

**« À QUOI SERT AU CANADIEN FRANÇAIS DE GAGNER L'UNIVERS  
CANADIEN S'IL PERD SON ÂME DE FRANCOPHONE? »  
REPRÉSENTATIONS IDENTITAIRES ET MÉMORIELLES DANS LA PRESSE  
FRANCO-ONTARIENNE APRÈS LA “RUPTURE” DU CANADA FRANÇAIS  
(1969-1986)**

**par**

**Serge Miville**

**Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales à titre  
d'exigence partielle en vue de l'obtention de la maîtrise en histoire**

**Université d'Ottawa**

**© Serge Miville, Ottawa, Canada, 2012**

## RÉSUMÉ

Cette étude de la presse en Ontario français cherche à revenir sur le débat quant à rupture du Canada français et sur l'immense fragmentation identitaire qui se serait opérée dans les communautés francophones du pays en analysant les prises de position de journaux régionaux.

La thèse relève d'importants vestiges du Canada français dans la mise en sens par les journaux des revendications franco-ontariennes, notamment en ce qui a trait à la question scolaire, aux langues officielles et au statut des minorités francophones du pays. Elle effectue aussi une tâche inédite jusqu'à présent : mettre en relation cinq hebdomadaires et un quotidien afin de mieux saisir la complexité idéologique qui caractérise le débat public franco-ontarien. L'étude montre aussi l'existence d'un comportement « nationalitaire » dans la presse qui, nourrie de la mémoire du Canada français, sert de pierre angulaire pour les revendications des Franco-Ontariens.

## REMERCIEMENTS

Un projet de thèse de maîtrise, c'est se faire hanter par une question pendant deux ans et devoir, très rapidement, produire une réflexion originale. Afin de surmonter cette épreuve, l'étudiant doit être soutenu par une communauté de gens qui, de près ou de loin, l'épaule dans ce processus effréné. Je me dois de remercier en premier temps mon directeur de thèse, Michel Bock sans qui je n'aurais certainement jamais fait le saut à la maîtrise et sans quoi je n'aurais jamais eu l'occasion d'étudier la francophonie ontarienne comme je le fais. Sa patience et son immense générosité, qui ne connaît aucune borne, ont certainement formé le pilier de cette thèse. Merci, Michel.

Il va de même pour Andréanne Germain qui avec sa compréhension, sa tendresse, son empathie et ses encouragements, m'a aidé à persister bon gré mal gré. Ce n'est pas facile de gérer un étudiant. Elle l'a fait avec brio.

Je dois d'ailleurs remercier mes parents, Michel et Line Miville (née Corbin), qui ont sans cesse cru en moi, dès le secondaire, et qui m'ont appuyé lorsque j'en avais besoin. Je les remercie aussi d'avoir insisté, à leur façon, à me transmettre la langue et la culture française. Ils m'ont permis de baigner dans un univers qui aurait pu facilement m'échapper.

Je remercie également Louise Émard qui, sachant que cet étudiant et sa douce moitié ont dû sacrifier tellement pour leurs projets, les a appuyé sans relâche. Merci.

Je me dois aussi de remercier les gens travaillant dans les institutions dans lesquelles j'ai fait ma recherche ainsi que ma famille à Hearst pour leur hospitalité. Un grand merci à Réjean et à Diane Corbin (née Lepage) pour m'avoir accueilli lors de mon séjour au « p'tit Québec ». Je tiens aussi à remercier les employés de l'Université de

Hearst ainsi que Omer Cantin, source inépuisable de connaissance sur la région, et Doric Germain, source inépuisable de truites de la région.

Je tiens également, à remercier très chaleureusement le personnel du Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF), notamment Alice Cocunubova, archiviste de référence (17 années de journaux pour six journaux, c'est volumineux!), et Michel Lalonde, responsable des archives en chef, ainsi que son ancien directeur, Yves Frenette, pour son intérêt et sa perspective lors des débuts de mes recherches. Je remercie également le CRCCF pour son appui financier au cours de ce projet, sans quoi mon voyage de recherche à Hearst n'aurait pas été possible.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ</b>	ii
<b>REMERCIEMENTS</b>	iv
<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	vi
<b>LISTE DES SIGLES</b>	viii
<b>INTRODUCTION</b>	1
<b>CHAPITRE PREMIER — Identité et mémoire en Ontario français : l'état des lieux</b>	19
I) « Rupture » et « refondation » de l'identité en Ontario français	21
<i>La Révolution tranquille — matrice d'une rupture identitaire</i>	21
<i>L'historiographie de la « rupture »</i>	23
<i>La « refondation » d'une identité franco-ontarienne</i>	30
II) Critiques de la thèse de la « rupture »	33
<i>« Les chemins de la différence »</i>	34
<i>La perspective « révisionniste »</i>	36
<i>La perspective de l'américanité</i>	39
III) La « reproblématisation » du Canada français	40
<i>Une « nouvelle sensibilité » au Québec</i>	40
<b>CHAPITRE DEUXIÈME — Une certaine continuité nationalitaire? (1969-1976)</b>	50
I) De l'optimisme à la désillusion : les journaux franco-ontariens et les politiques fédérales	51
<i>Le bilinguisme fédéral : une source de mécontentement</i>	52
<i>L'animation culturelle et la « menace » du multiculturalisme</i>	57
II) Entre l'arbre et l'écorce : le Québec, la souveraineté et l'Ontario français	63
<i>Retour sur les États généraux du Canada français</i>	64
<i>La question linguistique au Québec</i>	67
<i>La politique québécoise et la souveraineté</i>	71
III) Culture et éducation en Ontario ou l'affirmation nationalitaire de l'Ontario français	80
<i>Le rapport Saint-Denis et la culture en Ontario français</i>	80
<i>La crise scolaire de Sturgeon Falls</i>	82
<i>L'affaire Champlain : une crise au cœur de la « capitale » de l'Ontario français</i>	88
<i>La crise de Cornwall : affirmer les droits acquis</i>	89
<i>Le Rempart et le dossier scolaire de Windsor</i>	92

IV) L'ère de la contestation	97
<i>La critique de l'élite dans la presse franco-ontarienne</i>	98
<i>Le Rempart de Windsor : être nationaliste dans isolement</i>	104
<b>CHAPITRE TROISIÈME — La quête d'une reconnaissance officielle (1977-1982)</b>	112
I) À l'heure de la souveraineté : le Québec, le référendum et la question constitutionnelle	114
<i>Le Québec : une province comme les autres ou le lieu phare du Canada français?</i>	115
<i>Le référendum sur la souveraineté-association</i>	120
II) La lutte constitutionnelle dans la presse franco-ontarienne : le gouvernement fédéral, la Constitution et les minorités	125
<i>La crise de l'unité nationale en Ontario français</i>	126
<i>La « guerre » constitutionnelle : la FFHQ et l'ACFO au front</i>	130
III) Mobilisations nationalitaires en Ontario français : droits linguistiques, crises scolaires et autonomie	138
<i>Les droits linguistiques en Ontario français et le projet de loi 89</i>	139
<i>L'éducation en Ontario français : la quête de l'autonomie</i>	148
<i>Le Rempart de Windsor, pilier du Sud-Ouest</i>	158
<i>L'ACFO : institution nationale, institution contestée</i>	163
<b>CHAPITRE QUATRIÈME — Un « repli » sur l'Ontario français? (1983-1986)</b>	175
I) La lutte linguistique au Canada : un combat perpétuel	177
<i>Le désintérêt pour la FFHQ</i>	178
<i>La crise linguistique du Manitoba et la peur d'un ressac imminent</i>	181
<i>Trudeau, le Manitoba et les langues officielles : un legs durable?</i>	185
II) L'Ontario français et le Québec : une prise de distance	188
III) L'autonomie institutionnelle de l'Ontario français	194
<i>Vers l'autonomisation : la gestion scolaire</i>	195
<i>Nostalgie ou fait sociétal? Le parachèvement des écoles séparées</i>	206
<i>De la légitimité sociétale au compromis linguistique : la loi sur les services en français</i>	217
<b>CONCLUSION</b>	228
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	239

**LISTE DES SIGLES**

AANB : Acte de l'Amérique du Nord britannique  
ACFÉO : Association canadienne-française d'éducation d'Ontario  
ACFO : Association canadienne-française de l'Ontario  
AEFO : Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens  
AFCSO : Association française des conseils scolaires de l'Ontario  
APF : Association de la presse francophone  
APFHQ : Association de la presse francophone hors Québec  
APMJOF : Assemblée provinciale des mouvements de jeunesse de l'Ontario français  
BCUH : Bibliothèque du collège universitaire de Hearst  
BMUO : Bibliothèque Morisset de l'Université d'Ottawa  
CAFO : Conseil des affaires franco-ontariennes  
CCLF : Comité consultatif de langue française  
CECPR : Conseil des écoles catholiques de Prescott-Russell  
CRCCF : Centre de recherche en civilisation canadienne-française  
FCC : Fédération des Franco-Colombiens  
FCFA : Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada  
FFHQ : Fédération des francophones hors Québec  
FMO : Fédération des municipalités de l'Ontario  
FONOM : Fédération des municipalités du Nord de l'Ontario (*Federation of Northern Ontario Municipalities*)  
MÉO : Ministère de l'Éducation de l'Ontario  
NPD : Nouveau Parti démocratique  
PQ : Parti québécois  
SÉC : Secrétariat d'État du Canada  
SSJBOO : Société Saint-Jean-Baptiste de l'Ouest de l'Ontario  
WPL : *Windsor Public Library*

## INTRODUCTION

Les transformations institutionnelles qui surviennent en Ontario français après les années soixante témoignent d'une collectivité en pleine mutation. Entre 1969 et 1986, les Franco-Ontariens obtiennent de la part des gouvernements de nombreuses structures dans le dessein de garantir leur épanouissement. Pensons notamment à l'adoption par *Queen's Park* de la *Loi 141* en 1968, qui lui permet la création d'écoles secondaires de langue française. La province adopte aussi en 1986 la *Loi 8 sur les services en français*, qui oblige les ministères ontariens à offrir des services en français dans les districts bilingues. Les Franco-Ontariens gagne aussi un appui financier de la part du gouvernement fédéral, ce qui influence considérablement le développement de leur réseau organisationnel. Avec la montée du mouvement souverainiste au Québec et avec l'intervention de l'État canadien auprès des « minorités de langue officielle », il est tentant de conclure que l'Ontario français est emporté, impuissant, par les crises politiques qui balayent l'ensemble du pays. Or, une telle conclusion subordonne l'ensemble des structures sociétales franco-ontariennes au jeu politique canadien et ne donne aux Franco-Ontariens qu'un rôle marginal dans leur propre développement. Il est vrai que ces derniers n'ont pas les moyens politiques pour ériger une société à part entière, puisqu'ils ne contrôlent pas un État et qu'ils gèrent un réseau institutionnel dépendant d'un gouvernement dans lequel ils forment une minorité. En effet, l'Ontario français n'a pas, à l'exception des conseils scolaires depuis 1988 à Ottawa et 1997 dans l'ensemble de la province, de structures politiques représentatives qui pourraient engendrer un espace public franco-ontarien achevé. Cela dit, les limites du réseau

institutionnel n'empêchent pas l'Ontario français de lancer un débat de fond sur son avenir collectif et d'y participer pleinement.

Malgré le fait qu'il ne possède pas de structures étatiques propres à lui, l'Ontario français a néanmoins une intéressante brochette d'organismes œuvrant dans une multitude de domaines. C'est le cas par exemple de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), l'organisme phare — bien que contesté — de l'Ontario français, qui est ancré depuis 1910 en Ontario. Outre le réseau associatif, il existe aussi dans la province une importante presse de langue française qui contribue au débat « public » franco-ontarien. À quelques exceptions près, les chercheurs sur la presse franco-ontarienne ont isolé un ou plusieurs organes d'une seule région pour leurs études, de sorte qu'une vue d'ensemble n'a pas été effectuée. De notre côté, nous souhaitons mettre en relation six journaux afin de mieux saisir la contribution de la presse au débat « public » franco-ontarien, notamment en rapport avec l'identité et la mémoire du Canada français. Les assises historiques et mémorielles canadiennes-françaises persistent-elles, sous une forme ou une autre, après la « rupture » des années 1960?

Avant d'approfondir notre démarche, il faut un mot sur ce que nous entendons par « espace public franco-ontarien ». Le concept d'espace public a été largement influencé par la pensée du sociologue allemand Jürgen Habermas qui, en 1962, le définissait comme le débat collectif d'individus qui réfléchissent et dialoguent sur ce qui est d'intérêt commun<sup>1</sup>. Selon cette définition, l'individu prend une part active dans l'élaboration des décisions prises par l'État. Il existe donc une certaine réciprocité entre le gouvernement et le public. L'État n'est pas simplement la courroie de transmission

---

<sup>1</sup> Jürgen Habermas, *L'Espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, traduit de l'allemand par Marc Launay, Paris, Payot, 1993, 324 p.

des lois que voudrait imposer une classe politique à la masse. La théorie d'Habermas permet d'éclairer le cas franco-ontarien; compte tenu du peu de pouvoir politique qu'ils détiennent en raison de leur présence marginale à la législature provinciale, les Franco-Ontariens, estimons-nous, tentent de créer un espace public franco-ontarien, indépendant, dans la mesure du possible, de l'espace public canadien, afin de dialoguer avec les gouvernements dont ils ne sont pas les maîtres. Effectivement, ils n'ont souvent que l'espace public canadien pour interagir avec l'État. Avec les nombreux canaux de discussion qui lui sont offerts, c'est-à-dire la presse, le réseau associatif et les institutions, l'Ontario français cherche à construire un espace public propre à lui pour débattre de son avenir.

Le désir de créer un espace public franco-ontarien distinct de celui de la majorité est caractéristique de l'intention nationalitaire des Franco-Ontariens que nous constatons tout au long de notre étude. C'est donc un espace *minoritaire*, et surtout *distinct* de la majorité qu'ils tentent de constituer. En ce sens, cet espace se démarque de l'espace public bourgeois qu'étudie d'Habermas en raison de l'absence d'un État franco-ontarien. Le caractère nationalitaire de la presse franco-ontarienne fait ressortir — et c'est le propre de ces minorités sans État et possédant l'intention de « faire société<sup>2</sup> » — une ambiguïté : à quelle société appartiennent-ils? Est-elle canadienne? Ontarienne? Franco-Ontarienne? Canadienne française? Le Franco-Ontarien doit, par la force des choses, évoluer et transiger dans un monde institutionnel complexe que structurent à la fois l'État canadien et l'État ontarien. Or, lorsque la collectivité revendique des institutions dans l'intention de « faire société », de créer un espace *particulier, autre, et autonome*,

---

<sup>2</sup> Nous empruntons l'expression à Joseph Yvon Thériault, *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Prise de parole, 2007, 384 p.

selon ses aspirations et ancré dans ses traditions et son histoire, ces institutions s'inscrivent-elles dans un espace sociétal propre à l'Ontario français, aussi incomplet soit-il, ou relèvent-elles de l'espace sociétal majoritaire? Les contours sont flous en raison du caractère fragmentaire de cette « société » franco-ontarienne. Il n'en demeure pas moins que son élaboration participe d'une volonté de créer un espace distinct relevant directement des Franco-Ontariens. Cet espace, aussi poreux soit-il, demeure un endroit à l'intérieur duquel les Franco-Ontariens peuvent débattre de leur avenir collectif et tenter, par leurs discussions et leurs manifestations auprès de l'autorité, d'influencer la direction que prend l'État à leur égard.

Notre étude s'échelonne de 1969 à 1986 et tente de mettre en relation six journaux régionaux dans le but d'explorer les questions d'ordre identitaire et mémoriel en Ontario français. Notre première borne s'explique en raison de l'historiographie canadienne-française, le sujet de notre premier chapitre, dont la trame dominante établit l'année 1969 comme la date symbolique de la « rupture » du Canada français. Notre autre borne s'explique en raison de l'adoption par le gouvernement de l'Ontario de la *Loi 8 sur les services en français*, qui contraint les ministères ontariens à offrir à la population des services en français selon une logique de districts bilingues. De concert avec la *Loi sur les langues officielles* de 1969 et la *Charte canadienne des droits et libertés* adoptée en 1982, cette loi forme la dernière brique de l'édifice politico-juridique sur la langue française en Ontario français. Certes, il y a eu par la suite d'autres initiatives et tentatives pour réformer ce cadre juridique, notamment avec les accords du Lac Meech et de Charlottetown, mais elles se sont soldées par des échecs, de sorte que 1986, en raison de la *Loi 8*, marque toujours le dernier chapitre des réformes politico-linguistiques franco-ontariennes. Bien qu'une étude dépassant cette borne aurait été fort

intéressante et aurait pu nous éclairer sur plusieurs des questions que nous soulevons, une telle démarche aurait exigé un effort de recherche trop grand pour une thèse de maîtrise, de sorte que nous avons dû faire ce choix à la lumière des exigences de l'exercice.

Comme nous le verrons, il existe un consensus relatif chez les chercheurs selon lequel le Canada français était organisé autour d'un projet de société maintenu par un réseau complexe d'institutions, d'élites et d'intellectuels. Ce réseau, largement structuré autour de l'Église, s'inscrivait dans les diverses communautés canadiennes-françaises un peu partout au Canada et en Nouvelle-Angleterre. Or, avec le désengagement de l'Église catholique qui s'accélère au cours des années soixante — notamment avec le Concile Vatican II (1962-1965) —, la montée du néonationalisme québécois et le développement de l'État-providence au Canada et dans les provinces, ce projet s'étiole, particulièrement au niveau institutionnel. En effet, les provinces s'engagent à plein régime dans l'éducation, la santé et d'autres domaines relevant auparavant du clergé. Or, si le projet canadien-français subit un important choc, il n'est pas clair qu'il se soit opéré une refondation identitaire et mémorielle en Ontario français qui aurait, lors des années soixante-dix et quatre-vingt, apporté le coup de grâce au Canada français en tant que réalité symbolique. Nous nous intéresserons donc à voir si les représentations mémorielles et identitaires du Canada français persistent dans la presse franco-ontarienne après la « rupture ». Notre hypothèse est que le projet ne cesse d'alimenter le discours des organes de presse franco-ontariens après 1969. Au contraire, il semble continuer à nourrir la mise en sens que fait la presse des revendications franco-ontariennes, car ces dernières demeurent fondées sur une certaine idée du Canada français — messianisme en moins et à travers de nouvelles institutions sociales — ainsi

que sur l'idée de la dualité nationale, c'est-à-dire l'idée selon laquelle les Canadiens français forment un peuple fondateur, pour justifier l'obtention d'une plus grande autonomie institutionnelle en terre ontarienne. De fait, malgré l'explosion culturelle des années soixante-dix, notamment à Sudbury, et l'éclatement de la référence religieuse chez les francophones, certains éléments mémoriels et identitaires du Canada français persistent et continuent d'alimenter l'imaginaire de la presse franco-ontarienne.

### *Méthodologie et sources utilisées*

La présente thèse a pour but de mettre en relation différents journaux régionaux de l'Ontario français dans le dessein de mieux saisir le débat public qui anime les Franco-Ontariens et leur presse de 1969 à 1986, notamment en ce qui concerne la question mémorielle et identitaire. Compte tenu du nombre important de journaux en Ontario français au long de la période retenue<sup>3</sup>, nous avons été contraint de nous concentrer sur les plus importants organes de presse en circulation à l'époque, selon un découpage régional.

Certains chercheurs ont déjà tenté un découpage régional franco-ontarien, dont le plus récent a été proposé par l'historien Gaétan Gervais, qui propose sept régions de peuplement historique dans lesquelles il amalgame Ottawa à l'Est ontarien et sépare le sud en trois parties (Huronie, Toronto et Kent-Essex), en plus de couper le Nord-Est ontarien en trois (Témiscamingue, Moyen-Nord, Grande zone argileuse)<sup>4</sup>. Or, un tel

---

<sup>3</sup> Paul-François Sylvestre produit un ouvrage en 1984 dans lequel il passe en revue l'ensemble des journaux franco-ontariens de 1858 à 1983 et qui a été un outil incontournable au tout début de cette étude. Paul-François Sylvestre, *Les journaux de l'Ontario français, 1858-1983*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, coll. « Documents historiques n° 81 », 1984, 55 p.

<sup>4</sup> Gaétan Gervais, « L'Ontario français dans toutes ses régions », *Les régionalismes de l'Ontario français. Actes de la table ronde de la Société Charlevoix. Salon du livre de Toronto 2002*, Société Charlevoix et Éditions du Gref, 2005, p. 7-15.

découpage convient mal à une étude de la presse franco-ontarienne. En effet, il n'existe aucun hebdomadaire dans la région du Témiscamingue qui paraît pendant plus de quelques années, de sorte qu'il n'est pas possible d'inclure cette région. Du côté d'Ottawa et de l'Est ontarien, la différence démographique entre la ville d'Ottawa et Prescott-Russell est telle qu'il nous est paru nécessaire de séparer les deux régions. En effet, la population franco-ontarienne d'Ottawa est minoritaire, alors qu'elle est majoritaire à Prescott-Russell<sup>5</sup>. Par ailleurs, nous découpons le Nord-Est en fonction des mandats que se donnent les journaux. *Le Voyageur* de Sudbury pour sa part correspond au Moyen-Nord ainsi qu'à North Bay, alors que *Le Nord* de Hearst ne circule pas à l'est de Smooth Rock Falls. Il existe donc une zone entre Cochrane, Timmins et New Liskeard qui n'a pas d'organe de presse et qui ne peut être malheureusement étudiée dans le cadre de cette étude.

Nous avons donc choisi six journaux correspondant à un découpage en autant de régions : le Nord (Hearst, Kapuskasing et Smooth Rock Falls), le Moyen-Nord (Sudbury et les environs, Sturgeon Falls et North Bay), le Sud-Ouest (Windsor-Kent-Essex), le Centre (le Toronto métropolitain<sup>6</sup>), Ottawa (Ottawa-Carleton), Prescott-Russell (Hawkesbury, L'Orignal, Plantagenet et les environs). Le lecteur aura noté que nous avons exclu la région de la Baie Georgienne (Penetanguishene, Lafontaine, Midland)

---

<sup>5</sup> Ceci est toujours le cas en 2006 alors que la population ayant le français comme seule langue maternelle à Prescott-Russell forme 66 % de la population totale de la division de recensement. Dans la division de recensement d'Ottawa, cette figure chute à 15 %, bien que 39 % de la population affirme avoir une connaissance du français. Voir *Profil des communautés* du recensement de 2006 de Statistiques Canada. Disponible en ligne [<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/search-recherche/1st/page.cfm?Lang=F&GeoCode=35>]. Dernier accès le 25 juillet 2011.

<sup>6</sup> Il n'existe aucune publication dans la région du Niagara, de Sarnia et de London à l'époque. Les éditeurs de *L'Express de Toronto* publient un deuxième journal, *L'Express de Hamilton*, essentiellement une copie de l'hebdomadaire torontois avec des nouvelles locales, pour ceux qui habitent dans cette ville. Nous excluons de notre analyse le *Courrier-Sud*, un premier mensuel franco-torontois contemporain qui n'a qu'une courte durée de vie entre 1973 et 1976 et qui, vraisemblablement, a été incapable de s'enraciner dans la grande région métropolitaine.

ainsi que la région de Stormont-Dundas dans laquelle se situe la ville de Cornwall. Pour la première, notons que nous avons concentré nos efforts sur les hebdomadaires, alors que *Le goût de vivre* de Penetanguishene est un bimensuel. Du côté de Cornwall, notons que, d'une part, *L'Étoile de Cornwall* disparaît au début des années soixante-dix et que, d'autre part, ce sont les Éditions André Paquette qui publient *Le Carillon*, qui s'acquittent de la tâche de produire le *Journal de Cornwall*. Compte tenu du besoin de resserrer notre corpus, nous avons jugé bon de diversifier tant les régions que les éditeurs de journaux, de sorte que nous ne retenons pas ce journal, bien qu'il puisse s'avérer un ajout intéressant dans le cadre d'une autre étude. Notons aussi que le nord-ouest de l'Ontario n'est pas représenté dans notre analyse en raison du fait qu'aucun organe de presse francophone n'y circule. Enfin, il est important de souligner que nous n'avons pas retenu les organes officiels des organismes franco-ontariens, d'où l'exclusion du *Temps* publié par l'ACFO entre février 1979 et novembre 1983<sup>7</sup>.

Nous avons choisi cinq hebdomadaires franco-ontariens selon les régions identifiées ci-haut ainsi qu'un quotidien étudié par échantillonnage pour Ottawa. Nous retenons donc *Le Carillon* de Hawkesbury dans Prescott-Russell, *Le Voyageur* de Sudbury pour le Moyen-Nord, *Le Rempart* de Windsor pour Windsor-Essex-Kent, *Le Nord* de Hearst pour le Nord et *l'Express de Toronto* pour la grande région du Toronto métropolitain. Nous ajoutons aussi à notre analyse les éditions du samedi du quotidien ottavien *Le Droit*. L'intérêt d'avoir ce quotidien dans notre analyse est double. D'une part, sa couverture d'Ottawa-Carleton permet de pénétrer l'une des régions les plus importantes de l'Ontario français tant sur les plans culturel et institutionnel que

---

<sup>7</sup> *Le Rempart* fait cas d'exception en ce sens qu'il est publié par la Société Saint-Jean Baptiste de l'Ouest de l'Ontario pendant ses premières années. La Société cherche, toutefois, à rendre le journal indépendant au cours des années soixante-dix.

politique. En effet, un bon nombre d'organismes franco-ontariens et « franco-canadiens » ont leur siège social à Ottawa, de sorte qu'il est difficile d'étudier l'Ontario français dans son ensemble sans inclure la région de la capitale fédérale. D'autre part, *Le Droit* est un journal unique en Ontario français : non seulement est-il le seul quotidien de langue française dans la province, sa mission historique a été de prêter main-forte aux Franco-Ontariens. En effet, *Le Droit* a été fondé en 1913 pour lutter contre le Règlement XVII, qui limitait l'utilisation du français dans les écoles en Ontario. De cette lutte, *Le Droit* se dresse historiquement comme le plus important journal de débat franco-ontarien, au même chef que *L'Évangéline* en Acadie, à titre d'exemple. De plus, le journal a une portée non seulement régionale, mais aussi provinciale, étant distribué dans l'Est ontarien ainsi que dans le Moyen-Nord au cours des années soixante-dix. D'ailleurs, le quotidien est certainement un journal phare pour l'ensemble des hebdomadaires régionaux, puisque ces derniers s'alimentent fréquemment des éditoriaux et des articles qu'il produit. Cela étant dit, le journal, situé à la frontière de l'Ontario et du Québec, se transforme au cours des décennies, devenant petit à petit un journal régional desservant en grande partie l'Outaouais québécois, en même temps que la grande région d'Ottawa. Il faut donc considérer ce journal comme un organe de presse unique dans notre corpus à la fois en raison de son tirage, de sa portée et de la fréquence de sa parution. Il est malheureusement impossible dans le cadre de cette étude d'étudier l'ensemble des éditions du *Droit* sur une si longue période, d'où la raison pour laquelle nous nous limitons en très grande partie à l'étude de l'édition du samedi. Heureusement, plusieurs hebdomadaires régionaux reproduisent des éditoriaux du *Droit* de sorte qu'il nous sera possible d'augmenter sa présence dans notre étude.

La plupart de ces hebdomadaires ont été consultée au Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) de l'Université d'Ottawa, à l'exception du *Nord* qui a été consulté à la bibliothèque du Collège universitaire de Hearst (BCUH). Tous les exemplaires du quotidien *Le Droit* sont disponibles sous forme de microfilm à la bibliothèque Morisset de l'Université d'Ottawa (BMUO). Notons que, en raison de la collection parcellaire qu'a le CRCCF du *Rempart*, nous n'avons pu inclure l'ensemble de ce journal dans notre analyse. En effet, nous n'avons pas les ressources nécessaires pour nous déplacer à Windsor afin de compléter la recherche et il existe peu de microfilms du journal, de sorte que nous n'avons pu consulter les exemplaires de 1974 et de 1975. À certaines occasions, nous avons été en mesure d'obtenir les microfilms des autres journaux à partir de Bibliothèque et archives Canada (BAC), mais la collection est fragmentaire et le chercheur intéressé aux journaux franco-ontariens doit se rabattre sur les exemplaires disponibles au CRCCF.

Nous avons effectué la lecture de l'ensemble des journaux disponibles en tenant compte de certains mots clefs qui ont guidé notre recherche. En classifiant les articles sous les catégories « Ontario », « Québec », « Fédéral », « ACFO », « Éducation » et « Nationalitaire », nous avons été en mesure d'organiser l'importante masse de données que nous avons recueillies lors de notre recherche. Cela nous a permis de classifier un article ou éditorial selon le thème traité. Sachant qu'il existe plusieurs événements politiques importants qui surviennent pendant la période retenue, nous avons aussi développé des mots clefs secondaires afin de mieux aiguïser notre recherche. Par exemple, il est beaucoup question, lors de la période de 1976 à 1982, du référendum québécois et du rapatriement de la constitution, de sorte que nous avons ajouté à nos catégories « Constitution » et « Référendum » pour mieux repérer les articles qui traitent

de ces thèmes. Il y a, bien évidemment, de nombreux croisements dans ce classement. Un même article peut contenir les catégories « Éducation », « Constitution », « Fédéral », « Ontario », « Québec » et « ACFO » lorsqu'il est question d'une prise de position de l'ACFO sur la réciprocité des droits linguistiques en Ontario dans le cadre de la crise constitutionnelle, à titre d'exemple.

Un certain nombre de questions ont guidé l'analyse, ce qui nous a permis de mieux mettre en relation les différentes perspectives que nous avons retrouvées. Quelle est la position du journal sur un enjeu donné? Quelle est sa conception de l'identité et de la mémoire canadiennes-françaises? Est-ce que la position d'un journal est similaire ou différente de celle des autres journaux et pourquoi? Est-ce que la position du journal sur un enjeu peut être caractérisée de « nationalitaire »<sup>8</sup>? Qu'est-ce qui explique la prise de position d'un journal ou l'absence d'opinion sur un sujet quelconque? À travers ces questions, nous croyons avoir été en mesure de construire une solide base de données afin de proposer une étude rigoureuse des journaux en Ontario français.

Seulement quatre des journaux hebdomadaires et quotidien<sup>9</sup> retenus circulent entre 1969 et 1975. En effet, pour une bonne partie de notre deuxième chapitre, nous ne pourrions compter que sur *Le Voyageur*, *Le Carillon*, *Le Rempart* et *Le Droit*. En revanche, l'année 1976 voit naître deux autres hebdomadaires, *Le Nord* et *Le Toronto Express*<sup>10</sup>. C'est à partir de cette date que nous sommes en mesure d'effectuer une analyse de l'ensemble des journaux retenus.

Nous prêtons une attention particulière aux éditoriaux dans cette étude en raison de la régularité — dans la plupart des cas — des intervenants, des interventions et du fait

---

<sup>8</sup> Nous y reviendrons au premier chapitre.

<sup>9</sup> *Le Rempart* est un mensuel et bimensuel à cette époque.

<sup>10</sup> *Le Toronto Express* devient, en 1978, *L'Express de Toronto*.

que l'éditorial formule la position d'un journal sur un enjeu. Puisque nous étudions l'espace public franco-ontarien par l'entremise des journaux, nous ajoutons aux éditoriaux des reportages lorsque le besoin survient. L'éditorial permet de positionner le journal sur l'échiquier politique et social et nous permet d'effectuer une comparaison qui n'a pas été effectuée jusqu'à présent entre les journaux régionaux de l'Ontario français. L'étude comparative permet de mieux cerner des débats qui existent sur les enjeux nationaux. Cette méthode nous permet aussi de mieux comprendre la complexité de la communauté en matière socio-politique et la diversité des opinions qu'émettent les journaux sur divers enjeux, en même temps qu'elle donne une meilleure idée de la réception par la presse des projets proposés par le réseau associatif. Il sera aussi possible de repérer les notes discordantes entre les journaux ainsi que les lieux de convergence sur les divers enjeux qui traversent l'Ontario français et la francophonie canadienne.

L'analyse des journaux ne peut toutefois pas offrir un reflet parfaitement fidèle des débats qui ont lieu en Ontario français. Bien que les journaux apportent un regard intéressant sur la collectivité franco-ontarienne, ils ne sont pas en mesure de fournir un regard totalisant. Effectivement, il n'est pas possible de connaître ce qui se dit lors de tribunes libres à la radio, à la télévision et même dans les divers lieux de rencontre des Franco-Ontariens, que ce soit le café, la taverne ou ailleurs. De plus, nous n'avons pas exploré les revues qui voient le jour durant cette période. En ce sens, les journaux ne sont qu'une source parmi d'autres pour étudier l'Ontario français. D'ailleurs, les prises de position des journaux ne reflètent pas nécessairement celles de l'ensemble des Franco-Ontariens sur les divers enjeux qui surviennent. Le rôle du journal est, toutefois, en partie de réfléchir sur la société, et ce genre de publication a l'avantage de rejoindre un grand nombre de lecteurs. Dans son ouvrage classique *De la démocratie en*

*Amérique*, Alexis de Tocqueville relève trois principales instances non institutionnelles qui veillent au bien-être de la démocratie : l'opinion publique, les associations et la presse. Or, si les associations en Ontario français font souvent l'objet d'études, l'espace public à travers la presse n'a été que peu étudié. Tocqueville affirme qu'un journal sert à briser la solitude dans laquelle est plongé l'individu et à donner un projet commun à un groupement d'hommes :

Lorsque les hommes ne sont plus liés entre eux d'une manière solide et permanente, on ne saurait obtenir d'un grand nombre d'agir en commun, à moins de persuader à chacun de ceux dont le concours est nécessaire que son intérêt particulier l'oblige à unir volontairement ses efforts aux efforts de tous les autres. Cela ne peut se faire habituellement et commodément qu'à l'aide d'un journal; il n'y a qu'un journal qui puisse venir déposer au même moment dans mille esprits la même pensée. [...] Un journal n'a pas seulement pour effet de suggérer à un grand nombre d'hommes un même dessein; il leur fournit les moyens d'exécuter en commun les desseins qu'ils auraient conçus d'eux-mêmes<sup>11</sup>.

Un journal, toutefois, n'est pas lu par tous, et ce n'est pas chacun des lecteurs qui partagent nécessairement la pensée qu'il véhicule. Il n'en demeure pas moins que l'organe de presse est un pilier non négligeable dans la construction d'un espace public franco-ontarien.

À cette analyse de Tocqueville, nous devons sans doute ajouter le concept de « référence », ou de conscience historique, que le sociologue Fernand Dumont développe, notamment dans sa *Genèse de la société québécoise*<sup>12</sup>. La référence comporte trois éléments. Le premier, l'historiographie, est parfois discuté par les journaux, surtout lorsque ces derniers mobilisent la mémoire et l'histoire canadiennes-françaises afin de justifier leurs prises de position. Le deuxième élément selon Dumont est la littérature,

---

<sup>11</sup> Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique II. Première et deuxième parties*, [1840], p. 110-111. Édition électronique réalisée à partir de la 13<sup>e</sup> édition. Disponible en ligne sur le site Web des *Classiques des sciences sociales*, [[http://classiques.uqac.ca/classiques/De\\_tocqueville\\_alexis/democratie\\_2/democratie\\_t2\\_1.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/democratie_2/democratie_t2_1.pdf)]. Dernier accès : 19 juin 2011.

<sup>12</sup> Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993, p. 342-348.

c'est-à-dire les arts et la culture écrite. Bien que cet élément ne soit pas le point focal de la presse, elle y participe néanmoins par la bande, que ce soit par la critique d'œuvres ou par la publication d'extraits de livres, de poésie et de comptes-rendus. Enfin, le dernier élément constitutif de la référence pour le sociologue est l'idéologie. C'est certainement à ce chapitre que les journaux contribuent le plus à l'élaboration de la référence en Ontario français. Le journal rejoint les gens avec non seulement des reportages sur l'actualité, mais aussi en formulant plusieurs idées et opinions sur l'état actuel et l'avenir de la société dans laquelle il évolue. Il propose des pistes de solution, des critiques et des réflexions pour nourrir le débat public. Le journal joue deux rôles très importants en situation minoritaire : a) être un lieu commun où se discute la société franco-ontarienne; et b) contribuer à bâtir ce qui tient lieu, pour l'Ontario français, d'espace public.

D'ailleurs, Dumont s'est prononcé en 1997 sur la question de la référence en Ontario français. Le regretté sociologue estimait que l'Ontario français s'était bâti une nouvelle référence, avec sa propre histoire, sa littérature et ses propres idéologies, et citait à l'appui de sa thèse l'œuvre de l'historien franco-sudburois Gaétan Gervais. Notre étude permettra de vérifier, du moins partiellement, la thèse de Dumont, car, si la référence est mouvante, elle demeure toutefois ancrée dans un cadre historique et idéologique très près du Canada français, exception faite des assises religieuses<sup>13</sup>.

### *Structure*

Nous structurons notre analyse en quatre chapitres, dont un premier chapitre historiographique et trois autres découpés de façon chronologique, traitant chacun de

---

<sup>13</sup> Fernand Dumont, « Essor et déclin du Canada français », *Recherches sociographiques*, vol. 38, n° 3 (1997), p. 419-467.

trois à quatre thèmes selon les principaux enjeux qui surviennent pendant la période retenue. Le premier chapitre propose au lecteur un survol des débats et enjeux historiographiques au Canada français et en Ontario français. Nous dégagerons notre problématique à la lumière des études entreprises sur l'identité et l'histoire franco-ontariennes. Nous verrons que la plupart des études concluent que la « rupture » du Canada français ainsi que l'entrée dans la modernité des Franco-Ontariens amènent ces derniers à se forger une nouvelle identité et à délaisser l'ancienne mémoire et identité canadiennes-françaises.

Dans le deuxième chapitre, nous analyserons la période de 1969 à 1976, c'est-à-dire de la « rupture » jusqu'à l'élection du Parti québécois (PQ) à l'Assemblée nationale du Québec. Cette période est importante puisqu'elle est au cœur de ce que Fernand Dumont nomme la « refondation » du Canada<sup>14</sup>. En effet, face à un Canada qui s'affirme en tant que pays bilingue et multiculturel, la dualité nationale, ou l'idée selon laquelle les Franco-Ontariens forment, avec l'ensemble des Canadiens français du pays, un peuple fondateur, sans contredit la pierre angulaire des revendications historiques du Canada français, est remise en cause. Nous étudierons de près la réaction des journaux devant l'adoption des politiques linguistiques et culturelles de l'État fédéral. Nous entreprendrons aussi une analyse du regard que posent les journaux sur le Québec, qui s'engage dans la voie législative afin d'affirmer sa spécificité et qui s'impose de plus en plus dans la fédération avec la montée du mouvement souverainiste. C'est aussi au cours de cette période que sont déclenchées les premières crises scolaires contemporaines suite à l'adoption de la *Loi 141* en Ontario. Ce chapitre étudiera aussi le rapport aux l'élites et au réseau associatif franco-ontarien, dont l'ACFO qui, dans l'ère de la contre-culture et

---

<sup>14</sup> Fernand Dumont, *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1995, p. 55.

de la « participation<sup>15</sup> », est fortement remise en question. Nous démontrerons que l'identité et la mémoire canadiennes-françaises sont fréquemment mobilisées malgré la « rupture » de 1969, ce qui permettra de nuancer ainsi les études qui affirment qu'une rupture identitaire de fond est survenue au lendemain des États généraux, et qu'il s'est opéré dès lors un renouveau identitaire et mémoriel fondamental en Ontario français.

Notre troisième chapitre aura comme bornes l'élection du Parti québécois en 1976 jusqu'au rapatriement en 1982 de la Constitution du Canada et l'enchâssement dans cette dernière de la *Charte canadienne des droits et libertés*. D'un côté, l'élection du parti souverainiste à Québec fait déferler une onde de choc au Canada et accélère le processus de renouveau constitutionnel au pays. De l'autre côté, l'adoption de la *Charte* transforme de façon importante la structure juridique du Canada, garantissant des droits aux minorités linguistiques, notamment en matière d'institutions scolaires. Cette partie de la thèse se préoccupera de la marche vers le référendum de 1980 et des prises de position et de l'interprétation que font les journaux franco-ontariens de la crise politique canadienne et québécoise. Nous aborderons ensuite la question constitutionnelle au Canada, la nouvelle vague de crises scolaires en Ontario français et la question des droits linguistiques en Ontario. Enfin, le chapitre traitera de nouveau de l'ACFO, un organisme « national » que l'on conteste de plus en plus. Les journaux se positionnent sur un grand ensemble d'enjeux d'ordre politique afin de militer pour l'autonomisation des Franco-Ontariens, ne déviant donc pas de leur posture « nationalitaire », c'est-à-dire à leur volonté de considérer les Franco-Ontariens comme une minorité nationale au Canada en raison de leur histoire, de leur langue et de leur culture spécifiques.

---

<sup>15</sup> Michel Bock, « De la “tradition” à la “participation” : les années 1960 et les mouvements de jeunesse franco-ontariens », *Cahiers Charlevoix* n° 8, 2010, p. 111-196.

Le dernier chapitre de notre thèse portera sur la période de 1983 à 1986, plus courte, mais tout aussi déterminante, en particulier en ce qui a trait aux dossiers de la gestion scolaire et des droits linguistiques en Ontario français, ainsi qu'à l'évolution des relations entre le Québec et l'Ontario français. Après avoir échoué dans sa tentative d'imposer le bilinguisme officiel à l'Ontario lors de la crise constitutionnelle, le réseau associatif franco-ontarien part de nouveau en croisade pour l'obtention de conseils scolaires homogènes de langue française et pour l'obtention d'une loi-cadre sur les services en français au niveau provincial. Du côté de la politique canadienne, les grandes crises sont, pour le moment, terminées, et l'attention des journaux est recentrée sur la consolidation institutionnelle en Ontario français. Du côté du Québec, nous notons un phénomène de prise de distance et une sorte de dissolution de l'ancienne solidarité qui régnait lors des crises politiques des années 1969 à 1982. Les combats ne sont plus les mêmes et la *Charte* impose un cadre juridique qui met rudement à l'épreuve le *modus vivendi* qui jadis permettait une action concertée entre le Québec et les francophonies minoritaires. Les années après 1982 sont aussi le moment de tester la nouvelle Constitution sur la question des droits linguistiques. Bien qu'ils s'avèrent critiques de la charte dans un premier temps, les journaux franco-ontariens en viendront à la considérer comme un véritable outil pour surmonter la volonté politique frileuse des gouvernement.

## **CHAPITRE PREMIER — Identité et mémoire en Ontario français : l'état des lieux**

La nature des transformations identitaires et mémorielles qu'a connues l'Ontario français fait toujours l'objet de débats chez les chercheurs. L'idée selon laquelle il s'est opéré une mutation soudaine en Ontario français d'une identité basée sur les référents canadiens-français qu'aurait remplacée une nouvelle identité francophone provincialisée est très présente dans les études. La métamorphose se serait effectuée en raison d'une transformation des cadres institutionnels du Canada français et des assises mémorielles

des francophones. Autrement dit, les Franco-Ontariens auraient tenté de se construire une nouvelle « référence », comme l'a soutenu Fernand Dumont dans un texte posthume publié en 1997, distinct de la référence canadienne-française, avec sa propre littérature, ses propres valeurs et sa propre histoire<sup>1</sup>. Une « rupture » entre le Canada français et le Québec est, dans la plupart des études, la raison derrière cette reconfiguration. Bien que le lieu et la date de cette rupture varient, peu de chercheurs se sont aventurés à postuler le maintien, chez les Franco-Ontariens, d'une filiation identitaire avec le Canada français au-delà des années 1960. D'ailleurs, même lorsqu'il y a continuité, elle existe sans le Québec.

Ce chapitre cherche à offrir au lecteur une analyse des principaux enjeux relevés par l'historiographie de l'Ontario français, du Québec et du Canada français<sup>2</sup>. À la lumière de ce bilan des études, nous proposerons par la suite au lecteur notre problématique, mettant ainsi de l'avant notre démarche visant à souligner le maintien d'une certaine filiation identitaire en Ontario français qui, jusqu'à présent, semble être négligée par l'historiographie.

Dans le but de présenter clairement les grandes tendances historiographiques<sup>3</sup> que nous souhaitons dégager, nous proposons au lecteur un chapitre divisé selon les

---

<sup>1</sup> Fernand Dumont, « Essor et déclin du Canada français », *Recherches sociographiques*, vol. 38, n° 3 (1997), p. 419-467.

<sup>2</sup> Le lecteur notera, peut-être sans étonnement, qu'il existe dans ce corpus de nombreuses études sociologiques et littéraires. Si nous les incluons dans le giron de l'historiographie, c'est qu'elles soutiennent d'importantes idées qui s'inscrivent dans la problématique identitaire franco-ontarienne.

<sup>3</sup> Nous ne présentons pas la gamme de travaux sur l'histoire politique, principalement en raison du fait qu'ils n'abordent pas explicitement la problématique identitaire. Le lecteur peut toutefois se référer à un bon nombre d'études, notamment Christiane Rabier, « Du compromis à l'antagonisme : l'axe Québec-Ottawa-Toronto et l'Ontario français, 1960-1982 », *Francophonies d'Amérique*, n° 9 (1999), p. 183-197; Marcel Martel, « Les politiques gouvernementales fédérales et québécoise à l'égard des minorités francophones du Canada, 1960-1980 », *Francophonies d'Amérique*, n° 9 (1999), p. 199-208; Daniel Savas, « L'impact des politiques d'aide du Secrétariat d'État sur l'évolution financière de la Fédération des Franco-Colombiens », dans Monique Bournot-Trites (dir.), *Les outils de la francophonie*, Saint-Boniface, Centre des études franco-canadiennes de l'Ouest, 1988, p. 11-54; Serge Miville, « Deux

principaux courants de pensée qui semblent toujours animer les chercheurs intéressés par la question identitaire au Canada français. D'une part, nous passerons en revue l'importance des premières thèses portant sur la rupture du Canada français et l'émergence d'une identité franco-ontarienne, lesquelles semblent toujours prédominantes dans le paysage scientifique. Ces thèses mettent en valeur, entre autres choses, l'importance de la Révolution tranquille et du mouvement néonationaliste québécois, ainsi que l'émergence d'une identité franco-ontarienne venue combler le vacuum que provoque la « rupture » avec le Québec. Nous enchaînerons par la suite avec les thèses qui ont soit nuancé, soit carrément remis en question la thèse selon laquelle la Révolution tranquille forme le point de rupture du Canada français. En effet, nous observerons que les historiens ainsi regroupés, qui adhèrent souvent aux méthodes de l'histoire sociale et qui campent leurs études dans un cadre territorial strictement québécois, relativisent considérablement le poids qu'a eu la catégorie identitaire du « Canada français » dans le développement historique du Québec. C'est dans un troisième temps que nous aborderons une tendance relativement nouvelle de la part des chercheurs visant à « reproblématiser » le Canada français en plaçant l'analyse des idées au centre de leurs études.

### **I) « Rupture » et « refondation » de l'identité en Ontario français**

#### *La Révolution tranquille — matrice d'une rupture identitaire*

---

capitaines d'un même navire? : DJ, la FESFO et le Secrétariat d'État (1971-1996) », dans Amélie Bourbeau (dir.), *Engagement et contestation : la jeunesse franco-ontarienne (1960-1993)*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, coll. « Documents historiques n° 101 », 2010, p. 43-82; Gratien Allaire, « De l'Église à l'État : le financement des organismes des francophones de l'Ouest, 1945-1970 », dans Jean Lafontant *et al.*, (dir.), *L'État des minorités*, Saint-Boniface, Éditions du Blé et Presses universitaires de Saint-Boniface, 1993, p. 229-245.

L'idée qu'il s'est opéré une « rupture » au sein du Canada français apparaît très tôt dans la littérature scientifique franco-ontarienne. Selon les chercheurs qui soutiennent cette thèse, il se produit lors de la Révolution tranquille des années 1960, en raison de la montée du néonationalisme québécois, un « schisme » entre le Québec et les Canadiens français vivant à l'extérieur de cette province. Une première grande fraction survient lors de l'éclatement de l'Ordre de Jacques Cartier (1927-1965), une société secrète masculine, catholique et nationaliste. Le morcellement devient public lors des États généraux du Canada français qui se déroulent à la fin des années 1960, notamment lorsque l'ACFO claque la porte des assises de 1969, stipulant que l'orientation néonationaliste de l'événement était contraire aux intérêts des Franco-Ontariens. Avant d'enchaîner avec les études, toutefois, un mot s'impose sur le néonationalisme québécois.

Le néonationalisme québécois est, en quelque sorte, la clef de voûte pour saisir la thèse de la « rupture ». Ce renouveau dans la pensée nationaliste au Québec qui jaillit dans l'après-guerre se structure en opposition au nationalisme traditionaliste canadien-français. Cette dernière forme de nationalisme a été développée d'après une conception essentialiste qui caractérise le Canada français, idée que développe, notamment, le chanoine Lionel Groulx. Groulx a une « conception organique de la nation », selon laquelle le Québec a « un devoir urgent de solidarité nationale envers les minorités françaises »<sup>4</sup>. Tout un univers de sens se configure autour de cette idéologie nationaliste. Celle-ci entend l'expérience canadienne-française comme un dessein de la Providence qui veut que les Canadiens français soient chargés d'une mission civilisatrice consistant

---

<sup>4</sup> Michel Bock, *Quand la nation débordait les frontières : les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, HMH, 2004, p. 21.

à propager la foi catholique et la culture française en Amérique du Nord. Cette conception, toutefois, subit de fortes contestations par de jeunes historiens et intellectuels durant les années cinquante<sup>5</sup>.

Pour l'essentiel, le néonationalisme québécois, tel qu'il a été conçu entre autres par l'École historique de Montréal durant l'après-guerre, procède à une réinterprétation de l'expérience historique canadienne-française. Ces historiens, nommément Guy Frégault, Maurice Séguin et Michel Brunet<sup>6</sup>, viennent à voir dans la Conquête de 1760 une véritable hécatombe pour l'élite de la Nouvelle-France, qui est remplacée par une élite britannique. Un tel choc a brisé l'évolution naturelle des Canadiens français, les subjuguant à des forces extérieures. Ils ont été privés, selon cette thèse novatrice pour l'époque, des moyens de se redresser de leur assujettissement économique et, par conséquent, il importe de rompre avec le caractère traditionaliste du nationalisme, afin de tirer la nation canadienne-française de son infériorité. Une grande embûche, toutefois, l'en empêche. Puisque la nation canadienne-française est inféodée au Canada, un État qui est contrôlé par les intérêts canadiens-anglais, le seul recours demeure de briser le joug politique qui fait entrave à l'épanouissement national<sup>7</sup>. La l'importance de cette thèse pour les Franco-Ontariens est double : non seulement stipule-t-elle la nécessité de la souveraineté politique du Québec, elle affirme aussi l'inévitabilité de l'assimilation

---

<sup>5</sup> *Ibid.*; Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, 203 p; Michael D. Behiels, *Prelude to Quebec's Quiet Revolution : Liberalism versus Neo-Nationalism, 1945-1960*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 1985, 366 p.

<sup>6</sup> Jean Lamarre propose une excellente étude de la pensée des trois historiens néonationalistes dans *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet, 1944-1969*, Sillery, Septentrion, 1993, 561 p.

<sup>7</sup> Maurice Séguin sera toutefois moins optimiste : impossible de retrouver la voie de la normalité, même avec la rupture du Québec avec le Canada. Maurice Séguin *et al.*, *Les Normes de Maurice Séguin : le théoricien du néo-nationalisme*, Montréal, Guérin, 1999, 273 p.

des minorités francophones hors Québec<sup>8</sup>. C'est à partir de cette optique qu'il faut comprendre le développement de la thèse de la « rupture » du Canada français.

### *L'historiographie de la « rupture »*

Les ténors de la thèse de la rupture soutiennent que la montée du néonationalisme québécois et l'abandon subséquent par le Québec des minorités francophones lors de la Révolution tranquille ont imposé à ces derniers une profonde et importante remise en question de leur identité. Pour certains, la tension est de longue date, alors que, pour d'autres, elle est conjoncturelle. Dans tous les cas, une nouvelle identité émerge, celle-ci étant distincte de l'identité canadienne-française.

L'historien Fernand Harvey rédige en 1995 un texte intitulé « Le Québec et le Canada français : histoire d'une déchirure » dans lequel il décrit une perpétuelle tension entre les communautés canadiennes-françaises sur le continent, une tension en gestation autant dans la longue durée du passé colonial du Canada français qu'au moment de la Révolution tranquille<sup>9</sup>. Harvey avance l'idée selon laquelle le fait français en Amérique se serait développé selon deux logiques concurrentes : le repli sur les assises de la vallée du Saint-Laurent et la dispersion sur le continent nord-américain. Plus concrètement, cette tension s'explique par le désir, d'un côté, de limiter l'espace national au Québec et, d'un autre côté, de maintenir les liens nationaux qui existent entre les différentes communautés francophones du pays. Or, si le Canada français croît sous ce modèle

---

<sup>8</sup> Michel Bock offre une analyse de cette historiographie dans le dernier chapitre de *Quand la nation débordait les frontières...*, *op. cit.* p. 345-406; Marcel Martel s'est aussi prêté à l'exercice quelques années plus tôt en anglais : « 'Hors du Québec, point de salut!' . Francophone Minorities and Quebec Nationalism, 1945-1969 », dans Michael D. Behiels et Marcel Martel (dir.), *Nation, Ideas, Identities : Essays in Honour of Ramsay Cook*, Don Mills, Oxford University Press, 2000, p. 130-140.

<sup>9</sup> Fernand Harvey, « Le Québec et le Canada français : histoire d'une déchirure », dans Simon Langlois (dir.), *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 49-64.

paradoxal, les années 1960, celles de la Révolution tranquille, provoquent, selon l'auteur, « la grande déchirure<sup>10</sup> ». Harvey identifie ici la montée du néonationalisme québécois comme élément déterminant de cette déchirure. Selon lui, cette cassure se vit comme une forme de « libération » au Québec, alors que c'est tout le contraire chez les francophonies minoritaires<sup>11</sup>.

L'historien sudburois Gaétan Gervais, a, pour sa part, vu dans cette nouvelle identité franco-ontarienne créée en réaction au néonationalisme québécois, un prolongement de l'identité canadienne-française. Cela étant dit, la solidarité qui animait le Canada français a subi son coup de grâce lors des années soixante. En effet, les États généraux forment, pour Gervais, « le dernier acte [...] de l'histoire du nationalisme canadien-français<sup>12</sup> ». À cet effet, l'historien affirme que « l'Ontario a cessé [depuis la rupture] d'être *la partie ontarienne du Canada français*, pour devenir *la partie française de l'Ontario*<sup>13</sup> ». Pour Gervais, cette reconfiguration identitaire n'a pas été provoquée par les Franco-Ontariens, mais résulte plutôt de l'exclusion et de la dépossession par le Québec de leur identité canadienne-française<sup>14</sup>. Gervais multiplie les exemples de cette usurpation identitaire, affirmant que les néonationalistes ont systématiquement écarté le terme « Canadien français » du vocabulaire des institutions canadiennes au profit du terme « Québécois », entamant ainsi, et avec succès, la québécoisation de la culture canadienne-française<sup>15</sup>. L'historien condamne aussi le Secrétariat d'État/Parimoine canadien, une institution fédérale qui aurait elle aussi sa part de responsabilité dans cette

---

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>12</sup> Gaétan Gervais, *Des gens de résolution : le passage du Canada français à l'Ontario français*, Sudbury, Institut franco-ontarien/Prise de parole, 2003, p. 107.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 202. Les italiques sont de Gervais.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 196.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 212.

mutation identitaire. Le ministère, pour Gervais, a imposé aux Canadiens français de l'ensemble du pays l'épithète « francophone », rayant ainsi toute notion de culture dans la représentation identitaire des « Canadiens d'expression française », ainsi réduite à une dimension linguistique<sup>16</sup>. Malgré tout, Gervais persiste à inscrire l'identité franco-ontarienne dans la longue durée : elle n'est, en définitive, que le prolongement de l'identité canadienne-française<sup>17</sup>. Bref, pour Gervais, les Franco-Ontariens ont fait preuve de « résolution », et ce, malgré la montée d'un néonationalisme québécois et d'une rupture entre le Québec et les minorités francophones.

Marcel Martel de l'Université York retient aussi le néonationalisme québécois pour expliquer la « rupture ». La « certitude » de l'identité canadienne-française d'avant la Révolution tranquille cède progressivement au « doute » en Ontario français avec l'évacuation des valeurs culturelles et religieuses traditionnelles. L'interprétation groulxiste, voulant que les minorités hors Québec composent les avant-postes de la nation, s'émiette au profit d'une conception territorialisée de l'identité des minorités canadiennes-françaises<sup>18</sup>. La thèse des deux peuples fondateurs est remplacée par celle des « deux États-nations » — que seraient le Canada et le Québec —, chacun bien ancré dans un territoire distinct<sup>19</sup>. Un tel discours ne peut que provoquer des affrontements entre le Québec et les minorités canadiennes-françaises, particulièrement en Ontario, où l'on digère mal le projet néonationaliste, qui paraît incompatible avec l'épanouissement à long terme des Franco-Ontariens. De leur côté, les néonationalistes, convaincus de

---

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 218.

<sup>18</sup> Marcel Martel, « De la certitude au doute : l'identité canadienne-française de l'Ontario de 1937 à 1967 », dans Linda Cardinal (dir.), *Une langue qui pense. La recherche en milieu minoritaire francophone au Canada*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 65-76.

<sup>19</sup> Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé...*, *op. cit.*, p. 174. Le lecteur comprendra dans cette parcellarisation de l'identité qu'il n'y a peu ou pas de place pour les minorités auprès de ces « États-nations » respectifs.

l'inévitabilité de l'assimilation des francophonies minoritaires, cherchent à rompre les liens avec ces dernières qui doivent ainsi élaborer une nouvelle identité.

Certains chercheurs ont tenté de trouver des réponses à la question des relations identitaires en Ontario français à même la presse franco-ontarienne. Pour sa part, l'historien Michel Bock, dans sa thèse de maîtrise portant sur la presse sudburoise de 1960 à 1975, estime que le gouvernement fédéral y est pour beaucoup dans la rupture identitaire des Franco-Sudburois avec l'identité canadienne-française. En effet, suivant certainement l'impulsion de Fernand Dumont sur la « seconde fondation du pays » par le gouvernement Trudeau<sup>20</sup>, Bock explique qu'Ottawa refuse aux Canadiens français l'existence de leur nation, préférant mettre de l'avant l'idée que le Canada est un pays uninational composé d'une multitude d'ethnies. L'idée d'un pays biculturel est donc balayée du revers de la main par le gouvernement fédéral. Bock constate aussi, plus récemment, une mutation idéologique qui s'opère à l'intérieur des organismes de jeunesse franco-ontarienne. En effet, au cours des années soixante, ces derniers délaissent progressivement le traditionalisme canadien-français, nuançant ainsi l'approche essentiellement exogène des historiens antérieurs afin d'expliquer le bouleversement identitaire<sup>21</sup>. Tout compte fait, il semble pour l'historien que les Franco-Ontariens auraient progressivement troqué leur statut de minorité « nationale », si nous pouvons parler ainsi, au profit du statut de minorité linguistique et, de fait, sciemment ou non, ils auraient largué une bonne part de leur mémoire canadienne-française<sup>22</sup>.

---

<sup>20</sup> Fernand Dumont, *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1995, p. 33.

<sup>21</sup> Michel Bock, « De la "tradition" à la "participation" : les années 1960 et les mouvements de jeunesse franco-ontariens », *loc. cit.*

<sup>22</sup> Voir notamment la conclusion de Michel Bock, *Comment un peuple oublie son nom : la crise identitaire franco-ontarienne et la presse française de Sudbury (1960-1975)*, Sudbury, Institut franco-ontarien/Prise de parole, 2001 119 p.

Bock a bien démontré dans son étude de la presse sudburoise la prépondérance du mot « francophone » utilisé dans les journaux pour nommer les Canadiens français de la région à partir de la fin des années 1960. Cette transformation est révélatrice pour l'auteur, car « [l]es notions de culture et d'histoire furent ni plus ni moins sacrifiées dans la définition de l'identité des Franco-Ontariens, définition qui ne retenait plus que le critère de l'expression linguistique<sup>23</sup> ». La principale critique que nous pouvons faire de l'étude de Bock est qu'elle laisse entendre que l'épithète « francophone » marque un abandon de toute notion culturelle canadienne-française<sup>24</sup>. Nous sommes à nous questionner, en effet, sur le sens que donnent les journaux au mot « francophone ». Cache-t-il, aussi paradoxal que cela puisse sembler, des repères identitaires et mémoriels du Canada français et de l'Ontario français? Bock, de son côté, estime que, « [e]n réfutant systématiquement l'existence historique d'une communauté de langue et de culture en ce pays, ne risque-t-on pas d'écarter du revers de la main l'un des principaux arguments invoqués pour justifier la reproduction et l'épanouissement de la culture française au Canada<sup>25</sup>? » Nous y reviendrons, mais contentons-nous d'informer le lecteur qu'il existe, selon nous, toujours une certaine notion de culture, malgré l'utilisation de ce terme.

Lucie Tardif-Carpentier s'est aussi intéressée à la presse en Ontario français lors de ses études à la maîtrise à l'Université d'Ottawa. Son objet d'étude, le quotidien *Le Droit* d'Ottawa, est utilisé afin d'évaluer l'opinion publique des Franco-Ontariens sur le

---

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 104.

<sup>24</sup> À sa défense, Bock affirme qu'il est possible que « le vocabulaire fédéral se soit répandu sans que l'idéologie qui l'encadrait ait été reprise à la lettre par les minorités, et que celles-ci aient vu dans l'expression "francophone" l'affirmation de leur spécificité non seulement linguistique [...] mais aussi culturelle », ce que nous relèverons au cours de la présente thèse. Michel Bock, *Comment un peuple oublie son nom...*, *op. cit.*, p. 92.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 105.

Québec. Il est important de noter que le sujet postule dès le départ une séparation entre les identités franco-ontarienne et québécoise. Le texte fait ressortir le point de vue essentiellement négatif du journal — et, par extension, de la collectivité franco-ontarienne — à l’endroit des néonationalistes québécois, notamment au moment des États généraux du Canada français<sup>26</sup>. Tardif-Carpentier affirme qu’il existe, malgré tout, un rapprochement entre les Franco-Ontariens et le Québec durant la période de 1981 à 1994, caractérisée par la « Nuit des longs couteaux » et l’échec des accords constitutionnels. Cela dit, l’auteure explique ce rapprochement plutôt en raison d’une prise en main identitaire par les Franco-Ontariens qui s’émancipent par rapport au Québec et par la révision de la politique éditoriale fédéraliste du *Droit* qui « évolue passablement envers les “séparatistes” », de sorte que, en 1994, les journalistes « comprennent mieux [l’aspiration des souverainistes] et n’ont pas envers [elle] la même animosité »<sup>27</sup>.

Il existe une deuxième étude portant sur le journal *Le Droit* qui a été rédigée par Luc Laporte en 1986 à l’Université Laval. Ce dernier affirme que *Le Droit* est le « miroir » de l’identité franco-ontarienne qui prend ses distances par rapport au Québec dans le contexte de la Révolution tranquille. En effet, Laporte estime que les journalistes et chroniqueurs du quotidien traitent séparément l’Ontario français et le Québec<sup>28</sup>. Or, force nous sera de constater, dans les chapitres suivants et à la lumière de notre recherche, qu’un même éditorialiste peut traiter, à quelques jours d’intervalles, de

---

<sup>26</sup> Lucie Tardif-Carpentier, « Le “parapluie du Québec” : *Le Droit* de 1967 à 1994 », dans Jacques Cotnam, Yves Frenette et Agnès Whitfield (dir.), *La francophonie ontarienne : bilan et perspectives de recherche*, Hearst, Le Nordir, 1995, p. 315.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 319.

<sup>28</sup> Luc Laporte, *Le journal [L]e Droit, miroir de l’identité franco-ontarienne*, Thèse de maîtrise (histoire), Université Laval, 1986, 102 f.

questions québécoises et franco-ontariennes et, de surcroît, mettre en relation les deux groupes pour alimenter ses réflexions.

Tardif-Carpentier et Laporte assimilent l'opinion publique franco-ontarienne à la politique éditoriale du *Droit*. Bien que le journal ait la prétention d'être un quotidien d'envergure provinciale et nationale pour l'Ontario français et le Canada français, sa vente par les Oblats à Unimédia en 1983 et à Hollinger en 1987 (et plus récemment vers Gesca), l'importance relative de son lectorat québécois (70 % en 1990<sup>29</sup>) ainsi que le roulement de son personnel<sup>30</sup>, tous ces facteurs diminuent la sensibilité du quotidien aux affaires franco-ontariennes. En effet, le journal s'intéresse, au fil des ans, davantage aux affaires québécoises et prend ses distances de celles concernant les Canadiens français et les Franco-Ontariens. Cela étant dit, il est impossible de mesurer « l'opinion publique » à travers le prisme d'un seul quotidien qui, d'ailleurs, se régionalise au cours des années. L'étude interrégionale que nous proposons ajoutera d'importantes nuances aux analyses de Tardif-Carpentier et de Laporte.

### *La « refondation » d'une identité franco-ontarienne*

Tel un phénix, l'oiseau fabuleux qui renaît de ses cendres, l'Ontario français aurait, pour un bon nombre de sociologues, de littéraires et d'historiens, été ranimé par une nouvelle identité franco-ontarienne qui surgit dès les années soixante-dix. La

---

<sup>29</sup> Lucie Tardif-Carpentier, *loc. cit.*, p. 317.

<sup>30</sup> *Le Droit* ne se remettra jamais de la perte de Marcel Gingras en 1973 qui décide de quitter le quotidien pour la fonction publique. Gingras, un nationaliste franco-ontarien, prêtait souvent sa plume aux luttes et revendications franco-ontariennes. La communauté franco-ontarienne d'Ottawa ayant bien vu que la perte de Gingras allait changer la dynamique du *Droit*, tente tant bien que mal de forcer la main du journal afin qu'il affirme sa mission envers les Franco-Ontariens. Les éditorialistes qui suivent, dont Pierre Bergeron et Pierre Tremblay, n'auront pas la même fougue que Gingras. Malgré une plume acerbe souvent mise à la défense des Franco-Ontariens, Michel Gratton quitte *Le Droit* pour devenir secrétaire de presse du premier ministre Brian Mulroney en 1984. « Des demandes très précises au *Droit* », *Le Droit*, 17 novembre 1973, p. 3. Bibliothèque Morisset de l'Université d'Ottawa (BMUO).

« rupture » avec le Québec aurait donc été l'occasion de faire naître une nouvelle identité, ancrée sur le territoire provincial.

Pour Danielle Juteau-Lee et Jean Lapointe, il s'opère une véritable effervescence identitaire chez les Franco-Ontariens en raison de la « rupture » et de la modernisation de la communauté durant les années soixante-dix. La fin du projet national canadien-français et l'entrée dans la modernité des Canadiens français de l'Ontario provoquent un renouveau du discours identitaire et l'érection de nouvelles frontières ethniques<sup>31</sup>. De fait, le vieux Canadien français traditionnel serait expulsé au profit du nouveau Franco-Ontarien moderne. Le discours identitaire est donc réorganisé selon ses nouveaux besoins et est surtout axé sur *Queen's Park*. Il serait vidé de son ancien contenu culturel canadien-français et prendrait forme à partir de la participation des Franco-Ontariens aux nouvelles structures, largement provinciales, que se donne la communauté dans le contexte de la montée de l'État-providence.

Roger Bernard critique pour sa part cette thèse. Alors que Juteau-Lee et Lapointe voient dans « l'entrée en modernité » des Franco-Ontariens un événement libérateur, Bernard affirme que les Canadiens français en situation minoritaire subissent plutôt les contrecoups de la modernité. En effet, plusieurs institutions canadiennes-françaises s'effritent, de sorte que l'avenir des Canadiens français en Ontario n'est plus assuré. La famille, première instance institutionnelle, devenue souvent exogame, n'est plus en mesure de jouer le rôle central de socialisation qui lui incombait à l'époque du Canada français<sup>32</sup>. Puisque la famille n'est plus en mesure de s'acquitter de la transmission

---

<sup>31</sup> Danielle Juteau-Lee et Jean Lapointe, « Identité culturelle et identité structurelle dans l'Ontario francophone : analyse d'une transition », dans Alain Baudot *et al.* (dir.), *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques (III)*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, 1980, p. 60-71.

<sup>32</sup> Roger Bernard, *Le Canada français : entre mythe et utopie*, Ottawa, Le Nordir, 1997, p. 132-133.

culturelle, c'est à l'école qu'incombe la double tâche d'inculquer les connaissances techniques nécessaires à l'épanouissement de l'élève dans le monde moderne et la transmission à l'enfant de la culture canadienne-française. Le résultat est, selon Bernard, mitigé<sup>33</sup>. La culture franco-ontarienne/canadienne-française est rudement mise à l'épreuve par le progrès rapide du bilinguisme chez les Franco-Ontariens, lequel résulte de leur urbanisation et de leur minorisation croissantes. Ces derniers, ne voyant pas leur culture dans les médias de masse qu'ils consomment et n'ayant que peu ou pas de représentation dans la société ontarienne en général, vivent un processus d'acculturation, dont le point de départ est le développement d'une identité « bilingue ». Cette forme d'identité mène, selon Bernard, à une secondarisation par le Franco-Ontarien de la langue française et, par conséquent, au rejet de la culture franco-ontarienne au profit de la langue et de la culture anglaises, plus légitimes et présentes partout dans la province<sup>34</sup>.

Les littéraires ont aussi postulé qu'intervient une rupture en Ontario français par rapport à l'identité et au passé canadiens-français. Lucie Hotte, par exemple, affirme qu'il existait, lors de la décennie soixante-dix, une « nécessité pour les Franco-Ontariens de se définir à partir de leur réalité », ce que le groupe CANO — la Coopérative des artistes du Nouvel-Ontario — a tenté de faire à Sudbury, selon la chercheuse de l'Université d'Ottawa, pour l'ensemble de la province<sup>35</sup>.

De son côté, Marie Lebel a récemment soutenu une thèse de doctorat dans laquelle elle affirme que, selon sa lecture des revues savantes du nord de l'Ontario, il

---

<sup>33</sup> Roger Bernard, « Les contradictions fondamentales de l'école minoritaire », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 23, n° 3 (1997), p. 509-526.

<sup>34</sup> Roger Bernard, « Culture et identité franco-ontarienne », dans Jean-Pierre Pichette (dir.), *L'œuvre de Germain Lemieux, s.j. Bilan de l'ethnologie en Ontario français*, Sudbury, Centre franco-ontarien de folklore et Prise de parole, 1993, p. 449-462; Roger Bernard, *De Québécois à Ontariens*, Ottawa, Le Nordir, 1996 [1988], 179 p.

<sup>35</sup> Lucie Hotte, « Littérature et conscience identitaire : l'héritage de CANO », dans Andrée Fortin (dir.), *Produire la culture, produire l'identité?*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 53-68.

s'entame un processus de « provincialisation de l'historicité », essentiellement une transformation de la référence, passant du Canada français à l'Ontario français, et la création d'une nouvelle conscience collective et d'un nouveau pays imaginé, créé à même les institutions franco-sudburoises<sup>36</sup>. Si les institutions changent et s'ancrent à même le territoire, il en résulte donc une mutation identitaire. C'est le même son de cloche du côté de la littéraire Johanne Melançon qui étudie le concept du « Nouvel-Ontario » chez les artistes. Selon elle, ces derniers participent à la création d'un imaginaire collectif à même le territoire nord-ontarien, participant à une sorte de table rase après les années soixante et à la création d'une nouvelle identité<sup>37</sup>. Nous n'avons pas, pour notre part, pu constater l'adhésion des journaux (même les journaux sudburois, dont *Le Nouvel Ontarien*), à cet espace imaginaire. Il nous semble qu'il a été élaboré dans un milieu restreint, celui des artistes et peut-être des universitaires, et qu'il n'a pas véritablement réussi à le déborder<sup>38</sup>. Ajoutons aussi que, récemment, Hotte et Melançon réitèrent leurs thèses dans leur manuel *Introduction à la littérature franco-ontarienne*. En cherchant à inscrire cette littérature dans un cadre historique, les deux auteures affirment l'existence d'un nouvel espace littéraire franco-ontarien qui émerge durant les années soixante-dix, reléguant la production littéraire francophone de la province d'avant cette date à la « littérature canadienne-française<sup>39</sup> » et soulignant la rupture identitaire survenue entre les deux.

---

<sup>36</sup> Marie Lebel, *Prise de parole et mondes de l'engagement intellectuel dans le Nouvel-Ontario (1970-1995)*, Thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval, 2009, 494 p.

<sup>37</sup> Johanne Melançon, « Le Nouvel-Ontario: espace réel, espace imaginé, espace imaginaire », *Quebec Studies*, vol. 46 (automne 2008/hiver 2009), p. 49-69.

<sup>38</sup> Serge Miville, « Une continuité après la rupture? L'Ontario français ethnique et nationalitaire dans *Le Nouvel Ontarien* de Sudbury (1985-1989) », article inédit, 33 p.

<sup>39</sup> Lucie Hotte et Johanne Melançon (dir.), *Introduction à la littérature franco-ontarienne*, Sudbury, Prise de parole, 2010, 277 p.

Force est de constater une abondante historiographie (au sens large) portant sur ce que nous pouvons appeler la « rupture » et la « refondation » de l'identité en Ontario français. La thèse pour ainsi dire « classique » veut que la montée du néonationalisme québécois ait provoqué une rupture avec l'ancien Canada français. Privés du projet de société qui les guidait jadis, les Franco-Ontariens ont dû, c'est le cas de le dire, procéder à une refondation de leur identité.

## **II) Critiques de la thèse de la « rupture »**

L'historiographie franco-ontarienne est fortement imbriquée dans celle du Québec. Nul ne peut traiter de l'Ontario français sans se référer à l'importante littérature historique qui se produit sur le Québec. Alors qu'une partie des chercheurs affirment ce que nous avons appelé la thèse de la « rupture », de nombreux historiens coulent les fondations d'une réinterprétation de l'histoire nationale canadienne-française qui remet en question les bases de cette première thèse. Pour certains, historiens et littéraires, le fossé entre le Canada français et le Québec est le résultat de longues transformations qui précèdent de longtemps la Révolution tranquille. Un bon nombre d'entre eux ont vu dans la modernisation socio-économique de la société canadienne et québécoise un facteur déterminant dans les transformations identitaires et dans la désagrégation du Canada français. Pour d'autres, l'identité canadienne-française a eu une trop grande importance dans les études sur le Québec. Ces auteurs « révisionnistes », pour emprunter à Ronald Rudin, minimisent le particularisme québécois et estiment que la province a évolué comme toute société « normale » et « moderne ». À cet effet, la question nationale est, en définitive, superflue. Dans la même veine, certains chercheurs qui adhèrent au paradigme de l'« américanité », sans nier l'importance de la question

identitaire et nationale au Québec, estiment que cette dernière a été appropriée par une élite traditionaliste en rupture avec la réalité vécue par la population dans son ensemble. Le Canada français aurait été, selon certains d'entre eux, une erreur historique.

« *Les chemins de la différence* »

Cette expression est tirée de la synthèse d'histoire d'Yves Frenette sur les Canadiens français dans laquelle l'auteur apporte d'importantes nuances, sans la rejeter entièrement, à la thèse de la « rupture » de la Révolution tranquille et de l'émergence d'une identité franco-ontarienne distincte au lendemain des années 1960. Bien qu'il ne nie pas l'importance des États généraux, Frenette cherche à nuancer l'idée qu'une transformation radicale s'impose à partir de la Révolution tranquille. Plusieurs facteurs expliquent l'étiement du Canada français au fil du temps selon l'historien. Dans sa *Brève histoire des Canadiens français*, le fractionnement s'amorce après la Première Guerre mondiale, notamment en raison du « vent de l'urbanisation et de l'acculturation [qui] balaie les communautés canadiennes-françaises », un vent qui « [prend] des proportions jusque-là inégalées »<sup>40</sup>. Aux transformations économiques, à l'acculturation et à l'urbanisation des Canadiens français s'ajoute le déclin important des courants migratoires qui avaient jadis nourri l'esprit de corps des Canadiens français et la formation de nouveaux mythes fondateurs en raison de la multiplication des crises linguistiques provinciales. Pour Frenette, ces facteurs expliquent les « différentes voies » qu'empruntent les francophonies minoritaires après les années soixante. Gratien Allaire, pour sa part, estime qu'il s'opère une « métamorphose » du Canada français, notamment en raison de l'éclatement de l'Ordre de Jacques-Cartier, l'épuisement du Conseil de la

---

<sup>40</sup> Yves Frenette, *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Boréal, 1998, p. 141.

vie française en Amérique et la réorientation de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal<sup>41</sup>.

Chez René Dionne et Yolande Grisé, c'est à la suite des nombreuses luttes provinciales que les Franco-Ontariens ont forgé une nouvelle identité, et ce, des décennies avant la Révolution tranquille. C'est autour de la crise du Règlement XVII que se construit, selon ces littéraires, une nouvelle identité franco-ontarienne<sup>42</sup>. Aux dires de Dionne, par exemple, cette identité en gestation est rapidement mobilisée pour remplacer l'identité canadienne-française. Pour ce dernier, la tradition littéraire des francophonies canadiennes qui « remonte à plus d'un siècle » a fait en sorte que, lorsque la « rupture » est survenue pendant les années 1960, « [l]a réaction des francophones du Canada a été tellement vive et rapidement organisée qu'elle force à constater qu'il existait déjà des identités régionales bien établies au fond des consciences individuelles<sup>43</sup> ». Dionne laisse donc entendre que la brisure de la Révolution tranquille n'était pas, en réalité, pas un traumatisme. En effet, il s'agissait simplement de substituer à l'identité nationale canadienne-française des identités régionales déjà bien enracinées.

Il y a toutefois une alternative à la thèse de Dionne et de Grisé. L'historien Pierre Savard écrit en 1993 que le « choc du Règlement 17 [...] va provoquer le plus spectaculaire mouvement de solidarité entre Franco-Québécois et Franco-Ontariens ». En effet, pour Savard, « [l]es Franco-Ontariens ne manquent pas de solliciter l'appui des

---

<sup>41</sup> Gratien Allaire, « Le triangle canadien-français au tournant des années 1960 : le Conseil de la vie française en Amérique, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et l'Ordre de Jacques-Cartier », *Francophonies d'Amérique*, n° 17 (2004), p. 108-117.

<sup>42</sup> René Dionne, « La littérature franco-ontarienne : esquisse historique », dans Cornelius Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 341-417; Yolande Grisé, « *Ontariois, on l'est encore!* », Ottawa, Le Nordir, 2002, p. 164-165.

<sup>43</sup> René Dionne, « Trois littératures francophones au Canada, 1972-1992 », *Cahiers Charlevois. Études franco-ontariennes*, tome 3, Sudbury, Prise de parole et Société Charlevoix, 1998, p. 227-228.

Canadiens français du Québec »<sup>44</sup> et ces derniers sont au rendez-vous. Effectivement, dans sa thèse de doctorat portant sur la question des minorités canadiennes-françaises dans la pensée de Lionel Groulx, Michel Bock révèle les nombreuses interventions du chanoine pour prêter main-forte aux Franco-Ontariens. Pour Groulx, le Règlement XVII est « étrangement salubre », puisqu'il aide à maintenir la solidarité nationale entre les Québécois et les Canadiens français minoritaires<sup>45</sup>. Bock conclut que Groulx « favorisa grandement le dialogue et la concertation entre les milieux nationalistes du Québec et de l'Ontario à un moment décisif » de l'histoire franco-ontarienne et canadienne-française, conformément à une conception organique de la nation canadienne-française<sup>46</sup>.

#### *La perspective « révisionniste »*

La position de l'historien Gervais selon laquelle l'identité franco-ontarienne n'est que le prolongement de l'identité canadienne-française a été critiquée en 2003 par la politicologue Linda Cardinal dans un texte intitulé « Sortir de la nostalgie, en finir avec le ressentiment<sup>47</sup> ». Pour Cardinal, la plupart des études universitaires sur les rapports entre le Québec et la francophonie minoritaire « inspire[nt] encore trop la nostalgie et le ressentiment du Québec pour être traité[s] de façon critique et détachée ». Elle reproche aux « nostalgiques » d'avoir « le mal du pays » et de promouvoir la « rancœur et d'une vision de repli sur un Canada français imaginaire, au

---

<sup>44</sup> Pierre Savard, « Relations avec le Québec », dans Cornelius J. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 234.

<sup>45</sup> Michel Bock, *Quand la nation débordait les frontières*, op. cit. p. 222.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 288.

<sup>47</sup> Linda Cardinal, « Sortir de la nostalgie, en finir avec le ressentiment : les francophones hors Québec et la coopération interprovinciale », dans Simon Langlois et Jean-Louis Roy (dir.), *Briser les solitudes. Les francophonies canadiennes et québécoise*, [s.l.], Nota bene, 2003, p. 16.

détriment d'une vision politique et stratégique de la francophonie»<sup>48</sup>. Pour Cardinal, Gervais, Bernard, Martel et les autres « nostalgiques », empêchent l'adoption d'une perspective plus positive et nuancée des Franco-Ontariens en raison d'une mémoire trop lourde d'un passé canadien-français révolu.

La position de Cardinal est nourrie d'une critique qu'elle effectue de la thèse de la rupture en 1998. La grande difficulté qu'ont les francophonies minoritaires à surmonter cette épreuve s'explique, selon Cardinal, par l'insistance de l'élite à s'accrocher au traditionalisme canadien-français d'avant les années 1960. Les intellectuels — qui deviennent en 2003 les « nostalgiques » — érigent, selon la politologue, ce traditionalisme en rempart contre l'assimilation. Elle leur reproche d'ailleurs de représenter le « Canada français comme une société d'Ancien Régime<sup>49</sup> ». Or, toujours selon l'auteure, l'historiographie « révisionniste<sup>50</sup> » du Québec permet d'amorcer une réflexion dénuée de nostalgie, car elle présente un Canada français plus dynamique et nuancé<sup>51</sup>. Cela étant dit, le paradigme « révisionniste » ne peut que mettre en scène une communauté dénationalisée, dont le seul ancrage soit les classes sociales. Une telle démarche, croyons-nous, ne peut s'appliquer à l'Ontario français et au Canada français qu'en écartant plusieurs aspects déterminants de leur expérience historique, culturelle et identitaire, écartant du même coup le désir que nous observons chez les Franco-Ontariens dans la présente étude d'ériger une société originale en Amérique du Nord inspirée de la référence canadienne-française.

---

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> Linda Cardinal, « Le Canada français à la lumière des États généraux : critique de la thèse de la rupture », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, CRCCF, 1998, p. 214.

<sup>50</sup> Le terme vient de Ronald Rudin, *Faire de l'histoire au Québec*, Québec, Septentrion, 1998, 278 p.

<sup>51</sup> Linda Cardinal, « Le Canada français à la lumière des États généraux... » *loc. cit.*, p. 224, 250, 256, 260.

Quelles sont les origines de cette histoire plus « positive » que prône Cardinal? C'est chez les historiens québécois que nous trouvons la réponse. Les « révisionnistes » au Québec<sup>52</sup> ont livré à la fin des années soixante-dix une synthèse percutante pour l'historiographie québécoise<sup>53</sup>. D'après cette interprétation, l'histoire de la société québécoise ne se comprend plus en rapport avec le particularisme canadien-français, mais plutôt en fonction de sa « normalité » par rapport au reste du monde occidental, c'est-à-dire de sa modernité. Ronald Rudin fait remarquer que le « révisionnisme », lorsqu'il est pris intégralement, « [fait] du Québec une société normale, pluraliste et essentiellement divisée en classes sociales<sup>54</sup> ». De fait, la question nationale ainsi que la catégorie identitaire « canadienne-française » sont écartées des études. En définitive, si le Québec n'a jamais vraiment été « canadien-français », il n'est pas clair que c'est le cas de l'Ontario français.

#### *La perspective de l'américanité*

L'historiographie québécoise a aussi donné naissance à une sorte de dérivé du « révisionnisme ». Certains chercheurs, au premier chef Gérard Bouchard, sont loin de vouloir ignorer l'importance de la question nationale et de la catégorie identitaire que représente le Canada français. Toutefois, le paradigme mis de l'avant par ces chercheurs s'alimente d'une perspective qui rompt avec l'exceptionnalisme de l'expérience historique canadienne-française. En ce sens, il fait la promotion d'une conception « américaine » de la société québécoise. Selon cette interprétation, le Québec, comme

---

<sup>52</sup> Les « révisionnistes » ont largement été adeptes de l'histoire sociale, qui s'impose notamment dans le paysage historiographique québécois au milieu des années soixante-dix. Ronald Rudin, *op. cit.*

<sup>53</sup> Une première édition de cette synthèse est publiée en 1979 et sera rééditée en 1989. Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain*, deuxième édition révisée, 2 volumes, Montréal, Boréal, 1989.

<sup>54</sup> Ronald Rudin, *op. cit.*, p. 220.

toute « société du Nouveau Monde » devait opérer une rupture avec la société européenne afin de faire naître, en adhérant aux principes de la démocratie et de la liberté inhérents à l'Amérique et aux sociétés du Nouveau Monde, une nouvelle dynamique sociétale, ce qui n'aurait jamais eu lieu<sup>55</sup>. D'ailleurs, l'identité canadienne-française, selon les tenants de l'américanité, n'était qu'une construction d'une élite dont l'expérience était en rupture avec celle de la masse populaire, largement réconciliée avec sa propre « américanité ». De fait, il existe, toujours selon ce postulat, un véritable fossé entre la réalité populaire et l'identité « tronquée » promue par l'élite<sup>56</sup>. Selon cette perspective, l'histoire canadienne-française paraît comme un accident de parcours dans l'évolution « normale » de la société québécoise. En effet, chez Yvan Lamonde, les réformistes du XIX<sup>e</sup> siècle auraient déserté le principe de l'autodétermination afin d'obtenir quelques concessions politiques, dont le gouvernement responsable<sup>57</sup>. Marcel Bellavance de son côté affirme qu'il y eut une « sortie de l'histoire » des Canadiens français/Québécois, par rapport à leur destin américain, qui se situe au lendemain de l'échec des Rébellions de 1837-1838<sup>58</sup>. Bref, la décennie du Canada français ne serait, au fond, qu'un épisode à oublier, une anomalie à réparer, une fabulation d'une élite qui aurait duré plus de cent ans.

### III) La « reproblématisation » du Canada français

Il y a depuis quelques années une nouvelle perspective historique qui se dessine au Québec et au Canada français et qui fait son chemin dans la littérature scientifique.

---

<sup>55</sup> Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du nouveau monde : essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal, 2001, 503 p.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 148-154.

<sup>57</sup> Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*, vol. 1 : 1760-1896, Montréal, Fides, 2000, 572 p.

<sup>58</sup> Marcel Bellavance, « La rébellion de 1837 et les modèles théoriques de l'émergence de la nation et du nationalisme », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 53, n° 3 (2000), p. 367-400.

Celle-ci, surtout alimentée par l'histoire intellectuelle, cherche à « reproblématiser » la question du Canada français au Québec et, de surcroît, dans la francophonie minoritaire, en nuancant à la fois les thèses « révisionnistes » et celle de la « Grande Noirceur ».

*Une « nouvelle sensibilité » au Québec*

La mise en scène du Québec comme « société normale » cache une partie de la dynamique des transformations sociales, idéologiques et institutionnelles qui permettent de mieux comprendre les transformations qui s'opèrent au Canada français. Récemment, des chercheurs ont tenté de remettre en valeur la contribution du catholicisme et de l'Église au déclenchement des transformations intellectuelles et structurelles qui culminent, au Québec au moment de la Révolution tranquille, donnant naissance à une « nouvelle sensibilité historique<sup>59</sup> ».

Les sociologues E.-Martin Meunier et Jean-Philippe Warren ont proposé en 1998 une réinterprétation majeure concernant l'idée de la « Grande Noirceur », période « d'obscurité » qui aurait caractérisé l'époque duplessiste. En analysant le développement de la pensée personnaliste, développée par la gauche intellectuelle catholique française et reprise par un bon nombre de jeunes intellectuels canadiens-français durant l'après-guerre, les auteurs affirment qu'il s'opère un véritable renouvellement idéologique pendant l'après-guerre. En effet, à la recherche d'un catholicisme authentique pour revigorer les fidèles, les intellectuels ont remis en question le traditionalisme de l'Église canadienne-française qui, selon eux, ne faisait que promouvoir une fausse religiosité. Le résultat est une critique acerbe dirigée par ces

---

<sup>59</sup> Stéphane Kelly (dir.), *Les idées mènent le Québec : essais sur une sensibilité historique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003, 222 p.

intellectuels contre l'élite ecclésiastique et un désir brûlant de réformer l'État<sup>60</sup>. Michael Gauvreau a cherché à démontrer, de son côté, que la jeune élite, largement formée à l'Action catholique, a contribué considérablement au renouvellement des structures étatiques québécoises et, du coup, au déclenchement de la Révolution tranquille<sup>61</sup>. Jean Gould, pour sa part, a montré que la modernisation de l'Église « régulière », celle des ordres religieux, a largement facilité la réforme de l'appareil étatique au moment de la Révolution tranquille<sup>62</sup>. Bref, la critique du traditionalisme d'un certain clergé n'équivaut pas au rejet du catholicisme en tant que tel. Au contraire, la Révolution tranquille serait la conséquence partielle des efforts de renouvellement de l'Église. Si les idées mènent concrètement à des restructurations d'envergure, il faut donc revoir le postulat d'une certaine histoire sociale québécoise selon laquelle les structures de classe et l'industrialisation sont les seuls moteurs du changement social.

Nous l'avons dit, les postulats « révisionnistes » et de l'américanité mettent en échec la possibilité d'étudier l'expérience canadienne-française dans son intégralité. Ces deux perspectives se valent les remontrances de certains jeunes chercheurs, dont les historiens Éric Bédard et Xavier Gélinas. Selon ces derniers, les chercheurs « révisionnistes » — qu'ils qualifient de néonationalistes — « commettent un parti pris

---

<sup>60</sup> E.-Martin Meunier et Jean-Philippe Warren, « De la question sociale à la question nationale : le cas de la revue *Cité libre* », *Recherches sociographiques*, vol. 39, n<sup>os</sup> 2-3 (1998), p. 291-316; E.-Martin Meunier et Jean-Philippe Warren, *Sortir de la grande noirceur : l'horizon personnaliste de la Révolution tranquille*, Sillery, Septentrion, 2002, 207 p.

<sup>61</sup> Michael Gauvreau, *Les origines catholiques de la Révolution tranquille*, Montréal, Fides, 2008, 464 p.

<sup>62</sup> Jean Gould, « La genèse catholique d'une modernisation bureaucratique », dans Stéphane Kelly (dir.), *Les idées mènent le Québec. Essais sur une sensibilité historique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003, p. 145-175.

de contemporanéité<sup>63</sup> », dont les victimes sont sans doute les francophonies minoritaires, « oblitérées » dans les travaux de ces historiens. Pour Bédard et Gélinas :

Comment justifier ce silence opaque sur ce qu'ont vécu le cinquième des francophones de ce pays, résidant dans une autre province [,] mais partageant avec les Franco-Québécois une même référence identitaire, une même foi, une même mentalité, avec des variantes qu'il aurait justement été valable d'explorer<sup>64</sup>?

Dit autrement, le remaniement mémoriel non seulement passe sous silence l'expérience canadienne-française du Québec, mais restreint aussi la communauté de destin à une frontière politique à une époque où la « nation débordait les frontières<sup>65</sup> ».

Enfin, mentionnons que, récemment, Bock s'est prononcé de nouveau sur la problématique de la rupture et sur ses conséquences sur la mémoire canadienne-française. Pour ce dernier, « c'est après la Deuxième Guerre mondiale que le traditionalisme canadien-français subit non pas ses premières critiques, mais celles qui en viendraient à bout, en définitive<sup>66</sup> ». En effet, c'est l'ensemble des transformations, tant structurelles qu'idéologiques, que subissent le Canada français et le Québec, c'est-à-dire la montée de la doctrine sociale catholique, de la philosophie personnaliste, du laïcisme dans les institutions cléricales, le retrait progressif de l'Église des institutions, qui mène pour Bock à l'inexorable rupture avec le traditionalisme canadien-français. Ce ne sont pas seulement les structures qui ont été ébranlées, mais « c'était aussi la communauté de mémoire canadienne-française qui était brisée<sup>67</sup> ». Notons, toutefois, que Bock, récidivant de nouveau, laisse croire qu'il a existé, au lendemain des États généraux, une certaine continuité de l'idée du Canada français, notamment au sein de la Fédération des

---

<sup>63</sup> Éric Bédard et Xavier Gélinas, « Critique d'un néo-nationalisme en histoire du Québec », dans Stéphane Kelly (dir.), *Les idées mènent le Québec. Essais sur une sensibilité historique*, Québec, PUL, 2003, p. 83.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>65</sup> Michel Bock, *Quand la nation débordait les frontières...*, *op. cit.*

<sup>66</sup> Michel Bock, « Se souvenir et oublier : la mémoire du Canada français, hier et aujourd'hui », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal, *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, 2007, p. 184-185.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 186.

francophones hors Québec (FFHQ), dont nous aurons l'occasion de traiter tout au long de notre thèse<sup>68</sup>.

Ce qui étonne surtout dans la littérature de la « nouvelle sensibilité » au Québec, c'est la présence pour ainsi dire « précoce » de ce paradigme chez certains chercheurs issus des francophonies minoritaires, dont Gaétan Gervais<sup>69</sup> et le sociologue Joseph Yvon Thériault. Selon Thériault, les francophonies minoritaires, contrairement aux autres minorités au Canada, ont cherché en dépit de la fin du Canada français à « faire société », c'est-à-dire, à travers l'autonomie institutionnelle, politique, culturelle et, dans certains cas, économique, de se structurer une communauté politique originale qui s'inscrit à sa façon dans la modernité, sans nécessairement constituer un État indépendant; c'est ce que Thériault nomme le groupement « nationalitaire », sur lequel nous reviendrons plus tard<sup>70</sup>. Bref, il n'est pas question pour Thériault de voir dans un projet sociétal francophone au Canada un particularisme contraire à l'Universel, mais bien « une manière de particulariser l'Universel<sup>71</sup> ». Il perçoit chez l'élite francophone hors Québec le désir de structurer un tel projet en naviguant à l'intérieur des cadres qui lui sont imposés. Incapables d'ériger un État national, mais soucieux de retenir leurs caractéristiques particulières et de mettre sur pied un mode d'intégration sociale différent, ces minorités oscillent entre la nation et l'ethnie.

---

<sup>68</sup> Michel Bock, « La Fédération des francophones hors Québec devant le gouvernement québécois (1976-1991) : groupe de pression ou compagnon d'armes? », article inédit.

<sup>69</sup> Pensons notamment à son texte « Aux l'origines de l'identité franco-ontarienne », qui est paru en 1995 et reproduit dans *Des gens de résolution...*, *op. cit.*

<sup>70</sup> Joseph-Yvon Thériault, « Entre la nation et l'ethnie : sociologie, société et communautés minoritaires francophones », *Sociologies et sociétés*, vol. 26 n° 1 (1994), p. 15-32.

<sup>71</sup> Joseph Yvon Thériault, *Faire société*, *op. cit.*, p. 366.

C'est en proposant en 1994 le concept d'identité *nationalitaire* que Thériault tente de comprendre les actions de l'élite francophone minoritaire<sup>72</sup>. En prenant comme exemple la FFHQ et la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA), le sociologue affirme que les organismes « reconna[issent] leur statut de minoritaire au sein de la société canadienne [... mais i]ls refusent toujours enfin de se percevoir comme l'une des dimensions ethniques de la réalité canadienne ». Il renchérit en indiquant que « [l]eur peur viscérale du multiculturalisme canadien [n'est] d'ailleurs qu'une manifestation d'une perspective qui leur apparaît encore plus dangereuse : l'ethnicisation »<sup>73</sup>. La préoccupation est grande : comment retenir sa propre particularité sociétale et maintenir l'idée d'un Canada biculturel devant la puissance des mécanismes d'intégration de la société canadienne? En 2007, Thériault et Meunier signent un texte sur ce qu'ils nomment « l'intention vitale » du Canada français. Les deux sociologues affirment qu'il « persiste [...] bon gré, mal gré, une certaine idée du Canada français qui structure toujours l'identité et l'imaginaire politique des francophones du Canada<sup>74</sup> » et, ajoutons-nous, sert de pierre angulaire aux revendications nationales et comme source de légitimité. En effet, comme nous le verrons dans les chapitres qui suivent, c'est cette même « intention nationalitaire » qui motive l'élite et, à plusieurs occasions, de nombreux Franco-Ontariens à revendiquer la mise en place d'un réseau institutionnel à leur image.

---

<sup>72</sup> Joseph Yvon Thériault, « Entre la nation et l'ethnie... », *loc. cit.* Notons qu'il existe une littérature scientifique opposée à la démarche de Thériault, notamment présente chez Monica Heller et Diane Gérin-Lajoie. Voir Monica Heller, « Quel(s) français et pour qui? Discours et pratiques identitaires en milieu scolaire franco-ontarien », dans Normand Labrie et Gilles Forlot (dir.), *L'enjeu de la langue en Ontario français*, Sudbury, Prise de parole, p. 129-165; Diane Gérin-Lajoie, « La problématique identitaire et l'école de langue française en Ontario », *Francophonies d'Amérique*, 18 (2004), p. 171-179. Ces auteures critiquent le paradigme nationaliste en raison de l'éclatement des références culturelles et identitaires qui caractérise, à l'heure actuelle, les communautés francophones minoritaires.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>74</sup> Joseph Yvon Thériault et E.-Martin Meunier, *loc. cit.*, p. 231.

Une quatrième étude de la presse franco-ontarienne semble s'inspirer en partie de cette approche. Il s'agit d'une thèse de doctorat en sociologie soutenue en 2005 par Sylvie Lafrenière. Cette thèse reprend quelques éléments du travail de Bock, c'est-à-dire l'analyse lexicographique, mais privilégie une approche événementielle, préférant, comme Tardif-Carpentier, ne retenir que quelques événements sur une longue période (1969-1996) pour l'analyse. Cette étude s'appuie sur trois journaux franco-ontariens (*Le Droit*, *Le Voyageur* et *Le Carillon*) qui sont mobilisés afin de comprendre la « conceptualisation sociale » que font les Canadiens français de l'Ontario du Canada français par l'entremise des médias. L'étude fait ressortir que des références au projet canadien-français se maintiennent chez les francophones hors Québec après les années soixante. Lafrenière nous indique aussi que l'idée du Canada français n'est pas morte à l'extérieur du Québec avec la montée du néonationalisme québécois, mais que la référence canadienne-française chez les Franco-Ontariens était indéniablement en « chute dans le nombre de références au Canada français », un terme qui « est presque évacué du discours médiatique » après les États généraux<sup>75</sup>. Elle en déduit que les Franco-Ontariens s'y réfèrent en tant qu'« ancienne nation<sup>76</sup> » qui, de toute façon, se transforme avec le temps, se recadrant autour de la langue plutôt que de la culture<sup>77</sup>.

Nous avons trois principales réserves concernant l'analyse de Lafrenière. D'abord, lorsqu'elle traite des régionalismes en Ontario français, la sociologue constate, en deux temps, une provincialisation, puis une régionalisation de l'identité franco-ontarienne. Par exemple, les Canadiens français devenus francophones de l'Ontario se

---

<sup>75</sup> Sylvie Lafrenière, *Représentation sociale du Canada français et des Canadiens français dans le discours médiatique en Ontario français, de 1965 à 1998*, thèse de doctorat (sociologie), Université du Québec à Montréal, 2005, p. 116.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 255.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 257.

transforment par la suite en francophones de Prescott-Russell, d'Ottawa-Carleton, etc.<sup>78</sup>.

L'analyse nous semble incomplète, en ce sens qu'elle ne fait pas la différence entre une véritable affirmation identitaire régionale, entendue en terme d'autonomisation par rapport à un groupe, et la vocation première des journaux régionaux dont le devoir — ce qui est particulièrement vrai des hebdomadaires communautaires — est de desservir un milieu restreint. En effet, lorsqu'un journal affirme un « Nous » en utilisant un substantif régional ou local (Ottawa-Carleton), manifeste-t-il nécessairement un désir de rompre avec l'ensemble franco-ontarien? Nous croyons que, en creusant le sens du propos, cette tendance peut cacher un sentiment d'appartenance à l'Ontario français plutôt qu'une volonté de rupture par rapport au tout, car il est possible qu'elle renvoie à une communauté de destin, ou à une minorité nationale, qui se manifeste à l'échelle locale. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

De plus, l'approche que privilégie Lafrenière ne permet pas de mesurer les transformations ou même de les comprendre dans la durée. De plus, la méthode lexicographique, bien que fort pertinente, tend à occulter les sous-entendus et ne permet d'évaluer les articles qu'en fonction de leur référence explicite à un terme (« Canadien français », « identité », etc.), de sorte que les zones grises ou tout ce qui n'est pas explicite risquent d'être perdus. Notre approche plutôt qualitative permettra, à notre avis, d'apporter quelques nuances à l'étude de Lafrenière.

D'ailleurs, Lafrenière affirme aussi que la notion des deux peuples fondateurs a été larguée au profit du concept de « communauté linguistique », et ce principalement depuis l'Accord du Lac Meech<sup>79</sup>. De fait, « [c]e n'est plus le maintien de la culture

---

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 256.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 259.

canadienne-française au Canada qui préoccupe les ex-Canadiens français mais bien le maintien de la langue française au Canada<sup>80</sup> ». Il est vrai que la FFHQ devenue FCFA a opéré de nombreux virages au niveau du discours, passant notamment de la référence québécoise (hors Québec) à la référence canadienne<sup>81</sup>. Toutefois, dans notre analyse du journal sudburois *Le Nouvel Ontarien*, un caractère nationalitaire se dévoile dans les éditoriaux et dans les articles qui puisent dans la tradition canadienne-française et dans la notion de peuples fondateurs pour justifier le développement institutionnel de l'Ontario français<sup>82</sup>. Malheureusement, la période retenue pour cette étude s'arrête en 1986, ce qui nous empêchera de vérifier les propos de Lafrenière sur les accords constitutionnels de Meech et de Charlottetown. Cela dit, il nous paraît que les journaux, tout en revendiquant une place de choix pour la langue française, estiment en règle générale que les francophones du pays forment un groupe particulier. Nous ne croyons pas que cette tendance révèle un quelconque rejet du fondement culturel de l'identité franco-ontarienne au profit d'une identification strictement linguistique.

C'est donc par un curieux retour aux sources que s'est opérée l'évolution des recherches sur le Canada français au cours des soixante dernières années. Étonnamment, ce sont les chercheurs des « avants-postes », un qualificatif que le chanoine Groulx donnait aux minorités canadiennes-françaises, qui ont peut-être été parmi les premiers à porter cette perspective de recherche.

\*\*\*

---

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 258.

<sup>81</sup> Patricia-Anne De Vriendt, « De l'identité des francophonies minoritaires canadiennes : analyse du parcours de la FFHQ et de la FCFA du Canada, 1975-1995 », dans Simon Langlois et Jocelyn Létourneau (dir.), *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 293-307.

<sup>82</sup> Serge Miville, « Une continuité après la rupture? L'Ontario français ethnique et nationalitaire dans *Le Nouvel Ontarien* de Sudbury (1985-1989) », *loc. cit.*

Que reste-t-il donc du Canada français en Ontario au lendemain des années soixante? D'après plusieurs chercheurs, l'effritement des liens institutionnels et la réorientation identitaire provoquée par la montée du néonationalisme au Québec, deux conséquences de l'entrée dans la modernité des Canadiens français et de l'effritement de leurs structures traditionnelles ont mené à un renouveau identitaire quasi immédiat. Or, pour d'autres, c'est plutôt un processus d'acculturation qui a favorisé l'érosion du Canada français hors Québec. Roger Bernard, rappelons-le, indique que l'identité bilingue des Franco-Ontariens fait tendre ces derniers vers la culture de la majorité. Peu d'études ont tenté de nuancer ces positions antinomiques.

Or il nous semble improbable que l'Ontario français ait largué sa mémoire et son identité canadiennes-françaises d'une manière si catégorique et immédiate. Une telle entreprise en 1970 écarterait d'un coup la conscience historique de cette collectivité, ou du moins, la réduirait grandement et nécessiterait une vaste opération de refondation mémorielle qui n'a pas nécessairement eu lieu. Alors, comment justifier la présence française en terre ontarienne et la création d'institutions pour la soutenir? Sur quels arguments reposent les revendications franco-ontariennes? La presse franco-ontarienne se nourrit-elle toujours, après la « rupture », de la mémoire du Canada français afin de défendre les intérêts des Franco-Ontariens et assurer leur épanouissement? Les références que mobilisent les journaux francophones ont souvent été, à notre avis, inspirées de celles du Canada français, ainsi que de celles de l'Ontario français (luttres linguistiques, scolaires, etc.), de sorte qu'il n'est peut-être pas impossible qu'il existe une certaine continuité sur le plan de la construction identitaire, question que les chercheurs n'ont pas beaucoup creusée. C'est cette lacune que nous cherchons à combler.

## **CHAPITRE DEUXIÈME — Une certaine continuité nationalitaire? (1969-1976)**

Dans l'historiographie canadienne-française, l'année 1969 marque une année charnière. Nous avons soulevé au premier chapitre qu'elle marque symboliquement pour plusieurs historiens et sociologues l'année de la rupture et de la reconstruction identitaire au Canada français. D'après la thèse de la « rupture », les Canadiens français de l'Ontario développent une nouvelle identité provinciale, de sorte que les liens avec leur ancienne identité sont ambigus. De surcroît, cette redéfinition identitaire concrétise le fossé qui s'est creusé entre les francophonies minoritaires et leur conscience historique canadienne-française.

Ce chapitre a comme objectif de relever certains éléments d'une filiation avec le Canada français en Ontario en rapport aux représentations identitaires franco-ontariennes. Pour ce faire, nous aborderons la période du lendemain des États généraux du Canada français en 1969 jusqu'à l'élection du Parti québécois en 1976. Nous illustrerons cette continuité en quatre temps. Premièrement, nous analyserons l'interprétation que font les journaux des politiques linguistiques et culturelles du gouvernement fédéral. D'après les études sur ce sujet, ces politiques ont eu un impact considérable sur l'identité en Ontario français. Nous affirmons qu'il surgit une véritable critique d'Ottawa qui relativise l'idée selon laquelle l'intervention fédérale a réussi à elle seule à imposer un cadre identitaire pour les Franco-Ontariens. Nous enchaînerons par la suite avec l'analyse que font les journaux de la politique québécoise. Notre but est de faire ressortir l'ambivalence qui s'installe dans l'opinion à propos du Québec. Ces derniers, tout en souhaitant un Québec fort pour défendre la francophonie canadienne, ne veulent pas que la province se dissocie du pays, par peur des répercussions qu'ils risquent d'encourir. Nous explorerons par la suite les crises scolaires qui jaillissent au

lendemain de l'adoption par *Queen's Park* des lois 140 et 141 autorisant la création d'écoles homogènes publiques de langue française et la création de Comités consultatifs de langue française (CCLF). Les liens de solidarité provinciale qui émergent des crises contribuent substantiellement au sentiment d'appartenance à la communauté de destin pour les journaux. Enfin, nous traiterons de la politisation de l'Ontario français par l'entremise du principal pilier de son réseau organisationnel, l'ACFÉO<sup>1</sup>/ACFO.

Il y a, cependant, quelques limites à nos sources qui méritent d'être soulignées. D'une part, il n'existe que peu de journaux franco-ontariens à l'époque. En effet, les régions de Hearst et de Toronto n'ont pas leurs propres hebdomadaires avant 1976<sup>2</sup>. De plus, il nous a été impossible de trouver les exemplaires du *Rempart* de Windsor pour les années 1974 et 1975. Notre corpus est donc incomplet pour cette publication. Toutefois, d'autres journaux sont en circulation, rendant notre étude possible, notamment les hebdomadaires *Le Voyageur* de Sudbury, qui voit le jour en 1968, et *Le Carillon* de Hawkesbury, fondé en 1948 et qui est le plus vieil hebdomadaire franco-ontarien toujours en circulation, ainsi que les éditions du samedi du journal *Le Droit* d'Ottawa.

## **I) De l'optimisme à la désillusion : les journaux franco-ontariens et les politiques fédérales**

Les années soixante-dix s'ouvrent sur plusieurs rebondissements sur la scène politique au Canada. Après des années de luttes acharnées, de nombreuses revendications traditionnelles canadiennes-françaises obtiennent la faveur des gouvernements qui adoptent des politiques linguistiques en ce sens. Ces nouveautés sur

---

<sup>1</sup> L'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario est le précurseur de l'ACFO.

<sup>2</sup> Le *Courrier Sud*, un mensuel torontois publié entre 1973 et 1976, fait cas d'exception. Il est disponible en ligne sur *Multicultural Canada*, [<http://www.multiculturalcanada.ca/cs>]. Dernier accès le 12 avril 2011.

le front linguistique transforment sensiblement le rapport entre les gouvernements et les Franco-Ontariens.

Le gouvernement fédéral met sur pied au cours des années soixante et soixante-dix de nombreuses politiques pour favoriser la langue française dans le but de maintenir l'unité nationale. De ces politiques, notons les trois plus importantes pour la francophonie canadienne. D'une part, il y a l'adoption du bilinguisme officiel en 1969 qui hisse l'anglais et le français sur un même pied d'égalité au sein de l'appareil étatique fédéral. D'autre part, le Secrétariat d'État du Canada (SÉC) commence à épauler financièrement les minorités francophones. Enfin, il y a la mise en place de la politique sur le multiculturalisme de 1972 qui contribue à remettre en cause le principe des deux peuples fondateurs au Canada, un des piliers des assises mémorielles du Canada français.

#### *Le bilinguisme fédéral : une source de mécontentement*

L'adoption du bilinguisme officiel par Ottawa en 1969 est perçue en Ontario français et dans sa presse comme une première grande étape dans la reconnaissance nationale du biculturalisme au pays. Pour l'historien Robert Choquette, « les structures fondamentales » sont, en 1969, en place pour les Franco-Ontariens, de sorte qu'« [i]l [est] dorénavant [possible de] songer à l'épanouissement culturel de l'Ontarien francophone »<sup>3</sup>. L'année débute sur une envolée de confiance au *Voyageur* de Sudbury. Pour Claude Lavergne, qui signe l'éditorial du 8 janvier, « le pays [est] lancé sur la voie

---

<sup>3</sup> Robert Choquette, *L'Ontario français, historique*, Saint-Laurent, Éditions Études Vivantes, 1980, p. 205.

pouvant conduire à une unité véritable<sup>4</sup> ». Après avoir réglé la question culturelle, l'une des « deux emb[û]ches majeures » du fédéralisme canadien, il ne reste qu'à résoudre le casse-tête économique afin que le pays conclue une paix durable entre ses régions et ses groupes nationaux<sup>5</sup>. Toujours est-il que le bilinguisme, selon Hugues Albert, toujours au *Voyageur*, doit faire ses preuves en conférant aux Canadiens français le droit de se faire comprendre en français partout au Canada, sans quoi il ne peut être réalisé<sup>6</sup>.

Une autre idée qui fait son chemin est l'élaboration de districts bilingues. Un district bilingue, en principe, rend obligatoire l'offre de services fédéraux dans les deux langues officielles. *Le Carillon* se réjouit de leur création. Pour « Paul Huneault », le nom de plume de Marcel Desjardins<sup>7</sup>, la possibilité que l'on mette sur pied des districts bilingues est une excellente nouvelle pour les francophones de Prescott-Russell et pour ceux qui habitent hors du Québec. Il se questionne toutefois sur leur application. Impossible, selon l'éditorialiste, de savoir si les Canadiens français de l'Ouest auront accès aux services, notamment à Saint-Boniface, où ils font affaire avec le gouvernement fédéral à Winnipeg, une ville qui n'a pas de désignation bilingue. D'ailleurs, l'éditorialiste critique le fait que le rapport « passe outre la règle de 10 p. cent », c'est-à-dire la proportion minimale nécessaire pour l'obtention des services dans la langue minoritaire, pour le Québec, en faisant « de cette province un vaste district bilingue », tout en tenant « rigoureusement à cette même règle dans le cas des

---

<sup>4</sup> Claude Lavergne, « Après la langue, le pain et le beurre », *Le Voyageur*, 8 janvier 1969, p. 4. Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF), PER 1519.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Hugues Albert, « Unilinguisme ou bilinguisme », *Le Voyageur*, 26 mars 1969, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>7</sup> Nous remercions Jean-Maurice Fillion, ancien éditorialiste au *Carillon*, de nous avoir révélé ce mystère. Desjardins, ayant des contraintes syndicales par son engagement à *La Presse*, ne pouvait signer des textes à caractère éditorial, d'où la raison pour laquelle il emprunte le pseudonyme de Paul Huneault.

francophones de Toronto, de Winnipeg et d'Edmonton»<sup>8</sup>. Il existe donc selon Desjardins un système de deux poids, deux mesures, qui désavantage les francophones hors Québec. Du côté du *Rempart*, un mensuel publié par la Société Saint-Jean-Baptiste de l'ouest de l'Ontario (SSJBOO) à l'époque, les districts bilingues sont favorablement accueillis. Leur mise en application démontre, selon l'éditorialiste Jean Mongenais, qu'il souffle au Canada et en Ontario un véritable vent de changement. La formule des districts bilingues et sa mise en application est très importante pour la région du Sud-Ouest, simplement en raison de l'isolement des Franco-Ontariens face au reste de l'Ontario et du fait que ces derniers forment une très petite minorité : « [...] les déclarations de M. Duhamel [au fédéral et] de M. Davis [du côté ontarien] sont des bonnes nouvelles [...] parce qu'elles représentent de nouvelles possibilités de nous sentir chez-nous, d'en être fiers et d'en p[r]ofiter<sup>9</sup> ». Pour Mongenais, la création des districts représente tant un pas vers la reconnaissance des Franco-Ontariens qu'une forme de légitimation de leur présence et de leur droit de cité en Ontario, qui sauront contribuer à la « fierté » des Franco-Ontariens.

Des élections fédérales ont lieu en 1972 et les libéraux de Trudeau, qui sont au gouvernement depuis 1963, font face à plusieurs critiques, notamment au sujet du bilinguisme officiel. Desjardins constate que le bilinguisme est mal reçu au Canada anglais, et ce, malgré la menace souverainiste québécoise, menace qu'il avait pour but d'éliminer<sup>10</sup>. Marcel Gingras, éditorialiste au *Droit* d'Ottawa, fait écho à la difficulté de faire accepter le bilinguisme par les anglophones. Le *Toronto Star*, que prend en

---

<sup>8</sup> [Marcel Desjardins], « Le rapport Duhamel », *Le Carillon*, 13 mai 1971, p. 5. CRCCF, PER 1509.

<sup>9</sup> Jean Mongenais, « Les districts bilingues », *Le Rempart*, juin 1971, p. 3. *Windsor Public Library* (WPL).

<sup>10</sup> [Marcel Desjardins], « Bilinguisme à voix basse », *Le Carillon*, 27 juillet 1972, p. 5. CRCCF, PER 1509.

exemple Gingras, affirme que cette politique ne fait, ultimement, que gaspiller les deniers publics. L'éditorialiste ottavien jette le blâme pour cette allégation sur la difficulté qu'a le bilinguisme à s'imposer de pied ferme dans la fonction publique fédérale et à sa mauvaise compréhension par les anglophones<sup>11</sup>. La remise en question du bilinguisme par certains journaux francophones est une source de frustration pour la presse franco-ontarienne qui, d'un trait, constate que le supposé vent de changement n'a pas converti les esprits de l'ensemble des Canadiens face aux francophones.

*Le Droit* et *Le Carillon* vont appuyer les libéraux qui obtiendront *in extremis* un mandat minoritaire suite aux élections de 1972. Mais malgré cet appui, Desjardins revient à la charge en décembre pour dénoncer « le gouvernement Trudeau [qui] a décidé de mettre la pédale douce à son programme de bilinguisme ». La déception est grande : « pourquoi avoir fait cent ans pour en arriver là<sup>12</sup> », se demande l'éditorialiste. En effet, le bilinguisme est vite devenu un gage de légitimité pour les Canadiens français, particulièrement en situation minoritaire. Puisque le bilinguisme forme une revendication traditionnelle, les journaux jugent sévèrement Trudeau, qui semble, selon leur interprétation, être moins porté à imposer le bilinguisme devant l'opposition des anglophones. L'adoption de la politique a pourtant semé beaucoup d'espoir dans les journaux.

Ces derniers ne se font pas leurrer par l'espoir d'un Canada bilingue. Le Canada français est tout aussi menacé d'assimilation qu'il l'a été auparavant. *Le Droit* publie en février 1974 les résultats d'une enquête statistique « concluant [à] l'anglicisation du

---

<sup>11</sup> Marcel Gingras, « Un thème électoral, le bilinguisme », *Le Droit*, 20 octobre 1972, p. 6. Bibliothèque Morisset de l'Université d'Ottawa (BMUO).

<sup>12</sup> [Marcel Desjardins], « À pas de tortue », *Le Carillon*, 21 décembre 1972, p. 5. CRCCF, PER 1509.

pays », notamment à l'extérieur des « zones bilingues »<sup>13</sup>. Le quotidien fait paraître un mois plus tard un éditorial en réponse au troisième rapport du Commissaire aux langues officielles, Keith Spicer, dans lequel Pierre Tremblay estime que « la triste réalité [est que] le bilinguisme dans la fonction publique fédérale risque de n'être qu'un rêve nébuleux si le geste ne se joint pas bientôt à la parole<sup>14</sup> ». Cette situation conduit le député d'Ottawa-Vanier, Jean-Robert Gauthier, à dénoncer le peu de progrès qu'ont fait les Canadiens français dans la fonction publique<sup>15</sup>. La frustration est palpable. C'est notamment le cas au sein du Groupe de travail sur les minorités françaises, dont l'origine est incertaine<sup>16</sup>, qui est composé de francophones hors Québec et dont le but est de faire pression auprès d'Ottawa. Ce groupe affirme que le gouvernement « doit décider d'agir concrètement ou bien cesser tout simplement de parler de “bilinguisme”, d'unité nationale [et] de francophonie canadienne<sup>17</sup> ». La crise des gens de l'air du Québec sur la question de l'utilisation du français dans les tours de contrôle entre 1975 et 1976 ne fait qu'exacerber une situation déjà très tendue. En effet, *Le Voyageur* affirme qu'il se manifeste un ressac anglophone au pays<sup>18</sup>.

Le bilinguisme est pour ces journaux une reconnaissance officielle du statut particulier des Canadiens français. Toutefois, la mise en application de la politique, si l'on s'en tient à la presse, fait défaut. Elle estime que les francophones ont attendu plus

<sup>13</sup> [S.a.], « Une réalité : l'anglicisation du Canada (2) », *Le Droit*, 9 février 1974. BMUO.

<sup>14</sup> Pierre Tremblay, « Bilinguisme : entre le rêve et la réalité », *Le Droit*, 23 mars 1974, p. 6. BMUO.

<sup>15</sup> [S.a.], « Aux échelons supérieurs de la [f]onction publique. Une progression francophone décevante selon J.-R. Gauthier », *Le Droit*, 31 mai 1975, p. 3. BMUO.

<sup>16</sup> Il existe la possibilité que ce regroupement est une forme embryonnaire de la future Fédération des francophones hors Québec. Voir Bock, « Compagnons d'armes... », *loc. cit.*

<sup>17</sup> [S.a.], « Rapport du Groupe de travail. Les minorités [—] Le fédéral doit agir ou se taire », *Le Voyageur*, 19 novembre 1975, p. 5. CRCCF, PER 1519.

<sup>18</sup> [S.a.], « Selon un juge de Kitchener. Le Canada, madame, c'est un pays anglais », *Le Voyageur*, 4 août 1976, p. 8. CRCCF, PER 1519; [S.a.], « SALTZMAN : Le Québec français; le Canada anglais », *Le Voyageur*, 4 août 1976, p. 8. CRCCF, PER 1519.

de cent ans pour cette reconnaissance, ce qui laisse croire que le Canada anglais est de plus en plus ouvert envers eux. Le fait que la politique du bilinguisme suscite de la résistance dans l'opinion anglophone est incompréhensible, selon les journaux, et marque un net recul. La menace de l'assimilation, toujours aussi présente, alimente la critique que font les journaux du gouvernement libéral à Ottawa. L'optimisme face au bilinguisme qui régnait en 1969 cède progressivement à la frustration.

*L'animation culturelle et la « menace » du multiculturalisme*

La marche vers la reconnaissance des Canadiens français à travers le pays semble bien entamée en 1969, et ce n'est qu'une question de temps, pour les journaux, avant que le pays ne reconstitue son unité autour de l'idée d'une fédération biculturelle. La particularité du groupe national canadien-français est donc essentielle pour les francophones. C'est la raison pour laquelle Joseph Bourdon du *Voyageur* se permet de critiquer le lobby ukrainien qui, à l'instar des Canadiens français, milite aussi pour une reconnaissance officielle : « Nous comprenons mal que la minorité ukrainienne au Canada, ou toute autre minorité d'ailleurs, puisse s'opposer à ce que le français et l'anglais soient des “langues officielles”<sup>19</sup>. » Bourdon s'oppose à l'argument souvent mis de l'avant selon lequel le bilinguisme rend « inférieures » les autres langues au Canada, qualifiant celui-ci de « ridicule » et d'« insensé ». Pour Bourdon, le bilinguisme s'inscrit dans une logique : « [N]ous exigeons que l'anglais et le français soient des langues officielles pour la bonne raison que le Canada a été *découvert, fondé et développé* par des gens parlant l'anglais et le français »<sup>20</sup>. La position de l'éditorialiste

---

<sup>19</sup> Joseph Bourdon, « Au Canada ou en Ukraine? », *Le Voyageur*, 8 janvier 1969, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>20</sup> *Ibid.* Nous soulignons.

s'inscrit dans la mémoire canadienne-française, selon laquelle les Canadiens français forment un peuple fondateur du pays et ont donc un droit à un statut particulier. Les groupes ethniques qui s'ajoutent n'ont, si l'on interprète bien les propos de Bourdon, qu'à s'intégrer à l'une ou à l'autre des deux sociétés fondatrices.

Si les droits des Canadiens français se justifient en raison de la dualité nationale, ces derniers ne jouissent pas, dans les faits, de garanties juridiques. Dans le cadre de la conférence fédérale-provinciale sur la Constitution en février 1969, Marcel Gingras du *Droit* estime qu'il faut normaliser les droits linguistiques en les enchâssant dans une nouvelle Constitution. Pour ce dernier, « [l]'inscription des droits linguistiques à la Constitution demeure [...] une nécessité en dépit des progrès récents du français », notamment en raison des nombreuses réticences dans l'Ouest canadien face au français et de la crise de Saint-Léonard au Québec<sup>21</sup>, une crise qui éclate lorsqu'un groupe de parents francophones cherche à rendre l'école primaire de la région unilingue française afin d'intégrer la population italoophone qui, elle, estime avoir le droit d'envoyer ses enfants à l'école anglaise<sup>22</sup>. Il semble que, pour les journaux, la langue et la culture vont de pair. De fait, enchâsser les droits linguistiques concrétiserait la reconnaissance officielle des Canadiens français et abonderait dans le sens de la légitimation de la dualité nationale.

En attendant ces garanties, les Franco-Ontariens ont toutefois recours à l'aide du SÉC. Les programmes d'animation du SÉC obtiennent un accueil très favorable de la

---

<sup>21</sup> Marcel Gingras, « Les droits linguistiques », *Le Droit*, 8 février 1969, p. 6. BMUO.

<sup>22</sup> Marcel Martel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec. Une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 2010, p. 136.

part du *Voyageur*, qui voit dans ceux-ci une garantie pour l'avenir des francophones<sup>23</sup>. Rapidement, l'appétit des organismes pour les subventions s'accroît. L'Assemblée provinciale des mouvements de jeunesse de l'Ontario français (APMJOF) recommande, à la suite d'une enquête sur les Franco-Ontariens, d'augmenter le financement auprès de la minorité linguistique afin d'empêcher leur essoufflement<sup>24</sup>. Les journaux se plaignent notamment du peu d'investissement du gouvernement fédéral en matière de publicité dans leurs pages<sup>25</sup>. Faute d'aide du gouvernement fédéral, *Le Rempart* se tourne vers le Québec et l'Ontario, et il prend la voie de la restructuration pour sécuriser son avenir.

C'est justement la question des subventions qui provoque d'importantes restructurations au *Rempart* de Windsor. Publié par la SSJBOO, le mensuel n'est pas admissible à l'aide gouvernementale en raison du fait qu'il est un organe de l'association. Après un colloque à Ottawa sur la presse de langue française, la SSJBOO estime bon de tenir une assemblée générale portant sur l'avenir du *Rempart*<sup>26</sup>. C'est lors de cette réunion que les membres de la Société décident de former un conseil d'administration pour le journal, tout en se délestant de la responsabilité de sa publication<sup>27</sup>. Si l'on s'en tient aux articles que publie *Le Rempart*, ce changement ne se fait pas sans heurt. Il semble que certains abonnés croient que la SSJBOO cherche à torpiller la publication et qu'elle souhaite semer la pagaille. En novembre 1971, le président du conseil d'administration du journal, L. J. Richer — qui est aussi président de la SSJBOO — tente de mettre les choses au clair avec une longue lettre publiée dans

<sup>23</sup> [S.a.], *Le Voyageur*, « L'avenir des francophones réside dans l'animation », 5 octobre 1970, p. 1. CRCCF, PER 1519; Michel Bock, *Comment un peuple oublie son nom*, op. cit., p. 52.

<sup>24</sup> *Le Voyageur*, « Le Franco-Ontarien à bout de souffle? », 15 février 1971, p. 1. CRCCF, PER 1519.

<sup>25</sup> *Le Carillon*, « Enquête sur les média[s] d'information. Une politique globale d'aide aux journaux franco-ontariens », 14 mai 1971, p. 2. CRCCF, PER 1509. Cet article est aussi repris par *Le Rempart* dans son édition de juin 1971, p. 5. WPL.

<sup>26</sup> L. J. Richer, « Notre journal a toujours été indépendant! », *Le Rempart*, novembre 1971, p. 5. WPL.

<sup>27</sup> [S.a.], « Nouvelle structure pour le [R]empart », *Le Rempart*, juin 1971, p. 1. WPL.

les pages du mensuel. Tout en estimant que *Le Reppart* « est bien l'organe qui propage le message français à tous les Canadiens d'origine française de la région », et en souhaitant que le journal devienne « le porte-parole de toutes les sociétés francophones du sud-ouest de l'Ontario », il affirme que l'ancienne structure ne permettait pas à la publication de remplir son rôle. Richer indique d'ailleurs que « [l]es décisions qui furent prises et les changements occasionnés [*sic*] par ces décisions ont été faits pour des raisons purement financières » afin d'obtenir un animateur de l'ACFO ainsi que de l'aide financière de la part des gouvernements<sup>28</sup>. Nous constatons donc, comme Bock, que les subventions influencent non seulement les organismes franco-ontariens, mais aussi certains journaux.

Selon la majorité des journaux, il s'opère en 1975 une restructuration importante des programmes de subventions du Secrétariat d'État. Il semble que l'enveloppe destinée aux francophones hors Québec est jumelée à celle destinée aux minorités ethniques, elle-même rattachée à la nouvelle politique sur le multiculturalisme<sup>29</sup>. Or, cette politique s'érige contre l'idée d'un Canada biculturel et met en échec les velléités canadiennes-françaises de se faire reconnaître comme peuple fondateur. En effet, si le Canada consiste en une mosaïque d'ethnies qui se regroupent pour former une seule nation, le statut particulier des Canadiens français est compromis<sup>30</sup>. Comme le souligne Bock : « En réfutant systématiquement l'existence d'une communauté de langue et de culture en ce pays, ne risque-t-on pas d'écarter du revers de la main l'un des principaux arguments invoqués pour justifier la reproduction et l'épanouissement de la culture

---

<sup>28</sup> L. J. Richer, « Notre journal a toujours été indépendant! », *loc. cit.* WPL.

<sup>29</sup> Noël Fortin, « En marge du Colloque d'Elliot Lake. "Un peuple tenace et tanné"... ... qui a peur de manquer de pain », *Le Voyageur*, 22 octobre 1975, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>30</sup> Germain Dion, « Le gouvernement continue d'accorder une très haute priorité au bilinguisme », *Le Droit*, 11 octobre 1975, p. 4. BMUO.

française au Canada<sup>31</sup>? » En effet, les journaux semblent être conscients de ce danger, car la politique sur le multiculturalisme est loin d'être acceptée en grande pompe par eux.

Un des plus grands ténors contre la politique du multiculturalisme en Ontario français à l'époque est l'éditorialiste et animateur à la radio de CFBR, une station privée de Sudbury, Noël Fortier. Dans un éditorial signé le 13 août 1975, il somme les Franco-Ontariens de résister au multiculturalisme puisqu'il met en péril l'idée d'un Canada fondé par deux peuples fondateurs. Pour Fortier, « M. Trudeau et son gouvernement porteront [s'ils persistent avec le multiculturalisme], aux yeux des historiens, la responsabilité d'avoir ironiquement porté un coup politique très dur à la grande entreprise du bilinguisme et à son corollaire pourtant normal, le biculturalisme<sup>32</sup> ». Au *Droit*, Gilles Laframboise rapporte d'autres propos de Noël Fortier, tenus lors d'un colloque à Elliot Lake, qui enfoncent le clou en affirmant que le multiculturalisme consiste en un projet « sournois » qu'il faut combattre<sup>33</sup>. Ottawa n'a jamais eu l'intention de reconnaître, du moins depuis l'avènement de Trudeau comme premier ministre, les Canadiens français comme une nation. Malgré ce refus, les intervenants de la presse franco-ontarienne maintiennent cette idée de dualité nationale et constatent la menace que lui pose le multiculturalisme.

D'autre part, une controverse éclate entre *L'Évangéline*, *Le Droit* et le SÉC. Le journal acadien accuse ce dernier de vouloir, dans sa restructuration des programmes de subventions aux minorités linguistiques, prioriser le multiculturalisme. Le journal

---

<sup>31</sup> Michel Bock, *Comment un peuple oublie son nom...*, op. cit., p. 105.

<sup>32</sup> Noël Fortier, « Dire non au multiculturalisme », *Le Voyageur*, 13 août 1975, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>33</sup> Gilles Laframboise, « Au colloque sur la vie culturelle des Franco-Ontariens. Le multiculturalisme : le plus sournois des projets », *Le Droit*, 1<sup>er</sup> novembre 1975, p. 3. BMUO.

affirme que le multiculturalisme est le pire des dangers pour la francophonie, car il mène directement à l'unilinguisme anglais<sup>34</sup>, ce que le SÉC rejette<sup>35</sup>. *Le Droit* estime, pour sa part, qu'il ne faut pas mener une politique « d'ouverture à toutes les cultures » qui conduirait à « "l'aplatissement des différences" à l'égard des minorités officielles »<sup>36</sup>. Le multiculturalisme, élimine la spécificité canadienne-française et refuse la dualité nationale. Un tel revirement dans l'aménagement culturel du pays peut s'avérer fatal pour les francophones minoritaires.

Si Fortier voit dans le multiculturalisme un projet inquiétant qui risque d'avoir raison des revendications franco-ontariennes et canadiennes-françaises, François Taisne, du *Toronto Express* nouvellement fondé, estime pour sa part qu'il est un « élément fondamental » de la Ville-Reine. Contrairement à Fortier, Taisne n'est pas au départ inquiet, car le multiculturalisme offre un « [c]oussin démographique et [agit comme] amortisseur entre l'éléphant anglo-saxon et la souris canadienne-française », et « doit être intelligemment apprécié ». Taisne enchaîne en indiquant que le journal torontois « entend raffermir les liens entre les canadiens-français [*sic*] et tout le terroir ethnique torontois »<sup>37</sup>. Manifestement, l'équipe du *Toronto Express* apprécie le potentiel que représentent les minorités ethniques, vraisemblablement francophones, pour le Canada français afin de contrer les ravages de l'assimilation. Taisne, toutefois, se ravise quelque peu en novembre 1976 au lendemain de la victoire péquiste au Québec. Il estime que, en raison de la « politique d'immigration aberrante » du Canada, certains Néo-Canadiens vont même jusqu'à « user le [*sic*] chantage » et à « inviter, nous les canadiens-français

---

<sup>34</sup> Noël Fortier, « En marge du [c]olloque d'Elliot Lake. "Un peuple tenace et tanné"... ... qui a peur de manquer de pain », *Le Voyageur*, 22 octobre 1975, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>35</sup> Germain Dion, « Le gouvernement continue d'accorder une très haute priorité au bilinguisme », *loc. cit.*

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> [François Taisne], « Tel est pris dans les élucubrations celui qui avait cru prendre », *Le Toronto Express*, 19 mai 1976, p. 3. CRCCF, PER 1512. Il s'agit du premier numéro du journal.

[sic], à retourner “en France”. [...] Voilà le multiculturalisme. [...] S’il s’] empire à Toronto, on pourra toujours se réfugier au Québec<sup>38</sup> ». La politique ne fait pas que des heureux, et même le *Toronto Express* constate qu’elle met en échec les velléités nationalitaires des Canadiens français.

Il faut retenir deux éléments de ce trop bref exposé sur l’interprétation des journaux franco-ontariens des politiques linguistiques et culturelles du gouvernement fédéral. D’une part, il y a l’appui immédiat pour le bilinguisme et l’accueil à bras ouverts qu’ils réservent aux programmes d’aide aux minorités francophones. Cet élément a été bien documenté à présent dans les études franco-ontariennes et ne surprend personne. C’est qu’il existe, d’autre part, et c’est le deuxième élément à retenir, une virulente critique de l’inefficacité des programmes et, à quelques exceptions près, des attaques contre le multiculturalisme, une politique qui, selon les perceptions, met en danger le statut de peuple fondateur des Canadiens français. À dire vrai, il semble que les journaux franco-ontariens cherchent à maintenir un lien culturel en rapport à l’identité. Ces derniers résistent à une identité strictement linguistique. En effet, ils livrent auprès du gouvernement fédéral un combat « hebdomadaire », pour ainsi dire, afin de maintenir leur particularisme face aux minorités ethniques.

## **II) Entre l’arbre et l’écorce : le Québec, la souveraineté et l’Ontario français**

---

<sup>38</sup> François Taisne, « Les élections au Québec », *Le Toronto Express*, 3 novembre 1976, p. 3. CRCCF, PER 1512.

Les Franco-Ontariens sont pris entre l'arbre et l'écorce lorsqu'il est question du Québec. D'une part, comme le dévoilent Rabier et Martel<sup>39</sup>, ils ont besoin d'un Québec fort afin de forcer la main d'Ottawa et de Toronto en matière de droits linguistiques et pour maintenir une masse critique pouvant agir comme contrepoids aux anglophones qui ne sont pas toujours ouverts aux revendications canadiennes-françaises. Mais, d'autre part, si le Québec doit être fort, il n'en demeure pas moins que la montée du souverainisme, qui menace l'intégrité du pays, risque, selon la presse, de gâcher tous les gains récemment obtenus. Les journaux sont très conscients, comme nous l'avons vu plus haut, que le Québec est l'élément catalyseur des concessions fédérales sur le plan linguistique. Ils comprennent que, en adoptant un bon nombre de ses politiques, Ottawa cherche à mettre en échec les souverainistes du Québec. Les relations entre les deux groupes francophones sont donc fort complexes et baignent dans l'ambivalence. Pour illustrer notre propos, nous effectuons un retour sur les États généraux et nous allons sonder la position des journaux face aux lois linguistiques québécoises et sur la question de la souveraineté.

#### *Retour sur les États généraux du Canada français*

Nous avons démontré au premier chapitre que les États généraux du Canada français sont un événement incontournable pour les études « rupturistes ». Pour un bon nombre d'historiens, les assises ont provoqué un mouvement de remous chez l'élite. Or, croyons-nous, les États généraux n'ont pas le même sens pour chacun des journaux franco-ontariens. Il faut noter que, règle générale, ils sont largement ignorés après 1969

---

<sup>39</sup> Christiane Rabier, « Du compromis à l'antagonisme... », *loc. cit.*; Marcel Martel, « Les politiques gouvernementales fédérale et québécoise à l'égard des minorités francophones du Canada, 1960-1980 », *loc. cit.*

et que personne ne semble faire appel à leur souvenir au cours de la période étudiée. Il n'existe pas, non plus, de consensus sur leur impact, car, si *Le Droit* et *Le Voyageur* y voient un véritable affront aux minorités canadiennes-françaises, l'éditorialiste du *Carillon*, Marcel Desjardins, affirme plutôt qu'ils portent à réfléchir sur le sort des Franco-Ontariens, alors que *Le Rempart* choisit de ne pas commenter l'événement.

Michel Bock montre bien le sentiment généralement négatif qu'entretient *Le Voyageur* face à la conclusion des États généraux. En effet, notre analyse indique que l'événement a fait couler énormément d'encre dans la région. Un nombre important d'éditoriaux dédiés à la question sont écrits ou empruntés au *Droit*, ce qui mène à croire que l'enjeu a un impact considérable dans les milieux franco-ontariens. Certains titres ne laissent que peu de place à l'imagination. En effet, « Les États généraux et la mort des Franco-Ontariens », un éditorial rédigé par Hugues Albert le 12 mars 1969, est on ne peut plus alarmiste. Albert y constate une véritable rupture et conclut que « [l']intérêt du Québec n'est plus le nôtre<sup>40</sup> ». De son côté, Marcel Gingras, du *Droit*, un fervent nationaliste canadien-français, dénonce la mise au ban des minorités par les délégués québécois et critique le défaitisme de ces derniers au sujet de l'avenir des francophonies minoritaires<sup>41</sup>.

Contrairement à ses collègues d'Ottawa et de Sudbury, Marcel Desjardins au *Carillon* croit pour sa part que la critique québécoise de la vitalité franco-ontarienne vise juste, et qu'il faut s'en inspirer pour se poser de véritables questions sur l'avenir culturel et linguistique des Franco-Ontariens. Selon l'éditorialiste hawkesbourgeois, l'assimilation que constatent les Québécois est une réelle menace, voire un « cancer » :

---

<sup>40</sup> Hugues Albert, « Les États généraux et la mort des Franco-Ontariens », *Le Voyageur*, 12 mars 1969, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>41</sup> Marcel Gingras, « Dialogue interdit », *Le Droit*, 8 mars 1969, p. 6. BMUO.

Les francophones de l'Ontario qui s'insultèrent de l'attitude manifestée à leur endroit par les Québécois participant aux assises des États généraux du Canada français l'an dernier, devraient aujourd'hui s'interroger[.] Quand la jeunesse francophone [...] lève le nez sur une formation dispensée dans sa langue maternelle [offerte par les collèges et écoles dans la région], il semble que cette façon d'agir démontre bien que le cancer de l'anglicisation a fait son œuvre<sup>42</sup>.

Cette « anglicisation », si elle est laissée pour compte, est une véritable menace, car il est possible d'« y voir l'échec plus ou moins imminent des politiques de M. Trudeau et, pire, de ses théories au sujet du bilinguisme ». Pour Desjardins, il est temps d'agir, car, peu à peu, les francophones « relèguent leur propre langue au folklore ». Enfonçant le clou, il affirme l'inutilité de l'exercice de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et des mesures instaurées par le gouvernement fédéral « s'il ne se trouve un sacré francophone pour s'en prévaloir à l'extérieur du Québec ». Le cancer, c'est-à-dire l'assimilation, est aussi synonyme d'intégration et d'acculturation, une menace sérieuse : « En d'autres mots, à quoi sert au Canadien français de gagner l'univers canadien s'il perd son âme de francophone? »<sup>43</sup> Du côté du *Repart*, il n'y a aucune mention des États généraux après le communiqué du 27 novembre 1968 de l'ACFÉO informant les Franco-Ontariens de sa décision de ne pas participer aux assises de 1969<sup>44</sup>. Outre le communiqué, *Le Repart* ne prend pas position et ne mentionne pas les États généraux. Soulevons une hypothèse pour expliquer ce silence : les éditeurs du *Repart* estiment peut-être que les États généraux n'ont pas d'importance par rapport aux enjeux régionaux, d'où le peu d'intérêt qu'ils y prêtent. Nous y reviendrons, mais la question d'une école secondaire de langue française pour la région de Windsor semble être au centre de l'attention du mensuel. Tout compte

<sup>42</sup> [Marcel Desjardins], « Le cancer de l'anglicisation fait son œuvre », *Le Carillon*, 11 septembre 1969, p. 11. CRCCF, PER 1509.

<sup>43</sup> *Ibid.*

<sup>44</sup> Voir Gaétan Gervais, *Des gens de résolution...*, *op. cit.*, p. 173 qui nous a donné la piste nécessaire pour trouver ce communiqué dans les pages du mensuel. [S.a.], « Communiqué [de l'ACFÉO sur les États généraux] », *Le Repart*, décembre 1968, p. 3. WPL.

fait, il semble nécessaire de nuancer quelque peu la thèse du « traumatisme » engendré par les États généraux, car ils n'ont visiblement pas eu le même impact dans chaque région de l'Ontario français. Tout compte fait, les critiques des délégués aux États généraux, et la prise de position du *Voyageur* et du *Droit*, ainsi que l'empathie du *Carillon*, procèdent, dans tous les cas, malgré une perspective différente, d'une logique nationalitaire.

### *La question linguistique au Québec*

Alors qu'Ottawa légifère afin de bilinguiser l'appareil étatique et améliorer l'accès des francophones à la fonction publique, le mouvement nationaliste québécois oblige l'Assemblée nationale à légiférer sur la question de la place du français au Québec, de sorte qu'un premier projet de loi linguistique voit le jour en 1968 sous la gouverne de l'Union nationale. La question, toutefois, ne sera résolue qu'en 1977 avec l'adoption de la *Charte de la langue française*. Entre-temps, les lois (et la grogne) se multiplient, sans que cela laisse les journaux franco-ontariens indifférents. En effet, les yeux des éditorialistes sont rivés sur le Québec; ils formulent maints appuis et critiques de ces lois, motivés notamment par la situation linguistique en Ontario français. Nous avons constaté que, si certains éditorialistes ont réservé un accueil mitigé aux politiques linguistiques québécoises et une verte hostilité face au mouvement populaire pour l'unilinguisme, ils affirment néanmoins le droit du Québec et la nécessité pour la province de légiférer en la matière.

En 1969, avec les manifestations populaires à Saint-Léonard encore bien présentes dans la mémoire, plusieurs journaux ne peuvent concevoir qu'une province puisse naviguer dans les eaux troubles de l'unilinguisme. Hugues Albert du *Voyageur*

perçoit qu'il existe un important lobby au Québec au profit du français comme seule langue officielle, ce qu'il déplore : « L'unilinguisme [...] n'est pas raisonnablement justifiable dans le contexte nord-américain et encore moins dans celui du Canada<sup>45</sup>. » Pour Albert, une telle mouvance ne fait que démontrer que le front souverainiste du Québec est aussi un mouvement d'isolationnisme culturel et économique<sup>46</sup>. Cette position inquiète, car *Le Voyageur* reproduit un éditorial du *Droit* au mois de mai dans lequel sont dénoncées « deux manifestations d'étroitesse d'esprit [...] contre le groupe linguistique minoritaire », faisant référence à l'opération « McGill français » à Montréal et à la croisade d'un conseiller scolaire de Toronto contre l'établissement d'une école secondaire de langue française dans la Ville-Reine. D'après l'éditorial, « les deux actions méritent la condamnation populaire » puisqu'elles vont contre l'esprit du bilinguisme au pays et, par conséquent, peuvent mettre en échec la volonté de l'Ontario de bilinguiser ses structures et institutions<sup>47</sup>. Ces journaux estiment que l'unilinguisme du Québec menace le bilinguisme en Ontario, d'où leur résistance.

*Le Voyageur* se porte cependant à la défense du projet de loi 63<sup>48</sup> et critique les manifestations populaires au Québec, ainsi que l'APMJOF, qui s'y sont opposées<sup>49</sup>. Pour Albert, c'est faire preuve de « chauvinisme » que d'agir dans l'esprit d'« élargir le fossé qui nous séparent [*sic*] » en cherchant à imposer l'unilinguisme au Québec<sup>50</sup>. Pour

---

<sup>45</sup> Hugues Albert, « Unilinguisme ou bilinguisme », *Le Voyageur*, 26 mars 1969, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> [S.a.], « De l'étroitesse d'esprit à Montréal et à Toronto », *Le Voyageur*, cité du *Droit*, 14 mai 1969, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>48</sup> Le projet de loi donne libre choix aux parents de choisir l'école et, ainsi, la langue d'enseignement de leurs enfants, mais stipule que les enfants qui fréquentent l'école anglaise doivent acquérir une connaissance du français.

<sup>49</sup> Michel Bock, « De la "tradition" à la "participation" : les années 1960 et les mouvements de jeunesse franco-ontariens », *loc. cit.*, p. 170

<sup>50</sup> Hugues Albert, « Le projet de loi 63 », *Le Voyageur*, 12 novembre 1969, p. 4. CRCCF, PER 1519. L'APMJOF demande le retrait de la loi 63, car elle « constitue une aliénation et des Québécois et des

Marcel Gingras du *Droit*, le premier ministre Bertrand se fait rassurant en mettant sur pied la Commission Gendron sur la question linguistique et en introduisant le projet de loi unioniste à l'Assemblée nationale. L'éditorialiste en profite aussi pour lancer des flèches aux nationalistes québécois, affirmant qu'il existe deux nations au Canada et au Québec, de sorte que l'Assemblée nationale ne peut refuser aux anglophones leurs droits<sup>51</sup>. Au *Carillon*, Marcel Desjardins salue la tentative de franciser le Québec et réfute les critiques que formule le ministre sans portefeuille du gouvernement Robarts, Fernand Guindon, contre la province :

C'est facile, ça fait bien et c'est courant, affirme le journaliste, de blâmer le Québec par les temps qui courent. Et malheureusement, beaucoup trop de francophones vivants hors du Québec éprouvent de la honte à l'endroit de la Belle province. Trop nombreux sont ceux qui rougissent lorsque le Québec parvient à se tenir debout tant bien que mal [...] en dépit d'un climat politique agité. On n'a pas à rougir lorsque les Québécois réclament le français prioritaire au Québec; lorsque des Québécois désirent franciser davantage Montréal et le Québec. C'est légitime. Il s'agit d'une question de vie ou de mort<sup>52</sup>.

Cette note dissonante est peut-être en raison due au fait que Desjardins occupe aussi un emploi à *La Presse* de Montréal, de sorte qu'il connaît bien, en principe, la situation linguistique à Montréal. Il est d'ailleurs le seul à faire la différence entre la question linguistique du Québec et celle de l'Ontario. Bref, les lois linguistiques québécoises ne dictent pas la voie aux lois linguistiques ontariennes.

Le débat refait surface en 1974 lorsque le gouvernement de Robert Bourassa dépose le projet de loi 22 sur la langue officielle du Québec. À ce moment, certains journalistes ont changé leur fusil d'épaule. Au *Carillon*, André Paquette, président et gérant du journal, fait une de ses rares interventions à l'époque. Il croit qu'il est normal pour le Québec d'instaurer le français comme langue officielle, puisque la province ne

---

Canadiens-français [*sic*] d'outre-frontières ». [S.a.], « Le Bill 63 au Québec », *Le Voyageur*, 19 novembre 1969, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>51</sup> Marcel Gingras, « Pour une saine politique linguistique », *Le Droit*, 27 septembre 1969, p. 6. BMUO.

<sup>52</sup> Marcel Desjardins, « Sur un discours de M. Fernand Guindon », *Le Carillon*, 10 avril 1969, p. 11. CRCCF, PER 1509.

fait, enfin, qu'imiter l'Ontario. Toutefois, il estime qu'il faut laisser aux parents la liberté de choisir la langue d'instruction de leurs enfants<sup>53</sup>. Son éditorialiste, Marcel Desjardins, revient à la charge quelques semaines plus tard en affirmant que « Bourassa doit sortir de l'équivoque dont il s'est enveloppé [avec la *Loi 22*] et donner des dimensions concrètes » aux mesures pour protéger la langue et la culture françaises au Québec. Il en profite pour dénoncer l'ambiguïté du statut de la langue anglaise dans la province<sup>54</sup>. Pour Raymond Maynard du *Voyageur*, dans un revirement de la position du journal sur la question linguistique au Québec, il est injuste de critiquer ce projet de loi, car il ne fait qu'appliquer ce qui existe déjà *de facto* en Ontario concernant les langues :

En Ontario [,] que vous soyez francophone ou non, vous devez apprendre l'anglais. La langue de travail est l'anglais. La langue anglaise est obligatoire dans les écoles françaises alors que le français ne l'est pas dans les écoles anglaises. Qui proteste sur ce sujet? Personne. La province est anglophone [tout comme le Québec est francophone]<sup>55</sup>.

Les politiques linguistiques du Québec inquiètent beaucoup la presse franco-ontarienne. Il semble exister une peur d'un ressac anglophone contre les Franco-Ontariens si le Québec impose une politique d'unilinguisme. Avec les récentes victoires des Franco-Ontariens sur le plan des services bilingues et des écoles, certains ont l'impression que le Québec peut réellement tout gâcher pour eux. Cela dit, certains journaux se rallient et affirment la légitimité qu'a la province de légiférer sur la question linguistique, alors qu'en Ontario les francophones ne jouissent toujours pas du

---

<sup>53</sup> André Paquette, « Le français la langue officielle au Québec... Pourquoi pas? », *Le Carillon*, 7 mars 1974, p. 1. CRCCF, PER 1509.

<sup>54</sup> [Marcel Desjardins], « Sortir de l'équivoque », *Le Carillon*, 11 avril 1974, p. A5. CRCCF, PER 1509. Desjardins n'émet aucune opinion sur la langue d'éducation des enfants, et ne fait qu'effleurer la question de l'éducation en affirmant que, en rendant les commissions scolaires francophones, Bourassa ne fait que franciser des « corporations [qui] fonctionne[nt] déjà en français ».

<sup>55</sup> Raymond Maynard, « Pourquoi tant de "Placottage" [*sic*]? », *Le Voyageur*, 29 mai 1974, p. 4. CRCCF, PER 1519.

bilinguisme à l'échelle provinciale. Le Québec devient donc manifestement un allié dans la lutte franco-ontarienne, bien malgré lui.

### *La politique québécoise et la souveraineté*

L'appui qu'apportent plusieurs journaux à la législation en matière linguistique au Québec semble aller de soi : plus le Québec et la langue française sont forts, plus le Canada anglais sera porté à faire des concessions pour les minorités francophones. Cela dit, la question de l'indépendance pose problème et les élections québécoises, comme le laisse croire la une du *Carillon* à la suite des élections de 1970, servent à mesurer la « canadianité » du Québec; voter pour le PQ, c'est voter pour le Québec alors que voter pour le PLQ équivaut à voter pour le Canada et pour les francophonies minoritaires<sup>56</sup>. D'ailleurs, René Lévesque et les néonationalistes, qui ne verraient aucun avenir pour les francophones hors Québec<sup>57</sup>, sont des figures à défier, ce qui n'aide aucunement le mouvement souverainiste à obtenir des appuis au Canada français.

*Le Rempart* ne fait que peu d'allusions au mouvement souverainiste. En 1969, toutefois, le mensuel estime important d'intervenir pour mettre au clair la position de la SSJBOO, l'organisme qui publie le journal. Marcel Groupil, président de la Société, signe en première page de l'édition de décembre 1969 un « Mot du président » pour affirmer que son association est « contre le séparatisme<sup>58</sup> ». Surpris d'être accusé de souverainisme, Groupil estime qu'il faut comprendre qu'il existe une séparation claire et nette entre la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec et la SSJBOO. Selon le président, puisque chacun des organismes porte le nom « Société Saint-Jean-

<sup>56</sup> [S.a.], « Balayage libéral. Québec vote Canada », *Le Carillon*, 30 avril 1970, p. 1. CRCCF, PER 1509.

<sup>57</sup> Pensons à la fameuse déclaration des « dead ducks » de René Lévesque.

<sup>58</sup> Marcel Groupil, « Mot du président », *Le Rempart*, décembre 1969, p. 1. WPL.

Baptiste », « nous passons automatiquement pour leurs semblables », c'est-à-dire pour des « séparatistes ». L'objectif de la SSJBOO est tout le contraire, de dire son président :

Nous, Franco-Ontariens, membres des [S]ociété S[aint-]Jean-Baptiste de l'Ontario, n'avons qu'un but : promouvoir notre belle langue française et la culture française parmi tous les Canadiens-français [*sic*] dans tous les milieux où nous vivons [...]. Cela est notre seul but, et si nous accomplissons cela, je suis certaine [*sic*] que nous serons plus forts, plus unis et mieux compris de nos voisins anglophones, et UN Canada fort et uni y en jaillira<sup>59</sup>.

L'intervention encourage aussi la SSJBOO à réfléchir à la raison même de son existence et sur le nom de l'organisme. Pourquoi alors une « Société S[aint-]Jean-Baptiste »? Selon l'auteur inconnu de cet autre article, cinq raisons justifient son existence à Windsor et en Ontario. La première est on ne peut plus ancrée dans le traditionalisme canadien-français, et même dans la logique groulxiste, et montre bien le particularisme franco-ontarien par lequel *Le Rempart* justifie notamment la revendication pour une école secondaire de langue française dans la région, enjeu sur lequel nous reviendrons :

À cause de la situation spécialement complexe où nous [ont] placés l'histoire et la Providence. Nous ne sommes pas un peuple comme les autres. Nous sommes un cas unique : deux peuples, deux cultures, deux religions, deux langues officielles, appelés à vivre ensemble dans un immense pays, et dans le voisinage des Américains. À cause de cela, pour conserver intactes nos caractéristiques françaises et les faire fructifier, il nous faut une société nationale. Pour une vie nationale intense, il nous faut le chien de garde de la Société St Jean-Baptiste. Que serions-nous, n'e[û]t été la [S]ociété S[ain]t[-]Jean-Baptiste, depuis 135 ans<sup>60</sup>?

La SSJBOO se donne donc le rôle de regroupement national œuvrant pour la préservation du caractère canadien-français de la région et pour encourager les Canadiens français à vivre leur culture. La deuxième raison de son existence est de « grouper, unir les Canadiens-français [*sic*] et assurer l'unité de pensée et l'unité d'action sur les grandes questions », non pas « sur le plan politique, [...] social [ou] sur le plan économique [,] mais sur le plan national », notamment par « l'éducation

---

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> [S.a.], « POURQUOI UNE SOCIÉTÉ S[AIN]T-JEAN[-]BAPTISTE? », *Le Rempart*, décembre 1969, p. 4. WPL.

ationale du peuple canadien[-]français », sa troisième raison d'être. Son quatrième objectif est d'unir les Canadiens français de l'Ontario et du Canada français afin de briser l'isolement : « Grâce à la société S[aint-]Jean-Baptiste, il y a actuellement plusieurs centaines de Canadiens français dans diverses régions de la province qui se voient comme des frères [...]. » Enfin, sa cinquième et dernière vocation, c'est le cas de le dire, est de « mettre en marche sur un plan national les grandes œuvres dont les autres sociétés à but[s] spécialisés ne peuvent pas s'occuper »<sup>61</sup>. Loin de fragiliser la ferveur nationaliste du *Rempart*, la montée du néonationalisme québécois semble avoir l'effet contraire. Il donne plutôt l'impulsion à la SSJBOO et au *Rempart* d'affirmer leur attachement au Canada français.

Ce n'est pas seulement au *Rempart* que la montée du néonationalisme provoque une réaffirmation importante de résolution nationalitaire. La thèse de l'inévitable assimilation des francophones hors Québec que mettraient de l'avant les souverainistes interpelle *Le Voyageur*, ce dernier s'attaquant au chef indépendantiste René Lévesque dès le début de 1969. « [S]uggérerait-il que nous nous laissions assimiler? », demande l'éditorial<sup>62</sup>. Défiant le leader souverainiste, l'éditorial enchaîne en affirmant que « M. Lévesque ne connaît pas l'histoire des Franco-[O]ntariens. Ou, peut-être la connaît-il, mais ne veut pas en parler, car c'est bien la preuve la plus vivante de l'avenir de la Confédération<sup>63</sup> ». En effet, *Le Voyageur*, comme plusieurs autres journaux franco-ontariens, s'amuse à défier les prédictions macabres sur l'avenir des francophones hors Québec et refuse le sort que semblent leur réserver les néonationalistes. C'est le même son de cloche pour Fulgence Charpentier, qui est entré au *Droit* dans les années 1920 et

---

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> [S.a.], « Merci, M. Lévesque », *Le Voyageur*, 29 janvier 1969, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>63</sup> *Ibid.*

qui est notamment associé au groulxisme, qui affirme que « [l]es 600,000 Canadiens français de l'Ontario, témoins et héros de tant de luttes, apprécieront peu cette condamnation à mort [de Lévesque], mais ils en ont entendu bien d'autres<sup>64</sup> ». Mais le mouvement souverainiste peut accueillir des adeptes en Ontario en raison de l'injustice contre les Franco-Ontariens. Pour Hubert Potvin au *Voyageur*, la crise scolaire de Sturgeon Falls, sur laquelle nous reviendrons à la prochaine section, réussit à convertir quelques Franco-Ontariens au camp des indépendantistes : « Comment ne pas croire en la solution [proposée par René Lévesque, la souveraineté,] quand, encore en 1970, il [faut] supporter le fardeau de Sturgeon Falls et de Champlain [à Ottawa]<sup>65</sup>[?] »

*Le Carillon* juge que l'option souverainiste est injuste en ce sens qu'elle impose une frontière identitaire qui n'a pas raison d'exister entre les Canadiens français. Sous la plume de son président, André Paquette, le journal se demande « quel est le Franco-Ontarien qui n'éprouve pas dans le fond de son cœur un énorme déchirement, une profonde douleur » au sujet de la question québécoise. « [L]e Canada français, ce n'est certainement pas seulement le Québec », car, pour Paquette, « nous sommes aussi Canadiens français que les René Lévesque ou Michel Chartrand! » L'hebdomadaire accepte très mal l'apparente exclusion des francophones hors Québec du giron québécois<sup>66</sup>. En effet, la culture et l'histoire communes deviennent des arguments contre le souverainisme. Paquette inscrit donc les deux groupes dans la même communauté de destin : celle des Canadiens français, minoritaires au Canada et qui doivent lutter pour leur place au pays.

---

<sup>64</sup> Fulgence Charpentier, « Les “placotages” de M. Lévesque », *Le Droit*, 18 janvier 1969, p. 6. BMUO.

<sup>65</sup> Hubert Potvin, « Oui, comment? », *Le Voyageur*, 15 avril 1970, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>66</sup> André Paquette, « Lettre d'un père à son fils », *Le Carillon*, 14 octobre 1971, p. 5. CRCCF, PER 1509.

En 1976, peu avant l'élection du PQ à la tête du gouvernement du Québec, le *Toronto Express* se prête au jeu. Le journal a vent que Lévesque a conclu à l'assimilation des Franco-Colombiens après qu'il a ouvert un bottin téléphonique de Vancouver et qu'il a téléphoné chez des gens dont le nom est français sans réussir à converser avec eux dans cette langue. Le journal torontois estime que le chef péquiste ignore la composition de la population francophone de la ville : « Si en effet, M. René Lévesque avait choisi un Nguyen machin ou un Kaddafi dans le bot[t]in téléphonique [...] il aurait peut-être eu la surprise de pouvoir converser dans un français parfait<sup>67</sup>. »

La question politique au Québec retient beaucoup l'attention des journaux. Lors des élections de 1970, il est souligné que la province a « voté Canada<sup>68</sup> », bien que certains journaux s'inquiètent du fait que le mouvement souverainiste a obtenu 25 % des suffrages<sup>69</sup>. En effet, Marcel Desjardins du *Carillon*, contrairement à son patron Paquette, estime que ces élections ont formulé un message clair et un avertissement sérieux aux gouvernements après qu'un quart des électeurs québécois a « voté contre les vieux partis [et] contre le système en place<sup>70</sup> ». L'éditorialiste croit qu'« on ne peut affirmer sans nuance que le vote des Québécois [...] est un OK inconditionnel au fédéralisme comme on le conna[ît]<sup>71</sup> ». Desjardins s'attaque aussi aux anglophones qui veulent serrer la vis au Québec et contre le PQ devant ce résultat électoral : « Quand le mariage ne va plus, faut-il tenter de la [sic] rapiécer en bottant le cul de l'un des conjoints? [...] Les Québécois n'avaient-ils pas le droit après tout de choisir librement

---

<sup>67</sup> [François Taisne], « Une minorité qui se sent seule sur les bords du [P]acifique », *Le Toronto Express*, 21 avril 1976, p. 3. CRCCF, PER 1512.

<sup>68</sup> « Balayage libéral. Québec vote Canada », *Le Carillon*, 30 avril 1970, p. 1. CRCCF, PER 1509.

<sup>69</sup> Hubert Potvin, « Les élections du Québec », *Le Voyageur*, 6 mai 1970, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>70</sup> [Marcel Desjardins], « Le message est clair », *Le Carillon*, 7 mai 1970, p. 5. CRCCF, PER 1509.

<sup>71</sup> *Ibid.*

leur gouvernement sans subir la terreur de qui que ce soit?<sup>72</sup> ». Desjardins est donc beaucoup plus sympathique au mouvement souverainiste que son patron. Il est possible que son séjour à Montréal influence sa pensée sur ces questions. Il serait, d'ailleurs, intéressant de comparer les propos de « Paul Huneault » au *Carillon* à ceux de Marcel Desjardins de *La Presse*. Pour cet éditorialiste, la balle est certainement dans le camp des fédéralistes, tant du Québec que du Canada, qui doivent composer avec un Québec de plus en plus nationaliste.

Qu'en est-il de la victoire péquiste de 1976? Pour certains, dont *Le Carillon*, ce n'est pas la peine de paniquer. Maintenant la même position que son prédécesseur Desjardins, Jean-Maurice Filion juge que l'élection péquiste n'est, en fait, qu'un retrait de confiance envers les partis traditionnels. D'ailleurs, il affirme que l'élection n'est pas un signe d'appui de la majorité pour l'indépendance. Il estime qu'il n'y a rien à craindre pour le moment, car le PQ doit gérer l'État québécois, qui fait face à plusieurs grèves dans le secteur public<sup>73</sup>. C'est également l'avis de Marc Pilon du *Voyageur* pour qui la victoire du PQ est redevable à l'Union nationale qui a divisé le vote. Pilon ne s'inquiète pas de cette élection en raison du fait que les péquistes n'ont gagné que par une pluralité de voix; la majorité n'a pas voté pour le mouvement souverainiste<sup>74</sup>. De son côté, *Le Rempart* se contente de reproduire la déclaration de l'ACFO affirmant qu'il n'y aura aucune perte de droits pour les Franco-Ontariens suite à cette élection<sup>75</sup>. Ces journaux

---

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> Jean-M. Filion, « À suivre de près », *Le Carillon*, 17 novembre 1976, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>74</sup> Marc Pilon, « Vox populi... », *Le Voyageur*, 24 novembre 1976, p. 4. CFCCR, PER 1519.

<sup>75</sup> [S.a.], « Réactions de l'Association Canadienne-Française [*sic*] de l'Ontario suite aux élections au Québec », *Le Rempart*, 29 novembre 1976, p. 2. CRCCF, PER 1511. L'article est reproduit dans *Le Nord* (Kapuskasing), 15 décembre 1976, p. K3. Bibliothèque du Collège universitaire de Hearst (BCUH) et dans le *Carillon*, « Le PQ au Québec. Les Franco-Ontariens refuseront de se faire balloter par les événements », 1<sup>er</sup> décembre 1976, p. A10. CRCCF, PER 1509.

tentent donc de relativiser et de dédramatiser la victoire péquiste qui, pour eux, n'indique pas un changement majeur dans la politique québécoise et canadienne.

Pour d'autres journaux, c'est le cas du *Nord* de Hearst et du *Toronto Express*, l'élection est vue d'un bon œil. Pour Paul Tanguay du *Nord*, le peuple québécois se fait « depuis toujours [...] manipul[é] et charri[é] de tout côté ». L'élection du PQ est, en ce sens, un revirement important. Certes, la question de l'indépendance inquiète, mais Tanguay formule un message de solidarité :

Les francophones du [N]ord de l'Ontario ne peuvent pas rester indifférents [...]. Un peuple au seuil d'accéder à son indépendance ne se limite pas aux frontières politiques. Notre langue, nos coutumes, notre culture sont celles de nos grands-pères qui sont venu[e]s de la Gaspésie, de la Beauce ou de l'Outaouais. Un sentiment d'appartenance nous relie étroitement au peuple québécois qui choisira d'ici peu son avenir. [...] Dans les mois qui viennent se dessinera notre destin[,] mais nous ne pouvons ignorer les liens étroits qui nous unissent dorénavant avec le peuple québécois. Et il s'agit de solidifier ces liens avant qu'une frontière politique nous sépare...<sup>76</sup>

Tanguay inscrit — à l'instar de Paquette — les Franco-Ontariens et les Québécois dans la même culture et la même histoire. Pour Tanguay, impossible de voir une différence culturelle lorsque les deux communautés ne forment, en définitive, qu'un même peuple.

Au *Toronto Express*, François Taisne croit que l'élection de René Lévesque comme premier ministre du Québec « devrait amener un renouveau dans les forces franco-ontariennes », mais pour des raisons différentes de celles qu'on serait tenté d'imaginer. Taisne offre ici une analyse matérialiste pour comprendre l'élection du PQ : « On a trop souvent confondu l'indépendantisme à un problème idéologique – le nationalisme – alors que le Parti [q]uébécois prend le pouvoir dans une province au taux de chômage variant entre 8 et 60 % » selon la région, de sorte qu'un remaniement

---

<sup>76</sup> Paul Tanguay, « Des liens étroits nous unissent », *Le Nord*, 17 novembre 1976, p. H2. BCUH.

économique s'impose<sup>77</sup>. En effet, toujours selon Taisne, la victoire péquiste est principalement le jeu d'un « fédéralisme [qui] n'a pas répondu aux besoins et aux aspirations des régions périphériques<sup>78</sup> ». L'éditorialiste croit d'ailleurs que cette élection est « une invitation offerte aux Franco-Ontariens à rejeter la politicaillerie et le jeu de coulisse dans lesquels se [plaît] une clique de parvenus à la recherche d'avantages personnels sous forme de prestige [...]»<sup>79</sup>. Le jeu politique serait donc, pour Taisne, un écran de fumée face au réel problème de développement économique qui afflige de nombreux francophones au pays.

En somme, le Québec demeure central dans les préoccupations des journaux franco-ontariens. Dans le cas des États généraux, les opinions divergent. Il est intéressant de noter que Marcel Desjardins, contrairement aux autres éditorialistes, voit dans l'événement un coup de barre nécessaire pour les Franco-Ontariens, qui sont ravagés par l'assimilation. Il n'est pas question, pour ce dernier, d'une rupture de fond avec le Québec. Les États généraux, de plus, semblent être écartés de la mémoire des journaux alors que plus personne ne s'y réfère durant les années qui suivent leur tenue. Plusieurs journaux sont d'accord avec la législation linguistique au Québec, du moins à l'intérieur de certaines limites. En effet, il existe chez certains éditorialistes une véritable peur d'un ressac anglophone si le Québec légifère de façon pour ainsi dire déraisonnable sur la question scolaire de la province. Néanmoins, les journaux semblent reconnaître qu'un Québec puissant joue en faveur des Franco-Ontariens. Malgré ce constat, ces derniers formulent des opinions tranchées et tranchantes au sujet de la souveraineté.

---

<sup>77</sup> François Taisne, « La victoire du Parti [québécois] », *Le Toronto Express*, 17 novembre 1976, p. 3. CRCCF, PER 1512.

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> *Ibid.*

Pour certains, particulièrement *Le Carillon* en la personne du président André Paquette, l'inquiétude face à l'indépendance est vive, car elle risque de déchirer la famille canadienne-française. Il existe toutefois des divergences importantes. Au *Nord*, la montée souverainiste est en quelque sorte un affranchissement d'une domination de longue durée pour les Québécois, et les Franco-Ontariens doivent renouer avec le Québec. Au *Toronto Express*, Taisne profite d'une perspective matérialiste afin de comprendre cette montée. Il s'agirait d'une question de sous-développement chronique des régions francophones dont le premier coupable est le gouvernement fédéral. Il faut d'ailleurs, selon Taisne, rejeter l'élite qui profite du jeu politique pour se maintenir en place. L'élection du PQ ne bouleverse pas à outrance les journaux. En fait, *Le Carillon*, hostile aux prétentions souverainistes des Québécois, estime que la question économique va nuire au PQ, alors que *Le Voyageur* affirme que les péquistes n'ont obtenu le pouvoir qu'en raison de la division de la droite. Les opinions sont donc divergentes sur l'avenir du Québec, mais, globalement, les éditorialistes semblent s'entendre sur l'idée que les Québécois et les Franco-Ontariens forment un peuple ayant une culture et une histoire communes.

### **III) Culture et éducation en Ontario ou l'affirmation nationalitaire de l'Ontario français**

C'est certainement en analysant les questions d'ordre politique provinciales que nous pouvons mieux cerner le maintien de la filiation au Canada français chez les Franco-Ontariens. En premier lieu, le rapport Saint-Denis publié en 1969 offre à l'Ontario français des pistes importantes pour son autonomisation. De plus, entre 1969 et 1976, les premières crises scolaires contemporaines surgissent en raison de l'adoption de

la loi 141, qui donne aux conseils scolaires le droit de créer des écoles homogènes publiques de langue française. Trois crises scolaires retiennent l'attention de nos journaux : la crise de Sturgeon Falls, celle de Champlain à Ottawa ainsi que celle de Cornwall. Notons toutefois un quatrième dossier scolaire à Windsor, qui est surtout traité par *Le Rempart*. Le dossier de l'éducation fournit des munitions aux éditorialistes et aux journaux contre le gouvernement ontarien et fait naître un véritable sentiment d'appartenance entre les diverses régions, en raison du fait qu'il constitue un enjeu collectif déterminant.

#### *Le rapport Saint-Denis et la culture en Ontario français*

La question culturelle des Franco-Ontariens est mise de l'avant avec la création par le premier ministre John Robarts en 1967 du Comité Saint-Denis, du nom de son président, Roger Saint-Denis. Dans un texte inédit, Michel Bock soutient que le « Comité manifesta une volonté ferme de s'adapter aux nouvelles réalités [sociopolitiques de l'Ontario français et du Canada français] sans pour autant tourner le dos à ce qui avait permis à l'Ontario français d'exister, historiquement en tant que collectivité autonome et autoréférentielle »<sup>80</sup>, c'est-à-dire sans nier la dualité nationale du pays. Déposé en 1969, le document fait figure de « feuille de route », pour reprendre une expression commune aujourd'hui, pour l'avenir des Franco-Ontariens. *Le Voyageur* reproduit dans un article certaines des recommandations du rapport qu'il estime notables, particulièrement celles qui visent à créer des comités culturels régionaux, l'augmentation de l'aide financière par la province au développement artistique franco-

---

<sup>80</sup> Michel Bock, « Jeter les bases d'une "politique franco-ontarienne" » : le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle à l'heure des grandes ruptures (1967-1970), à paraître dans *Cahiers Charlevoix* 9, p. 6.

ontarien et la création d'un Conseil franco-ontarien d'orientation culturelle. Le journal relève aussi l'idée d'embaucher des conseillers aux hebdomadaires afin de rentabiliser leurs opérations<sup>81</sup>. Deux semaines plus tard, *Le Voyageur* reproduit un éditorial de Marcel Desjardins du *Carillon* publié le 30 janvier qui qualifie le rapport de cette « petite B et B de l'Ontario » de véritable « bible des Franco-Ontariens soucieux de conserver et de mettre à profit leur héritage culturel<sup>82</sup> ». D'ailleurs, maintenant qu'il existe des liens culturels d'importance entre les foyers historiques du Canada français, le Québec et, selon le rapport, la France, Desjardins affirme au lecteur que « [l]a culture française de l'Ontario ne peut s'épanouir si les francophones sont sevrés de leurs sources culturelles premières : le Québec et la France<sup>83</sup> ». Confirmant le soupçon que les Franco-Ontariens doivent désormais regarder vers l'État pour subvenir à leurs besoins plutôt qu'aux structures traditionnelles du Canada français, Desjardins indique dans son éditorial qu'autant il « appartient à l'État de mettre sur pied un système scolaire pour les Franco-Ontariens, autant il appartient au gouvernement de faire la même chose dans le cas de la culture », refusant du même coup à l'ACFÉO le devoir de régir un éventuel Conseil franco-ontarien d'orientation culturelle : « pourquoi le gouvernement assure-t-il l'épanouissement de la culture de la majorité et laisserait-il des corps intermédiaires assurer le même rôle dans le cas des minorités »<sup>84</sup>. En dépit de l'hésitation envers l'organisme, notons que les réactions des journaux témoignent de nouveau de l'attachement culturel des Franco-Ontariens au Québec. Sans cette province, selon

---

<sup>81</sup> [S.a.], « Important rapport du comité d'enquête sur la culture franco-ontarienne », *Le Voyageur*, 5 février 1969, p. 3, CRCCF, PER 1519; « Le moyen nord », *Le Voyageur*, 5 février 1969, p. 4, CRCCF, PER 1519.

<sup>82</sup> [Marcel Desjardins], « Une invitation à l'action! », *Le Carillon*, 30 janvier 1969, p. 5; reproduit dans *Le Voyageur*, 19 février 1969, p. 4, CRCCF, PER 1509.

<sup>83</sup> *Ibid.*

<sup>84</sup> [Marcel Desjardins], « Être ou ne pas être! », *Le Carillon*, 6 février 1969, p. 5, CRCCF, PER 1509.

Desjardins, l'Ontario français ne peut se développer. Les deux sont donc intimement liés.

### *La crise scolaire de Sturgeon Falls*

La première crise scolaire contemporaine d'importance en Ontario français se déroule à Sturgeon Falls, une communauté mono-industrielle qui se situe à mi-chemin entre North Bay, où siège le Conseil scolaire de Nipissing dont relève l'école bilingue de Sturgeon Falls, et Sudbury. Cette communauté, majoritairement francophone, demande une école secondaire de langue française. Or, le conseil scolaire refuse, ne souhaitant pas construire un nouvel édifice et ainsi séparer sa clientèle scolaire en deux. Selon les journaux, 1 200 des 1 500 élèves sont francophones.

Si la crise éclate en 1970, *Le Voyageur* la prévoit dès janvier 1969. Le journal, citant « un pédagogue de marque » dont nous ignorons l'identité, soutient que l'école de langue française « nous permet [...] de nous épanouir selon nos normes, nos habitudes, notre culture et nos traditions<sup>85</sup> ». Or, l'école bilingue de Sturgeon Falls fait figure d'exemple d'institution scolaire qui n'offre pas cette possibilité en raison de ses 300 élèves anglophones. « Si un seul élève dans la classe est de langue anglaise, [l'enseignement se donne] dans cette langue. » D'ailleurs, selon l'éditorialiste, le français est une langue de seconde zone dans cette école, situation à laquelle une école homogène permet de remédier, sans quoi « c'est le français qui, encore une fois, prendra la dernière place »<sup>86</sup>. La dualité nationale et l'assimilation linguistique deviennent donc des arguments de taille pour justifier la création d'une école.

---

<sup>85</sup> [S.a.], « Écoles françaises ou bilingues? », *Le Voyageur*, 22 janvier 1969, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>86</sup> *Ibid.*

*Le Voyageur* lance un nouvel appel aux Franco-Ontariens la semaine suivante en faveur de l'école homogène. Le journal critique l'opposition de certains francophones qui ont peur que leurs enfants ne puissent pas apprendre l'anglais<sup>87</sup>. « Le bilinguisme, dans ces écoles de langue française est chose certaine. Ce qu'il faut déterminer maintenant, c'est à savoir si on veut que les élèves sachent bien le français ou non<sup>88</sup>! » Sans l'école de langue française, l'étudiant court le risque de l'assimilation.

Il faudra attendre plus d'un an avant que Sturgeon Falls ne fasse à nouveau les manchettes. En avril 1970, la question revient à l'ordre du jour. Après un premier refus du Conseil scolaire de Nipissing, le gouvernement ontarien est sommé d'agir. Malheureusement pour les parents et élèves de Sturgeon, *Queen's Park* se fait très discret, puisque le gouvernement estime que l'affaire est de la compétence du conseil scolaire<sup>89</sup>. La communauté se mobilise. Lors d'une assemblée publique, le gérant de l'*Abitibi Pulp and Paper*, Cam Barrington, profite de l'occasion pour attaquer l'idée de construire une deuxième école, indiquant que l'entreprise refuse de payer davantage d'impôts scolaires, menaçant aussi de fermer l'usine<sup>90</sup>. Or, le syndicat des travailleurs d'usine, majoritairement francophone, se manifeste en faveur de l'école<sup>91</sup>. Dans son éditorial « Le ridicule, 2<sup>e</sup> édition », un clin d'œil à la crise Champlain d'Ottawa, l'hebdomadaire s'en prend violemment à l'Abitibi. Pour le journal, l'argument

---

<sup>87</sup> David Welch a entrepris une étude intéressante au sujet de l'opposition de certains Franco-Ontariens à la création d'une école secondaire homogène de langue française à Sturgeon Falls. David Welch, « La lutte pour les écoles secondaires franco-ontariennes : une nouvelle perspective », *Revue du Nouvel-Ontario*, n<sup>os</sup> 13-14 (1991-1992), p. 109-131.

<sup>88</sup> [S.a.], « Appel aux Canadiens-français [sic] », *Le Voyageur*, 29 janvier 1969, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>89</sup> [S.a.], « L'école secondaire française de Sturgeon Falls. Appel à Davis », *Le Voyageur*, 1<sup>er</sup> avril 1970, p. 1 et 12. CRCCF, PER 1519.

<sup>90</sup> Steve High, « “Le St-Léonard des franco-ontariens” : Langue et classe sociale dans Sturgeon Falls », communication présentée dans le cadre du 63<sup>e</sup> congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, octobre 2010 à l'Université d'Ottawa.

<sup>91</sup> [S.a.], « Assemblée publique à Sturgeon Falls. Limitation du droit de parole », *Le Voyageur*, 8 avril 1970, p. 1. CRCCF, PER 1519.

économique « est d'une simplicité désarmante » et cache derrière lui les « préjugés » que colporte le dirigeant de l'entreprise. En effet, cette dernière devrait plutôt veiller à ce qui la concerne, car « [l]es francophones de Sturgeon Falls [...] ne sont jamais allés vous [l'*Abitibi*] dire [...] comment administrer votre barque; ils n'ont jamais tenté de définir pour vous quels étaient vos propres besoins [...] Arrêtez, de grâce, de les provoquer »<sup>92</sup>. D'ailleurs, en deuxième éditorial, *Le Voyageur* reproduit un texte de Marcel Gingras du *Droit* publié quatre jours plus tôt et qui se porte à la défense de l'école de langue française à Sturgeon Falls. Pour Gingras, la question est de « grande urgence » et nécessitera vraisemblablement l'intervention du ministre de l'Éducation, William Davis<sup>93</sup>. Il y a donc injustice contre les Franco-Ontariens de la part de l'entreprise, qui refuse de contribuer, et du gouvernement, qui ne cherche pas à intervenir.

Au refus du Conseil scolaire de Nipissing de se plier aux demandes de la population de Sturgeon Falls s'ajoutent des manifestations locales. En éditorial le 15 avril, *Le Voyageur*, vraisemblablement sous la plume de Hugues Albert, en fait même une question d'unité nationale. L'auteur se questionne à savoir comment il ne peut pas être tenté par le souverainisme de René Lévesque lorsqu'on refuse une école secondaire de langue française à Sturgeon. Il y a, pour le journal, un véritable acharnement de la part des anglophones contre les Franco-Ontariens<sup>94</sup>. Enfin, le ministre Davis intervient pour discuter avec le groupe de parents et le conseil scolaire, ce qui mène à un « compromis malhonnête » entre le conseil et la population, c'est-à-dire l'établissement

---

<sup>92</sup> [S.a.], « Le ridicule, 2<sup>e</sup> édition », *Le Voyageur*, 8 avril 1970, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>93</sup> Marcel Gingras, « Le français, c'est aussi pour Nipissing », *Le Droit*, cité dans *Le Voyageur*, 8 avril 1970. CRCCF, PER 1519.

<sup>94</sup> [S.a.], « Oui, comment », *loc. cit*

d'une école bilingue à deux administrations comme solution temporaire<sup>95</sup>. L'entente provoque l'occupation de l'école par les élèves au mois de septembre 1971. La crise se résout en décembre de la même année à la suite des recommandations de la Commission Symons, mise sur pied par le ministère de l'Éducation (MÉO) lors de l'éclatement de la crise afin d'enquêter sur les questions linguistiques en éducation en Ontario, et lorsque le Conseil scolaire de Nipissing vote en faveur de la création d'une école française à Sturgeon Falls. *Le Voyageur* n'éprouve aucune difficulté à mobiliser l'argument de l'unité nationale afin de faire valoir son point de vue.

C'est surtout en 1971 que les trois autres journaux analysés traitent de la crise de Sturgeon Falls. Les éditorialistes du *Carillon* et du *Droit* ne sont pas tendres envers les adversaires de l'école, alors que *Le Rempart* semble s'inspirer de l'événement pour encourager ses lecteurs à lutter pour une école de langue française à Windsor. Pour Gingras au quotidien ottavien, la solution de la double gestion du même édifice que propose le Conseil scolaire est « néfaste » et montre bien que « les conseils scolaires [sont] formés de gens remplis de préjugés<sup>96</sup> ». Bien qu'il s'en désole, il encourage les élèves en grève et les parents à poursuivre leur lutte et à « battre le fer pendant qu'il est chaud et ne laisser aucun répit au conseil scolaire aussi longtemps qu'il n'aura pas cédé »; il les encourage à « se diriger vers *Queen's Park* » pour « modifier la loi afin de rendre obligatoire » la création d'écoles françaises<sup>97</sup>. Sept jours plus tard, *Le Droit* rapporte une histoire tout à fait inusitée : de la poudre à dynamite est envoyée dans trois enveloppes destinées au Conseil scolaire de Nipissing, à un conseiller scolaire et à

---

<sup>95</sup> [S.a.], « Sturgeon Falls. Rencontre “confidentielle” avec Davis », *Le Voyageur*, 22 avril 1970, p. 1. CRCCF, PER 1519; Hubert Potvin, « Compromis malhonnête », *Le Voyageur*, 22 avril 1970 p. 4. CRCCF, PER 1519; « Le compromis de Sturgeon Falls », *Le Voyageur*, 22 avril 1970. CRCCF, PER 1519.

<sup>96</sup> Marcel Gingras, « Le canard boiteux de Sturgeon Falls », *Le Droit*, 11 septembre 1971, p. 6. BMUO.

<sup>97</sup> *Ibid.* Nos italiques.

l'hebdomadaire *The Nugget* de North Bay. Le coup est revendiqué par le « F.L.O. Cellule Ontario »<sup>98</sup>. Gingras, qui n'est pourtant pas du tout reconnu comme un partisan de la désobéissance civile, trouve certaines actions, dont une manifestation à *Queen's Park*, nécessaires en raison des « préjugés » qu'ont les conseillers scolaires de la région.

Du côté du *Carillon*, le journal signe deux éditoriaux sous la plume de Marcel Desjardins pour appuyer les revendications des Franco-Ontariens. Dans un premier éditorial, Desjardins stipule que le ministre Davis a hérité du style de l'ancien ministre de l'Éducation, John Robarts, dans la question de Sturgeon Falls, un style jugé « pas très efficace et injuste envers les francophones<sup>99</sup> ». L'éditorialiste s'insurge contre le fait que les francophones « doivent démontrer à la satisfaction des autorités scolaires locales, souvent les plus préjugées [*sic*] et les plus étroites d'esprits [...] qu'ils ont vraiment besoin [d'une école] ». Desjardins rappelle l'affaire Champlain d'Ottawa et reprend les lignes qu'a écrites Gingras du *Droit* concernant les changements nécessaires à la loi sur l'éducation et termine en affirmant qu'il est « paradoxal que cette situation subsiste dans une province qui [...] se vante [...] de posséder une commission des droits de l'homme [...] »<sup>100</sup>. Dans une deuxième intervention au mois d'octobre, Desjardins profite de la tribune pour reprocher à l'ACFO de « s'accroche[r] à la Commission d'enquête Symons » au lieu de faire pression lors des élections ontariennes, car « c'est le gouvernement qui, en dernière analyse, prendra la décision ». Selon l'éditorialiste, « ce gouvernement se sentira peut-être moins pressé d'agir s'il se retrouve à *Queen's Park* en possession d'un nouveau mandat de quatre ans ». Malgré la critique, Desjardins

---

<sup>98</sup> Manifestement inspiré du Front de libération du Québec, le « Front de libération de l'Ontario » n'est, somme toute, qu'un organisme fictif. [S.a.], « Menace de violence à Sturgeon Falls », *Le Droit*, 18 septembre 1971, p. 1. BMUO.

<sup>99</sup> [Marcel Desjardins], « Sturgeon Falls. Davis se dérobe », *Le Carillon*, 16 septembre 1971, p. 5. CRCCF, PER 1509.

<sup>100</sup> *Ibid.*

maintient le cap et applaudit le fait que l'ACFO se soit mêlée de la question, tout en mettant le lecteur en garde : « [...] la bataille de Sturgeon Falls n'a pas encore été gagnée. Il ne faut pas prendre une enquête pour une réforme, [ni] les "sit-in" et le tapage pour des "forces" politiques »<sup>101</sup>. La question scolaire devient donc, pour Desjardins, une question de droits de l'homme. Il existe selon ce dernier une discrimination de la part des conseillers scolaires et du gouvernement expressément contre les Franco-Ontariens. Il faut d'ailleurs être prudent, la commission Symons ne constitue pas une victoire, mais bien une étape.

Un seul texte sur Sturgeon Falls apparaît dans *Le Rempart*. Faisant la manchette, le texte laisse croire qu'il s'agit d'un communiqué de l'ACFO : « Quand on veut une école secondaire française... On prend les moyens<sup>102</sup> ». L'article indique la position de l'ACFO en faveur de l'école homogène pour les Franco-Ontariens, déclarant que le « système de cohabitation [...] est la continuation d'une politique d'assimilation » de l'Ontario<sup>103</sup>. Le fait que la création d'une école secondaire homogène de langue française sont un enjeu de taille dans la région de Windsor explique certainement pourquoi cet article est en première page. Cela étant dit, le peu de couverture médiatique de la crise laisse quelque peu perplexe. Peut-être que le mensuel à l'époque ne pouvait faire autrement, en raison de la priorité accordée aux nouvelles locales.

Sturgeon Falls apparaît dans chaque journal franco-ontarien à l'étude et est un cas d'importance provinciale. À travers la crise, l'ACFO, le leadership franco-ontarien et la presse tentent de mettre de l'avant l'idée qu'il existe une injustice dans la

---

<sup>101</sup> [Marcel Desjardins], « Il aurait mieux valu maintenant », *Le Carillon*, 7 octobre 1971, p. 5. Les italiques sont de nous. CRCCF, PER 1509.

<sup>102</sup> [S.a.], « Quand on veut une école secondaire française... On prend les moyens », *Le Rempart*, septembre 1971, p. 1. WPL.

<sup>103</sup> *Ibid.*

législation ontarienne et cherchent à inspirer les autres communautés francophones à exiger auprès de leurs conseils scolaires des écoles homogènes. L'enjeu n'est pas simplement la création d'une école. En effet, l'école est une des armes principales selon les journaux pour contrer l'assimilation qui ravage l'Ontario français. D'ailleurs, la presse franco-ontarienne laisse entendre que la question culturelle est beaucoup plus importante que la question d'intégration des Franco-Ontariens à la majorité anglophone. Il faut une école qui corresponde à la culture et aux besoins des Franco-Ontariens, et non pour simplement garantir l'inscription sociale du francophone dans la majorité anglo-ontarienne. La crise de Sturgeon est donc d'importance capitale : elle témoigne d'une mobilisation nationalitaire et forge une mémoire qui sera reprise dans chacune des crises scolaires par la suite.

*L'affaire Champlain : une crise au cœur de la « capitale » de l'Ontario français*

L'affaire Champlain se déroule au même moment que la crise de Sturgeon, mais ne retient pas autant l'attention du *Voyageur* et du *Carillon* et n'apparaît pas au *Rempart*. Est-ce dire que cette crise est moins importante? En fait, il semble plutôt que, pour ces deux journaux, les crises de Sturgeon et d'Ottawa sont analogues et servent à rappeler aux Franco-Ontariens que l'injustice en matière d'éducation de langue française dans la province peut se perpétuer même dans le château-fort d'Ottawa<sup>104</sup>. À cet effet, les journaux présentent la crise de Champlain comme exemple de la propagation de la crise de Sturgeon Falls partout en Ontario. Malheureusement, nous n'avons trouvé que

---

<sup>104</sup> Rappelons que la première école publique de langue française en Ontario, l'École publique André-Laurendeau, ouvre ses portes à Vanier en 1969.

peu d'information sur cette crise<sup>105</sup>. Quelques pistes dévoilées dans la biographie qu'ont rédigée François-Xavier Simard et Jean Yves Pelletier sur Omer Deslauriers, qui, à l'époque, était directeur de l'école, nous informent qu'elle éclate lorsque le conseil scolaire tente de transformer l'institution en une école de langue française<sup>106</sup>. Les responsables de la crise sont, selon les journaux, les anglophones qui ont des préjugés contre les francophones, dont on voit l'archétype dans toutes les crises scolaires. Enfin, chacun fait un parallèle entre les crises de Sturgeon, de Cornwall et d'Ottawa. Bien qu'elle ne retienne que peu l'attention des journaux, cette crise montre à voir qu'il se produit une généralisation du problème scolaire en Ontario français.

#### *La crise de Cornwall : affirmer les droits acquis*

La crise scolaire de Cornwall, déclenchée en 1973 à l'école secondaire bilingue Saint-Laurent, se déroule sur deux fronts. La lutte pour la création d'une école secondaire homogène de langue française pour les élèves francophones se double du congédiement de deux enseignants francophones, en raison de leur appui aux élèves durant le conflit. Ces deux aspects de la crise retiennent l'attention des journaux étudiés. Dès le départ, les vétérans de Sturgeon Falls appuyent leurs homologues de Cornwall lorsque, tour à tour, l'ACFO-Nipissing et les élèves de Franco-Cité se portent à la défense des jeunes dans l'Est<sup>107</sup>. En effet, 1 050 étudiants de Sturgeon boycottent leurs cours « en guise de manifestation de solidarité avec les 750 étudiants de l'école

---

<sup>105</sup> L'échantillonnage de l'édition du samedi du *Droit* ne nous permet pas de pousser plus loin notre mise en contexte et notre analyse. Nous croyons toutefois que la question a retenu l'attention du quotidien.

<sup>106</sup> François-Xavier Simard et Jean Yves Pelletier, *Omer Deslauriers (1927-1999). Visionnaire, rassembleur et bâtisseur*, Ottawa, Vermillion, coll. « Visages », 2008, p. 106.

<sup>107</sup> «[S.a.], ACFO-Nipissing appuie les efforts à Cornwall », *Le Voyageur*, 28 mars 1973, p. 10. CRCCF, PER 1519.

secondaire St-Laurent<sup>108</sup> ». Une semaine plus tard, l'hebdomadaire informe ses lecteurs du soutien d'une « cinquant[aine de] délégués francophones à la rencontre interprovinciale d'organisme provinciaux » pour les élèves de Cornwall<sup>109</sup>. La crise de Sturgeon a donc provoqué l'expression d'un sentiment de solidarité à l'échelle provinciale qui est mise à contribution pour les crises subséquentes.

Pour Desjardins au *Carillon*, la situation à Cornwall est des plus déplorables. L'éditorialiste amorce sa chronique avec une liste qui semble inépuisable d'exemples de crises scolaires en Ontario, énumérant « l'école Champlain d'Ottawa, Sturgeon Falls, Mississauga en banlieue de Toronto, Spanish dans le [N]ord ontarien et depuis quelques jours, il y a Cornwall<sup>110</sup> ». Le pire, pour Desjardins, c'est que « [l]es anglophones du [conseil scolaire] se conduisent comme si les conflits scolaires de l'école Champlain et de Sturgeon Falls n'avaient pas eu lieu, comme si les francophones n'avai[en]t pas accumulé, lors de ces batailles, des droits acquis importants<sup>111</sup> ». Alors que les crises se multiplient, l'éditorialiste estime qu'il existe bel et bien un écart majeur entre les « bonnes intentions » du premier ministre Davis et ce qui se déroule sur le terrain. En effet, « [l]es ministères ontariens pourront toujours livrer de beaux discours lors des conférences fédérales-provinciales, mais tant et aussi longtemps que les paroles ne se traduiront pas par des gestes concrets, leur bonne foi risque d'être mise en cause<sup>112</sup> ». Après un plaidoyer pour une réforme législative sur les écoles de langue française, Desjardins termine en affirmant qu'il est « révoltant » que les élèves courent « le risque

---

<sup>108</sup> [S.a.], « Les étudiants de Sturgeon appuient Cornwall. Boycottage à Franco-Cité [et] une délégation sur lieux », *Le Voyageur*, 4 avril 1973, p. 9. CRCCF, PER 1519.

<sup>109</sup> [S.a.], « Appui aux jeunes de Cornwall », *Le Voyageur*, 11 avril 1973, p. 10. CRCCF, PER 1519.

<sup>110</sup> [Marcel Desjardins], « Le “fair play” de Cornwall », *Le Carillon*, 5 avril 1973, p. 5. CRCCF, PER 1509.

<sup>111</sup> *Ibid.*

<sup>112</sup> *Ibid.*

de perdre une année scolaire pour faire respecter un droit élémentaire<sup>113</sup> ». Les droits sont déjà acquis, il s'agit de les mettre en application. D'ici là, les moyens que prennent les Franco-Ontariens pour faire valoir leurs droits sont justifiés.

Le *Droit* suit de près l'évolution de la crise et la relaye non seulement à ses lecteurs, mais aussi aux autres journaux, dont *Le Rempart*<sup>114</sup>. Il note la victoire des élèves de Cornwall, qui réussissent à obtenir en 1974 une école secondaire homogène après six semaines de conflit<sup>115</sup>. C'est le deuxième aspect de l'affaire qui retient l'attention de l'édition du samedi du quotidien, alors que l'éditorialiste Louis Rocque s'insurge contre le congédiement de deux enseignants qui ont appuyé les revendications estudiantines. Pour Rocque, le motif de ces congédiements constitue une forme de « vengeance pur[e] et simple » pour « se défaire d'enseignants parce qu'ils ont osé appuyer ouvertement les revendications LÉGITIMES et JUSTIFIÉES de leurs élèves ». Il estime qu'il faut la « mise en tutelle immédiate » du conseil par la province<sup>116</sup>. Desjardins du *Carillon* est du même avis lorsqu'il qualifie de « répugnant » les agissements du conseil et considère qu'il « mérite l'humiliation à la grandeur de la province et du Canada », affirmant qu'il faut aller auprès de la Commission ontarienne des droits de la personne pour régler le litige<sup>117</sup>. L'idée que les Franco-Ontariens sont l'objet de discrimination et que leurs droits fondamentaux sont violés revient de nouveau avec la crise de Cornwall.

---

<sup>113</sup> *Ibid.*

<sup>114</sup> [S.a.], « Cornwall. Tout est en marche pour le mardi soir 12 juin », *Le Droit* cité dans *Le Rempart*, 19 juin 1973, p. 1. WPL.

<sup>115</sup> Paul Roy, « Cornwall. Les étudiants crient victoire », *Le Droit*, 21 avril 1973, p. 1. BMUO; Paul Roy, « École secondaire St-Laurent. 6 semaines de conflit », *Le Droit*, 21 avril 1973, p. 2. BMUO.

<sup>116</sup> Louis Rocque, « Quand des conseillers font fi de la loi », *Le Droit*, 26 mai 1973, p. 6. BMUO.

<sup>117</sup> [Marcel Desjardins], « Enough is [E]nough », *Le Carillon*, 31 mai 1973, p. 5. CRCCF, PER 1519.

*Le Rempart et le dossier scolaire de Windsor*

*Le Rempart* est à l'époque unique en son genre dans notre corpus. En effet, avant 1972, il est publié sous la responsabilité de la SSJBOO et n'a pas d'éditeur professionnel. Il est aussi mensuel jusqu'en août 1972, lorsque le journal se donne comme mission d'être un bimensuel dans le but de s'établir comme hebdomadaire, ce qui se produit en 1979<sup>118</sup>. Historiquement isolé des grandes communautés franco-ontariennes d'Ottawa, de Sudbury et de Toronto, il ne faut pas se surprendre du peu d'information qui circule entre *Le Rempart* et les autres hebdomadaires. D'ailleurs, en 1969, les Franco-Windsorois n'ont pas de poste de radio en français<sup>119</sup>, n'ont aucune station de télévision francophone et aucune école secondaire de langue française; ils doivent faire rayonner leur culture à partir des organismes qu'ils se donnent. Lorsque la législature ontarienne vote la loi 141 sur les écoles secondaires de langue française, toutefois, on ressent dans les pages du journal un véritable engouement; voilà qu'il est possible que les comtés de Kent-Essex se dotent d'une véritable institution franco-ontarienne. L'école ne voit le jour qu'en 1979, mais la lutte pour sa création s'engage dès 1969. Nous constatons à travers cette lutte, que les autres journaux ignorent jusqu'en 1976, une manifestation régionale du caractère nationalitaire franco-ontarien. *Le Rempart* demeure clair : l'école est essentielle à la survie culturelle du Canadien français et elle se justifie en raison de la dualité nationale du pays.

Un numéro spécial sur l'école paraît en février 1969 dans les pages du *Rempart*. Le journal ne cache pas l'importance de l'enjeu : « Ce projet est sans aucun doute le plus

---

<sup>118</sup> [S.a.], « Le REMPART deviendra hebdomadaire », *Le Nord* (Hearst), 7 février 1979, p. H8. BCUH.

<sup>119</sup> La radio de Radio-Canada n'arrive à Windsor qu'en juin 1970 lorsque CBEF ouvre ses portes. « Ginette Reno inaugure CBEF/540 à Windsor », *Le Rempart*, juillet 1970, p. 1. WPL.

important à l'épanouissement des nôtres à survenir depuis très longtemps<sup>120</sup>. » D'ailleurs, *Le Rempart* tente d'indiquer à ses lecteurs qu'ils ne sont pas les seuls à revendiquer une école du genre. Il inscrit la requête régionale dans la continuité de ce qui se produit à l'échelle provinciale lorsqu'il affirme que Sudbury et Ottawa ont déjà leurs écoles françaises. Il n'y a donc rien de nouveau dans la création d'une école du genre à Windsor<sup>121</sup>. De plus, elle répondrait aux besoins des Franco-Ontariens, selon le journal, notamment sur la question linguistique en enseignant le français et l'anglais au quotidien, et sur la question culturelle, précisant que chaque étudiant sera de langue française de sorte à préserver la culture canadienne-française<sup>122</sup>.

Les éditeurs du *Rempart* estiment important l'établissement d'une école, en raison de la nécessité de sauvegarder la langue et la culture françaises dans la région. Ces derniers annoncent en grande pompe la création d'une école dès septembre 1972 lors de l'édition d'avril de la même année, malgré le fait que les CCLF n'ont fait que solliciter les deux conseils scolaires de la région sur cette question. Dans son éditorial du même numéro, Michel Lachapelle, un Québécois nouvellement embauché comme éditeur du *Rempart*, laisse entendre l'importance que prend l'école pour cette région fortement minoritaire : « s'instruire en français [donne une] chance incalculable de pouvoir sauvegarder sa langue maternelle<sup>123</sup> ». La requête se solde par un échec, ce qui ne diminue pas la ferveur du président du CCLF à Windsor et bientôt président de l'ACFO régionale, Gérard Lemieux. Ce dernier exige l'égalité avec les anglophones

---

<sup>120</sup> [S.a.], « Une école secondaire franco-ontarienne dans notre région », *Le Rempart*, février 1969, p. 1. WPL.

<sup>121</sup> [S.a.], « Ce genre d'école existe déjà », *Le Rempart*, février 1969, p. 4. WPL.

<sup>122</sup> [S.a.], « L'école secondaire franco-ontarienne répond à tous les besoins », *Le Rempart*, février 1969, p. 2. WPL.

<sup>123</sup> Michel Lachapelle, « Avons-nous besoin d'une école secondaire française à Windsor? », *Le Rempart*, avril 1972, p. 2. WPL.

dans un éditorial publié le 6 mars 1973 : « Ce que nous demandons n'est plus, ni moins [*sic*] que ce dont jouissent les enfants de nos concitoyens de langue anglaise, c'est-à-dire une école qui puisse correspondre à nos besoins intellectuels et culturels et aux aspirations vitales de notre jeunesse<sup>124</sup> ». L'école devient donc non seulement un endroit où l'on peut préserver sa langue, mais une institution où peut rayonner la *culture* des Franco-Ontariens de la région. D'ailleurs, l'institution répond aux « aspirations vitales » de la jeunesse franco-ontarienne, différentes, selon Lemieux, de celles des anglophones. En évoquant les « besoins intellectuels » particuliers des Franco-Ontariens, Lemieux évoque non seulement un particularisme franco-ontarien (et même canadien-français), mais aussi la dualité nationale qui, selon l'auteur, rend légitime la revendication des Franco-Windsorais :

Nous sommes ici depuis trois siècles, ici, nous avons construits [*sic*] notre chez nous. C'est d'ici que s'ouvrent les perspectives d'avenir de nos jeunes. C'est ici qu'a pris naissance il y a trois cent[s] ans, le "règne" de notre culture. C'est ici que nous tenons à prendre les moyens pour conserver le patrimoine que nous voulons léguer à nos enfants.

L'école envisagée aura comme but premier de mettre un frein à l'aliénation et l'acculturation du jeune franco-ontarien de la région dont le taux d'assimilation est le plus élevé au pays, nous disent les statistiques du gouvernement fédéral<sup>125</sup>.

Malgré la requête que Lemieux estime légitime, les conseils scolaires de Windsor et d'Essex refusent toujours d'accorder une école secondaire de langue française aux Franco-Ontariens. Lemieux revient donc à la charge avec un nouvel éditorial en juin de la même année, évoquant des raisons culturelles; l'anglophone ne comprend pas le Franco-Ontarien :

Ces autorités scolaires [conseils scolaires] ne comprennent ni la langue, ni les coutumes, ni la mentalité et ni les habitudes de vie des citoyens francophones qu'elles doivent servir.

---

<sup>124</sup> Gérard Lemieux, « Oui, nous l'aurons notre école secondaire franco-ontarienne », *Le Rempart*, 6 mars 1973, p. 4. WPL.

<sup>125</sup> *Ibid.*

Il faut donc pour notre communauté francophone de l'Ontario vivre dans une profonde impatience, une impatience toutefois intelligente<sup>126</sup>.

Pour Lemieux, le Franco-Ontarien se distingue aux niveaux culturel, historique et linguistique de son compatriote de langue anglaise. Il existe donc une injustice lorsque ces derniers, qui sont majoritaires à la législature ontarienne et au sein des conseils scolaires, refusent aux Franco-Ontariens des droits acquis, notamment en raison de leur présence historique et des nouvelles lois sur les droits linguistiques.

Windsor ne réussit pas à obtenir son école secondaire avant la fin de 1976. D'ailleurs, ce n'est qu'en 1976 que d'autres journaux franco-ontariens semblent prendre connaissance de la question scolaire de Windsor, notamment en raison de l'intervention de l'archevêque d'Ottawa, M<sup>gr</sup> Plourde, auprès de Bill Davis en faveur de l'école française dans la capitale de l'automobile du Canada<sup>127</sup>. Ce sera surtout *Le Droit* qui se préoccupera des développements<sup>128</sup>, mais le dossier retient aussi l'attention du *Carillon* lorsqu'un groupe d'élèves appuie les revendications franco-windsoroises par le biais d'une manifestation<sup>129</sup>. À Sudbury, *Le Voyageur* raconte que la crise de Windsor et les autres crises scolaires du sud de l'Ontario incitent l'ACFO régionale du Grand-Nord à affirmer qu'il existe un véritable ressac de la part des anglophones contre les francophones<sup>130</sup>. Au *Toronto Express* nouvellement fondé, un éditorial non signé trouve curieux que les anglophones s'érigent contre les écoles de langue française, notamment à Windsor, mais se pressent de créer des écoles d'immersion. L'auteur propose donc

---

<sup>126</sup> Gérard Lemieux, « Va[-]t-on nous soutirer le peu de droits qui nous reste? », *Le Rempart*, 19 juin 1973, p. 4. WPL.

<sup>127</sup> [S.a.], « École française de Windsor : la lettre de Mgr Plourde au premier ministre Davis », *Le Droit*, 13 mars 1976, p. 7. BMUO.

<sup>128</sup> Alain Dexter, « Windsor : l'intervention de Wells est possible », *Le Droit*, 27 mars 1976, p. 1. BMUO; Alain Dexter, « Windsor : Wells nomme un médiateur », *Le Droit*, 17 avril 1976, p. 1. BMUO.

<sup>129</sup> Charles Burroughs, « Pour appuyer leurs confrères de Windsor. Les étudiants ont manifesté », *Le Carillon*, 18 mars 1976, p. C1. CRCCF, PER 1509.

<sup>130</sup> [S.a.], « Réunion de l'ACFO. Le ressac anglophone se répand en Ontario », *Le Voyageur*, 17 mars 1976, p. 7. CRCCF, PER 1519.

comme solution des écoles « bi-ethniques » composées à 75 % d'élèves francophones afin de plaire à tous<sup>131</sup>. *Le Nord* ne prendra position qu'en mars 1977 en utilisant la crise scolaire de Windsor comme exemple du « bilinguisme à la Davis », qui, en définitive, « se moque des Franco-Ontariens »<sup>132</sup>. La question scolaire windsoroise tarde à être traitée par les journaux franco-ontariens, mais ces derniers prêtent néanmoins main-forte aux francophones du Sud-Ouest en dénonçant Davis et le ministre de l'Éducation de l'Ontario (MÉO). Curieusement, *Le Rempart* ne se joint pas au jeu et n'attaque pas le gouvernement, préférant encourager plutôt le militantisme scolaire. Peut-être *Le Rempart* estime-t-il que la balle est plutôt dans le camp des francophones?

En Ontario, un nouveau climat d'ouverture envers les Franco-Ontariens semble se dessiner à la fin des années soixante. En effet, le rapport Saint-Denis laisse présager une intervention accrue de la province par rapport aux dossiers franco-ontariens. Toutefois, ce climat est loin de déboucher sur une collaboration à grande échelle avec le gouvernement et la majorité anglophone. En effet, l'Ontario français est en perpétuelle lutte pour la reconnaissance des droits nouvellement acquis. C'est bel et bien, comme l'écrit Fernan Carrière, l'époque de la politique des petits pas<sup>133</sup>. L'école est, dans la presse, l'institution par excellence, pour reprendre les propos du *Voyageur*, afin de « [s']épanouir selon nos normes, nos habitudes, notre culture et nos traditions<sup>134</sup> ». Le choix conscient de lutter pour les écoles secondaires de langue française s'explique par l'intérêt qu'ont les Franco-Ontariens à préserver leur particularité face à la communauté

---

<sup>131</sup> [S.a.], « Les Franco-Ontariens : des anglophones qui parlent encore le français??? », *Le Toronto Express*, 24 mars 1976, p. 1, 5. CRCCF, PER 1512.

<sup>132</sup> Paul Tanguay, « Le bilinguisme à la Davis », *Le Nord* (Hearst), 9 mars 1977, p. H2. BCUH.

<sup>133</sup> Fernan Carrière, « La métamorphose de la communauté franco-ontarienne, 1960-1985 », dans Cornelius J. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 305-340.

<sup>134</sup> [S.a.], « Écoles françaises ou bilingues? », *Le Voyageur*, loc. cit.

anglophone de la province et du pays. À cet effet, l'existence d'une intention nationalitaire ne laisse planer aucun doute et il y a unanimité chez les journaux par rapport à l'importance de l'institution scolaire pour la fragile minorité franco-ontarienne. D'ailleurs, les crises scolaires tissent des liens de solidarité entre les différentes régions de l'Ontario français. La question scolaire devient donc un enjeu national pour les Franco-Ontariens

#### **IV) L'ère de la contestation**

Un mouvement de politisation de l'Ontario français est lancé vers la fin des années soixante. En effet, suite à de nombreuses lois favorisant la langue française, les Franco-Ontariens perçoivent qu'une nouvelle légitimité leur est donnée, de sorte qu'il est désormais possible de s'organiser en tant que groupement politique. L'ACFÉO est emportée par ce courant lorsqu'elle restructure ses cadres et se démocratise, suite au vent de critique contre-culturelle qui souffle contre elle et l'élite, que rapporte la presse. Il surgit aussi une explosion d'actions locales et régionales dont le but est de revendiquer une plus grande place pour la langue française dans les milieux franco-ontariens. Ces actions nourrissent le sentiment d'appartenir à une société particulière et font jaillir des liens de solidarité interrégionaux, confirmant ainsi le désir de se maintenir en dépit de la condition minoritaire en Ontario, malgré les critiques contre-culturelles et « participationnistes » qui se multiplient au même moment.

*La critique de l'élite dans la presse franco-ontarienne*

Après s'être assurée d'une victoire avec la promulgation des lois 140 et 141, l'ACFÉO croit bon — en partie en raison des demandes des gouvernements<sup>135</sup> — de réévaluer sa raison d'être et d'élargir ses horizons. À cet effet, l'organisme restructure ses cadres et décentralise ses opérations, créant des régionales qui y sont fédérées. Dès lors se multiplient les voix politiques régionales et locales pour les Franco-Ontariens. Tout au long de la période recensée, l'ACFO reçoit les critiques et les éloges des journaux et des éditorialistes. À cet effet, il nous paraît que l'Ontario français, , vit une effervescence politique et un véritable débat social, lequel s'exprime dans la presse franco-ontarienne.

Au *Voyageur*, la « mort de l'ACFÉO » et la création de l'ACFO « marque[nt] un net progrès sur cette [première] par un élargissement des cadres d'intérêts. L'ACFO réunira tous les intérêts des Franco-Ontariens ». En effet, elle se positionne pour devenir l'institution politique des Franco-Ontariens à *Queen's Park*, un besoin criant en 1969<sup>136</sup>. Au *Droit*, Jean-Pierre Bonhomme favorise la création de l'ACFO et est surpris de constater que l'amphithéâtre où s'est déroulé le congrès était plein, situation rarissime pour un « organisme à caractère national<sup>137</sup> ». Au *Carillon*, Marcel Desjardins estime que c'est grâce à la jeunesse que les « vieux meubles » ont été tassés et que l'ACFO a été renouvelée. Cette transformation devra servir à éliminer « cet élitisme qui a présidé » à l'organisme lors « des dernières décennies ». Pour Desjardins, ce « processus de

<sup>135</sup> La « démocratisation » des organismes francophones est l'une des conditions du financement par le gouvernement québécois. Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé, op. cit.*, p. 122-123.

<sup>136</sup> [S.a.], « La Semaine française. MORT DE L'ACFÉO ... », *Le Voyageur*, 26 mars 1969, p. 1. CRCCF, PER 1519.

<sup>137</sup> Jean-Pierre Bonhomme, « ACFO : bon départ », *Le Droit*, 6 juin 1969, p. 6. BMUO.

démocratisation » est « salubre », surtout dans le contexte du Rapport St-Denis<sup>138</sup>. *Le Reppart* se contente pour sa part d'un compte-rendu de la part d'une des déléguées de la région, Marie Bézaire, qui dénonce de son côté non pas l'élitisme de l'ACFO, mais le radicalisme de l'Association provinciale des mouvements de jeunes de l'Ontario français (APMJOF) qui, selon elle, a créé de « l'antipathie » chez les congressistes. Malgré tout, Bézaire sort satisfaite du congrès<sup>139</sup>.

Il paraît toutefois que les accusations d'élitisme se multiplient très tôt contre l'ACFO, en dépit de sa décentralisation, si on en juge certains éditoriaux. Marcel Gingras y va d'un bon coup de barre à la défense de certains leaders contestataires en appuyant Armand Giroux, président de l'ACFO régionale d'Ottawa-Vanier et partisan de la démocratisation de l'ACFO<sup>140</sup>. « Sans faire de l'histoire ancienne, il est facile de se rappeler que depuis vingt ans, par exemple, ce sont toujours les mêmes gens qui, chez nous, ont porté le poids du fardeau collectif, se sont battus pour l'alléger et obtenir de Toronto un régime qui ferait de nous des citoyens à part entière [...]»<sup>141</sup>. » En effet, cette lutte menée par l'élite a fait en sorte que plusieurs êtres « amorphes » ont « cueill[i] les fruits cultivés par d'autres » et ne se sont « jamais gênés pour critiquer ceux qui portaient le poids du jour<sup>142</sup> ». Gingras estime que, ceux qui se portent comme bénévoles pour être à la tête d'organismes comme l'ACFO ne le font « pas pour s'enrichir [...], mais pour servir<sup>143</sup> ». Ces propos trouvent écho chez Marcel Desjardins, qui jubile aux

---

<sup>138</sup> Marcel Desjardins, « Des jeunes ont bouleversé les vieux meubles », *Le Carillon*, 3 avril 1969, p. 11. CRCCF, PER 1509.

<sup>139</sup> Marie Bézaire, « Le 21<sup>e</sup> congrès de l'ACFÉO apporte la restructuration – les congressistes repartent satisfaits », *Le Reppart*, avril 1969, p. 1. WPL.

<sup>140</sup> Michel Bock, « Une association nouvelle pour une ère nouvelle : l'Association canadienne-française de l'Ontario (1969 à 1982), article inédit, p. 33.

<sup>141</sup> Marcel Gingras, « Un bienheureux coup de fouet », *Le Droit*, 19 septembre 1970, p. 6. BMUO.

<sup>142</sup> *Ibid.*

<sup>143</sup> *Ibid.*

déclarations de Giroux « qui ne [craint] pas de changer les meubles de place et de sabrer dans les fils d'araignée de l'INDIFFÉRENCE franco-ontarienne<sup>144</sup> ». L'érection du « bilinguisme en doctrine » est à blâmer pour cette indifférence qui a eu de graves conséquences, dont « l'attitude des jeunes qui renoncent de plus en plus facilement à leur langue pour ne pas parler de leur culture<sup>145</sup> ». Desjardins, sous son pseudonyme Paul Huneault, n'est pas surpris, toutefois, car les Franco-Ontariens ont « encore l'habitude de regarder défilier le mouton avant de manger [leurs] “binnes” le 24 juin » au lieu d'investir dans le milieu associatif pour faire avancer leurs causes<sup>146</sup>. D'un autre côté, chez Hubert Potvin du *Voyageur*, l'amendement à la constitution de l'ACFO qui a été proposé pour augmenter le nombre de régionales dans le Nord « ne [peut] que faire revivre l'organisme qui, depuis belle lurette déjà, se tord d'agonie devant l'impuissance qu'il éprouve à servir au strict minimum les francophones des différentes régions de l'Ontario<sup>147</sup> ». Pour Potvin, la création des régionales devra, toutefois, passer outre « l'instin[c]t naturel [des] “vieilles barbes” » qui consiste à « s'accorcher [*sic*] au pouvoir qu'elles détiennent »<sup>148</sup>. Pour la plupart des intervenants dans les journaux, il faut brasser la cage de l'ACFO pour la revigorer. Les temps ont effectivement changé, et il faut que l'ACFO s'actualise et cesse de prêcher par les vieilles tactiques et valeurs qui ne portent plus fruit depuis fort longtemps.

En 1974, c'est la politisation de l'ACFO qui semble intéresser les journaux. L'organisme provincial cherche, lors de son congrès à Ottawa, à encourager la mobilisation locale sur les questions politiques. Pour Omer Deslauriers, président de

---

<sup>144</sup> [Marcel Desjardins], « M. Giroux a visé juste », *Le Carillon*, 24 septembre 1970, p. 5. CRCCF, PER 1509.

<sup>145</sup> *Ibid.*

<sup>146</sup> *Ibid.*

<sup>147</sup> Hubert Potvin, « Tournant décisif », *Le Voyageur*, 18 janvier 1971, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>148</sup> *Ibid.*

l'ACFO, il faut « sortir de nos discussions de sous-sol et dire ce que nous avons à dire publiquement », car les Franco-Ontariens « se [font] jouer pas mal présentement [sic] »<sup>149</sup>. Cette réorientation obtient la faveur du *Voyageur*, qui y consacre un éditorial et, du même coup, affirme la légitimité d'une représentation politique adéquate des Franco-Ontariens dans la province :

On sait que, dans le passé, les préoccupations de l'ACFO ont été plutôt d'ordre culturel et social [...]. Mais maintenant, nous croyons que le temps est venu pour les Franco-Ontariens de prendre en main leur propre destinée en se dotant d'un pouvoir décisionnel qui leur revient de droit. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les différents niveaux de gouvernement en Ontario pour se rendre compte que les francophones [...] sont loin de jouir d'une représentativité juste sur le plan politique<sup>150</sup>.

Avec la multiplication des journaux en 1976 vient la diversification des opinions au sujet de l'ACFO. C'est sans contredit du côté du *Toronto Express* que s'exclame la plus virulente critique anti-élitiste à l'égard de l'organisme provincial. François Taisne maintient la grille marxisante qu'il utilise à maintes reprises pour analyser le 27<sup>e</sup> congrès général de l'organisme :

[L]ACFO n'est plus un mouvement de ralliement pour l'ensemble de notre collectivité française. Elle n'est même plus à la source d'une marche collective progressiste [...]. [Elle n'est qu'u]ne association, une corporation chargée de la gestion de fonds publiques [sic] destinées [sic] à l'animation (!) de groupes en vase clos, l'entretien d'artistes ou d'organismes (bien-être social sur une grande échelle), et même le pourvoyeur financier à quelques coopératives contrôlées par quelques incapables. Car bien souvent l'absence de talents, et de compétences professionnelles sont cachées [sic] par la "Cause". Résultat, la francophonie ontarienne est truffée de plaignants, cherchant à embarquer dans leurs ébats quelques "moutons", car, dit-on qui se ressemble se rasse[m]blent [sic]. [...] Ce qui frappe l'observateur, c'est l'absence de débats de fond, et une foule de vœux [...] et de revendications partielles [...]. Après l'euphorie de la fin des années '60, la société franco-ontarienne traverse une crise, car[,] si la période des grands conflits et des grandes victoires est terminée, tout est à construire sur du solide<sup>151</sup>.

<sup>149</sup> Michel Gratton, « Le congrès de l'ACFO. Le temps est venu de passer à la prochaine étape : la politisation », *Le Droit*, 7 septembre 1974, p. 3. BMUO.

<sup>150</sup> [S.a.], « Prochaine étape : la politisation », *Le Voyageur*, 25 septembre 1974, p. 4 et 6. CRCCF, PER 1519.

<sup>151</sup> [François Taisne], « Autopsie du Congrès de l'ACFO », *Le Toronto Express*, 6 octobre 1976, p. 3. CRCCF, PER 1512.

Taisne montre de nouveau son idéologie anti-élitiste en affirmant qu'il n'existe pas, en Ontario français, de débat de société de fond sur l'avenir des Franco-Ontariens. Or, à notre avis, les textes que produisent les journaux prouvent le contraire.

Noël Fortier au *Voyageur*, sans y aller avec le dos de la cuillère, ne voit pas dans l'ACFO un organisme inerte comme le fait Taisne. Cela étant dit, il atteste que l'ACFO « se [voile] les yeux [...] en refusant d'admettre qu'elle se bureaucratise danger[eusement] », et fait écho aux propos du Sudburois Réjean Grenier qui affirme que les Franco-Ontariens forment « un peuple soumetteur [*sic*] de brefs », c'est-à-dire qu'ils multiplient les études sans y donner suite et sans poser de gestes concrets<sup>152</sup>. En empruntant cette voie, « l'ACFO [s'engage] dans un cul de sac inévitable avec comme résultat [...] le [...] désintéressement [...] de la part des média[s] d'information et des francophones<sup>153</sup> ». Faisant allusion ironiquement au thème du congrès — « Du beurre sur not' pain » —, Fortier estime que « [l]e premier steak à nous mettre sous la dent [...] c'est la volonté de trouver une vigueur comparable au nombre que nous constituons<sup>154</sup> ». Cette vigueur, de dire Fortier, se retrouve auprès de la jeunesse. Hésiter à aller en ce sens « serait, pour l'ACFO, endosser une culpabilité que l'histoire ne lui pardonnerait point<sup>155</sup> ». Fortier s'inquiète donc de la dépolitisation éventuelle des Franco-Ontariens en raison d'une technocratisation de l'ACFO.

Malgré cet éditorial, Fortier n'est pas découragé par l'organisme comme l'est Taisne. Il revient à la charge une semaine plus tard, cette fois en souhaitant que l'ACFO puisse imiter la nouvelle Fédération des francophones hors Québec (FFHQ). D'après

---

<sup>152</sup> Noël Fortier, « Feu l'unanimit[é] avachissante! [*sic*] », *Le Voyageur*, 6 octobre 1976, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>153</sup> *Ibid.*

<sup>154</sup> *Ibid.*

<sup>155</sup> *Ibid.*

l'éditorialiste, les récentes prises de position de la Fédération « [nous amène] à penser que les bonnes fées veilleraient peut-être [sur elle. Sa naissance] aura-t-elle été pour nous tous une bénédiction<sup>156</sup>? » En effet, selon Fortier, la Fédération n'a pas froid aux yeux lorsqu'il est question de critiquer l'application du bilinguisme officiel et le SÉC. Puisqu'elle doit consulter ses membres lorsqu'elle prend position, il se demande si « l'ACFO provinciale serait ainsi conduite à se radicaliser », une nécessité pour Fortier. « Je souhaite, en tout cas, que l'ACFO provinciale soit stimulée par la FFHQ et qu'elle cesse de présider au croassement [*sic*] de grenouilles qui nous a peut-être caractérisé[s] trop justement<sup>157</sup>. » Loin de larguer l'institution, comme semble vouloir le faire Taisne, Fortier souhaite plutôt une réorientation de l'ACFO vers une action politique soutenue et musclée.

Hormis la critique qu'offrent ces journaux, notons que les autres régions ne se préoccupent pas de démonter l'ACFO. À Hearst, *Le Nord* s'intéresse plutôt au mouvement « C'est l'temps »<sup>158</sup>, alors que le *Carillon*, pour qui l'ACFO régionale importe plus, se limite à produire des reportages sur le congrès et sur les prises de position qu'adoptent l'association. *Le Rempart* fait de même. Comment interpréter le peu d'intérêt éditorialiste porté envers l'organisme? Il s'explique peut-être d'abord et avant tout par les valeurs individuelles des journalistes et par les intérêts spécifiques des journaux. Par exemple, *Le Carillon* est fortement ancré dans la région de l'Est ontarien et s'intéresse beaucoup plus aux activités de l'ACFO régionale. Cela dit, le journal tient son lectorat informé sur l'organisme provincial. *Le Toronto Express*, pour sa part,

---

<sup>156</sup> Noël Fortier, « Le mouton, la grenouille... et le bœuf », *Le Voyageur*, 13 octobre 1976, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>157</sup> *Ibid.*

<sup>158</sup> Le mouvement C'est l'temps, fondé à Ottawa, est un groupe de Franco-Ontariens luttant pour le bilinguisme officiel en Ontario par divers moyens, dont la désobéissance civile. Omer Cantin, « Coup d'œil sur le mouvement "C'est l'temps" », *Le Nord*, 29 septembre 1976, p. H10. BCUH.

cherche à ses débuts à secouer les structures qu'il juge trop traditionnelles en Ontario français, forçant ainsi une réflexion sur la question socio-économique, dont il croit qu'elle a été trop longtemps négligée. Dans l'ensemble, les journaux informent leur lectorat des mémoires que présente l'organisme, des congrès annuels et de l'évolution de plusieurs dossiers qui la concernent. En dépit de la critique, l'ACFO demeure le centre névralgique des Franco-Ontariens. Si elle est critiquée, les journaux ont, par rapport à de nombreuses autres questions, démontré un attachement fort à la mémoire canadienne-française, notamment en ce qui a trait aux revendications pour les écoles secondaires de langue française. En effet, nous sommes à nous questionner à savoir s'il mijote chez certains acteurs un « néonationalisme » franco-ontarien. D'autres recherches pourraient jeter de la lumière sur cette question.

#### *Le Rempart de Windsor : être nationaliste dans l'isolement*

Le lecteur a sans doute remarqué que *Le Rempart* de Windsor diverge des autres publications sur plusieurs plans, soit par l'absence de commentaires sur certaines questions ou simplement par l'importance que prennent les questions d'ordre régional. D'une part, c'est un journal publié par une association régionale, la SSJBOO, avant qu'il ne se donne un conseil d'administration en 1971, afin d'accélérer son développement pour devenir hebdomadaire. D'ailleurs, nous remarquons qu'il se positionne à contre-courant de la vague de gauche qui semble emporter certains des autres journaux, notamment en ce qui a trait à l'ACFO. *Le Rempart* est, d'ailleurs, indéniablement plus près du traditionalisme canadien-français de par sa relation avec la Société Saint-Jean Baptiste locale, ce qui se reflète dans les arguments auxquels il se réfère pour justifier les revendications franco-ontariennes régionales. En effet, l'un des plus remarquables

exemples de ce traditionalisme survient lorsque la SSJBOO affirme qu'elle est saisie d'une « mystique » pour laquelle elle œuvre :

Cette mystique, quelle est-elle? Tout Canadien-français la possède, souvent peut-être inconsciemment... La mystique de la société St Jean-Baptiste, c'est cet ensemble de dispositions de l'esprit et du cœur qui nous fait aimer notre race, son histoire, ses héros, qui nous fait admirer notre race, son histoire, ses héros, qui nous fait admirer et chérir ses institutions et ses traditions, qui nous fait nous dévouer 100% à l'avancement religieux, national, culturel, économique, social de notre groupe ethnique<sup>159</sup>.

Cette « mystique » est, en réalité, un véritable calque du nationalisme traditionaliste canadien-français. Le journal et la SSJBOO visent donc le développement global de la nation selon ses rites, us et coutumes, ses institutions et ses traditions. Ce qui surprend, d'ailleurs, est la relation toujours présente entre le journal et l'idéologie groulxiste.

La SSJBOO ne laisse planer aucun doute sur ses intentions. C'est une société nationale qui se donne comme mission de regrouper les Franco-Ontariens du Sud-Ouest et faire avancer leur cause. Toutefois, le journal n'est pas publié sous l'égide de la Société éternellement. D'ailleurs, il y a une figure qui domine *Le Rempart* dès 1969 et qui, après un séjour à la présidence aux Publications des Grands-Lacs inc., vraisemblablement entre 1974 et 1976, devient son directeur et signe la majorité des éditoriaux : Jean Mongenais.

Pour comprendre l'orientation du journal, il faut d'abord avoir une meilleure idée de cette figure de la presse franco-windsoroise. Mongenais, qui est né en 1938 à Ottawa et qui déménage à Windsor en 1941, est un ancien des mouvements de jeunesse nationalistes franco-ontariens. Il a fait partie de l'Association de la jeunesse franco-ontarienne, et devient un directeur du cercle régional de Windsor et a même été invité à participer à l'administration provinciale de l'Association. Il a donc été, à un jeune âge, un participant actif dans le réseau associatif franco-ontarien, devenant même président

---

<sup>159</sup> [S.a.], « POURQUOI UNE SOCIÉTÉ S[AINTE]-JEAN[-]BAPTISTE? », *loc. cit.*, p. 4. WPL.

de l'ACFO régionale en 1969. Éducateur, il est un des piliers du militantisme pour l'obtention d'une école secondaire de langue française à Windsor. Il est directeur du *Rempart* pendant plus de trente ans<sup>160</sup> et se donne le rôle de journaliste et d'éditorialiste tout au long de sa carrière. Il est donc possible de comprendre une partie de l'orientation du journal à travers cet homme qui s'entoure de journalistes, du moins au cours de notre période d'étude, qui reflètent sa pensée.

Le premier texte d'envergure de Mongenais que nous avons trouvé est son appel à un « patriotisme éclair » publié en août 1969. Le texte est emblématique de sa pensée sur les avancées des droits franco-ontariens. Mongenais se montre toujours optimiste en ce qui a trait à l'avenir des francophones. Il fait souvent référence au « climat favorable » en Ontario et au Canada pour la vie culturelle franco-ontarienne, alors qu'au même moment d'autres journaux dénoncent les décisions que prennent Toronto ou Ottawa sur les questions linguistiques. Nationaliste modéré, il affirme dans ce premier texte que, « [e]n tant qu'individu, je veux vivre une “vie français[e]”, mais pas exclusivement, car je ne peux pas et je ne veux pas m'isoler de la société anglophone majoritaire<sup>161</sup> ». Il affirme néanmoins son désir de nouer des liens avec « la communauté francophone provinciale, nationale et même internationale » ainsi que son attachement aux « valeurs françaises », qu'il ne définit malheureusement pas :

Si nous voulons les faire nôtres ces valeurs, sachons pourquoi et sachons comment. Malgré le climat tellement plus favorable [à notre épanouissement], nous demeurons en fait une minorité particulièrement vulnérable, et notre épanouissement culturel exigera toujours beaucoup d'effort individuel et collectif, que nous ne produirons jamais sans motifs éclairés<sup>162</sup>.

---

<sup>160</sup> Richard Caumartin, « La communauté francophone de Windsor-Essex perd un de ses ardents défenseurs », *Le Rempart*, 13 avril 2011. Disponible en ligne. [<http://www.lerempart.ca/nouvelles.asp?nID=15282>]. Consulté le 4 août 2011.

<sup>161</sup> Jean Mongenais, « Pour un patriotisme éclairé », *Le Rempart*, août 1969, p. 3. WPL.

<sup>162</sup> *Ibid.*

Il faut donc travailler à son épanouissement de façon individuelle et collective, tout en demeurant réaliste face au fait que les francophones, surtout de la région de Windsor, forment une minorité.

La région a acquis plusieurs structures depuis la fin des années soixante. C'est le cas, notamment, de l'ouverture par Radio-Canada de la station de radio CBEF. La région, habituée à devoir s'organiser seule, est donc bénéficiaire du vent d'ouverture qui souffle sur le pays. Mongenais le perçoit, et, en 1970, il invite les Windsorais à le reconnaître :

À cause des circonstances qui existaient auparavant, nous avons alors acquis l'habitude de ne jouir que des quelques droits qu'on nous reconnaissait et de se plaindre des injustices d'un tel état de choses. Maintenant, cette attitude ne correspond pas à la réalité. Les occasions d'épanouissement culturel se sont beaucoup transformées et se transformeront encore<sup>163</sup>.

Ce qui caractérise le plus cette citation de Mongenais est qu'il existe une transformation au Canada au profit des droits des Franco-Ontariens. L'épanouissement culturel, qui était jadis fortement mis en échec par la majorité anglophone, qui était peu favorable aux Canadiens français, est maintenant possible et est à la portée de la main, si ces derniers le souhaitent. La solidarité franco-ontarienne et la participation individuelle semblent être au rendez-vous, car Mongenais attribue les avancées dans la région de Windsor au « sens d'unité au plan provincial qui nous a permis de nous imposer à nos gouvernement » ainsi qu'à l'« initiative d'individus et de groupes de la région »<sup>164</sup> qui ont permis l'obtention des nouvelles institutions. À cet effet, Mongenais affirme être « convaincu qu'il y a lieu d'être plus optimiste que jamais » pour la francophonie à

---

<sup>163</sup> Jean Mongenais, « Ne nous endormons pas! », *Le Rempart*, mars 1970, p. 1. WPL.

<sup>164</sup> [Jean Mongenais], « Assemblée annuelle régionale du sud-ouest de l'Association canadienne-française de l'Ontario le 5 juin à Belle[-]Rivière », *Le Rempart*, juillet 1970, p. 3. WPL.

Windsor<sup>165</sup>. Cet optimisme est d'ailleurs unique dans nos journaux. Il semble que la croissance des organismes et institutions de langue française qui caractérise les années soixante-dix le justifie pour lui. Il réaffirme cet engouement en janvier 1972 lorsqu'il déclare que « [c]e n'est plus le temps de survivre... mais de vivre! [...] maintenant qu'on commence à nous reconnaître nos droits<sup>166</sup> ».

Mongenais, nous l'avons dit, est actif au sein du réseau associatif franco-ontarien. Lors de son séjour à l'ACFO régionale de Windsor, il tente d'encourager la participation citoyenne à l'organisme, une association qui « vous concerne » en raison de sa mission de promouvoir les intérêts des Franco-Ontariens<sup>167</sup>. En 1972, lors d'une année d'épreuves à l'ACFO régionale qui voit le départ prématuré de son président, Jules Drouin, Mongenais rédige une chronique à l'appui de l'organisme :

Les lecteurs auront noté, dans les propos précédents, ainsi que dans divers articles parus auparavant, l'attribution d'une importance particulière à l'ACFO. C'est qu'en plus d'associations diverses qui œuvrent dans toutes sortes de domaines particuliers, nous avons besoin d'une association qui groupe toutes les autres et tous les individus, pour coordonner les efforts, s'occuper de problèmes divers qui seraient négligés autrement, et surtout pour bâtir cet esprit de solidarité nécessaire devant la question d'ordre général qui nous touche, tous, de près ou de loin<sup>168</sup>.

L'ACFO est donc la pièce maîtresse de l'engrenage franco-ontarien, sans laquelle ces derniers se privent d'un organisme s'importance : « L'ACFO travaille à favoriser la participation de tous et à créer cette unité qui permettra à toute la francophonie du sud-ouest de s'épanouir [...]. VOILÀ POURQUOI ELLE DOIT AVOIR L'APPUI DE TOUS<sup>169</sup>! » À la suite du texte, Mongenais occupe de nouveau la présidence de la régionale, à titre intérimaire.

---

<sup>165</sup> *Ibid.*

<sup>166</sup> Jean Mongenais, « Points de vue », *Le Rempart*, janvier 1972, p. 4. WPL.

<sup>167</sup> Jean Mongenais, « Association [c]anadienne[-f]rançaise de l'Ontario. Ça vous concerne », *Le Rempart*, janvier 1970, p. 4. WPL.

<sup>168</sup> Jean Mongenais, « Points de vue », *Le Rempart*, avril 1972, p. 5. WPL.

<sup>169</sup> *Ibid.*

*Le Reppart* est unique dans notre corpus. À la fois isolés des grandes communautés franco-ontariennes et minoritaires dans la région, les Franco-Ontariens du Sud-Ouest doivent, en quelque sorte, mener un combat plus ou moins solitaire pour la création d'institutions de langue française. Dans un contexte isolé et fortement minoritaire, *Le Reppart* ne s'en inscrit pas moins dans l'Ontario français et dans le Canada français. La SSJBOO affirme que la présence française au pays depuis trois siècles justifie l'obtention accrue de droits pour les francophones de la région, et *Le Reppart* se montre, notamment sous la plume de Jean Mongenais, fidèle au réseau associatif franco-ontarien. Malgré le caractère nationalitaire du journal, il demeure prudent et réaliste. Le journal ne s'empote pas contre les anglophones. Au contraire, le fardeau du développement de la communauté franco-ontarienne pèse surtout sur les francophones de la région. Il n'existe pas, non plus, dans les pages du *Reppart* de critiques contre l'ACFO sur les questions de démocratie ou sur son efficacité. Effectivement, le journal appuie sans équivoque l'association et son équivalent régional, ce que nous expliquons, en partie, par les convictions de son plus important contributeur, l'éventuel acquéreur du journal, Jean Mongenais.

\*\*\*

Force est de constater une relative continuité dans les journaux franco-ontariens sur la question mémorielle et identitaire. En effet, loin de voir un rejet de la mémoire et l'identité canadiennes-françaises et de la dualité nationale, celles-ci sont réinvesties pour justifier les revendications nationales et régionales, que ce soit au niveau du bilinguisme, des écoles secondaires ou pour critiquer la souveraineté du Québec, le multiculturalisme ou la lenteur que met l'Ontario à acquiescer aux revendications franco-ontariennes. L'Ontario français s'engage dans la critique des politiques linguistiques du

gouvernement fédéral en mobilisant son historicité. Sur le front québécois, les prises de positions politiques des gouvernements inquiètent, notamment en raison de la peur d'un ressac anglophone en Ontario. Ceci étant dit, notons que les journaux ont souvent appuyé le droit du Québec à imposer le français comme langue officielle dans la province, citant la fragilité du français au Canada et sur le continent comme justification.

C'est sans doute autour des crises scolaires que l'Ontario français s'est le plus mobilisé de façon collective pour faire respecter son droit d'obtenir des écoles homogènes publiques de langue française. La presse écrite multiplie les interventions en faveur des écoles franco-ontariennes, et ce, partout où il y a une crise. Autrement, la restructuration de l'ACFO ouvre grandes les portes à la réflexion sur la nature de l'organisme. Elle permet aux journaux de proposer des réflexions originales sur la condition franco-ontarienne et sur l'organisme qui souhaite représenter les intérêts de la collectivité. D'ailleurs, notons encore une fois que l'enjeu local, comme c'est souvent le cas à Windsor dans *Le Rempart*, est souvent interprété selon une logique nationalitaire, malgré l'isolement des Franco-Ontariens de cette région et le fait que l'enjeu n'est pas traité à l'échelle provinciale. Le cas de Windsor, unique en Ontario français, démontre bien comment un organe de presse francophone, isolé des grandes agglomérations franco-ontariennes, peut tout de même réfléchir sur la région et sur ses enjeux dans une optique nationale et nationalitaire. L'idée d'une rupture de fond au moment de la Révolution tranquille par rapport à la référence canadienne-française cache donc, à notre avis, une dimension importante de l'histoire de l'Ontario français après les années soixante.

### CHAPITRE TROISIÈME — La quête d'une reconnaissance officielle (1977-1982)

L'élection du PQ au Québec provoque de nombreuses réflexions sur l'avenir du Canada. En effet, l'unité nationale et la question constitutionnelle sont propulsées à l'avant-scène des préoccupations politiques au pays. Les Franco-Ontariens, comme toutes les minorités francophones hors Québec, profitent de l'occasion pour passer à l'offensive et faire avancer leurs revendications. La Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), qui regroupe les associations francophones provinciales, estime que l'heure est juste pour entamer le dialogue avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir de nouvelles garanties juridiques et une reconnaissance symbolique pour les francophones dans une Constitution renouvelée. Pour sa part, l'ACFO estime qu'il est temps d'en finir avec les crises scolaires et elle cherche à acquérir un statut politique officiel au Canada et en Ontario pour les francophones, ce qui a été tant convoité par l'organisme par le passé. Or, de nombreux obstacles empêchent ces organismes de mener à terme leurs projets. D'une part, le premier ministre canadien, Pierre Elliott Trudeau, est idéologiquement opposé aux droits collectifs que revendiquent les minorités. Selon lui, les droits doivent avant tout être octroyés aux individus. Il n'est donc pas question de reconnaître à quiconque un statut de peuple fondateur<sup>1</sup>. Du côté provincial, les progressistes-conservateurs de Bill Davis adoptent une politique qualifiée de « compte-gouttes » par rapport aux services en français qui est loin de faire l'unanimité des Franco-Ontariens. En effet, le gouvernement essuie de nombreuses critiques en raison des crises scolaires qui éclatent toujours en Ontario et subit des pressions de la part de

---

<sup>1</sup> Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire. L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal, 1999, p. 94, 148. Le livre de McRoberts offre une perspective fort pertinente sur l'évolution de ce conflit et sur la notion de dualité nationale.

l'ACFO, de l'Association des enseignants francophones de l'Ontario (AEFO) et des journaux pour octroyer aux Franco-Ontariens la gestion scolaire. Mais l'Ontario ne change pas son plan de match et augmente les services en français de façon progressive, notamment en justice<sup>2</sup> et en santé. Avec le débat qui se dessine autour de la Constitution du Canada au début des années quatre-vingt, l'ACFO et les journaux réorientent leurs propos pour marteler la nécessité d'une reconnaissance officielle et pour tenter de soumettre l'Ontario à l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB)<sup>3</sup>.

Ce chapitre s'ouvre sur la période qui suit l'élection du PQ au Québec et se termine avec le rapatriement de la Constitution du Canada, de 1977 à 1982. Cette période est particulièrement importante pour l'Ontario français en raison des transformations que subit le cadre juridique canadien que provoquent l'élection péquiste, l'échec du référendum de 1980 et le rapatriement de la Constitution en 1982. Nous analyserons les journaux en trois temps : d'une part sur les questions québécoises de législation linguistique et du référendum, d'autre part sur ce qui relève du gouvernement fédéral, notamment la crise de l'unité nationale et la question du rapatriement de la Constitution du Canada, et, enfin, sur ce qui relève de l'Ontario, c'est-à-dire la lutte pour les services en français, la deuxième vague de crises scolaires et l'évolution de l'ACFO en Ontario français. Face au gouvernement péquiste qui cherche à obtenir pour le Québec la souveraineté, les Franco-Ontariens doivent prendre position : pour ou contre la séparation? Peut-on s'assurer de sa survie au lendemain d'un « OUI »? Comment les journaux abordent-ils la crise constitutionnelle? Quelles sont les revendications franco-

---

<sup>2</sup> Linda Cardinal et Stéphane Lang, « Roy McMurtry, les droits des Franco-Ontariens et la nation canadienne », *Mens*, vol. 7 n° 2 (printemps 2007), p. 279-311.

<sup>3</sup> Cet article rend l'Assemblée nationale et les tribunaux du Québec bilingues *de jure*.

ontariennes et pour quelles raisons sont-elles mises de l'avant? En Ontario, nous l'avons dit plus haut, le gouvernement Davis entame une politique de « petits pas » concernant les services en français. Comment réagissent les journaux face aux refus et aux victoires en terre ontarienne? Qu'en est-il de l'ACFO qui est fortement remise en question et le SÉC, ce dernier qui restructure le financement de l'association et provoque une régionalisation de l'organisme? Les journaux franco-ontariens ont-ils toujours un comportement nationalitaire sur ces enjeux? La question de l'unité nationale divise certains journaux en raison du délicat équilibre entre l'avancement des droits des Franco-Ontariens et le compromis nécessaire pour assurer l'unité du pays. C'est aussi le cas en ce qui concerne la question de la Constitution. Cela étant dit, la solidarité est rapidement reconstruite autour des crises scolaires, alors qu'elle est de nouveau mise à l'épreuve lors de la crise que subit l'ACFO. En définitive, toutefois, la période démontre aussi l'attachement des journaux franco-ontariens à l'idée que les Franco-Ontariens ne forment pas une minorité comme les autres.

### **I) À l'heure de la souveraineté : le Québec, le référendum et la question constitutionnelle**

L'élection du PQ en 1976 et le référendum sur la souveraineté en 1980 provoquent une multitude de réactions dans les journaux. Pour certains, il faut défendre les intérêts québécois qui sont analogues à ceux des Franco-Ontariens, alors que, pour d'autres, il faut à tout prix désamorcer cette crise afin d'assurer la survivance de ces derniers. Nous analyserons deux sujets liés à la question québécoise. D'abord, nous traiterons des opinions des journaux sur sa spécificité, notamment en rapport avec la

législation linguistique, pour enchaîner avec une analyse de la position des journaux sur le référendum de 1980.

*Le Québec : une province comme les autres ou le lieu phare du Canada français?*

Au dernier chapitre, nous avons relevé l'ambiguïté dans l'opinion qu'entretiennent les journaux sur le Québec. Ils estiment que la province est un allié important dans la lutte pour les droits des Franco-Ontariens. Bref, un Québec fort semble, aux yeux de plusieurs éditorialistes, se traduire par des concessions de la part des gouvernements. Au début de 1977, après que la poussière tombe sur l'élection d'un premier gouvernement indépendantiste dans la Vieille Capitale, l'ACFO cherche à établir de nouveaux liens avec les députés québécois<sup>4</sup>. Il paraît clair que l'organisme réalise le rôle important que va jouer le Québec sur la scène fédérale lors de la crise.

Pierre Bourgault, ancien chef du Rassemblement pour l'indépendance nationale, est invité à donner une conférence à l'Université d'Ottawa en janvier 1977. En éditorial du *Voyageur* le 2 février 1977, Benoît Cazabon, professeur adjoint à l'Université Laurentienne, fait un compte rendu fort sympathique à l'égard du militant souverainiste. Selon Cazabon, « Bourgault nous invite à retrouver nos ressemblances. Contrairement à ce qui se passe pour l'identité canadienne, cette coquille vide, le peuple canadien-français partage beaucoup de choses sur lesquelles il faut continuer de miser pour assurer la cohésion<sup>5</sup> ». Cazabon estime qu'« [i]l faudra surtout trouver des réponses collectives [aux défis des Canadiens français]. Ensemble, il faudra négocier le sort des minorités. Si on nous réserve le sort que connaissent les anglophones du Québec, nous

---

<sup>4</sup> [S.a.], « L'ACFO veut établir des liens avec les nouveaux élus du Québec », *Le Droit*, 8 janvier 1977, p. 3. BMUO.

<sup>5</sup> Benoît Cazabon, « Le sort des minorités face au Québec », *Le Voyageur*, 2 février 1977, p. 4. CRCCF, PER 1519.

serons gagnants ». À la fin de son compte rendu le professeur reprend une phrase de Bourgault selon laquelle « “[n]ous [Franco-Ontariens et Québécois] appartenons les uns aux autres, nous sommes frères, nous sommes d’un même peuple” »<sup>6</sup>. La stratégie que doivent adopter les Franco-Ontariens est claire : il faut faire du Québec un allié. Bourgault du moins semble chercher à faire de ces derniers un allié de la cause du Québec. Toutefois, à lire Cazabon, le lecteur a l’impression que la lutte québécoise et celles des francophones hors Québec sont la même. Pierre Tremblay au *Droit* est d’accord avec cette analyse et croit que le Québec doit être un « instrument additionnel et efficace pour rétablir un ordre d’équité [entre le Canada français et le Canada anglais, ce] qu’Ottawa n’a pas su faire respecter<sup>7</sup> ». Il n’est pas question, donc, de mépriser l’existence d’un gouvernement souverainiste à Québec.

*Le Carillon* rejette cette stratégie. Le journal hawkesbourgeois est vertement hostile à l’indépendance du Québec et au PQ. Il reprend les lignes du journal de l’archidiocèse d’Ottawa, *Présence*, qui remet en question la bonne volonté du premier ministre Lévesque concernant les francophones hors Québec. La feuille propose cinq conditions de survie pour ces derniers et laisse surtout aux gouvernements anglophones le soin d’y répondre<sup>8</sup>. Pour cette publication, l’avenir ne passe pas par une alliance avec le Québec, mais par l’engagement du Canada et de l’Ontario envers les Franco-Ontariens. Jean-M. Filion affirme par l’entremise du bulletin, que les Franco-Ontariens pourront « “non seulement [...] survivre, mais [...] s’épanouir pleinement” [...] dans un

---

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Pierre Tremblay, « Québec, Ottawa et les francophones hors-Québec », *Le Droit*, 18 juin 1977, p. 6. L’éditorial est repris par le *Voyageur* le 22 juin. BMUO.

<sup>8</sup> Les cinq points sont : la fierté, la prise en charge, la représentation nationale à travers les médias, un quotidien à la défense des droits tant juridiques que religieux, une reconnaissance des droits historiques et constitutionnels des Canadiens français.

Canada uni<sup>9</sup> ». Cette idée est un ajout de Filion qui est en règle avec la politique éditoriale de l'hebdomadaire publiée en mars de la même année : « LE CARILLON est un journal indépendant en politique » qui

croit que la place des Canadiens-français [*sic*] est partout au Canada, d'un océan à l'autre, et nous sommes, par conséquent, opposés à toute idée de séparer notre pays. Nous croyons que notre intérêt réside dans un Canada uni et nous jugeons qu'il est de notre devoir de combattre toute idée de séparatisme<sup>10</sup>.

Pour le président du journal, André Paquette, c'est à l'Ontario, en la personne de Bill Davis, qu'incombe la responsabilité de sauver la Confédération. Paquette soutient que

les yeux de tout le Canada sont sur vous, M. Davis. Il faut que l'Ontario et les provinces anglophones du Canada montrent aux Canadiens et surtout aux Québécois [*sic*] que les francophones sont non seulement bienvenus dans les autres provinces[,] mais qu'on les traite bien. Qu'on fasse qu'ils se sentent non pas seulement "tolérés" mais respectés et [comme] des partenaires égaux de cette confédération, de ce Canada qui nous tient tant à cœur<sup>11</sup>.

Chacun souhaite l'épanouissement du Canada français, mais les moyens pour y arriver sont forts différents : l'un cherche à ce que les francophones prennent en main leur avenir alors que l'autre s'en tient aux gouvernements pour régler le contentieux des droits linguistiques.

La *Loi 101* intéresse particulièrement les journaux. Au *Droit*, dans un article qui est aussi reproduit dans *Le Voyageur*, Pierre Tremblay estime qu'elle est dans l'esprit du travail amorcé par la Commission Laurendeau-Dunton à l'orée des années soixante « dont on a malheureusement oublié le deuxième volet, celui où les commissaires du temps ont conclu qu'il y avait au Canada deux sociétés différentes<sup>12</sup> ». La loi ne fait, pour Tremblay, qu'institutionnaliser la société globale du Québec. De son côté, *L'Express* y va d'une salve contre Ottawa et ridiculise Trudeau, qui s'en tient à l'idée de

<sup>9</sup> Jean-M. Filion, « Condamnés à mort? », *Le Carillon*, 19 janvier 1977, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>10</sup> André Paquette, « Notre politique éditoriale », *Le Carillon*, 23 mars 1977, p. 1. CRCCF, PER 1509.

<sup>11</sup> André Paquette, « Pour sauver la Confédération. L'Ontario doit donner l'exemple », *Le Carillon*, 23 mars 1977, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>12</sup> Pierre Tremblay, « Le français à venir », cité du *Voyageur*, 13 avril 1977, p. 4. CRCCF, PER 1519. L'article original paraît dans *Le Droit*, 6 avril 1977. BMUO.

la réciprocité des droits individuels en éducation entre les provinces. En effet, Taisne estime qu'il faut aborder la question des droits sur le front collectif et non pas individuel :

Quelle farce [cette idée de Trudeau]! La question de la langue d'enseignement, n'est bien que la micro-facette d'une problématique générale, celle de la plausibilité de l'existence d'une nation canadienne-française minoritaire éparpillée, dominée, fractionnée et, hors du Québec, épuisée, administrée par des niveaux de gouvernements inaptes à répondre à leurs aspirations<sup>13</sup>.

Pour Taisne, « Trudeau aurait tout intérêt à réfléchir [sur] sa prose, à l'heure où les statistiques [...] indiquent une baisse proportionnelle catastrophique des francophones au Canada[,] et même un génocide culturel dans notre province<sup>14</sup> ». Trudeau, selon *L'Express*, ne comprend pas les besoins des Canadiens français. Les droits individuels ne peuvent se substituer à la nécessité d'obtenir des droits collectifs. Paul Tanguay au *Nord* estime que, malgré la nouvelle loi linguistique québécoise, les anglophones du Québec ont, malgré tout, un meilleur encadrement institutionnel que les Franco-Ontariens :

même avec la [*Loi 101*] au Québec, les anglophones [sont] traités “avec égalité mais aussi avec décence, voire avec respect”, tandis que dans les autres provinces, les francophones ont perdu leurs droits légitimes depuis [des] années déjà et doivent maintenant battre des ailes, souvent dans le vide, pour reprendre un peu de leur fierté<sup>15</sup>.

Jean Gagnon revient à la charge l'année suivante pour *Le Nord* et affirme que « [l]e Québec sécessionniste, malgré sa [*Loi 101*], a depuis fort longtemps compris que l'éducation était la clé pour permettre à sa minorité de survivre » avec les nombreux collèges et universités anglophones dans la province. Il en profite pour sommer *Queen's*

<sup>13</sup> François Taisne, « Une proposition fédérale inacceptable », *Le Toronto Express*, 16 septembre 1977, p. 4. CRCCF, PER 1512.

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> Paul Tanguay, « Encore du chemin à faire », *Le Nord* (Hearst), 31 mai 1978, p. H6. BCUH.

*Park* d'imiter la Belle Province<sup>16</sup>. L'autonomie institutionnelle qu'ont les anglophones de la province fait l'envie des Franco-Ontariens.

Bien que plusieurs journaux soient sympathiques à la *Loi 101*, *Le Carillon* fait bande à part. Ce n'est qu'en 1981 toutefois que l'éditorialiste Jean-M. Filion se prononce sur le sujet. Dans un éditorial clamant la légitimité du projet de rapatriement unilatéral de la Constitution, Filion affirme qu'il « ne [veut] pas chez nous des lois qui vont nous interdire [...] d'afficher dans une seule langue ». Il défend ici l'idée que, en Ontario, contrairement au Québec, il est possible d'afficher en français sans y apposer la langue de la majorité<sup>17</sup>. Dans sa deuxième intervention, qui suit la « Nuit des longs couteaux<sup>18</sup> », l'éditorialiste affirme que

[c]ette [*Loi 101*], ne l'oublions pas, a enlevé certains droits que les citoyens d'ailleurs au Canada arrivant au Québec n'ont plus. Les autres provinces n'ont pas [...] enlev[é] des droits à quiconque récemment. [...] Davis n'a pas de lois qui empêchent les francophones arrivant d'ailleurs au Canada d'inscrire leurs enfants dans des classes françaises. [...] Il faut donc conclure, à notre avis, que toute entente avec le gouvernement du Québec sera pratiquement impossible tant et aussi longtemps que le Parti québécois détiendra le pouvoir dans cette province<sup>19</sup>.

Filion est hostile à la législation linguistique. Pour l'éditorialiste, elle est une atteinte aux droits individuels des Anglo-Québécois, ce qui peut se traduire par des répercussions en Ontario contre les Franco-Ontariens. Il semble exister, pour Filion, une réelle menace de ressac. Nous aurons l'occasion d'y revenir avec d'autres exemples, mais il est clair que l'éditorialiste démontre aussi une opposition systématique aux politiques du

<sup>16</sup> Jean Gagnon, « Paradoxe à *Queen's Park* », *Le Nord* (Hearst), 26 septembre 1979, p. H6. BCUH.

<sup>17</sup> Jean-M. Filion, « Et ça recommence! », *Le Carillon*, 30 septembre 1981, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>18</sup> *Le Carillon* ne croit pas que le Québec a été trahi lors du rapatriement. La caricature de Steven Arnold de cette édition montre René Lévesque qui, au lieu d'apposer sa signature sur le document constitutionnel, brise son stylo avec un marteau. Le premier ministre québécois indique aussi qu'il a « bien peur de ne pas être capable de signer [la Constitution]! ». *Le Carillon* estime plutôt que le premier ministre québécois fait une erreur en refusant d'accepter l'entente. D'ailleurs, Filion estime que « [l']unité a été atteinte » avec la question constitutionnelle et qu'il ne faut pas se surprendre de l'« isolation » du Québec ». *Le Carillon*, 11 novembre 1981, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>19</sup> Jean-M. Filion, « Un pas dans la bonne direction », *Le Carillon*, 11 novembre 1981, p. A5. CRCCF, PER 1509.

gouvernement péquiste. Puisque le PQ est un parti souverainiste, il faut le combattre, selon lui.

*Le Carillon* fait de nouveau cavalier seul concernant la *Loi 101*, notamment en raison du projet souverainiste québécois et de la menace d'un ressac anglophone en Ontario. Fillion croit que cette loi linguistique va nuire aux minorités francophones en raison de la question de la réciprocité des droits, qui semble être à l'ordre du jour dans la politique interprovinciale. Les autres journaux ne sont pas du même avis. Le Québec peut possiblement pousser les provinces anglophones à légiférer au profit des minorités francophones. Le Québec ne fait, pour plusieurs intervenants, et même pour Paquette comme on l'a vu au dernier chapitre, qu'imiter l'Ontario sur la question linguistique. D'ailleurs, les éditorialistes franco-ontariens, pour la plupart, estiment que le Québec traite mieux sa minorité linguistique en raison des institutions qu'a cette dernière, et dont sont privés les francophones de l'Ontario.

#### *Le référendum sur la souveraineté-association*

Les journaux abordent la question référendaire de deux façons. D'un côté, et c'est la majorité des interventions, il est généralement question de profiter des circonstances pour faire avancer les dossiers francophones. De l'autre côté, la position que défend farouchement *Le Carillon*, il faut combattre bec et ongles les prétentions souverainistes du Québec afin de maintenir l'unité nationale, faute de quoi l'avenir des francophones est en jeu.

De multiples réactions suivent le dépôt en novembre 1979 du livre blanc sur le projet de souveraineté-association. Parmi les éditorialistes, Jean Gagnon du *Nord* lance le bal en affirmant que « les francophones [...] auront avantage à profiter du débat dans

le seul but de faire préciser les positions des gouvernements canadien et ontarien [à leur] égard<sup>20</sup> ». Loin de s'attaquer à la Belle Province, Gagnon espère « que le Québec en sorte avec une position plus avantageuse que celle qu'il détient actuellement<sup>21</sup> ». La position de Hector Bertrand au *Voyageur* est moins optimiste. En janvier 1980, il qualifie le document d'« euphorique et [d']ambigu ». Il affirme d'ailleurs qu'il « veu[t] demeurer fédéraliste », quoique

si les adversaires du Parti [q]uébécois ne [lui] présente[nt] pas une formule à la fois réaliste et efficace pour permettre aux [f]rancophone et aux [a]nglophones de vivre harmonieusement dans un Canada uni, [il se] verrait forcé, peut-être, de modifier [s]on attitude<sup>22</sup>!

En mai, il revient à la charge à quelques semaines du référendum pour énumérer ses quatre exigences au Canada : « l'**égalité** des deux peuples fondateurs », un pays bilingue « en théorie et en pratique », le « droit d'être chez moi partout au pays » ainsi qu'« un Canada [uni], non dans la soumission des nôtres, mais dans la justice, dans le respect et la dignité de ma personne, de ma langue et ma culture »<sup>23</sup>. Bertrand estime qu'il faut que le Canada négocie avec le Québec une entente « qui se rapproche singulièrement de l'indépendance – sans toutefois être l'indépendance –<sup>24</sup> ». Le jésuite fait ici un plaidoyer pour un Québec fort et pour renverser le statu quo. Il est clair pour lui que le Québec doit avoir toutes les capacités de se développer : « Plus le Québec sera fort, plus nous, Franco-[O]ntariens, nous serons protégés<sup>25</sup>. » Dans le deuxième éditorial du même numéro, Bertrand appuie la posture de la FFHQ qui, sans prendre position, affirme

---

<sup>20</sup> Jean Gagnon, « Le référendum et les Franco-[O]ntariens », *Le Nord* (Hearst), 14 novembre 1979, p. H6. BCUH.

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> Hector Bertrand, « Le livre du Parti québécois. Un document euphorique et ambigu », *Le Voyageur*, 16 janvier 1980, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>23</sup> Hector Bertrand, « Le référendum : ma position », *Le Voyageur*, 7 mai 1980, p. 4. CRCCR, PER 1519. Les caractères gras sont de Bertrand.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> *Ibid.*

pencher vers un « OUI » afin de négocier une nouvelle entente entre les deux sociétés. Bertrand invite « tous les mouvements francophones du pays [à] appuyer, dans toute la mesure du possible, les politiques de cette Fédération [...] qui mérite notre confiance<sup>26</sup> ». Sans ouvertement appuyer les forces souverainistes, les journaux veulent profiter du référendum pour améliorer le sort des francophones hors Québec.

Un nouvel éditorialiste arrivé à *L'Express de Toronto*<sup>27</sup> change complètement la donne pour l'hebdomadaire concernant son orientation idéologique. Alors que François Taisne, dans *L'Express* « première mouture », orientait le journal plutôt vers la gauche, le nouvel éditorialiste, François Bergeron, réoriente l'hebdomadaire de façon non négligeable. Il y a donc une « deuxième mouture » du journal, caractérisée par un retour au centre, pour ne pas dire un virage à droite, notamment en ce qui a trait aux questions économiques. Ce changement de garde n'est pas sans conséquence : l'hebdomadaire adopte de plus en plus la logique néolibérale qui se répand pendant les années quatre-vingt. Cela étant dit, les première et deuxième « moutures » du journal ne changent pas la sympathie générale qu'il témoigne envers le nationalisme franco-ontarien.

Libéral en matière d'économie, Bergeron, nouvellement arrivé en Ontario du Québec, estime toutefois que le mouvement souverainiste est à contre-courant de la tendance mondiale d'intégration politique et économique. En effet, selon lui, une union et une intégration économiques du Canada aux États-Unis sont en gestation, de même qu'en Europe. Bergeron estime que les francophones hors Québec pourront, peu importe

---

<sup>26</sup> Hector Bertrand, « La Fédération des [f]rancophones [h]ors Québec face au référendum », *Le Voyageur*, 7 mai 1980, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>27</sup> *Le Toronto Express* change de nom, avec la publication de son édition du 20 octobre 1978, pour *L'Express de Toronto*.

le résultat du référendum, « compter sur un avenir enviable ». Il n'est donc pas question d'être alarmiste, en raison des réformes inévitables à venir<sup>28</sup>.

D'un autre côté se situe André Paquette au *Carillon*. Fidèle à sa politique éditoriale, l'hebdomadaire publie tour à tour des éditoriaux substantiels pour mettre en échec le camp du « OUI ». Paquette affirme qu'il existe une conspiration au pays. En effet, pour ce dernier, le « mouvement séparatiste » s'est lancé dans une opération de « lavage de cerveaux » au pays. Après avoir usurpé l'identité canadienne-française, les « séparatistes » ont « infiltré [les] médias [...] les collègues, les universités [et] les syndicats ». Tout y passe chez Paquette : Radio-Canada ne fait que des reportages sur les difficultés qu'éprouvent les francophones hors Québec à vivre en français, les caisses populaires se québécoisent en centralisant certains services et, pire encore, « [i]l n'y a pas de doute dans [son] esprit » que les « séparatistes » ont infiltré le réseau anglais de Radio-Canada<sup>29</sup>. De plus, la décision des associations francophones telles l'Association canadienne-française de la Saskatchewan et la Société nationale des Acadiens d'opter pour le « OUI », celles de la FFHQ qui penche vers cette option et de l'ACFO qui reste neutre, ces décisions seraient des preuves d'un « lavage de cerveaux en règle » effectué par le camp souverainiste. Paquette ne cache pas son parti pris pour le « NON » et encourage les Québécois à voter ainsi<sup>30</sup>. Moins d'un mois plus tard, Paquette se livre de nouveau à l'exercice en martelant que le Canada anglais ne négociera pas avec le Québec. De plus, puisqu'il existe trop d'impondérables, « il faut dire NON » et « voter sans équivoque, [...] dans tous les coins du Québec », car « [s]eul un NON permettra

---

<sup>28</sup> François Bergeron, « Le Référendum Québécois : Choisir entre deux erreurs », *L'Express de Toronto*, 28 mars 1980, p. 4. CRCCF, PER 1512.

<sup>29</sup> Paquette affirme ceci puisque la CBC à Montréal se présente comme le réseau anglais du Québec, alors que celui de Toronto n'indique pas qu'il est « CBC Ontario ».

<sup>30</sup> André Paquette, « Qu'est-ce qu'on fait? », *Le Carillon*, 23 avril 1980, p. A5. CRCCF, PER 1509.

qu'on se mette à table, avec le reste du pays, pour négocier un fédéralisme renouvelé. Tout le reste du pays a les yeux sur vous [Québécois] et vous attend les bras ouverts. [...] Frères du Québec, ne lâchez pas le Canada<sup>31</sup>! » Paquette ici reprend les arguments des législatures hors Québec qui affirment qu'elles ne débattront pas de la souveraineté<sup>32</sup>. Puisque le projet est futile et voué à l'échec, il faut donc le rejeter afin de retenir sa dignité et négocier un renouvellement du régime fédéral.

Il existe globalement deux façons d'aborder la question québécoise pour les journaux franco-ontariens. La plupart d'entre eux sont sympathiques au Québec et croient aux atouts que peut offrir un Québec fort. Bien qu'il n'y ait qu'un seul hebdomadaire qui s'oppose systématiquement aux souverainistes, il n'est pas clair que les autres croient en la faisabilité du projet. *Le Carillon*, un des seuls journaux publiés en situation majoritaire sur le plan local, rejette intégralement le projet de souveraineté. Cela étant dit, *Le Nord* de Hearst, l'autre journal publié en situation majoritaire, semble ne pas s'opposer au projet en tant que tel. Nous ne sommes pas en mesure d'expliquer systématiquement la pensée des nombreux éditorialistes pour arriver à des conclusions. Une telle étude, bien qu'intéressante, sortirait de notre cadre. Cela étant dit, il semble très clair que les journalistes du *Nord* durant les années soixante-dix, notamment Paul Tanguay, semblent être plus près de la gauche, ce qui peut être un élément de réponse pour comprendre leur appui aux néonationalistes québécois. Filion, pour sa part, ne cache pas sa volonté de maintenir l'unité du pays. Lors de la crise constitutionnelle, nous y reviendrons, il sera un partisan inconditionnel du rapatriement unilatéral du premier

---

<sup>31</sup> André Paquette, « “Frères du Québec, ne lâchez pas le Canada!” Il faut voter NON le 20 mai », *Le Carillon*, 14 mai 1980, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>32</sup> Pour l'Ontario, voir [s.a.], « Thomas Wells et le Livre blanc du Québec. “Ce n'est pas un projet acceptable” », *Le Carillon*, 12 décembre 1979, p. C2. CRCCF, PER 1509.

ministre Trudeau et affirmera son impatience en attendant son adoption. Il semble donc que *Le Carillon* parie sur la nouvelle Constitution pour appuyer la francophonie minoritaire et pour maintenir l'unité nationale. Les autres journaux, comme nous le verrons dans la prochaine section, ont une position plus nuancée sur le rapatriement, certains faisant carrément preuve d'hostilité à l'endroit du projet.

## **II) La lutte constitutionnelle dans la presse franco-ontarienne : le gouvernement fédéral, la Constitution et les minorités**

L'unité nationale est, à partir de 1976, l'enjeu central de la politique canadienne. Le gouvernement fédéral consacre d'énormes ressources à l'appui de ce principe afin d'éviter l'éclatement du pays. Est donc mise sur pied la Commission royale d'enquête sur l'unité canadienne, mieux connue sous le nom de Commission Pépin-Robarts (1977-1979), du nom de ses deux coprésidents, Jean-Luc Pépin, un ancien député libéral dans le caucus de Trudeau, et l'ancien premier ministre de l'Ontario John Robarts. Après la victoire du « NON » en mai 1980 au Québec, Trudeau s'engage à mener à terme son projet de rapatriement de la Constitution. Les organismes francophones hors Québec jugent qu'il s'agit d'une occasion en or pour obtenir la reconnaissance qu'ils ont tant recherchée. C'est pourquoi la FFHQ se lance avec fougue pour mettre les droits des minorités à l'avant-scène des questions constitutionnelles. Armée d'une panoplie d'études et de publications dont traitent les journaux, la Fédération tente du même coup de galvaniser l'opinion publique francophone. C'est en se concentrant sur la crise constitutionnelle et sur les relations entre le gouvernement fédéral et la francophonie canadienne que nous pourrons mesurer la complexité des débats dans la presse franco-ontarienne.

*La crise de l'unité nationale en Ontario français*

[... ] Il est curieux que l'on s'inquiète [...] de l'avenir de l'«Unité» canadienne depuis la victoire du Parti [q]uébécois. [...] On [n']en avait pas fait de drames [lors de] l'imposition de législations provinciales restrictives affectant l'avenir national des Canadiens français [avec] le Manitoba Official Language Act, en 1890, le fameux Règlement XVII de l'Ontario [...] et combien d'autres législations... Par contre, chaque geste visant à rétablir un cadre vital minimum pour les Canadiens français suscite une atmosphère de crise nationale. *O tempora! O mores*<sup>33</sup>!

François Taisne à *L'Express* ne tarde pas à soulever une question que se posent un bon nombre de militants franco-ontariens : pourquoi faut-il attendre que le Québec s'impose pour que le Canada s'engage auprès des francophones? En effet, quelques mois plus tôt, Ottawa publie *Un choix national*<sup>34</sup>, un document dans lequel est mise sur papier la stratégie fédérale en matière de politique linguistique. Taisne qualifie le document de « décevant » en raison du fait qu'il « interprète l'histoire du Canada [en un sens qui] devrait émouvoir nos concitoyens britanniques dont la tolérance vis-à-vis des francophones fut d'une exemplarité [qui] ferait [...] rougir »<sup>35</sup>. En effet, la préface du rapport affirme que « la Confédération a été l'œuvre d'hommes qui avaient appris à respecter [l]es différences [entre Canadiens de langue française et Canadiens de langue anglaise]; ils y voyaient même une richesse. Aussi désiraient-ils que la tolérance, la compréhension mutuelle et la justice fussent les assises de la nouvelle nation<sup>36</sup> ». Taisne n'est certainement pas d'avis que l'histoire canadienne a été fondée sur ce respect entre Canadiens français et Canadiens anglais. Pierre Tremblay du *Droit* croit pour sa part que

<sup>33</sup> François Taisne, « Pour une “Révolution Tranquille” », *Le Toronto Express*, 18 novembre 1977, p. 4. CRCCF, PER 1512.

<sup>34</sup> Canada, *Un choix national : les langues officielles du Canada : exposé du gouvernement du Canada sur une politique linguistique nationale*, Ottawa, ministère des Approvisionnement et Service Canada, 1977, 78 p.

<sup>35</sup> François Taisne, « Un choix national », 29 juin 1977, p. 4. CRCCF, PER 1512.

<sup>36</sup> [S.a.], « Un choix national », *Le Carillon*, 15 octobre 1977, p. A16. CRCCF, PER 1509. Il est question dans ce texte non pas de Canadiens français/Québécois et Canadiens anglais, mais bien de Canadiens ayant l'une ou l'autre langue officielle comme langue maternelle.

le document formule « [u]n choix fondamental [qui est] logiquement décrit<sup>37</sup> », voyant dans la publication fédérale une lueur d'espoir pour régler la crise politique. Paul Tanguay du *Nord*, toutefois, ne mord pas à l'hameçon, et affirme que le fédéral « a ouvert toute grande sa machine à propagande ». « [O]n n'a pas de peine à voir la superficialité des belles paroles et des promesses sans conséquences<sup>38</sup> ». L'éditorialiste de Hearst souligne sur un ton ironique que, avec l'état des langues officielles, il vaut mieux « faire ses affaires dans la langue de l'Amérique du [N]ord et [...] fondre dans la belle mosaïque qui, à la fin, parle l'anglais<sup>39</sup> ».

Alors que *Le Droit* est demeuré quelque peu optimiste devant la stratégie du fédéral, un discours de Jean-Robert Gauthier, député libéral d'Ottawa-Vanier aux Communes, change la donne pour le quotidien. Dans un éditorial publié le 7 juillet 1977 et repris par *Le Nord* et *Le Toronto Express*, Guy Lacombe récupère les propos du député qui dénonce la condition des francophones minoritaires neuf ans après que le Secrétaire d'État de l'époque, Gérard Pelletier, a soutenu que l'avenir des communautés francophones était assuré :

En comparant [le discours de Gauthier et la déclaration à Winnipeg de Pelletier en 1968] force nous est de constater que depuis la proclamation des langues officielles, le gouvernement fédéral a littéralement manqué son coup en matière de bilinguisme et d'unité canadienne, il a royalement berné les francophones hors Québec et a provoqué en partie du moins la situation politique que tout le monde déplore aujourd'hui. Pris dans son ensemble, le discours de M. Gauthier constitue un aveu d'échecs accumulés depuis dix ans<sup>40</sup>!

C'est donc dans ce contexte que la Commission Pépin-Robarts débute une série de réunions publiques. Lorsque les commissaires se rendent à Moncton et rencontrent

---

<sup>37</sup> Pierre Tremblay, « Un choix national », *Le Droit* 22 juin 1977, p. 6, cité dans *Le Voyageur*, 29 juin 1977, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>38</sup> Paul Tanguay, « Si peu que point... », *Le Nord* (Hearst), 29 juin 1977, p. H2. BCUH.

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> Guy Lacombe, « Ottawa a manqué son coup », *Le Droit*, 7 juillet 1977, cité dans *Le Nord* (Hearst), 13 juillet 1977, p. H2, BCUH, et repris par *Le Toronto Express*, 20 juillet 1977, p. 4, CRCCF, PER 1512.

des Acadiens, le coprésident Pépin affirme que ces deniers « manqueraient de colonne vertébrale » pour faire respecter leurs droits linguistiques. Cette expression soulève l'ire de Pierre Tremblay qui estime que

[lorsque]on sait que la fameuse loi sur les langues officielles votée au Nouveau-Brunswick [...] n'est pas encore appliquée intégralement, quand on sait que cette même loi garantit l'égalité des langues dans les institutions [...] quand on sait la longue histoire des frustrations endurées par ces gens [...] on ne s'étonne plus<sup>41</sup>.

L'éditorialiste croit que ce n'est pas à l'individu d'affirmer ses droits, surtout lorsque la situation des francophones, particulièrement des Acadiens, est « enracinée si loin dans l'histoire<sup>42</sup> ». Tremblay évoque ici des raisons structurelles ancrées dans l'histoire pour expliquer la difficulté qu'ont les francophones hors Québec à défendre leurs droits.

Le rapport de la commission Pépin-Robarts, publié en 1979, propose une importante décentralisation de l'État fédéral. Il suggère en effet que les provinces obtiennent la voie libre en matière de droits linguistiques. Le rapport est immédiatement rejeté par le réseau associatif francophone du pays<sup>43</sup> et expose, selon Fernand Harvey, « le fossé politique qui existait à l'époque entre les intérêts du Québec et des communautés francophones minoritaires<sup>44</sup> ». Si l'on s'en tient aux éditoriaux de Pierre Tremblay, on est vite convaincu de la thèse de Harvey. L'éditorialiste du *Droit* estime que la commission innove, et appuie fortement « l'attribution au Québec d'une autorité spéciale en matière culturelle<sup>45</sup> ». L'éditorialiste défend ses conclusions, et ce, malgré

---

<sup>41</sup> Pierre Tremblay, « L'échine courbée », cité dans *Le Voyageur*, 8 février 1978, p. 4. BMUO.

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> Linda Cardinal et Marie-Ève Hudon, « La dualité linguistique au Canada : les réactions des minorités francophones hors Québec à la Commission de l'unité canadienne, 1977-1979 », Jean-Pierre Wallot (dir.), *Le débat qui n'a pas eu lieu. La Commission Pépin-Robarts, quelque vingt ans après*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, coll. « Amérique française », 2002, p. 48-58.

<sup>44</sup> Fernand Harvey, « La Commission P[é]pin-Robarts, le Québec et la francophonie canadienne », Jean-Pierre Wallot (dir.), *Le débat qui n'a pas eu lieu. La Commission Pépin-Robarts, quelque vingt ans après*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, coll. « Amérique française », 2002, p. 41.

<sup>45</sup> Pierre Tremblay, « “Un nouveau contrat de société” (2). Des propositions innovatrices », *Le Droit*, 27 janvier 1979, p. 6. BMUO.

que les droits minoritaires devront dépendre de la « bonne volonté » des provinces<sup>46</sup>. L'ACFO et la FFHQ ne tardent pas à critiquer le rapport. Pour L'ACFO, il faut une Constitution qui protège les droits des minorités<sup>47</sup>, alors que la FFHQ se prononce contre le rapport, le qualifiant de « haute trahison ». Tremblay dénonce cette position, affirmant qu'il est beaucoup plus important que soit avalisée la *Loi 101*, que soit révoqué l'article 133 de l'AANB et que le champ culturel soit entièrement occupé par les provinces que de dénoncer le « fait établi » de la gestion provinciale des minorités. Selon Tremblay, « il n'y a rien de tellement nouveau là-dedans sinon qu'une commission fédérale en confirme le bien[-]fondé »<sup>48</sup>. Les propos de l'éditorialiste québécois sont une véritable douche froide pour les minorités francophones, surtout lorsqu'il affirme que l'unité nationale ne dépend pas des francophones hors Québec : « Il faut que les communautés francophones dispersées comprennent que la situation de crise au pays ne vient pas avant tout de leur drame<sup>49</sup> ». Il se dégage aussi des textes de Tremblay que le droit du Québec à l'autonomie est plus important que la question des droits linguistiques des francophones hors Québec.

Pourquoi les associations rejettent-elles les conclusions de la Commission? Michel Lafrance du *Nord* offre un élément de réponse intéressant. Il explique que le rapport Pépin-Robarts est déposé au même moment que le rapport Jackson sur l'éducation en Ontario qui, bien que « sympathique aux aspirations des Franco-[O]ntariens », ne demande pas une intervention accrue de l'État sur la question scolaire franco-ontarienne, affirmant que la province « n'a pas les moyens d'investir dans la

---

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> France Pilon, « Malgré les recommandations de la [C]ommission Pépin-Robarts. L'ACFO préfère la [C]onstitution pour garantir les droits des Franco-Ontariens », *Le Droit*, 2 février 1979, p. 2. BMUO.

<sup>48</sup> Pierre Tremblay « La FFHQ a mal réagi trop tôt », *Le Droit*, 3 février 1979, p. 6. BMUO.

<sup>49</sup> Pierre Tremblay, « La question des minorités », *Le Droit*, 29 janvier 1979, p. 6, cité dans *Le Nord* (Hearst), 7 février 1979 p. H6. BCUH.

cause<sup>50</sup> ». Selon Lafrance, aucune des 107 recommandations du rapport Jackson n'est formulée pour appuyer les francophones :

La province ontarienne comprend-elle suffisamment les besoins et les aspirations des Franco-[O]ntariens pour pouvoir nous aider efficacement? Si [...] Davis accepte les recommandations du rapport Jackson, nos écoles sont vouées à la mort [...]. Ce ne serait [donc] pas un signe de “compréhension” [comme le prévoit Pépin-Robarts]<sup>51</sup>.

Le double échec qu'essuient les Franco-Ontariens avec les rapports Jackson et Pépin-Robarts semble être le signe pour ces derniers d'un contexte politique qui leur est de plus en plus défavorable.

### *La « guerre » constitutionnelle : la FFHQ et l'ACFO au front*

Il n'est pas exagéré de qualifier la querelle constitutionnelle de véritable « guerre » pour les francophonies minoritaires, car ici se joue leur avenir politique et la possibilité d'inscrire à même la Constitution leur statut de peuple fondateur et ainsi normaliser leur position sur l'échiquier canadien. Pour Michael Behiels, la posture de la FFHQ et des associations lors du référendum de 1980 a créé des tensions entre elles et le gouvernement Trudeau. Selon l'historien, les organismes francophones

lost enormous credibility with the Trudeau government thanks to their ambiguous and questionable behaviour during the referendum. [...] Though the francophone organizations had raised their public profile considerably, it was at the price of alienating their most important ally, the federal government<sup>52</sup>.

Comme le démontre Michel Bock dans un article inédit, la FFHQ est en quelque sorte le « compagnon d'armes » du Québec lors de la crise référendaire et constitutionnelle<sup>53</sup>.

En 1979 la FFHQ s'implique officiellement dans la campagne électorale fédérale avec la publication du document *Pour ne plus être... sans pays*<sup>54</sup>. Jean Gagnon au Nord

---

<sup>50</sup> Michel Lafrance, « Faut s'en occuper... », *Le Nord* (Hearst), 31 janvier 1979, p. H6. BCUH.

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> Michael Behiels, *op. cit.*, p. 59.

<sup>53</sup> Michel Bock, « La Fédération des francophones hors Québec... », *loc. cit.*

constate que la FFHQ, avec ce document fondé sur la thèse des deux peuples fondateurs, « peut devenir un poids politique d'importance dans un pays si fractionné par diverses thèses constitutionnelles<sup>55</sup> ». François Bergeron à *L'Express* se rallie à l'organisme national après l'avoir critiqué auparavant. Le journal affirme dans un texte non signé que « [l]e nouveau manifeste, électoral celui-là, vient remettre un peu d'ordre dans la démarche [de la FFHQ] en associant finalement l'électeur à l'action de redressement souhaitée<sup>56</sup> ». Paul Comeau, président de la FFHQ, fait appel aux Franco-Ontariens et aux Québécois. Il interpelle les premiers en leur affirmant que le Canada n'est pas le pays qu'ils méritent<sup>57</sup>, et fait appel aux Québécois afin qu'ils manifestent de la sympathie pour la cause des francophones minoritaires<sup>58</sup>. En décembre, il semble que la victoire pour la FFHQ est assurée en raison de la décision du premier ministre Joe Clark de mettre sur pied une commission avec le SÉC et la FFHQ pour l'élaboration d'une politique globale de développement des communautés francophones hors Québec<sup>59</sup>. Mais elle est de courte durée; le gouvernement Clark tombe aux mains des libéraux en février 1980 et la commission est dissoute. Ce qui retient notre attention, toutefois, est l'appui qu'apportent plusieurs journaux à la FFHQ, ce qui montre l'existence d'une certaine solidarité envers la Fédération.

---

<sup>54</sup> [S.a.], « La FFHQ s'implique dans la campagne », *Le Carillon*, 4 avril 1979, p. A3. CRCCF, PER 1509; [S.a.], « Préparés méticuleusement et agressivement. Les francophones hors Québec s'impliquent dans la campagne électorale », *L'Express de Toronto*, 6 avril 1979, p. 1. CRCCF, PER 1512.

<sup>55</sup> Jean Gagnon, « Un document qui vient à point », *Le Nord* (Hearst), 7 mars 1979. BCUH.

<sup>56</sup> François Bergeron, « La FFHQ s'en va-t-en [*sic*] guerre... ne sait quand reviendra », *L'Express de Toronto*, 6 avril 1979, p. 4. CRCCF, PER 1512.

<sup>57</sup> Paul Comeau, « Comeau s'adresse aux Franco-Ontariens. "Ici en Ontario, vous n'avez pas le pays que vous méritez" », *Le Droit*, 12 mai 1979, p. 1. BMUO. Il n'existe aucune relation entre le journaliste et le président de la FFHQ.

<sup>58</sup> [S.a.], « La F.F.H.Q. fait appel à la solidarité des Québécois », *L'Express de Toronto*, 18 mai 1979, p. 3. CRCCF, PER 1512.

<sup>59</sup> France Pilon, « Une victoire pour la FFHQ », cité dans *Le Nord* (Kapusking), 5 décembre 1979, p. K7. BCUH.

La question constitutionnelle domine après le référendum de mai 1980. Pour la FFHQ, il faut être à la table des négociations, afin de faire plier les gouvernements à l'idée que les francophones forment un peuple fondateur et qu'il est nécessaire de garantir leurs droits et de normaliser leur statut politique. Au *Carillon*, la poussière référendaire semble être retombée rapidement, car Jean-Maurice Filion prête rapidement main-forte à la Fédération en dépit de la critique qu'il lui a déjà destinée après qu'elle eut refusé d'appuyer le « NON ». L'organisme formule de nouvelles revendications concernant les droits scolaires, ce qui « [confirme] le fait que la FFHQ et tous les Canadiens français n'ont pas l'intention de rester assis pendant cette nouvelle période de notre histoire, alors que s'amorce le renouvellement de la [C]onstitution<sup>60</sup> ». Malheureusement pour elle, Trudeau lui refuse un mécanisme de participation<sup>61</sup>, un net recul face au gouvernement Clark<sup>62</sup>.

La menace d'un rapatriement unilatéral par le gouvernement Trudeau polarise l'opinion des journaux. *Le Carillon*, fidèle à sa politique éditoriale, appuie le geste : « [Trudeau] aura l'appui du peuple canadien », estime l'éditorialiste Filion. « La présence de la [C]onstitution ici au pays contribuera à redonner une certaine fierté nationale aux citoyens canadiens<sup>63</sup>. » Cela étant dit, certaines garanties sont nécessaires : « Il faut y inclure obligatoirement une charte des droits qui garantira, à tout Canadien dans toutes les provinces le droit de recevoir une éducation dans sa langue maternelle

---

<sup>60</sup> Jean-M. Filion, « “Le temps d'agir est venu” », *Le Carillon*, 4 juin 1980, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>61</sup> François Bergeron, « F.F.H.Q. Pas de réponse du PM », *L'Express de Toronto*, 4 juillet 1980, p. 4. CRCCF, PER 1512.

<sup>62</sup> [S.a.], « [P]as de commission conjointe. La FFHQ déçue », *Le Nord* (Hearst), 30 juillet 1980, p. H7, BCUH.

<sup>63</sup> Jean-M. Filion, « Le rapatriement : un bon départ », *Le Carillon*, 10 septembre 1980, p. A5. CRCCF, PER 1509.

[...]»<sup>64</sup>. » Le journal hawkesbourgeois croit nécessaire la création d'« un gouvernement central très fort » plutôt que l'existence d'« une multitude de gouvernements provinciaux indépendants [les uns] de[s] [autres] », car, « pour le Canadien “ordinaire”, ce qui l'intéresse le plus c'est de pouvoir vivre dans sa langue et gagner son pain comme il l'entend ». Enfin, pour Filion, la question « dure depuis assez longtemps » et il faut la régler<sup>65</sup>. Il semble que Filion et *Le Carillon* cherchent surtout à garantir l'unité du pays et à maintenir le Québec dans la Confédération plutôt que de maintenir la pression sur Ottawa dans l'espoir d'acquérir d'autres garanties pour les francophones hors Québec et de risquer de tout perdre si le projet de rapatriement s'effondre.

À l'inverse, Hector Bertrand à Sudbury est beaucoup plus prudent face au rapatriement. Pour le jésuite, le dicton « [l]a crainte est le commencement de la sagesse » est de mise, « car nous vivons présentement des heures critiques, les heures les plus critiques de notre histoire depuis notre défaite sur les plaines d'Abraham, en septembre 1759 »<sup>66</sup>. Pour Bertrand, il faut s'inquiéter du projet de rapatriement, car ses répercussions pourront être aussi tragiques que celles de la Conquête. Une semaine plus tard, le 29 octobre, le jésuite se prononce de nouveau sur le rapatriement, cette fois en s'inspirant d'un mémoire du Conseil de la vie française en Amérique :

Nous voulons, nous les Francophones hors-Québec, être traités d'égal à égal [...]. Nous sommes l'un des deux peuples fondateurs et nous voulons être traités comme tel[s]. À mon avis, si le [p]remier ministre du Canada pouvait accepter de traduire dans LA Constitution, cette conception de DEUX PEUPLES FONDATEURS d'égal à égal et, du coup, la nécessité d'un statut particulier pour le Québec, les Francophones du Canada, Québec inclus, appuieraient massivement ses positions<sup>67</sup>.

---

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> *Ibid.*

<sup>66</sup> Hector Bertrand, « Des heures critiques », *Le Voyageur*, 22 octobre 1980, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>67</sup> Hector Bertrand, « Ce fameux rapatriement », *Le Voyageur*, 29 octobre 1980, p. 4. CRCCF, PER 1519.

Pour Bertrand, le projet constitutionnel ne reflète pas les intérêts des Franco-Ontariens et du Québec. Il affirme que les francophones forment un peuple fondateur et qu'ils ont droit à l'égalité avec le Canada anglais, ce qui doit être inscrit à même la loi fondamentale du pays. Le statut particulier pour l'ensemble des francophones est nécessaire pour que ces derniers appuient le projet.

Malgré la multiplication des interventions et des prises de position, la bataille semble perdue. Ayant déjà réclamé une place à la table des négociations qui lui a été refusée, la FFHQ doit se contenter de militer pour éliminer la mention « là où le nombre le justifie » concernant les droits scolaires et pour soumettre l'Ontario à l'article 133 de l'AANB. À partir de 1981, les jeux sont faits. Ottawa et Toronto ne fléchissent pas et refusent d'avaliser les demandes de la FFHQ : la thèse des peuples fondateurs est écartée par les gouvernements. On constate aussi que la question s'essouffle si l'on s'en remet à Bergeron à *L'Express* :

La chose la plus importante qu'un éditorialiste québécois réalise, après plusieurs mois passés en Ontario [...] c'est qu'il existe d'autres sujets de discussions [*sic*] que la Constitution et les droits linguistiques! Je pense qu'il est urgent que prenne fin le présent débat constitutionnel au pays, pour que l'on s'intéresse au plus vite aux autres problèmes de notre société et de la planète<sup>68</sup>.

En effet, à partir de 1981, seuls *Le Carillon* et *Le Voyageur* interviennent sur la question de la Constitution et des francophones<sup>69</sup>. Les autres se contentent de reproduire des textes de l'ACFO et de la FFHQ sur l'enjeu national. Les enjeux locaux, c'est-à-dire les crises scolaires, la formation de conseils scolaires homogènes et le dossier des écoles séparées préoccupent davantage *Le Rempart* et *Le Nord*.

---

<sup>68</sup> François Bergeron, « Le dernier éditorial sur la Constitution (?) », *L'Express de Toronto*, 24 février 1981, p. 4. CRCCF, PER 1512.

<sup>69</sup> *Le Droit* s'y intéresse énormément, mais les éditions du samedi se concentrent sur le jeu entre provinces plutôt que sur la question des droits des minorités. D'autres recherches sont nécessaires afin d'approfondir la position du quotidien. Lucie Tardif-Carpentier laisse entendre que le journal espère arriver à un compromis et souhaite une entente qui n'impose pas des conditions au Québec tout en évitant l'éclatement du pays. Lucie Tardif-Carpentier, « Le "parapluie du Québec"... », *loc. cit.*, p. 316.

Bertrand, un nationaliste traditionaliste canadien-français près du groulxisme, messianisme en moins, est très critique du processus de rapatriement de la Constitution. Dès janvier 1981, il s'attaque à Trudeau et laisse entendre qu'il a trahi les francophones :

Monsieur Pierre-Elliott Trudeau ne semble pas vouloir les recommandations de l'ACFO et de la FFHQ [...]. En conséquence, nous, les Francophones hors Québec, nous n'avons légalement aucune protection linguistique dans nos provinces. En Ontario, nous devons donc recommencer nos luttes éternelles pour protéger notre langue et notre culture. Nous devons nous battre pour survivre [... e]t [m]onsieur Trudeau aura refusé de nous aider. MONSIEUR TRUDEAU A-T-IL TRAHI les [f]rancophones dans son rapatriement de la Constitution? Il est difficile de penser le contraire, aujourd'hui<sup>70</sup>.

Bertrand laisse entendre que les Canadiens français veulent « vivre dans l'amitié et non dans la soumission », mais, pour ce faire, il faut « un véritable esprit de collaboration et non, comme[,] par le passé, [...] un esprit de domination »<sup>71</sup>. Cet esprit de collaboration inclut, d'ailleurs, un statut particulier pour le Québec<sup>72</sup>. En avril 1982, avec la proclamation de la *Loi constitutionnelle* à Londres, Bertrand a la mine basse :

Les Canadiens français seront-ils vraiment chez eux dans ce Canada [...] ? [...] Pouvons-nous vraiment être chez nous en Ontario [sans l'article 133] ? [...] Mais non! Quelles festivités douloureuses! Pouvons-nous vraiment être chez nous au Québec, quand les Québécois, nos ancêtres, ont tout simplement été écrasés, méprisés, trahis même dans le mode de rapatriement de cette Constitution [ ? ... ] Quelle division non seulement douloureuse et pernicieuse, mais [une] division qui ne sera pas de si tôt corrigée. Vraiment, nous aurions espéré davantage d'un homme de la qualité de l'Honorable Pierre Elliot[t] Trudeau. Quelles festivités douloureuses! [...] Il faut reconstruire notre pays lamentablement fractionné. Même si nous venons d'assister à un enterrement de première classe [...] <sup>73</sup>.

Pour Bertrand, « [l]a lutte ne finira probablement jamais », et il faut « continuer inlassablement nos batailles avec courage et ténacité », car « c'est [à] cette condition

<sup>70</sup> Hector Bertrand, « Trudeau trahit les francophones », *Le Voyageur*, 21 janvier 1981. CRCCF, PER 1519.

<sup>71</sup> Hector Bertrand, « Renouveler le fédéralisme! Dans l'amitié ou la soumission? », *Le Voyageur*, 29 avril 1981, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>72</sup> Hector Bertrand, « Un statut particulier pour [le] Québec! », *Le Voyageur*, 1<sup>er</sup> avril 1981, p. 4. CRCCF, PER 1519. Bertrand ici répond à sa question du 21 janvier en indiquant que Trudeau n'a pas encore trahi les francophones. Du moins « je ne peux pas l'admettre. Il est trop loyal pour ne pas nous supporter comme par le passé en accordant au Québec un STATUT PARTICULIER. » Bertrand n'a visiblement pas bien compris l'idéologie de Trudeau à ce moment.

<sup>73</sup> Hector Bertrand, « Un enterrement de première classe », *Le Voyageur*, 21 avril 1982, p. 4. CRCCF, PER 1519.

[...] seulement [que] nous finirons pas TRIOMPHER, PAR FAIRE RECONNAÎTRE NOTRE LANGUE, de façon décisive, dans le Canada tout entier! »<sup>74</sup> Le rapatriement est, pour l'éditeur du journal, une défaite catastrophique.

C'est avec une tout autre perspective que *Le Carillon* commente la saga constitutionnelle. La table est mise par Paquette en mars 1977 lorsqu'il affirme que l'hebdomadaire « lutte contre le séparatisme depuis près de 10 années. [...] Comme chef d'une famille francophone établie en Ontario depuis quatre générations, je dis que [,] mon pays, ce n'est pas le Québec... mon pays, c'est le Canada<sup>75</sup> ». Le patriotisme canadien est donc une facette importante de la pensée de Paquette et des collaborateurs de son journal. À cet effet, il faut comprendre les interventions à partir du désir qu'ont Paquette et Filion de combattre la souveraineté et de maintenir l'intégrité du pays. Pour Filion, le renouvellement de la Constitution doit se faire le plus tôt possible et à tout prix. Après la décision de la Cour suprême avalisant en partie le rapatriement unilatéral, Filion est satisfait :

La Charte des droits, si chère au [p]remier ministre Trudeau, doit devenir une loi au plus tôt. Elle garantit, pour nous les Franco-Ontariens, des droits minimums "là où le nombre le justifie" (pourquoi vouloir absolument tout d'un coup tout de suite). Cette clause, comme l'explique le député Ethier, permettrait au tribunal de trancher les problèmes éventuels. Nos tribunaux sont pleins de gens intelligents; après tout, nous ne sommes pas sous l'épée d'un ayatollah<sup>76</sup>!

Le fait que Filion est prêt à accepter le « minimum » est frappant. Lorsqu'il affirme qu'il est quelque peu insensé de vouloir tout obtenir dès maintenant, il ignore peut-être la gravité de l'événement, mais il démontre surtout son désir d'imposer l'unité nationale

<sup>74</sup> Hector Bertrand, « Nous finirons par triompher », *Le Voyageur*, 9 juin 1982, p. 6. CRCCF, PER 1519.

<sup>75</sup> André Paquette, « Pour sauver la Confédération. L'Ontario doit donner l'exemple », *Le Carillon*, 23 mars 1977, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>76</sup> Jean-M. Filion, « Et ça recommence! », *loc. cit.*

avec le rapatriement. Enfin, il est intéressant de noter que Filion croit qu'il vaut mieux s'en tenir aux décisions des tribunaux pour améliorer le sort des minorités.

L'entente survenue entre les neuf provinces (à l'exclusion du Québec) et le gouvernement fédéral lors de la « Nuit des longs couteaux » est bien accueillie par l'éditorialiste du *Carillon*. Bien qu'elle « ne prévoi[e] [...] pas que le français [de]viendra officiel dans toutes les provinces canadiennes », ce qui est regrettable selon lui, « au moins [elle] inscrit le droit élémentaire à l'éducation dans sa langue maternelle partout au Canada [...]. Le reste sera pour la prochaine fois<sup>77</sup> ». Filion est prêt à accepter un accord dilué pour empêcher la souveraineté du Québec. Il est sûr que les francophones hors Québec vont obtenir plusieurs gains dans l'avenir. D'ailleurs, ce que Bertrand qualifie de trahison contre le Québec est, pour l'éditorialiste de Hawkesbury, « [u]n pas dans la bonne direction<sup>78</sup> ». Pour lui, l'isolement de la Belle Province vient de son acharnement, notamment avec la *Loi 101*. Dans une affirmation on ne peut plus contrastante avec l'analyse de Bertrand, Filion enfonce le clou :

Nous doutons justement que la délégation du Québec à la conférence constitutionnelle “de la dernière chance” [...] ait réellement agit [*sic*] avec bonne volonté. [...] Le gouvernement du Québec s'est isolé lui-même. La population, heureusement, n'est pas isolée, parce que le parti fédéral qui a mené à bon terme l'entente est dominé par des députés du Québec, très majoritairement francophones. [...] Il faut donc conclure, à notre avis, que toute entente avec le gouvernement du Québec sera pratiquement impossible tant et aussi longtemps que le Parti québécois détiendra le pouvoir dans cette province<sup>79</sup>.

Filion aura tort, car plusieurs gouvernements libéraux ont succédé à ceux de René Lévesque et aucun d'entre eux n'a ratifié la Constitution. Cela dit, cet extrait démontre bien l'hostilité qu'entretient l'éditorialiste face au gouvernement péquiste. Il estime que toute négociation avec un gouvernement mené par le PQ est une perte de temps.

---

<sup>77</sup> Jean-M. Filion, « Un pas dans la bonne direction », *loc. cit.*

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> *Ibid.*

On ne peut passer sous silence l'important fossé qui se creuse entre les journaux sur la question constitutionnelle. Pour certains, c'est le cas explicite de Bergeron à *L'Express de Toronto*, il est temps de passer à autre chose dès que possible, car la question épuise. Pour d'autres, comme *Le Voyageur* sous la plume d'Hector Bertrand, il faut se battre corps et âme pour une reconnaissance officielle pour l'ensemble des Canadiens français. De son côté, *Le Carillon*, avec Paquette et Filion, des fédéralistes convaincus, estime que, pour sauver le pays, il faut accepter le projet Trudeau tel quel et ainsi assurer la pérennité du Canada face à la menace « séparatiste ». Le rapatriement devient donc une victoire pour certains et un échec pour d'autres.

### **III) Mobilisations nationalitaires en Ontario français : droits linguistiques, crises scolaires et autonomisation**

Les Franco-Ontariens ont obtenu un nombre important de concessions depuis l'avènement du gouvernement Davis à la législature ontarienne en 1971. Cela dit, la question des services en français demeure un enjeu de taille, pris en main en 1978 par le député libéral provincial d'Ottawa-Est, Albert Roy, qui dépose un projet de loi privé à ce sujet. D'ailleurs, la question de l'autonomisation devient un nouveau front en raison des crises scolaires qui ne cessent de se multiplier. Dans plusieurs localités, dont Windsor et Penetanguishene, les Franco-Ontariens doivent militer pour obtenir une école après le refus de leur conseil scolaire respectif, majoritairement anglophone. De plus, le réseau associatif voit grand : pour empêcher les crises scolaires, il faut que les Franco-Ontariens aient la gestion de leur réseau scolaire. Cette idée, qui fait son chemin notamment à partir de la crise de Windsor, devient le cheval de bataille des journaux franco-ontariens sur le front de l'éducation. En effet, elle démontre l'aspiration qu'ont

plusieurs Franco-Ontariens, la presse incluse, de prendre en main leur avenir. Au même moment surviennent des tensions entre l'ACFO et ses régionales, en partie en raison de la restructuration du financement par le SÉC.

*Les droits linguistiques en Ontario français et le projet de loi 89*

Monsieur William Davis ne reconnaît des droits linguistiques qu'aux anglophones; aux francophones il ne reconnaît aucun droit linguistique, aucun droit culturel, aucun droit d'être pleinement eux-mêmes. C'est ce qu[i] veut dire ne pas être en faveur d'une province bilingue. [...] Un droit, ce n'est pas une faveur, et M. Davis parle de faveurs à accorder aux francophones. C'est donc l'histoire qui se répète. Va-t-on, M. Davis, revenir aux fameux jours du Règlement 17, où à petite dose et poliment, on étranglait la race canadienne[-]française [...] ?<sup>80</sup>.

Ces lignes tirées d'un éditorial de Placide Gaboury — professeur à l'Université de Sudbury — dans *Le Voyageur* en 1978 sont emblématiques de la frustration qui domine chez les Franco-Ontariens durant la crise constitutionnelle. Gaboury touche un point qui semble empêcher toute concession aux Franco-Ontariens : la peur du « ressac » anglophone. Davis ne veut pas reconnaître un statut particulier aux Franco-Ontariens et est froid à l'idée de rendre l'Ontario bilingue de peur de heurter sa base électorale. Mais les journaux franco-ontariens cherchent néanmoins à lui forcer la main sur l'idée d'un espace institutionnel autonome.

Le premier ministre Davis, croyant fermement que l'Ontario a un rôle à jouer en matière d'unité nationale, s'attire les critiques des journaux et du réseau associatif franco-ontariens tout au long de cette période. En effet, l'éditorialiste du *Droit* affecté à *Queen's Park*, Alain Dexter, se questionne en 1977 à savoir comment Davis peut vanter le bilinguisme de l'Ontario au Québec lors de son passage à Montréal<sup>81</sup>. Quelques jours

---

<sup>80</sup> Placide Gaboury, « La mauvaise mémoire de Monsieur Davis », *Le Voyageur*, 22 février 1978, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>81</sup> Alain Dexter, « Bilinguisme : Davis peut-il se permettre d'offrir l'Ontario en exemple au Québec? », *Le Droit*, 5 mars 1977, p. 7. BMUO.

plus tard, Paul Tanguay du *Nord* rédige un texte critiquant vertement l'attitude de la province envers ses francophones :

Le gouvernement ontarien se moque des Franco-[O]ntariens. Il déclare par le truchement des média[s] qu'il offre un tas de services dans les deux langues [...] mais derrière tout ça se cache une attitude dénigrante. Quand [l']on reçoit les communiqués de presse en français deux semaines en retard... quand, pour être jugé en français (dans les cours de justice à Sudbury et à Ottawa) on doit attendre des semaines et perdre des journées de travail... il est certain que les Franco-[O]ntariens trouveront plus pratique de lire en anglais, de s'exprimer en anglais pour en finir au plus vite, de remplir leurs formulaires en anglais et souvent il devient beaucoup plus facile de vivre dans la langue de la majorité...<sup>82</sup>.

André Paquette du *Carillon* épaula *Le Nord* dans cette critique. Il affirme en éditorial que « l'Ontario [a] un grand rôle à jouer dans la sauvegarde de la [C]onfédération canadienne », et que, à cet effet, le premier ministre Davis doit régler les problèmes linguistiques de la province<sup>83</sup>. Pour sa part, Guy Lacombe du *Droit*, dans un éditorial que reprend *Le Voyageur*, qualifie de « ridicule » le passage de Davis à Montréal durant lequel il vante les droits des Franco-Ontariens, et ce, au même moment où la crise scolaire de Windsor-Essex bat son plein<sup>84</sup>. Le premier ministre ontarien a donc tort selon les journaux de se vanter auprès des Québécois de la façon dont il traite les Franco-Ontariens. Les éditoriaux estiment que le geste de Davis est un affront alors que les crises scolaires se multiplient.

1978 marque une année d'offensives pour les Franco-Ontariens, après le refus de Davis de légiférer sur les services en français. Deux journaux, *Le Carillon* et *Le Nord*, publient une lettre ouverte de l'archevêque d'Ottawa, Joseph-Alphonse Plourde, dans laquelle ce dernier fait appel au gouvernement afin d'assurer les droits des Canadiens français :

<sup>82</sup> Paul Tanguay, « Le bilinguisme à la Davis », *Le Nord* (Hearst), 9 mars 1977, p. H2. BCUH.

<sup>83</sup> André Paquette, « Situation des Franco-Ontariens. Le ministre Lalonde a crevé l'abcès », *Le Carillon*, 16 mars 1977, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>84</sup> Guy Lacombe, « Si le ridicule tuait... », cité dans *Le Voyageur*, 27 juillet 1977, p. 4. CRCCF, 1519.

C'est donc à partir de ce moment-là [la Conquête] que **deux peuples** entreprirent, malgré les préjugés de race, de langue et de religion qui prévalaient alors, de bâtir ici un grand pays. [...] Si l'histoire confère des droits aux fondateurs d'un pays; si elle confère au pays lui-même ses caractéristiques propres, il faut conclure que les deux peuples fondateurs ont ici des droits uniques et égaux et que le Canada est, d'abord et avant tout, un pays bilingue et biculturel. Autrement, comment expliquer que la Constitution ait voulu assurer à ces deux peuples des droits particuliers? [...] La question qui se pose maintenant à la majorité anglophone de l'Ontario est la suivante : veut-elle conserver cette richesse et cette force que constituent la langue et la culture française[s]? Veut-elle conserver son identité historique? Saurait-elle s'élever au-dessus des anciens préjugés de race, de langue et de religion et demander à son gouvernement d'accorder à sa minorité francophone les moyens dont elle a besoin pour éviter l'assimilation qui la menace? Si elle le fait, elle montrera son respect de l'histoire, son amour de la justice et du fair-play et donnera au reste du pays un signe évident de sa maturité. Si elle ne le fait pas, elle donnera raison à ceux qui croient que [,] le seul avenir qu'a la minorité française en cette province où elle a pourtant travaillé, c'est la disparition à plus ou moins brève échéance<sup>85</sup>.

Plourde énumère trois « urgentes requêtes » pour les francophones de l'Ontario : 1) un statut légal pour le français; 2) des écoles et la gestion scolaire à Ottawa-Carleton; 3) des services en français dans le secteur juridique et le secteur de la santé. L'intervention de M<sup>gr</sup> Plourde s'inspire aussi de la thèse des deux peuples fondateurs, qui semble toujours prévaloir chez de nombreux intervenants. La reconnaissance des droits linguistiques et culturels des Franco-Ontariens se justifie par l'histoire du pays en raison d'un pacte élaboré non pas au moment de la Confédération, mais bien à partir de la Conquête.

La lenteur que met Davis à étendre les services en français à l'ensemble de l'appareil étatique ontarien provoque de nombreux remous. D'autres partis politiques en profitent. C'est surtout le cas lorsque chacun des trois candidats à la chefferie du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario promet, lors du congrès de 1978, de rendre l'Ontario bilingue<sup>86</sup>. De plus, les municipalités se mêlent de la question, alors que la

---

<sup>85</sup> J.A. Plourde, archevêque d'Ottawa, « Lettre aux anglophones », *Le Carillon*, 15 mars 1978, p. A5. CRCCF, PER 1509. Le texte de Plourde est un éditorial dans *Le Nord*. Les caractères gras sont de Plourde.

<sup>86</sup> Alain Dexter, « Congrès au leadership du NPD. Les trois promettent un Ontario bilingue », *Le Droit*, 4 février 1978, p. 1. BMUO.

ville de Sudbury prend position officiellement en faveur du bilinguisme en Ontario<sup>87</sup>. Le bilinguisme municipal devient aussi un enjeu à Sudbury. La politique est appuyée au grand bonheur d'Yves Tassé, animateur de l'ACFO régionale du Grand-Sudbury<sup>88</sup>, qui signe un éditorial du *Voyageur* pour critiquer les échevins qui s'y sont opposés :

Les anglophones devront comprendre un jour que la minorité francophone a besoin de certaines garanties dont peut se passer une majorité. C'est pourquoi les francophones revendiquent [...] la protection institutionnelle tant qu'elle ne leur sera pas accordée. [...] On ne peut sans doute s'habituer à vivre avec une épée de Damoclès au-dessus de notre tête. Tout gouvernement, tout organisme épris de justice sociale doit assurer le leadership qui lui revient et doit donc défendre et promouvoir [non seulement] des services, mais les droits des franco-ontariens [*sic*]<sup>89</sup>.

Il importe de noter la différence entre « services » et « droits » dans ce passage. Il ne s'agit pas simplement de donner des services à une population de langue française, mais de reconnaître la minorité sur les plans symbolique et juridique. Si Sudbury appuie l'idée du bilinguisme, la Fédération ontarienne des municipalités du Nord de l'Ontario (FONOM) n'est pas du même avis et rejette une motion à cet effet lors de son congrès<sup>90</sup>.

À Hearst, le maire René Fontaine, futur membre du cabinet libéral de David Peterson, participe à une délégation que l'ACFO envoie pour rencontrer le premier ministre afin de lui livrer un document intitulé *Mémoire pour la reconnaissance légale des droits fondamentaux des Franco-Ontariens*<sup>91</sup>. La rencontre est, pour l'ACFO, un échec. Selon un compte rendu de la réunion publié dans *Le Voyageur*, « Davis refuse de

---

<sup>87</sup> Catherine Frost, « Sudbury en faveur d'un Ontario bilingue », *Le Voyageur*, 1<sup>er</sup> mars 1978, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>88</sup> Julie Lafrenière, « Des luttes au consensus. 1965-1982 », dans Guy Gaudreau (dir.), *Bâtir sur le roc. De l'ACFÉO à l'ACFO du Grand Sudbury (1910-1987)*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, coll. « Documents historiques n° 92 », 1994, p. 126-128.

<sup>89</sup> Yves Tassé, « Plus qu'un geste symbolique », *Le Voyageur*, 1<sup>er</sup> mars 1978, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>90</sup> Louis Corbeil, « [U]ne résolution en faveur du bilinguisme à travers la province est rejetée. Rencontre de F.O.N.O.M. à New Liskeard », *Le Nord* (Kapuskasig), 26 avril 1978, p. K2. BCUH.

<sup>91</sup> Gaëtan Vallières, « [S]tatut du français en Ontario. René Fontaine membre d'une délégation qui rencontrera Davis », *Le Nord* (Hearst), 26 avril 1978, p. H2. BCUH. Nous ignorons les origines et le contenu de ce mémoire.

promettre des lois garantissant les droits linguistiques des Franco-[O]ntariens<sup>92</sup> ». Paul Tanguay rédige donc un éditorial dans *Le Nord* pour condamner Davis et affirmer que « [t]ant qu'on sera dirigé par ce gouvernement, on recevra au compte-gouttes les miettes qui nous font taire<sup>93</sup> ». Le gouvernement, pour Tanguay, n'a simplement pas de volonté politique pour régler les questions franco-ontariennes. Les Franco-Ontariens se contentent de peu. S'ensuit un événement tout à fait inusité à *Queen's Park*.

Afin de court-circuiter le refus de Davis, le député libéral d'Ottawa-Est, Albert Roy jette un véritable pavé dans la mare le 16 mai 1978 en soumettant son projet de loi privé 89 sur les services en français. Pour Roy, ce projet de loi a pour but « de forcer le gouvernement de l'Ontario de donner des services en français dans tous les secteurs », tout en n'étant pas « a bill to bilingualize [*sic*] the province or to force French on anyone »<sup>94</sup>. Alain Dexter au *Droit*, bien qu'il appuie le geste, estime que Bill Davis va rejeter le projet de loi<sup>95</sup>. *Le Rempart* pour sa part reproduit un discours du chef du NPD, Michael Cassidy, au Club Richelieu d'Ottawa selon lequel Davis ne peut refuser d'avaliser le projet<sup>96</sup>. À la surprise générale, le projet de loi 89 est adopté en deuxième lecture, le 1<sup>er</sup> juin, à l'unanimité des députés présents en chambre et est renvoyé au comité sur la justice de la législature. Or, à la suite d'un revirement pour le moins inattendu, Davis envoie un communiqué de presse en après-midi pour indiquer que son

---

<sup>92</sup> [S.a.], « William Davis refuse de légiférer sur le français », *Le Voyageur*, 17 mai 1978, p. 1. CRCCF, PER 1519.

<sup>93</sup> Paul Tanguay, « Toujours des miettes au compte-gouttes », *Le Nord* (Hearst), 17 mai 1978, p. H6. BCUH.

<sup>94</sup> Assemblée législative de l'Ontario, *Journal des débats (Hansard)*, 2<sup>e</sup> session, 31<sup>e</sup> Parlement, vol. 2, Toronto, Imprimeur de la reine pour l'Ontario, p. 2566. Disponible en ligne : [<http://www.archive.org/details/v2hansard1978ontauoft>]. Accédé le 22 mai 2011.

<sup>95</sup> Alain Dexter, « Albert Roy et les services en français en Ontario. Un bill privé destiné à succomber à une morte douce », *Le Droit*, 20 mai 1978, p. 8. BMUO.

<sup>96</sup> [Michael Cassidy], « Monsieur Davis ne peut pas se permettre de bloquer impunément ce Bill sans en accepter la pleine responsabilité », *Le Rempart*, 30 mai 1978, p. 1. CRCCF, PER 1511.

parti n'appuiera pas le projet de loi et que le gouvernement « ne prendr[a] pas non plus de mesure[s] pour déclarer le français une langue officielle en Ontario<sup>97</sup> ». Davis torpille ainsi le projet de loi, de sorte que les Franco-Ontariens encaissent un premier échec d'envergure sur la question des services en français.

Les réactions ne tardent pas dans les journaux. Au *Droit*, les articles et éditoriaux pour dénoncer Bill Davis fourmillent : Pierre Bergeron, Franco-Ontarien d'origine, qualifie le 1<sup>er</sup> juin de « jeudi noir », alors qu'Albert Roy estime pour sa part que la « guerre n'est pas finie ». À ceux-ci s'ajoute une demi-douzaine de textes sur le sujet<sup>98</sup>. De son côté, Jean-M. Filion du *Carillon* voit dans l'explosion de critiques contre Davis un complot... du Parti québécois!

Les députés de l'Opposition [et] les médias ont immédiatement rejeté l'odieux sur M. Davis lui-même. On est en train de perdre la boussole. Ou est-on en train de tomber dans un piège bien dressé par le Parti québécois qui tente de semer la pagaille partout au pays pour justifier son propre objectif de sabotage de la confédération<sup>99</sup>?

La surprenante affirmation de Filion ne fait que confirmer notre analyse selon laquelle il estime plus important de mettre en échec le projet de souveraineté que de militer pour obtenir plus de droits pour les Franco-Ontariens.

Du côté de Paul Tanguay à Hearst, « le premier ministre a osé encore une fois répéter, mais plus clairement que jamais, son opposition à la reconnaissance des droits des francophones en Ontario » et confirme sa « politique des miettes ». Selon l'éditorialiste, Davis veut éliminer les Franco-Ontariens par attrition :

---

<sup>97</sup> Pierre Bergeron et Pierre Tremblay, « L'espoir et l'affront », cité dans *Le Toronto Express*, 9 juin 1978, p. 1-2. CRCCF, PER 1512.

<sup>98</sup> Pierre Bergeron, « Les lendemains du jeudi noir », *Le Droit*, 3 juin 1978, p. 6. BMUO; Guy Lacombe, « "Triste et regrettable" – Dunton », *Le Droit*, 3 juin 1978, p. 2. BMUO; [S.a.], « Selon le recteur Roger Guindon. Une maladie et non de la persécution », *Le Droit*, 3 juin 1978, p. 2. BMUO; [S.a.], « Davis n'a pas consulté le CAFO. Omer Deslauriers : "Plus que déçu, je suis estomaqué" », *Le Droit*, 3 juin 1978, p. 3. BMUO; Pierre Ouimet, « Marion Dewar, maire suppléant d'Ottawa. "J'ai été révoltée... et cela me fait peur aussi" », *Le Droit*, 3 juin 1978, p. 3. BMUO; Michel Ouimet, « Albert Roy se remet de sa surprise. "Ce n'est qu'une étape, la guerre n'est pas finie" », *Le Droit*, 3 juin 1978, p. 1. BMUO.

<sup>99</sup> Jean-M. Filion, « Examen de conscience », *Le Carillon*, 7 juin 1978, p. A5. CRCCF, PER 1509.

Plus [Davis] retarde, plus l'assimilation gagne du terrain. Arrivera le temps où les francophones en Ontario feront taire leurs compatriotes [...] parce qu'ils seront tannés d'entendre les mêmes refrains. Les meilleurs alliés de Davis, ce sont ces francophones "clôturéux" [sic] qui choisissent l'assimilation pour eux-mêmes et pour leur progéniture pour devenir souvent les plus grands défenseurs du statu quo sinon les éléments mêmes du ressac anglophone dans la province<sup>100</sup>.

Il existe donc une partie de la population franco-ontarienne, d'après Tanguay, qui, en hésitant à appuyer les revendications des Franco-Ontariens les plus militants, joue le jeu de Davis, qui profite de la division pour refuser leurs droits aux Franco-Ontariens.

*Le Toronto Express* n'y va pas avec le dos de la cuillère pour critiquer le geste de Davis. Dans son édition du 9 juin, il est inscrit au haut de la une « Je me souviens du 1<sup>er</sup> juin... », en référence à la date du rejet du projet de loi par Davis. L'hebdomadaire publie aussi plusieurs articles concernant l'événement. Roger Besner rédige un article dans lequel il affirme que « [t]on existence en Ontario, francophone, n'est pas légale, semblerait-il<sup>101</sup> ». Il n'est d'ailleurs pas doux envers les politiciens et certains leaders franco-ontariens associés au Parti progressiste-conservateur de l'Ontario :

Que penser des faux-amis [sic] de la "trempe" de René BRUNELLE [le député de Cochrane-Nord], qui tout connaissant le coup de théâtre que nous réservait le premier Ministre [sic] à l'issue du vote, s'évertuait à chanter en Chambre les mérites du projet de loi de Monsieur ROY? Un véritable traître s'il en est un- et ils pullulent au sein du gouvernement DAVIS. Que penser de cette pléthore de Franco-Ontariens, cadres supérieurs et moyens au sein de diverses [d]irections gouvernementales, presque tous détenteurs de carte de membre du Parti Conservateur [sic]<sup>102</sup>, qui travaillent et conseillent le [c]abinet, non pas pour nous, francophones de l'Ontario, mais pour leur propre avancement dans la hiérarchie gouvernementale [...]. Nous sommes des colonisés, avec l'esprit de colonisés bien ancré en nous [...]. Comment s'attendre à autre chose[s] qu'à [sic] des miettes de la part du [g]ouvernement [...]. Somme toute, notre état de colonisés ne fait que renforcer, en Ontario, le parallèle avec nos confrères québécois [...]. Sauf pour une différence majeure. Le Québécois a compris, et travaille en ce moment à prendre sa situation en main. [...] Force nous est de constater la seule solution possible, [...] est de] nous ranger du côté de nos frères québécois, et lutter avec eux à l'édification d'un pays qui lui seul saurait respecter ce que nous sommes : des citoyens d'origine, de tradition et de cœur français, qui en ont marre de lutter pour ce

<sup>100</sup> Paul Tanguay, « Les clôturéux : les meilleurs alliés de Davis », *Le Nord* (Hearst), 7 juin 1978, p. H6. BCUH.

<sup>101</sup> Roger Besner, « Ton existence en Ontario, francophone, n'est pas légale, semblerait-il... Monsieur Davis, votre supercherie nous écœure », *Le Toronto Express*, 9 juin 1978, p. 1. CRCCF, PER 1512.

<sup>102</sup> Il est évidemment question ici d'Omer Deslauriers et des membres du Conseil des affaires franco-ontariennes.

qui, d'office, devrait sauter aux yeux : le droit de cité dans un pays où il fait bon vivre, et non plus vivoter<sup>103</sup>.

Visiblement frustré, Besner estime, comme son collègue du *Nord*, qu'une partie du leadership franco-ontarien « collabore » en quelque sorte avec le gouvernement ontarien, ce qui nuit au progrès des francophones de la province. Il loue les efforts des Québécois qui cherchent à obtenir leur souveraineté politique et invite du même coup les Franco-Ontariens à travailler de concert avec eux pour la réalisation du projet.

Yves Tassé, signant cette fois-ci un article dans *Le Voyageur* en tribune libre, s'appuie pour sa part sur une analyse plus traditionaliste pour critiquer le gouvernement ontarien :

Lorsque nous mettons en présence deux groupes ethniques distincts autant dans leur culture, leur religion, que dans leur langue et leur origine, deux groupes ethniques dont l'histoire [se résume], depuis cent ans, [par des] luttes et conflits d'une part dans le but de créer une société homogène anglophone et d'autre part une résistance francophone acharnée en vue de maintenir une distinction linguistique et culturelle, voilà qui dépeint une société où l'harmonie n'est certes pas maîtresse. Mais quand vient s'ajouter à ces décennies de tensions la mauvaise volonté d'un gouvernement à reconnaître cette diversité au niveau de la société qu'il dirige, tandis qu'il se targue d'être le promoteur d'une harmonie au sein du pays, c'est une gifle [*sic*] en pleine figure, c'est un outrage non seulement à la minorité francophone en Ontario, mais aussi au système parlementaire<sup>104</sup>.

Pour Tassé, Davis est, en somme, « l'un des grands architectes de notre génocide<sup>105</sup> ».

Pour l'animateur, le gouvernement tient un double discours : l'harmonie à l'échelle nationale et le refus des revendications des Franco-Ontariens dans la province. Le gouvernement s'acharne, selon l'auteur, sur les Franco-Ontariens.

---

<sup>103</sup> Roger Besner, « Ton existence en Ontario, francophone, n'est pas légale, semblerait-il... Monsieur Davis, votre supercherie nous écœure », *loc. cit.*

<sup>104</sup> Yves Tassé, « À monsieur Davis, l'un des grands architectes de notre génocide », *Le Voyageur*, 14 juin 1978, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>105</sup> *Ibid.*

*Le Rempart* reproduit pour sa part la position de certains organismes francophones qui condamnent Davis<sup>106</sup>, et rédige un éditorial selon lequel il est finalement temps de « se reposer » avec « la satisfaction légitime des progrès réalisés au cours des dernières années » à Windsor<sup>107</sup>. Pour Jean Mongenais, « [l]a période de[s] revendications n'est pas finie, mais elles pourront porter dorénavant [*sic*] sur les besoins un peu moins urgents. Et s'ouvre la période de véritable épanouissement! »<sup>108</sup> Nous avons dit au deuxième chapitre que Mongenais n'est pas porté à critiquer la Province et est très satisfait des gains des francophones de la région de Windsor. Justement, les progrès importants que ces derniers ont réalisés depuis 1969 jouent pour beaucoup dans cette prise de position. Cette déclaration ne surprend donc pas, puisqu'elle est en continuité avec plusieurs de ses déclarations précédentes. Nous aurons l'occasion de revenir sur *Le Rempart* qui, en dépit du fait qu'il critique peu le gouvernement ontarien, possède néanmoins un caractère nationalitaire sur les questions régionales.

En règle générale, le refus de Davis de donner suite au projet de loi d'Albert Roy indigné les journaux franco-ontariens. Mais *Le Carillon*, motivé en partie par la peur de l'éclatement du Canada, est plutôt sympathique au gouvernement. En effet, le journal semble favorable à Davis tout au long du premier mandat péquiste, comme si une critique dirigée contre l'Ontario jouait nécessairement en faveur des « séparatistes » et risquait de détruire le pays. La grille contestataire et anti-élitiste inspire pour sa part les rédacteurs du *Toronto Express*. L'hebdomadaire torontois lance plusieurs salves contre le gouvernement ontarien. Les Franco-Ontariens doivent s'allier avec le Québec

---

<sup>106</sup> Presse canadienne, « La Fédération des jeunes canadiens-français condamne le geste de Davis », *Le Rempart*, 27 juin 1978, p. 7. CRCCF, PER 1511; Presse canadienne, « M. Davis. Rencontre d'urgence », *Le Rempart*, 27 juin 1978, p. 7. CRCCF, PER 1511.

<sup>107</sup> Jean Mongenais, « Le temps de respirer », *Le Rempart*, 27 juin 1978, p. 2. CRCCF, PER 1511.

<sup>108</sup> *Ibid.*

maintenant pour garantir leurs droits et travailler contre les « colonisés » qui cherchent, pour leur part, à acquérir des postes. C'est donc une partie de l'élite franco-ontarienne, selon cette perspective, qui est responsable de l'échec et qui divise la population. Cette élite, selon cette perspective, profite des événements pour consolider ses privilèges auprès du gouvernement.

*L'éducation en Ontario français : la quête de l'autonomie*

Plusieurs crises scolaires surgissent lors de cette période, ce qui motive les militants pour des écoles secondaires de langue française à intervenir de façon plus musclée auprès du gouvernement. Deux crises retiennent particulièrement l'attention de la presse : celles de Windsor et de Penetanguishene. Ces dernières font réorienter les priorités de l'élite et des journaux, qui font désormais de l'autonomie en matière de gestion scolaire leur principal objectif en matière d'éducation. Les crises scolaires mobilisent aussi la presse franco-ontariens contre le gouvernement Davis, qui est toujours très discret dans ses interventions.

Malgré le fait que les francophones de Windsor revendiquent une école secondaire de langue française depuis 1969, la crise scolaire n'éclate au grand jour qu'en 1976. Rapidement, les manifestations étudiantes et les messages de solidarité se multiplient, pensons notamment à l'intervention de M<sup>gr</sup> Plourde auprès de Davis<sup>109</sup> et aux protestations, télégrammes et pétitions qu'envoient les élèves de l'Est ontarien<sup>110</sup>. Pour tenter de résoudre le conflit, le ministre de l'Éducation, Thomas Wells, nomme un

<sup>109</sup> [S.a.], « École française de Windsor : la lettre de Mgr Plourde au premier ministre Davis », *loc. cit.*

<sup>110</sup> [S.a.], « Rockland. Les étudiants ont protesté par la poste », *Le Carillon*, 18 mars 1976, p. C1. CRCCF, PER 1509; Charles Burroughs, « Pour appuyer leurs confrères de Windsor. Les étudiants ont manifesté », *Le Carillon*, 18 mars 1976, p. C1. CRCCF, PER 1509; [s.a.], « Casselman et Embrun. Télégrammes et pétitions », *Le Carillon*, 18 mars 1976, p. C1. CRCCF, PER 1509.

médiateur alors que la campagne locale obtient un regain de vie et se rallie autour du *Rempart*<sup>111</sup>.

Une importante mobilisation s'organise entre janvier et mars 1977 à Windsor. Les Franco-Ontariens de la région, appuyés par l'ACFO régionale, organisent un grand rassemblement. « Tout Canadien-Français digne de ce nom devra se faire un devoir, une obligation morale, d'être présent », indique la une du *Rempart* le 10 janvier 1977<sup>112</sup>. L'hebdomadaire local, très actif lors de la crise, « invite [les gens de la région] à prendre comme résolution [du nouvel an] cette année de “participer” », notamment au rassemblement pour l'école secondaire<sup>113</sup>. Deux semaines plus tard, l'éditorialiste Christine Carrier revient à la charge pour fouetter les troupes devenues, à son avis, un peu lassées devant la longueur de la bataille :

Certains [f]rancophones sont portés à se décourager parce que la lutte a duré trop longtemps. On se débattait trois fois plus pour l'école il y a quelques années qu'on le fait maintenant. Mais non! Ce n'est pas le temps de démissionner! [...] La lutte doit se poursuivre. [...] Le Comité d'[a]ction a donc besoin davantage de votre appui. Nous souhaitons que la conviction, la persévérance et l'ardeur des militants au sein du [comité] inspireront les [f]rancophones à les appuyer plus que jamais... jusqu'à la victoire<sup>114</sup>!

*Le Rempart* tente donc d'insuffler de la vigueur dans le mouvement pour l'obtention d'une école de langue française. Le journal maintient une vision très romantique de la lutte. Les Canadiens français de la région ont l'obligation morale d'appuyer le combat

---

<sup>111</sup> [S.a.], « Le comité d'action... en action », *Le Rempart*, 15 novembre 1976, p. 1. CRCCF, PER 1511. Il existe une véritable mobilisation politique au sein du comité d'action qui, entre autres, cherche à poser des gestes concrets en incitant les électeurs à voter pour ses candidats lors d'élections scolaires, [s.a.], « Élection scolaire. Liste des candidats appuyés par le comité d'action », *Le Rempart*, 29 novembre 1976, p. 1. CRCCF, PER 1511.

<sup>112</sup> [S.a.], « Grand rassemblement des Canadiens-Français », *Le Rempart*, 10 janvier 1977, p. 1. CRCCF, PER 1511.

<sup>113</sup> Christine Carrier, « Résolution 1977 : ‘participation’? », *Le Rempart*, 10 janvier 1977, p. 2. CRCCF, PER 1511.

<sup>114</sup> Christine Carrier, « La persévérance mène [à] la victoire », *Le Rempart*, 24 janvier 1977, p. 2. CRCCF, PER 1511.

pour l'institution scolaire. Enfin, le ministre Wells annonce en mars 1977 la création de l'école.

Les journaux saisissent cette crise pour critiquer le gouvernement. *Le Toronto Express*, fidèle à ses habitudes d'hebdomadaire engagé à l'époque, produit un texte sans auteur à saveur critique et militante :

Nous devons, en notre nom, à celui de nos ancêtres, et au bénéfice de nos enfants, continuer la lutte pour la survie et le développement de notre communauté Quan[t] aux individus qui s'opposent à notre droit d'existence nationale comme la crise de Windsor le prouvent [*sic*] clairement, qu'ils soi[en]t accusés de "GÉNOCIDE" contre l'humanité<sup>115</sup>.

L'éditorial laisse entendre la frustration qui existe chez certains éditorialistes de devoir livrer une bataille sur plusieurs fronts pour l'obtention d'écoles secondaires de langue française, et ce, malgré les lois adoptées en 1968. Le refus du gouvernement d'intervenir serait même une question de droits de la personne. Pour régler la question, le ministre Wells présente à la législature ontarienne un projet de loi spécial uniquement pour Windsor afin de forcer le conseil scolaire à construire l'école. La loi est appuyée par l'Association française des conseils scolaires de l'Ontario (AFCSO) mais ne fait pas le bonheur des maires de la région d'Essex, qui s'y opposent toujours<sup>116</sup>. En juillet, Guy Lacombe au *Droit* rappelle les recommandations du rapport Symons de 1972 sur l'aménagement de l'éducation de langue française en Ontario. Il s'insurge contre l'idée qu'il faut s'en remettre à la « bonne volonté » des conseils scolaires de langue anglaise, car la démarche ne fait que nourrir les conflits : « En consacrant l'autonomie des

---

<sup>115</sup> [S.a.], « La [c]rise de Windsor, crise contre l'humanité », *Le Toronto Express*, 9 mars 1977, p. 4. CRCCF, PER 1512. Le lecteur notera qu'il est question ici de « peuple » et « d'existence nationale », ce qui surprend en raison de la grille matérialiste qu'applique le journal dans un bon nombre de ses éditoriaux.

<sup>116</sup> [S.a.], « Opposés à la construction d'une école française à Windsor. Les maires d'Essex n'ont pas dit leur dernier mot », *Le Droit*, 9 avril 1977, p. 3. BMUO.

conseils scolaires, la loi [met] en danger les intérêts de la minorité française<sup>117</sup>. » Pour

Lacombe, la situation provoque une minorisation endémique :

Trop de Franco-[O]ntariens ont appris à se contenter de peu : à force de manger des miettes, ils ont fini par oublier qu'il y a un gâteau quelque part... Ce sont les gens qui disent qu'il "ne faut quand même pas exagérer", "qu'après tout, on vit en Ontario", "qu'on est chanceux d'avoir ce qu'on a", etc. C'est l'attitude suicidaire que souhaitait naguère trouver Lord Durham chez des "Canadiens" du Bas-Canada<sup>118</sup>.

Habitué à essayer des échecs et à n'obtenir que de petites victoires, les Franco-Ontariens, selon Lacombe, intériorisent une attitude misérabiliste et surtout un comportement passif devant un gouvernement qui leur refuse leurs droits.

Afin de briser le cycle, l'ACFO décide d'exiger de son côté un conseil homogène de langue française à Windsor. Comment accepter de se faire gérer par une administration hostile aux requêtes franco-ontariennes<sup>119</sup>? La crise est aussi significative, car le ton semble se rehausser dans les journaux contre le gouvernement. L'impatience est palpable et les accusations de complot gouvernemental se multiplient. La presse, du même coup, se lance dans la quête de l'autonomie scolaire. L'école L'Essor ouvre enfin ses portes en 1979. Elle a toutefois jeté un véritable pavé dans la mare et ouvert un nouveau champ de bataille pour l'Ontario français : la gestion scolaire. Une alliance à Ottawa s'organise entre un bon nombre de leaders, dont M<sup>gr</sup> Plourde et Lucien Bradet, militant de longue date, afin de revendiquer un conseil scolaire homogène de langue française pour Ottawa-Carleton<sup>120</sup>.

---

<sup>117</sup> Guy Lacombe, « Il ne faut pas lâcher! », *Le Droit*, 16 juillet 1977, p. 6. L'éditorial est repris dans *Le Nord* (Hearst), 20 juillet 1977, p. H2. BCUH.

<sup>118</sup> *Ibid.*

<sup>119</sup> France Pilon, « Une demande de l'ACFO. Un conseil homogène français pour Windsor », *Le Droit*, 6 août 1977, p. 3. BMUO.

<sup>120</sup> [S.a.], « Conseil scolaire homogène de langue française. Un front commun d'une trentaine de personnalités franco-ontariennes », cité dans *Le Rempart*, 21 septembre 1977, p. 5. CRCCF, PER 1511. L'article original est publié dans *Le Droit* du 1<sup>er</sup> septembre 1977.

Un autre scénario de crise scolaire se dessine à Penetanguishene lorsque les parents revendiquent une école secondaire de langue française. Comme à Windsor, les Franco-Ontariens de la région doivent de nouveau composer avec un conseil scolaire régional majoritairement anglophone. Ce dernier refuse la première demande des parents qui, par après, font pression sur le gouvernement provincial afin d'obtenir gain de cause. Après un premier refus d'intervenir de la part du gouvernement en 1978, Jeannine Séguin, présidente de l'ACFO, se prononce en faveur de la création d'une école française<sup>121</sup>. Mais rien ne bouge du côté du conseil scolaire, de sorte que les journaux se questionnent à savoir si la ministre de l'Éducation, Bette Stephenson, sera forcée à intervenir<sup>122</sup>. Afin de forcer le jeu du gouvernement, une école illégale à Penetanguishene est créée pour offrir l'enseignement en français aux jeunes de la région. Les journaux appuient ce geste et ne cessent de faire un parallèle entre la crise de Penetanguishene et celle du Règlement XVII. *Le Voyageur* reprend un éditorial d'Alain Dexter du *Droit* qui exige de l'action de la part du gouvernement Davis :

[L]es francophones de Penetanguishene ont fait preuve [en créant l'école La Huronie] d'une détermination comparable à celle des grands héros de la résistance qui s'organise au lendemain de l'adoption du sinistre règlement XVII. À cause de son attitude dans le conflit de Penetanguishene, le gouvernement Davis est devenu la honte de ceux qui croient que l'univers des Canadiens de langue française ne doit pas se limiter aux frontières du Québec. [...] C]e gouvernement se trouve à cautionner le conseil scolaire de Simcoe [...]. Il souscrit donc à l'intention manifeste du [conseil] d'accélérer le rythme d'assimilation de ses contribuables francophones<sup>123</sup>.

Selon Dexter, en refusant d'intervenir, le gouvernement avalise la position du conseil scolaire et démontre que l'assimilation des Franco-Ontariens n'est pas un enjeu pour la province.

<sup>121</sup> [S.a.], « Penetanguishene. Jeannine Séguin appuie une école secondaire française », *Le Carillon*, 15 novembre 1978, p. C1. CRCCF, PER 1509.

<sup>122</sup> [S.a.], « École française de Penetanguishene. Bette Stephenson forcée d'intervenir? », *Le Rempart*, 12 juin 1979, p. 7. CRCCF, PER 1511.

<sup>123</sup> Alain Dexter, « Un peu de dignité, s.v.p. », cité dans *Le Voyageur*, 12 septembre 1979, p. 4. CRCCF, PER 1519.

Jean Gagnon au *Nord* épaula également la lutte qu'il estime analogue à celle de 1912-1927 et ajoute, non sans romantisme, qu'elle est aussi un conflit entre le bien et le mal, entre les « assimilateurs » et les « résistants » :

Pour tous ceux qui appuient les revendications légitimes des francophones de Penetanguishene, et nous en sommes, la lutte qui oppose ceux qui refusent l'assimilation aux assimilateurs que sont le Conseil scolaire de Simcoe et le gouvernement ontarien n'est en fait que la poursuite d'une longue vendetta qui a débuté par l'adoption du [R]èglement 17. Seulement les armes ont changé. Les francophones ont troqué les épingles à chapeaux et l'anonymat pour ouvrir, à la vue des assimilateurs, leur propre école<sup>124</sup>.

Si plusieurs journaux dénoncent le gouvernement, François Bergeron de *L'Express* prévoit de son côté un revirement chez les progressistes-conservateurs :

Il est à souhaiter que Mme Bette Stephenson [...] suive leur [Roy McMurtry, procureur général, Denis Trimbrell, ministre de la Santé] exemple et accorde finalement à la population francophone de Penetanguishene l'école française homogène qu'elle demande depuis plusieurs années<sup>125</sup>.

Bergeron ne condamne pas systématiquement le gouvernement ontarien et semble poser un jugement plutôt optimiste sur les dossiers franco-ontariens en raison de certaines concessions de *Queen's Park* en matière de santé et de justice.

Le refus du MÉO d'agir fait fulminer les leaders franco-ontariens. Penetanguishene devient le thème principal du congrès de l'ACFO provinciale à Sudbury en 1979. En éditorial, Alain Dexter indique que les francophones ont été surpris du fait que la ministre Stephenson a refusé d'intervenir dans le dossier après que le gouvernement eut « fait croire à une certaine ouverture d'esprit<sup>126</sup> », suite aux politiques mises en place par le procureur général McMurtry pour bilinguiser la justice en Ontario :

Il y a deux ans, le ministre de l'Éducation alors, M. Thomas Wells, réussissait à convaincre le premier ministre William Davis de la nécessité d'adopter une loi spéciale pour forcer la construction d'une école secondaire que la population de Windsor-Essex réclamait depuis 1969. Cette année [la ministre Stephenson] a joué des pieds et des

<sup>124</sup> Jean Gagnon, « L'école de la résistance », *Le Nord* (Hearst), 12 septembre 1979, p. H6. BCUH.

<sup>125</sup> François Bergeron, « Les Franco-Ontariens ne sont plus des otages », *L'Express de Toronto*, 28 septembre 1979, p. 4. CRCCF, PER 1512.

<sup>126</sup> Alain Dexter, « L'histoire jugera », *Le Droit*, 6 octobre, 1979, p. 6. BMUO.

mains pour convaincre son chef de résister aux pressions des francophones de Pénétang et de l'opinion publique canadienne. [...] Nul besoin d'avoir assist[é] aux délibérations secrètes du conseil des ministres pour juger aussi sévèrement la conduite de Mme Stephenson. Les preuves sont suffisamment accablantes. N'est-ce pas ce même ministre Stephenson qui refuse toujours de donner à la région d'Ottawa[-]Carleton le conseil scolaire homogène que réclame la population francophone locale [...] ? N'est-ce pas ce même ministre qui vient d'abandonner les francophones de Pénétang à leur sort, malgré qu'ils aient rallié à leur cause toutes les âmes de bonne volonté de l'Ontario, du Québec et du Canada tout entier ? La décision prise par le Dr Bette Stephenson constitue l'aveu suprême qu'elle est animée par un sentiment anti-francophone. [...] [C]ette cohabitation<sup>127</sup> [qu'elle] propose [...] constitue une condamnation à l'acculturation [...] <sup>128</sup>.

L'idée que l'Ontario tente de précipiter l'assimilation des Franco-Ontariens est de nouveau mise de l'avant dans cet éditorial. Selon Jean Gagnon du *Nord*, le refus de Stephenson est un « geste purement électoral » destiné à satisfaire « la majorité anglophone de cette région et de la province »<sup>129</sup>. Au *Carillon*, Jean-M. Filion estime que le conflit a aidé lors du congrès de l'ACFO à tisser des liens de solidarité entre les Franco-Ontariens, bien qu'il affirme que la réunion n'est été qu'un événement médiatique<sup>130</sup>. *Le Voyageur* demeure curieusement discret sur le congrès qui, de surcroît, a lieu à Sudbury. En effet, aucun éditorial n'en traite<sup>131</sup>. *Le Rempart*, de son côté, ne publie pas d'éditorial sur la question de Penetanguishene, mais reproduit un éditorial

<sup>127</sup> Il s'agit d'avoir deux écoles dans un même édifice.

<sup>128</sup> Alain Dexter, « L'histoire jugera », *ibid.*

<sup>129</sup> Jean Gagnon, « Au lendemain de Sudbury », *Le Nord* (Hearst), 10 octobre 1979, p. H6. BCUH.

<sup>130</sup> Jean-M. Filion, « Un "media event" », *Le Carillon*, 10 octobre 1979, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>131</sup> Il se peut que le journal soit en restructuration, puisqu'il se contente de reproduire plusieurs éditoriaux du *Droit* et même de l'UNICEF au lieu d'éditoriaux originaux, ce qui sera surtout le cas à partir de 1980. Hector Bertrand, éditeur du *Voyageur*, lors d'un colloque au Collège universitaire de Glendon en 1976, se plaint notamment de la difficulté d'obtenir de la publicité pour financer le journal. Hector L. Bertrand, « Aperçu historique du *Voyageur* », dans Alain Baudot, Jean-Claude Jaubert et Ronald Sabourin (dir.), *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques (III). Colloque tenu au Collège Glendon de l'Université York à Toronto, Ontario, Canada, du 2 au 5 juin 1976*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme. 1980, p. 202-204. D'ailleurs, Bertrand sera l'instigateur principal du projet de l'Association de la presse francophone hors Québec (APFhQ, aujourd'hui l'APF) dont la première mission est de faire pression sur le gouvernement fédéral afin que les journaux de langue française obtiennent leur part de la publicité nationale, [s.a.], « [l'APFhQ] veillera à ce que la presse francophone hors Québec ait une part raisonnable du marché de la publicité nationale », *Le Nord*, 25 août 1976. BCUH. Bien que cette hypothèse ne soit que spéculation, Bertrand, « directeur-gérant » du *Voyageur*, devient extrêmement actif dans le journal, publiant régulièrement des éditoriaux à saveur nationaliste. Une étude portant précisément sur le jésuite pourrait nous éclairer sur *Le Voyageur* de l'époque.

extrêmement corsé d'Alain Dexter du *Droit* prenant à partie la ministre Stephenson dont nous traiterons au paragraphe suivant<sup>132</sup>.

1980 est sans doute une année déterminante en raison des pourparlers constitutionnels et de la crise de Penetanguishene qui atteint son paroxysme. Les militants Franco-Ontariens de Penetanguishene mettent sur pied un conseil scolaire parallèle afin d'assurer la gestion scolaire de « l'école de la résistance », ce qui constitue un véritable pied de nez à l'endroit de la ministre Stephenson<sup>133</sup>. Malgré l'affront, la ministre ne cède pas. Afin de la provoquer davantage, Alain Dexter au *Droit* rédige un éditorial cinglant que reproduit *Le Rempart* :

Et s'il s'agissait bel et bien d'une conspiration? Si l[']a ministre de l'Éducation Bette Stephenson était une sorte de Himmler, chargé de l'"extermination" de ces empêcheurs-de-danser-en-rond que sont depuis longtemps les francophones aux yeux des partisans de la théorie du creuset? Dans une certaine mesure, l'approche prise par Mme Stephenson dans le dossier sur la restructuration scolaire de la région d'Ottawa-Carleton tend à confirmer les soupçons. En refusant la création d'un conseil scolaire [...] et en proposant à la place un "arrangement" que beaucoup de francophones trouvent inacceptable, ne favorise-t-elle pas le statu quo? Ainsi, les francophones disparaîtraient tout simplement par "attrition"<sup>134</sup>.

Dexter n'y va pas avec le dos de la cuillère. La comparaison à l'Allemagne nazie, bien que démesurée, démontre très clairement sa frustration devant le refus du MÉO de normaliser la question scolaire en Ontario français et de céder aux demandes des Franco-Ontariens. En définitive, Dexter croit que l'Ontario mène une campagne masquée d'assimilation contre l'Ontario français. Il est aussi intéressant de noter que *Le Rempart*, souvent discret sur les questions d'envergure provinciale, préférant réserver ses interventions aux questions régionales, reproduit un éditorial du même genre alors que

<sup>132</sup> Alain Dexter, « Un éditorial tiré du *Droit*. *Queen's Park* n'a rien compris », cité dans *Le Rempart*, 5 mars 1980, p. 2. CRCCF, PER 1512.

<sup>133</sup> [S.a.], « Le Conseil scolaire de la Huronie affilié à l'A.F.C.S.O. », *L'Express de Toronto*, 1<sup>er</sup> février, 1980, p. 4. CRCCF, PER 1512.

<sup>134</sup> Alain Dexter, « *Queen's Park* n'a rien compris », cité dans *Le Rempart*, 5 mars 1980, p. 2. CRCCF, PER 1511.

l'éditeur du journal, Mongenais, est souvent moins critique envers le gouvernement. L'hebdomadaire se sent donc interpellé par la question, la jugeant pertinente pour son lectorat.

Bien que *Le Voyageur* soit demeuré avare de paroles en 1979 sur la crise de Penetanguishene, Hector Bertrand, l'éditeur du journal, attaque l'enjeu de plein fouet en 1980. Lorsque certains parents s'opposent à l'établissement d'une école de langue française à Penetanguishene, Bertrand qualifie la situation de « tragédie humiliante » qui « nous rappelle [la Conquête] [d]es plaines d'Abraham, en septembre 1759[.] N'avons-nous pas alors été trahis par l'un des nôtres dans cette bataille où Montcalm y versa son sang<sup>135</sup>? » L'éditorialiste fait des Canadiens français de véritables martyrs : « À maintes reprises d'ailleurs, au cour[s] de notre histoire, nous avons vécu cette crucifixion, nous la vivons présentement à Penetang [*sic*], nous la vivons toujours tant et aussi longtemps que nous vivons en milieu minoritaire<sup>136</sup>. » Après cette note défaitiste, le jésuite profite de la tribune pour mettre en évidence le combat que mène l'ACFO et l'appui que donne le *Globe and Mail* aux francophones de la Baie Georgienne. Il note en outre que, « si le passé est garant de l'avenir, des brebis égarées reviendront au bercail », c'est-à-dire que les francophones qui s'opposent à la construction d'une école homogène appuieront l'institution scolaire et se rallieront aux partisans de l'école<sup>137</sup>. L'école Le Caron est finalement inaugurée en 1982 et la plupart des journaux soulignent l'événement. Bertrand en profite pour signer un éditorial en appui aux « victorieux » qui ont remporté une bataille « historique, parfois contre leurs propres concitoyens ». Ne manquant pas de

---

<sup>135</sup> Hector Bertrand, « Le scandale de Penetang », *Le Voyageur*, 17 décembre 1980, p. 4. CRCCF, PER 1519. Le traître, dans ce cas-ci, est le Franco-Ontarien qui s'oppose à la création d'écoles de langue française.

<sup>136</sup> *Ibid.*

<sup>137</sup> *Ibid.*

patriotisme, Bertrand affirme que « [l]e Canada français tout entier vous salue et vous félicite »<sup>138</sup>. La gestion scolaire sera désormais à l'avant-scène des revendications franco-ontariennes.

À ces deux crises s'ajoutent celles d'Iroquois Falls, de Mattawa et d'autres encore qui ne pourront malheureusement pas être traitées dans le cadre de cette étude. Durant l'année du rapatriement de la Constitution, où certains éditorialistes affirment que les Franco-Ontariens « ont un droit strict à la gestion de leurs affaires scolaires<sup>139</sup> », la bataille est loin d'être gagnée. Pierre Tremblay estime qu'il faut aller à la Cour suprême pour obtenir la gestion scolaire. Malgré cette présumée garantie, on peut ressentir l'insatisfaction des Franco-Ontariens. Réjean Grenier, un ancien membre de la Coopérative des artistes du Nouvel-Ontario (CANO) et futur propriétaire du *Voyageur*, fait publier dans l'ensemble des hebdomadaires un article dans lequel il explicite les droits des francophones dans la nouvelle charte et se demande quand les Franco-Ontariens prendront de l'action après tant de conflits scolaires<sup>140</sup>.

Les crises scolaires, toutefois, comme par le passé, réussissent à tisser des liens de solidarité entre les Franco-Ontariens, surtout que les journaux en font une question de survie culturelle : le gouvernement tente, selon plusieurs éditorialistes, d'assimiler des francophones. Notons aussi le haussement de ton dans les journaux, ces derniers se mobilisant et radicalisant en quelque sorte leurs discours pour dénoncer la Province. Le souvenir de Lord Durham et du Règlement XVII revient comme outil mémoriel pour

---

<sup>138</sup> Hector Bertrand, « Penetang victorieux », *Le Voyageur*, 5 mai 1982, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>139</sup> Pierre Tremblay, « Les Ontariens ont un droit constitutionnel à la gestion de leurs affaires scolaires », *Le Droit*, 18 septembre 1982, p. 6. BMUO.

<sup>140</sup> Réjean A. Grenier, « Trois crises scolaires. L'Ontario français et la Constitution : à quand l'action? », *L'Express de Toronto*, 30 novembre 1982, p. 1. L'article est repris dans l'ensemble de nos hebdomadaires. CRCCF, PER 1512.

dénoncer la situation. Le phénomène des crises scolaires démontre indéniablement la posture nationaliste des journaux.

*Le Rempart de Windsor, pilier du Sud-Ouest*

*Le Rempart* est, nous l'avons dit à plusieurs reprises, un journal qui est très préoccupé par les enjeux régionaux. Bien qu'il reproduise des articles des autres journaux qui traitent de questions franco-ontariennes, il prend surtout position sur les enjeux locaux, ce qui explique notre choix d'y dédier une sous-section à part entière. Puisque nous avons déjà traité directement de la lutte pour l'école secondaire à Windsor, il sera surtout question ici de la consolidation des acquis et des célébrations de la Saint-Jean-Baptiste pour mieux comprendre la posture nationalitaire qu'affiche le journal à l'échelle locale à cette époque.

Fidèle à ses habitudes, Jean Mongenais fait de nouveau un appel à l'unité autour de l'ACFO régionale pour son congrès annuel :

Le problème de l'unité en est un véritable : pour ceux qui se dévouent à améliorer notre sort, à revendiquer en notre nom, à nous faire jouir de plus d'avantages culturels, la question du degré d'appui de la communauté francophone est capitale.

Si nous voulons voir se développer davantage le sens d'identité de la communauté française, la question d'unité est capitale. [...] D'ailleurs, on n'a pas à rechercher et à bâtir de toute[s] pièce[s] une structure qui favorisera le développement du sens d'unité. Elle existe déjà : c'est l'ACFO régionale<sup>141</sup>.

Force est de constater l'importance que prend pour son ancien président afin de coordonner les activités des francophones de Windsor. Deux semaines plus tard, Mongenais renchérit. Il affirme que les francophones ont besoin d'une association, afin de rallier la population, de s'occuper d'enjeux qui n'attirent que peu de bénévoles, de faire le lien entre la région et la province, et agir en tant que porte-parole des

---

<sup>141</sup> Jean Mongenais, « L'unité », *Le Rempart*, 5 octobre 1977, p. 2. CRCCF, PER 1511.

francophones du Sud-Ouest. « Or, comme nous l'avons dit dans notre dernier éditorial, un tel organisme existe : c'est le conseil régional de l'A.C.F.O. [...] et à notre avis, c'est la meilleure structure disponible au moment pour atteindre [nos] buts [...] »<sup>142</sup>. »

Mongenais ne manque aucune occasion de souligner le travail de l'ACFO régionale. En 1978, par exemple, c'est la « Semaine française », organisée en partie par l'ACFO, qui retient son attention. « À nous tous, dit-il, d'en assurer la réussite encore une fois, inspirés pas simplement par le devoir, mais surtout par la fierté<sup>143</sup>. » Mongenais revient sur l'événement lorsqu'il constate son succès. Après avoir rendu hommage à l'ACFO, l'éditorialiste estime que la réussite de l'événement « prouve que notre fierté n'est pas en veilleuse et que nous savons l'exprimer<sup>144</sup> ». D'ailleurs, il estime qu'il est possible désormais de « faire l'effort nécessaire pour créer les conditions qui favorisent notre épanouissement »<sup>145</sup>. Encore une fois, Mongenais estime que l'avenir de la communauté franco-ontarienne du Sud-Ouest est entre les mains des francophones, ne déviant pas du tout de ses prises de position antérieures. Il récidive en 1980 lorsqu'il signe un nouvel éditorial en appui à l'ACFO. L'éditeur rédige ce qui semble être un calque de son éditorial du 17 octobre 1977 : il faut pour les Franco-Ontariens du Sud-Ouest une ACFO régionale vigoureuse afin « [d']assurer la coordination des activités de tous les groupes tout en les appuyant, pour s'occuper de diverses questions d'envergure [...] et pour assurer le lien vital entre notre communauté et tout l'Ontario français<sup>146</sup> ».

Toutefois, ce « nouveau début » a de la difficulté à se faire. N'ayant pas assez de

---

<sup>142</sup> Jean Mongenais, « Un nouveau départ pour l'A.C.F.O. », *Le Rempart*, 17 octobre 1977, p. 2. CRCCF, PER 1511.

<sup>143</sup> Jean Mongenais, « Nous sommes fiers... Montrons-le », *Le Rempart*, 10 janvier 1978, p. 2. CRCCF, PER 1511.

<sup>144</sup> Jean Mongenais, « La Semaine [f]rançaise... Ça prouve quoi? », *Le Rempart*, 8 février 1978, p. 2. CRCCF, PER 1511.

<sup>145</sup> *Ibid.*

<sup>146</sup> Jean Mongenais, « Un nouveau début », *Le Rempart*, 12 août 1980, p. 2. CRCCF, PER 1511.

personnes pour siéger au conseil d'administration, l'ACFO régionale est menacée de dissolution. Mongenais fait donc appel au sens du devoir des autres associations régionales afin qu'elles délèguent des candidats pour siéger au conseil : « Nous reconnaissons que cette responsabilité s'ajoute à toutes celles dont ils s'acquittent déjà auprès de leurs membres, mais elle n'est pas moins importante<sup>147</sup>. » Mongenais est donc toujours extrêmement attaché à l'ACFO régionale et l'estime indispensable à l'avancement des francophones de la région. Puisque, pour l'éditorialiste, l'ACFO régionale est l'organisme phare pour Windsor, elle doit être appuyée par la population afin d'assurer l'épanouissement du fait français dans Kent-Essex.

La Saint-Jean-Baptiste est, historiquement, la fête nationale des Canadiens français. D'ailleurs, c'est une fête qui est fortement ancrée dans la région de Windsor. Si nous isolons l'exemple de Windsor, cela ne signifie pas que la fête n'a pas d'écho ailleurs en Ontario français. Au contraire, il est surprenant de constater l'existence de cette fête nationale et sa mise en sens par la presse, qui est caractéristique d'une continuité nationaliste. Effectivement, la Saint-Jean accueille des milliers de participants à Toronto<sup>148</sup> et plus de 25 000 participants dans Prescott-Russel<sup>149</sup>. Germain Lemieux, jésuite folkloriste de renommée à Sudbury, affirme que

[I]a Saint-Jean-Baptiste, voilà une bonne occasion de réfléchir sur nos qualités. Non, nous n'avons pas que des défauts ! [...] Si nous sommes encore un peuple fier de son identité, l'occasion est belle, en ce jour de fête nationale, de penser aux générations disparues, pour nous réjouir de ce qu'elles nous ont conservé et pour évaluer l'avenir des jeunes qui reconnaissent encore la richesse de notre langue et de notre culture<sup>150</sup>.

<sup>147</sup> Jean Mongenais, « L'avenir de l'ACFO est dans les mains des chefs des autres associations », *Le Rempart*, 17 septembre 1980, p. 2. CRCCF, PER 1511.

<sup>148</sup> [S.a.], « Succès de la St-Jean », *L'Express de Toronto*, 30 juin 1976, p. 2. CRCCF, PER 1512.

<sup>149</sup> [S.a.], « 25 000 personnes à Hawkesbury. Les fêtes de la St-Jean : un succès », *Le Carillon*, 30 juin 1976, p. A2. CRCCF, PER 1509.

<sup>150</sup> Germain Lemieux, « Notre fête nationale », *Le Voyageur*, 18 juin 1986, p. 12. CRCCF, PER 1519.

Même son de cloche chez Paul Tanguay au *Nord*, lorsque ce dernier souligne que « [m]ême si la fête de la Saint[-]Jean-Baptiste n'est pas reconnue en Ontario [...] plusieurs Canadiens-français [*sic*] ressentent en ce jour, un lien profond avec leurs compatriotes [...]. [Cela nous mène à] penser [...] à la force d'un peuple qui a refusé de s'éteindre dans cette Amérique toujours menaçante<sup>151</sup> ». Bref, la Saint-Jean existe et se célèbre un peu partout en Ontario<sup>152</sup> en tant que fête nationale, en continuité avec le symbole du Canada français. L'étude de la représentation de la Saint-Jean dans *Le Rempart* sert à souligner le nationalisme de cette publication, qui est passablement avare de commentaires, par ailleurs, en ce qui a trait aux enjeux provinciaux. En effet, la fête est particulièrement enracinée dans la région et offre un bel exemple de l'orientation nationaliste du journal.

En effet, la Société Saint-Jean-Baptiste de Tecumseh célèbre en 1985 son centenaire et la fête est célébrée annuellement (bien que le succès qu'elle remporte varie selon l'année). L'intérêt de cette fête pour notre analyse réside dans la réflexion qu'apporte *Le Rempart* sur son sens. Pour le journal, la Saint-Jean-Baptiste est bel et bien une fête nationale et elle sert de prétexte pour réfléchir à l'avenir de la francophonie. Jean Mongenais signe l'éditorial de l'édition spéciale de 1979 sur la Saint-Jean :

La St-Jean est bien l'occasion de réfléchir sur notre situation en tant que Franco-[O]ntariens du sud-ouest. Cette année, elle sera particulièrement marquée de joie : nous avons enfin notre école secondaire, notre journal hebdomadaire [,] et même notre magasin de livres et de disques français en plus de nos postes de radio et de télévision et de nos centres culturels. Nous possédons donc tous les outils de base à notre progrès<sup>153</sup>.

<sup>151</sup> Paul Tanguay, « On se moque des Franco-Ontariens », *Le Nord*, 30 juin 1976, p. 2. BCUH.

<sup>152</sup> Ottawa forme une exception. Le Festival franco-ontarien, qui se tient aux alentours de la Saint-Jean, semble supplanter cette fête. D'autres recherches au *Droit* pourront possiblement élucider les raisons pour ce changement.

<sup>153</sup> Jean Mongenais, « Vers l'avenir », *Le Rempart*, 19 juin 1979, p. 2. CRCCF, PER 1511.

Il faut s'assurer, selon Mongenais, de la transmission de la langue et de la culture auprès de la jeunesse : « Et pour les jeunes... ce n'est pas simplement leur transmettre une culture, c'est leur donner à eux aussi un sens d'identité. [...] C'est la St-Jean. Prenons l'occasion de faire les résolutions qui conviennent<sup>154</sup>! »

Deux semaines plus tard, un éditorial substantiel sur le sens de la Saint-Jean est publié, signé par Aline Harrison, rédactrice au *Rempart* :

Les célébrations de la St-Jean sont un peu partout chez les francophones, l'occasion unique de se prouver à eux-mêmes et aux autres que le peuple canadien-français ne vit pas seulement d'histoire du passé, mais qu'il [forme] une nation forte, saine, pleine de dynamisme [...] et prête à grandir dans sa langue, dans sa culture et pour garder sa place au soleil<sup>155</sup>.

La Saint-Jean est donc, selon Harrison, une occasion de se rappeler la vigueur de la nation canadienne-française et de démontrer ce dynamisme à l'ensemble du pays. La fête réussit à faire le lien entre le passé du Canada français, son présent et son avenir.

Lors de la Saint-Jean de 1980, Mongenais se réjouit du regain de vie que connaît la SSJBOO qui organise les célébrations annuelles. De nouveau, l'éditeur du journal estime que la Saint-Jean est une fête d'importance pour les francophones : « Une fête nationale est une occasion de manifester notre fierté et notre solidarité et en même temps réfléchir sur nous-même[s]<sup>156</sup>. » Il affirme d'ailleurs que les francophones du Sud-Ouest possèdent les « outils de base », dont une école secondaire, la télévision et la radio de langue française ainsi qu'un journal, nécessaires à leur épanouissement. À cet effet, il estime qu'il est normal de prendre « [u]n moment pour respirer [...] après les luttes que

---

<sup>154</sup> *Ibid.*

<sup>155</sup> Aline Harrison, « La Saint-Jean, fête du passé, du présent et de l'avenir? », *Le Rempart*, 3 juillet 1979, p. 2. CRCCF, PER 1511.

<sup>156</sup> Jean Mongenais, « La St-Jean '80 », *Le Rempart*, 18 juin 1980, [Cahier spécial sur la Saint-Jean Baptiste, p. 1]. CRCCF, PER 1511.

nous avons menées, mais il est maintenant temps de se rallier encore pour planifier puis réaliser de nouveaux progrès<sup>157</sup> ». En 1981, le thème de la fierté revient :

Canadiens-français [*sic*]... et fiers de l'être, voilà ce que nous voulons démontrer le 24 juin par les célébrations religieuses et sociales de la St-Jean-Baptiste [*sic*]. Des hommes et des femmes dévoués œuvrent toute l'année pour développer notre langue et notre culture, pour améliorer et défendre nos droits en tant que minorité francophone! Célébrons donc avec dignité et ferveur notre fête nationale... l'aboutissement de tous les efforts communs des gens de chez[-]nous<sup>158</sup>.

La Saint-Jean-Baptiste, est donc l'occasion pour les Canadiens français de la région de se célébrer dans le cadre d'une « fête nationale », comme la nomme *Le Rempart*.

Nous pouvons donc constater dans la façon même dont les éditorialistes traitent les dossiers régionaux un attachement certain à la référence canadienne-française. De surcroît, le journal cherche au même moment à inscrire la communauté franco-ontarienne du Sud-Ouest dans la francophonie ontarienne et dans le Canada français. Les institutions franco-ontariennes sont, pour *Le Rempart* en général et pour Jean Mongenais en particulier, extrêmement importantes afin d'assurer l'épanouissement des Franco-Ontariens de la région. De plus, *Le Rempart* semble vouloir concilier le passé canadien-français et son présent avec son avenir, de sorte qu'il ne cherche pas à rompre avec les éléments mémoriels du Canada français. Une nuance s'impose, toutefois, car il semble que la dimension religieuse est, à quelques exceptions près (comme la messe de la Saint-Jean), largement évacuée de ce discours, et ce, partout dans la province.

#### *L'ACFO : institution nationale, institution contestée*

L'ACFO subit plusieurs bouleversements au cours de la période étudiée. Elle lutte pour une reconnaissance symbolique et juridique, et contre des accusations d'élitisme et des régionalismes en son sein. Au *Droit*, Guy Lacombe se questionne, à la

<sup>157</sup> *Ibid.*

<sup>158</sup> [S.a.], « Heureuse St-Jean! », *Le Rempart*, 17 juin, 1981, [Section St-Jean, p. 1]. CRCCF, PER 1511.

suite d'un colloque au Centre de recherche en civilisation canadienne-française au début de 1977, à savoir si l'ACFO doit refaire son image en raison d'un « certain élitisme » qui s'en dégage<sup>159</sup>. Cette préoccupation est sans doute ce qui mène l'association à publier *Un nouveau départ* en août de la même année, qui vise à mettre fin aux « illusions » afin de passer « à la réalité »<sup>160</sup>. Cette réalité est la nécessité pour les francophones de l'adoption par le gouvernement d'une loi-cadre sur les services en français et la gestion scolaire. Jean-M. Filion croit bon que les Franco-Ontariens unissent leurs forces lors du congrès de 1977 à Cornwall dans un éditorial où il élucide les grandes lignes du document de travail de l'Association<sup>161</sup>. Après l'assemblée toutefois, Filion fait part de « certaines craintes quan[t] au radicalisme extrême qui pourrait s'implanter dans des groupuscules », ce qui, selon l'éditorialiste, « n'est pas de bon augure pour ceux qui sont habitués aux négociations dans les coulisses ». Somme toute, le rédacteur en chef semble satisfait du congrès, car « les Franco-Ontariens [...] ont décidé de patienter un peu moins, de frapper la cible, de ne plus se contenter de miettes [...]. C'est un nouveau départ! »<sup>162</sup> *Le Voyageur* reproduit, comme c'est son habitude à cette époque, un éditorial du *Droit* signé par Guy Lacombe, qui affirme que le « nouveau départ » de l'ACFO est, en réalité, sa « dernière chance » : « Les attentes de la population sont très hautes et l'ACFO ne pourra les décevoir sans signer son propre arrêt de mort. Elle joue la carte, comme qui dirait, de sa dernière chance<sup>163</sup> ». Il semble que la réactualisation de l'organisme plaise aux éditorialistes qui estiment révolue l'ère des ententes en coulisse.

---

<sup>159</sup> Guy Lacombe, « L'ACFO : une image à refaire? », *Le Droit*, 19 mars 1977, p. 6.

<sup>160</sup> ACFO, « Un nouveau départ », *Le Toronto Express*, 12 août 1977, p. 4. CRCCF, PER 1512.

<sup>161</sup> Jean-M. Filion, « Unissons nos forces », *Le Carillon*, 24 août 1977, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>162</sup> Jean-M. Filion, « C'est un départ », *Le Carillon*, 31 août 1977, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>163</sup> Guy Lacombe, « La dernière chance », cité dans *Le Voyageur*, 7 septembre 1977, p. 4. CRCCF, PER 1519.

Le congrès de 1978 est sans doute l'un des plus remarquables. Il se dresse une lutte idéologique entre des groupes plus conservateurs au sein de l'ACFO et ceux plus à gauche<sup>164</sup>. Deux candidats idéologiquement opposés l'un à l'autre se disputent la présidence : Raymond Tremblay de Hearst et candidat de la « gauche », et Jeannine Séguin, originaire de Cornwall et candidate de la continuité. Jean-M. Filion du *Carillon* est catégorique : il est temps que Prescott-Russell impose son leadership à l'ACFO<sup>165</sup>. Si la région réussit son coup lorsque l'ACFO élit Séguin à la présidence, *Le Droit* et surtout *Le Nord* expriment des inquiétudes.

Au *Droit*, on a bien vu qu'il se dessine une guerre idéologique à l'ACFO. Selon Marthe Lemery, il y a un choix à faire au sein de l'ACFO, qui « est à la croisée des chemins : doit-elle radicaliser son action et se jeter résolument dans la mêlée politique ou [devra-t-elle suivre], comme elle le fait actuellement[,] la voie des modérés<sup>166?</sup> ». Alain Dexter croit pour sa part que l'association arrive enfin à la réalité et se dégage de son ancien romantisme : « Elle est finie cette époque où, avec la ferveur de chevaliers à la recherche du Saint-Graal, les membres du conseil de direction de l'ACFO se rendaient à Queen's Park [...] pour défendre les intérêts de tous les Franco-Ontariens [...]. » Il ajoute que, désormais, les questions « relati[ve]s aux droits d'une minorité linguistique se règlent sur une base administrative », et qu'il ne faut pas simplement se rabattre sur les « invocations à la Divinité », mais plutôt « utiliser une dialectique du genre de celle qu'empruntent les "lobbyist[es]" professionnels »<sup>167</sup>. Un virage que Dexter qualifie de

---

<sup>164</sup> Voir aussi Michel Bock, « Une association nouvelle pour une ère nouvelle... », *loc. cit.*

<sup>165</sup> Jean-M. Filion, « Le leadership au sein de l'ACFO », *Le Carillon*, 27 septembre 1978, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>166</sup> Marthe Lemery, « L'ACFO à la croisée des chemins. Deux groupes pointent en direction opposée », *Le Droit*, 30 septembre 1978, p. 1. BMUO.

<sup>167</sup> Alain Dexter, « Un rôle plus réaliste », *Le Droit*, 30 septembre 1978, p. 6. BMUO.

« moderne » et de « technocrate » est donc souhaitable pour l'ACFO afin de la remettre sur les rails.

Sans être opposé à ce « virage à la réalité », Gilbert Héroux, un délégué au congrès de l'ACFO qui signe l'éditorial du *Nord* du 4 octobre 1978, s'estime lésé par l'organisme. Selon Héroux, il existe à l'ACFO un « évident fractionnement » qui est « symptomatique d'un sérieux malaise et [qui] indique clairement un désaccord entre diverses constituantes de l'association [...] qui] se double chez l'ACFO d'une absence de volonté de la part de la direction à [résoudre] le problème ». La présidence rémunérée, qu'exigeait la section de Hearst de l'association, était « cruciale », mais a été rejetée.

Pourtant, poursuit-il, personne n'ignorait l'importance d'une telle proposition pour les Conseils régionaux comme le nôtre. Son rejet implique clairement qu'on écarte de la présidence tout membre d'une région éloignée qui, si élu, se retrouverait isolé de son bureau provincial et aurait à concilier les nécessités d'un emploi personnel avec les nombreux et longs déplacements que toute rencontre, même interne, exigerait<sup>168</sup>.

Héroux s'oppose à la posture victorieuse du *Carillon* au même moment<sup>169</sup>.

La partie semble remise au congrès de 1979 à Sudbury, où c'est de nouveau la régionale du Grand-Nord qui trouble la fête en réclamant la démission du président du Conseil des affaires franco-ontariennes (CAFO), Omer Deslauriers. Estimant que l'un des leurs est attaqué, Filion prête sa plume à la défense de l'Hawkesbourgeois. Qualifiant l'événement de « *media event* », ou de spectacle médiatique, il réproouve

la condamnation “in absentia” (style ayatollah Kohmeini) de M. Omer Deslauriers (un gars de chez nous), le président du [CAFO], un homme qui a fait beaucoup plus pour la francophonie ontarienne que tous les “agitateurs de manifestations”. En réponse à la demande du délégué Jacques Poirier, de Kapuskasing-Hearst, qui exigeait la démission de M. Deslauriers (parce que celui-ci aurait déclaré [que] la décision de Mme Stephenson [de refuser l'école de Penetanguishene] constituait malgré tout une “victoire mitigée”) la majorité des délégués lui ont fait une ovation monstre... [c'est] un vote de confiance sans équivoque [pour Deslauriers]<sup>170</sup>.

<sup>168</sup> Gilbert Héroux, « Le 29<sup>ième</sup> congrès de l'ACFO : le statu quo dans la confusion », *Le Nord* (Hearst), 4 octobre 1978, p. H6. BCUH.

<sup>169</sup> Jean-M. Filion, « Le congrès de l'ACFO. Prescott-Russell a atteint son but », *Le Carillon*, 4 octobre 1978, p. A6. CRCCF, PER 1509.

<sup>170</sup> Jean-M. Filion, « Un “media event” », *loc. cit.*

Y allant plus fort encore, Yves Saint-Denis, au nom du Conseil des écoles catholiques de Prescott-Russell (CRCPR), demande l'intervention de l'exécutif provincial contre les « marxistes-léninistes » de l'ACFO<sup>171</sup>, ce qui surprend le *Nord* sans pour autant provoquer l'hebdomadaire à répondre<sup>172</sup>. Cela étant dit, l'ACFO du Grand-Nord ne lâche pas le morceau et, en 1980, menace de boycotter les assises du 31<sup>e</sup> congrès annuel, en raison de la baisse des subsides de voyage pour assister aux délibérations<sup>173</sup>.

La contestation est de nouveau à l'ordre du jour en 1981, notamment avec l'alliance (clandestine) des jeunes avec les éditeurs et troupes de théâtre de l'Ontario français (les « NOUS » que nous avons brièvement étudié ailleurs<sup>174</sup>) qui contestent la présidence de Saint-Denis<sup>175</sup>. Filion s'indigne, estimant que « [d]epuis cinq ou six ans, les congrès de l'ACFO donnent lieu à des rassemblements de francophones [...] aux idées trop radicales pour l'ensemble des délégués<sup>176</sup> ». L'éditorialiste réagit aussi contre certains participants au congrès qui critiquent la décision de Saint-Denis de mettre à l'arrière-plan la question d'une loi-cadre sur les services en français au profit du développement économique. « Pourtant, écrit Filion, Saint-Denis et l'ACFO reflétaient justement ce que les Franco-Ontariens, à la base, pensent. À quoi servirait une loi sans la

---

<sup>171</sup> Monique M. Castonguay, « Action marxiste-léniniste au 30<sup>e</sup> congrès à Sudbury. Le CECPR demande une intervention à l'exécutif provinciale de l'ACFO », *Le Carillon*, 24 octobre 1979, p. A3. CRCCF, PER 1509.

<sup>172</sup> [S.a.], « L'ACFO régionale du Grand-Nord. Des marxistes-léninistes? », *Le Nord* (Hearst), 22 novembre 1979, p. H9. BCUH.

<sup>173</sup> [S.a.], « Boycott du congrès provincial remis en question. Volte face de l'ACFO provinciale », *Le Nord* (Hearst), 24 septembre 1980, p. H11. BCUH.

<sup>174</sup> Serge Miville, « Deux capitaines d'un même navire », *loc. cit.* Le groupe est essentiellement une alliance informelle entre Direction-Jeunesse, la Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien et un bon nombre d'éditeurs et de troupes de théâtre afin de faire pression auprès du SÉC et de l'ACFO pour restructurer le financement des organismes selon leurs priorités.

<sup>175</sup> [S.a.], « Affrontement à Windsor. Le président Saint-Denis est contesté à l'ACFO », *Le Carillon*, 2 septembre 1981, p. A3. CRCCF, PER 1509.

<sup>176</sup> Jean-M. Filion, « Rien de surprenant! », *Le Carillon*, 9 septembre 1981, p. A5. CRCCF, PER 1509.

pratique[?]<sup>177</sup> » Filion se porte donc à la défense du regain de pouvoir qu'acquiert Prescott-Russell à l'ACFO. Le jésuite sudburois Hector Bertrand pour sa part laisse entendre qu'Alain Dexter a critiqué vertement l'ACFO dans un éditorial signé le 9 septembre. Dans une critique inhabituelle du *Droit* et en appui à Saint-Denis, l'éditorialiste estime que Dexter « matraque » l'ACFO, qui met le cap sur l'économie plutôt que sur la reconnaissance officielle de l'Ontario en tant que province bilingue. Pour Bertrand, l'ACFO a toujours eu comme « grande priorité [...] la promotion de la langue et de la culture française[s] » et « la reconnaissance juridique du français en Ontario est l'un des **moyens** » de l'atteindre. Cela dit, le Sudburois est en accord avec Saint-Denis sur la question financière qui est, selon lui « le **meilleure** [sic] moyens [sic] pour y parvenir en 1981 », de sorte que Bertrand « ne voi[t] pas comment [il] pourrai[t] différer d'opinion avec [Saint-Denis] »<sup>178</sup>.

L'année 1982 est catastrophique pour l'ACFO provinciale qui voit sa légitimité rudement mise à l'épreuve par les conseils régionaux et le SÉC. En effet, aux tensions politiques internes s'ajoute une conjoncture économique qui, selon Jean-Yves Cayen, dans une thèse de maîtrise sur les régionalismes de l'ACFO, incite le gouvernement et le SÉC à réduire l'enveloppe budgétaire destinée à l'ACFO et aux organismes francophones<sup>179</sup>. La crise est toutefois sans doute provoquée par l'ACFO provinciale qui conteste les choix d'animateurs que font ses régionales du Nord, notamment à Hearst<sup>180</sup> et à Sudbury. Le texte de Bock sur l'ACFO du Grand Sudbury montre d'ailleurs bien les

---

<sup>177</sup> *Ibid.*

<sup>178</sup> Hector Bertrand, « Dexter Matraque l'A.C.F.O. », *Le Voyageur*, 9 septembre 1981, p. 4. CRCCF, PER 1519. Les caractères gras sont de Bertrand.

<sup>179</sup> Jean-Yves Cayen cité par Michel Bock, « L'ACFO du Grand Sudbury inc., 1982-1987 », Guy Gaudreau (dir.), *Bâtir sur le roc. De l'ACFÉO à l'ACFO du Grand Sudbury (1910-1987)*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, « Documents historiques n° 92 », 1994, p. 138-139.

<sup>180</sup> [S.a.], « L'ACFO provinciale conteste le choix du nouvel animateur choisi par la régionale », *Le Nord* (Hearst), 10 février 1982, p. H1. BCUH.

tractations qui se produisent chez les régionales du nord et auprès du SÉC pour l'obtention d'une plus grande autonomie<sup>181</sup>. De fait, le ministère canadien estime qu'il est préférable de laisser aux conseils régionaux le droit de formuler des demandes de subventions directement auprès de lui, brisant le joug de l'ACFO provinciale sur elles.

Selon Filion, le SÉC cherche à fournir aux Franco-Ontariens des structures plus représentatives que celles qui existent déjà<sup>182</sup>. Il est intéressant de noter, toutefois, que la section régionale de Prescott-Russell n'est pas, en 1982, intéressée par l'autonomie et se prononce en faveur de l'ancienne structure<sup>183</sup>. Cette hésitation est due certainement au rôle de leadership que joue la région dans l'association provinciale. Au *Rempart*, on se questionne à savoir si l'ACFO est « décapitée »<sup>184</sup>. À *L'Express de Toronto*, il s'agit plutôt d'une réforme que provoque le SÉC, mais qui devait se faire de toute façon<sup>185</sup>. À Ottawa, nous n'avons pas repéré dans notre échantillon d'articles sur la crise, mais nous avons pu trouver un article de France Pilon dans lequel Jean-Robert Gauthier critique son gouvernement : « Je ne suis pas content, affirme le député, que l'Administration (fédérale) va être [*sic*] dans une meilleure position pour évaluer et connaître mieux les besoins des régions que l'ACFO provinciale<sup>186</sup> ». Pour Bertrand, « la pierre d'achoppement dans la crise actuelle [de l'ACFO] n'est pas le [SÉC,] mais la division ou le manque d'unité qui existe au sein de l'ACFO même. [... N]ous le répétons, [le problème] n'est pas Ottawa ou Toronto[,] mais notre MANQUE D'UNITÉ ». Cela dit,

---

<sup>181</sup> Michel Bock, « L'ACFO du Grand Sudbury inc. », *loc. cit.*

<sup>182</sup> Jean-M. Filion, « Prendre un autre chemin! », *Le Carillon*, 24 février 1982, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>183</sup> Charles Burroughs, « À l'ACFO régionale. On opte pour le statu quo », *Le Carillon*, 7 avril 1982, p. A3. CRCCF, PER 1509.

<sup>184</sup> [S.a.], « L'ACFO "décapitée"? Le Secrétariat d'État subventionnerait directement les Conseils régionaux », *Le Rempart*, 3 mars 1982, p. 1. CRCCF, PER 1511.

<sup>185</sup> [S.a.], « Décentralisation budgétaire de l'ACFO. L'ingérence du Secrétariat d'État hâte une réforme qui devait venir », *L'Express de Toronto*, 2 mars 1982, p. 4. CRCCF, PER 1512

<sup>186</sup> France Pilon, « Nouvelle politique vis-à-vis l'ACFO. "Je ne suis pas content", dit le député Gauthier », *Le Droit*, 20 février 1982, p. 3. BMUO.

le jésuite adoucit sa critique, en affirmant que « LE VOYAGEUR continuera d'appuyer l'ACFO provinciale même avec ses défauts<sup>187</sup>. De son côté, l'ACFO régionale du Grand-Nord, qui est possiblement la première régionale à profiter de cette restructuration<sup>188</sup>, opte pour l'autonomie. Selon Jocelyn Drouin :

La nouvelle saura réjouir, c'est peu dire, les militants de la régionale du Grand[-]Nord, eux qui contestent depuis longtemps la bureaucratisation et la centralisation excessive de leur exécutif provincial omnipotent [... un] exécutif [qui] rédige communiqués de presse par dessus communiqués pour se donner l'illusion de l'action. [...] Le dernier fait d'armes de l'A[CFO] provinciale aux dépens [*sic*] de la régionale du Grand[-]Nord parle par lui même. Son objection déclarée à la suite de la nomination du nouvel animateur par le comité de sélection régional confirme encore plus l'image peu reluisante que se font de l'organisme les francophones de la région. Vraiment, la décision du [SÉC] ne déplaîra qu'à une minorité de francophones<sup>189</sup>.

Les journaux sont divisés sur le sujet de l'ACFO qui, à l'époque, est fortement contestée et subit de nombreuses réformes. Le potentiel de radicalisme de l'association semble inquiéter notamment *Le Carillon*, qui espère que la région de Prescott-Russell pourra maintenir sa position d'influence au sein de l'organisme. C'est notamment le cas en raison de la contestation des ACFO régionales du nord de l'Ontario, qui cherchent à réformer l'organisme en leur faveur. En règle générale, les journaux d'Ottawa, de Sudbury et de Prescott-Russell accueillent favorablement les réformes internes de l'organisme, alors que *Le Nord* cherche à les pousser plus loin. Lorsque la crise de financement et des régionalismes éclate à l'ACFO, *Le Rempart* semble s'inquiéter de l'avenir de l'association.

La majorité des journaux ne semblent pas s'inquiéter particulièrement de la réforme du financement qu'impose le SÉC. En effet, Filion estime que la restructuration

<sup>187</sup> Hector Bertrand, « De quel choix s'agit-il pour l'ACFO? » *Le Voyageur*, 3 mars 1982, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>188</sup> Bock montre dans son texte sur l'ACFO du Grand-Sudbury que la régionale obtient ses lettres patentes le 7 avril 1983. Michel Bock, « L'ACFO du Grand Sudbury inc. », *loc. cit.* Nous ignorons la date à laquelle l'ACFO du Grand-Nord obtient son autonomie, mais *Le Nord* laisse entendre qu'elle milite activement pour l'obtention de l'autonomie dès le début de 1982.

<sup>189</sup> Jocelyn Drouin, « Une décision longtemps souhaitée », *Le Nord* (Hearst), 17 février 1982, p. H6. BCUH.

proposée par le SÉC ne fait que donner un nouveau souffle à l'ACFO et la rend plus représentative de l'Ontario français, alors que *L'Express* affirme que la réforme était inévitable. *Le Rempart*, ne signant pas d'éditorial sur le sujet, produit néanmoins un texte dans lequel la présidente de l'ACFO régionale du Sud-Ouest, Cécile Sylvestre, démontre son inquiétude : « [...] C'est la survie de la francophonie qui est menacée [...] »<sup>190</sup>. » La crise inquiète donc beaucoup à Windsor. C'est tout le contraire à Hearst, où les pages du *Nord* fourmillent de propos autonomistes en page éditoriale de la part des partisans de l'ACFO du Grand-Nord. En effet, si l'on s'en tient aux journaux, c'est surtout dans la région de Hearst que sont formulées les critiques contre l'ACFO. C'est par l'entremise de la plume d'Hector Bertrand que vient le plus grand appui à l'ACFO provinciale. Le jésuite, contrairement aux militants de l'ACFO du Grand-Sudbury, estime que la guerre intestine que se livrent les conseils régionaux est néfaste pour les Franco-Ontariens et réitère son appui à l'organisme provincial, en espérant que les Franco-Ontariens renoueront avec l'unité. En analysant la prise de position du *Voyageur*, nous constatons donc qu'il existe une division chez les Franco-Sudburois sur la question de l'ACFO, ce qui mérite, à notre avis, d'autres recherches pour élucider la complexité des rapports entre francophones dans la capitale du nickel.

\*\*\*

La crise politique au Canada engendre un important débat d'idées sur le sort des minorités francophones. Les journaux franco-ontariens se prêtent volontiers à ce jeu, et ce, sur plusieurs fronts. C'est notamment le cas avec la question du Québec, tant au

---

<sup>190</sup> [S.a.], « L'ACFO "décapitée"? Le Secrétariat d'État subventionnerait directement les Conseils régionaux », *loc. cit.*

niveau de la législation linguistique qu'au niveau de la question référendaire, chacun provoquant de nombreuses réflexions. Les journaux divergent de façon importante sur l'enjeu du référendum. *Le Carillon*, par le truchement de Filion et de Paquette, est clairement hostile aux ambitions souverainistes du Parti québécois, alors qu'Hector Bertrand et les éditorialistes du *Nord* espèrent plutôt que le référendum pourra profiter à l'ensemble de la francophonie canadienne. Peut-être ne croient-ils pas au succès du projet souverainiste, mais il n'en demeure pas moins qu'ils se positionnent en opposition au *Carillon*, dans l'optique d'être du bon côté du bras de fer entre le Québec et les provinces anglaises. En effet, d'après les prises de position du réseau associatif et de l'appui qu'apportent certains journaux, il semble que cette crise constitutionnelle devient une instance où le leadership francophone minoritaire se positionne avec le Québec pour négocier une nouvelle entente constitutionnelle qui lui serait plus avantageuse. Une étude de l'ensemble de la presse francophone du pays, qui creuserait davantage cette hypothèse, la nuancerait et apporterait une nouvelle perspective sur les relations entre le Québec et les minorités francophones du pays, serait particulièrement intéressante.

Il existe aussi un véritable débat sur la Constitution et sur les droits qu'il faut revendiquer. Rappelons que Bergeron à *L'Express* se dit épuisé par la question. Il affirme ne plus vouloir traiter du sujet, alors que *Le Nord* et *Le Rempart* demeurent muets. Ce qui surprend, toutefois, c'est que le débat semble être surtout dominé par *Le Voyageur* et *Le Carillon* qui, campés dans des positions opposées, multiplient les éditoriaux sur la question constitutionnelle. Des recherches supplémentaires semblent nécessaires auprès des autres organismes franco-ontariens, et même auprès du CAFO, afin de mieux saisir l'ampleur du débat constitutionnel en Ontario français.

Les réformes de l'ACFO retiennent beaucoup l'attention de la presse et divisent. En effet, alors que *Le Carillon* souhaite que Prescott-Russell maintienne son emprise sur l'association provinciale et tente de discréditer les groupuscules de gauche, les collaborateurs du *Nord* entament une véritable croisade afin d'imposer des réformes à l'ACFO. Les journaux veulent une ACFO réformée, mais ne sont pas toujours d'accord sur les changements à effectuer. Les relations entre l'ACFO provinciale et les régionales interpellent aussi les journaux et les divisent de nouveau. En effet, les cris d'autonomie des régionales du Nord et du Moyen-Nord en raison des critiques que formule la maison-mère contre leur choix d'animateurs régionaux, ont raison de l'association provinciale lorsque le SÉC restructure ses programmes de subventions. Cette restructuration enlève à l'ACFO provinciale l'emprise qu'elle avait sur l'enveloppe budgétaire des régionales. Après 1982, les conseils régionaux sont en mesure de soumettre des demandes de subvention indépendantes de l'ACFO provinciale pour financer leurs activités. *Le Nord* est du côté des autonomistes, ouvrant sa page éditoriale aux militants de l'ACFO du Grand-Nord, qui se déclarent très heureux de la décision du SÉC de leur octroyer une indépendance de l'association provinciale. La décision du SÉC divise toutefois les journaux, en plus des conseils régionaux. *Le Rempart* et *Le Voyageur* de concert avec le député d'Ottawa-Vanier, Jean-Robert Gauthier, sont plus sympathiques à l'ACFO provinciale, alors que *Le Carillon* et *L'Express* voient la restructuration d'un bon œil. La crise provoque certainement des tensions au sein de l'ACFO et affaiblit le leadership provincial, mettant ainsi à l'épreuve la solidarité interrégionale qui existait lors des luttes scolaires. Cela étant dit, cette solidarité semble se refaire lors de la lutte pour la gestion scolaire.

## CHAPITRE QUATRIÈME — Un « repli » sur l'Ontario français? (1983-1986)

Les années qui suivent le rapatriement sont aussi caractérisées par un certain repli des journaux sur l'Ontario français. Pour l'ACFO et son président, Yves Saint-Denis, la nouvelle Constitution est un « cuisant échec<sup>1</sup> » pour les Franco-Ontariens. Bien que la *Charte* devienne un outil indéniable pour le développement des minorités francophones et pour l'obtention de nouveaux droits, notamment en matière de gestion des institutions scolaires, il n'en demeure pas moins que son adoption marque une redéfinition substantielle du Canada qui, dès lors, se donne un cadre juridique en fonction des droits individuels parmi lesquels figurent certains droits linguistiques<sup>2</sup>. La dualité nationale, qui est pourtant le cheval de bataille de la presse franco-ontarienne, est résolument écartée. Autrement dit, les Canadiens français, dans ce nouveau cadre constitutionnel, ne forment pas un peuple fondateur, et ne demeurent que des Canadiens d'expression française.

Entre 1983 et 1986, la lutte pour la reconnaissance des droits des Franco-Ontariens se déplace de la sphère fédérale à la sphère provinciale. En effet, nous notons que la place que prend le gouvernement fédéral dans la presse chute de façon importante, se limitant même aux élections et aux changements de leaders aux Parti libéral et Parti progressiste-conservateur du Canada, ainsi qu'à la retraite de Trudeau. Ce déplacement est surtout dû à la fin, pour le moment, de la crise constitutionnelle et des revendications plus pressantes qui accaparent l'attention de la presse en sol ontarien. D'ailleurs, le Québec semble être traité sous un angle différent et une distance entre

---

<sup>1</sup> Yves Saint-Denis cité dans Michel Bock, « Une association nouvelle pour une ère nouvelle : L'Association canadienne-française de l'Ontario (1969 à 1982) », article inédit.

<sup>2</sup> Dumont indique que le rapatriement forme le dernier acte de la « refondation » du Canada. Fernand Dumont, *Raisons communes*, *op. cit.*

l'Ontario français et la province se creuse. Les anciennes solidarités subissent donc une importante épreuve.

Par contraste, les journaux fixent leur regard sur *Queen's Park*, où se déroule une importante lutte politique pour l'autonomisation institutionnelle des Franco-Ontariens. Il est question lors de cette période de la gestion scolaire, du parachèvement du financement des écoles séparées et d'une loi-cadre sur les services en français. La presse devient un lieu de débat important sur l'autonomie des Franco-Ontariens, un enjeu d'envergure en politique provinciale. En effet, le gouvernement progressiste-conservateur s'écroule en 1985 sous l'alliance des néodémocrates et des libéraux. Ce changement politique se traduit aussi par des gains pour l'Ontario français. En effet, en 1986 est adoptée la *Loi 8 sur les services en français* qui garantit des services gouvernementaux en français là où le nombre le justifie.

Ce dernier chapitre s'intéresse à la période suivant le rapatriement de la Constitution du Canada en 1982 jusqu'à l'adoption par *Queen's Park* de la *Loi 8* sur les services en français. Après l'adoption de cette loi, le cadre juridique qui régit à la fois le Canada et l'Ontario en ce qui concerne les Franco-Ontariens s'est stabilisé, malgré les tentatives de réformes que représentent les accords de Meech et de Charlottetown. Nous traiterons dans la première partie de la politique fédérale, qui semble prendre beaucoup moins d'importance dans la presse, notamment en raison du déplacement des crises politiques vers l'Ontario. Il faudra tout de même noter quelques exceptions. Malgré l'intérêt décroissant des journaux pour la politique fédérale, en effet, la crise linguistique du Manitoba, portant sur le bilinguisme des lois provinciales, les mobilise à nouveau pour dénoncer l'opinion publique anglophone opposée au bilinguisme. Nous traiterons aussi brièvement de la FFHQ, qui tente de nouveau de se tailler une place comme porte-

parole officiel des francophones hors Québec, et ce, non sans difficulté. Il sera ensuite question du Québec, qui subit de nombreuses transformations politiques avec la démission de René Lévesque et l'avènement de Robert Bourassa comme premier ministre. Dans l'ensemble, la presse semble être plus froide envers Bourassa qu'elle ne l'a été envers les gouvernements péquistes, ce qui est en partie dû au fait que les francophones hors Québec ne sont pas un enjeu particulier pour son gouvernement<sup>3</sup>. Par la suite, il sera question des nouvelles luttes pour les droits linguistiques en Ontario français. Nous traiterons également de la gestion scolaire, du parachèvement du financement des écoles séparées au palier secondaire et de la loi sur les services en français. La distance qui se creuse face au Québec n'est pas sans remettre en question, jusqu'à un certain point, les assises symboliques du Canada français, alors qu'à l'inverse, on remarque une surprenante recrudescence de certains aspects du nationalisme traditionaliste canadien-français, lorsque se pose la question du parachèvement des écoles séparées de l'Ontario.

### **D) La lutte linguistique au Canada : un combat perpétuel**

Trois éléments ressortent à l'échelle canadienne relativement aux questions francophones lors de cette période. D'une part, nous notons que l'intérêt pour la FFHQ semble diminuer dans les journaux. Certes, l'ensemble de la presse franco-ontarienne s'intéresse à la Fédération par l'entremise d'articles d'information à son sujet, mais les prises de position éditoriales sur la FFHQ se font de plus en plus rares. Il semble donc

---

<sup>3</sup> Michel Bock note aussi que la FFHQ devient, en quelque sorte, un « groupe de pression » comme les autres pour le gouvernement libéral provincial alors qu'elle a déjà été un « interlocuteur valable » aux yeux des péquistes. Michel Bock, « La Fédération des francophones hors Québec devant le gouvernement québécois (1976-1991) : groupe de pression ou compagnon d'armes? », *loc. cit.*

que l'intérêt que retenait la Fédération dans la presse franco-ontarienne ne s'est pas renouvelé après le rapatriement. Il éclate aussi au même moment une crise linguistique au Manitoba. Il est question de la constitutionnalité de l'unilinguisme et de la traduction des lois dans la province. Le ressac que provoque cette crise chez les anglophones au Manitoba inquiète beaucoup les journaux qui se portent à la défense de leurs confrères manitobains, une première importante prise de position sur un enjeu francophone à l'extérieur de l'Ontario et du Québec. Nous retenons enfin l'inquiétude que montrent les journaux face au legs du bilinguisme de Trudeau : est-ce que le bilinguisme est viable à long terme après le départ de l'homme qui l'a institué?

#### *Le désintérêt pour la FFHQ*

Après le rapatriement de la Constitution, la FFHQ recadre ses priorités. Étant incapable de s'imposer à la table des négociations sur la Constitution, la Fédération doit se contenter de militer pour des réformes sur les lois existantes. Une lueur d'espoir surgit lorsque le gouvernement fédéral lance avec les provinces une conférence sur les droits des autochtones. Malheureusement pour la Fédération, l'engouement soudain pour les questions autochtones ne se traduit pas en une conférence sur les droits des francophones<sup>4</sup>. Il faut donc mettre l'épaule à la roue afin d'obtenir des réformes sur le bilinguisme.

En mars 1983, la présidente de l'organisme, Jeannine Séguin, estime qu'il faut « renforcer l'autorité et les pouvoirs du Commissaire aux langues officielles » afin d'« assurer le caractère déclaratoire et exécutoire de la Loi qui fait du Canada un pays

---

<sup>4</sup> [S.a.], « Après les autochtones, les francophones hors Québec? », *Le Droit*, 12 mars 1983, p. 5. BMUO; [S.a.], « Après les autochtones, une conférence sur les droits linguistiques des francophones hors Québec? », *Le Reprint*, 23 mars 1983, p. 2. WPL.

officiellement bilingue »<sup>5</sup>. C'est quelques semaines plus tard qu'est publié le rapport du commissaire Max Yalden dans lequel il estime que le bilinguisme canadien en est à sa dernière chance<sup>6</sup>. Selon ce rapport que cite Hector Bertrand, les minorités à l'extérieur du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario sont « en danger d'extinction ». Pour le jésuite, le bilinguisme « s'est avéré un fiasco », mais il revient aux Franco-Ontariens d'exiger le français dans les institutions fédérales. Bertrand va même jusqu'à proposer « [q]ue notre devise soit désormais : "NOUS VIVONS PARCE QUE NOUS VOULONS VIVRE! [...]»<sup>7</sup>. Il revient donc au Franco-Ontarien d'affirmer et de se prévaloir de ses droits. Au *Repart*, on rapporte que Yalden affirme que le gouvernement fédéral va à l'encontre de la Constitution en raison du bilinguisme qui plafonne, notamment en raison du fait que les médias ne s'en préoccupent plus<sup>8</sup>.

Voulant profiter de l'élan de Yalden, la FFHQ cherche à institutionnaliser sa position en tant que porte-parole des francophones hors Québec. Marcel Ménard au *Nord* affirme que les pourparlers sont en cours entre le gouvernement fédéral et la Fédération sur un document d'entente sur les programmes d'aide et de développement des minorités de langue officielle. Cette nouvelle ne fait pas que des heureux, rapporte Ménard, car l'Assemblée des centres culturels de l'Ontario estime important que le secrétaire d'État, Serge Joyal, sonde les groupes qui seront affectés par l'entente<sup>9</sup>. En

---

<sup>5</sup> [S.a.], « "Il est temps de donner des dents à la Loi sur les langues officielles" — Jeannine Séguin », *L'Express de Toronto*, 8 mars 1983, p. 3 CRCCF, PER 1512.

<sup>6</sup> Michèle Grondin, « Douzième rapport annuel du commissaire aux langues officielles. Serait-ce la dernière chance du bilinguisme canadien? », *Le Voyageur*, 30 mars 1983, p. 1. CRCCF, PER 1519.

<sup>7</sup> Hector Bertrand, « Max Yalden se prononce », *Le Voyageur*, 30 mars 1983, p. 4. CRCCF, PER 1519. L'affirmation n'est pas sans rappeler Groulx, pour qui le volontarisme des peuples est fondamental pour assurer leur survivance. Voir Michel Bock, *Quand la nation débordait la frontière*, *op. cit.*

<sup>8</sup> [Suzanne Durocher], « Rapport du commissaire aux langues officielles. "Le gouvernement fédéral va à l'encontre de la [C]onstitution" », *Le Repart*, 30 mars 1983, p. 1. WPL.

<sup>9</sup> Marcel Ménard, « La FFHQ représentera-t-elle les groupes minoritaires francophones? », *Le Nord* (Kapuskasing), 1<sup>er</sup> juin 1983, p. B3. BCUH.

effet, fidèle à la philosophie d'autonomie de l'ACFO du Grand-Nord, André Rhéaume, auteur d'un éditorial dans *Le Nord* du 22 juin suivant, affirme que, bien qu'une politique de développement global comme le propose la FFHQ soit « très louable », il « faudra respecter les différents organismes impliqués », et non créer une nouvelle structure qui gouverne les associations régionales. Selon ce dernier,

l'A[CFO] du Grand-Nord, à travers la décentralisation, [vient] juste de se défaire de bureaucrates et cette année, nous faisons affaire directement avec le gouvernement. Donc, il ne faudrait pas retomber dans une centralisation de bureaucrates. [...] De l'argent dans les communautés, oui! De l'argent pour les bureaucrates, non<sup>10</sup>!

Visiblement, l'idée d'une institution qui négocie au nom de l'ensemble des francophones ne fait pas l'unanimité, surtout auprès de l'ACFO du Grand-Nord et de certains autres organismes francophones. Notons d'ailleurs que les articles sur la FFHQ se font extrêmement rares lors de cette période. La Fédération ne fait plus partie des préoccupations des éditorialistes et doit se contenter d'articles d'information, alors qu'elle obtenait souvent l'appui des journaux lors de la crise constitutionnelle. La Fédération est victime du déplacement des enjeux franco-canadiens de l'arène fédérale à l'arène provinciale et de l'épuisement vraisemblable qu'a provoqué la crise constitutionnelle. Si l'on s'en tient aux éditoriaux, le message de la FFHQ ne réussit plus à rejoindre la population, et l'organisme se renouvelle difficilement.

Il faut donc se questionner sur deux hypothèses pour expliquer ce désintérêt. La première, c'est la plus facile, c'est d'affirmer que la question constitutionnelle, morte avant l'avènement du gouvernement conservateur de Brian Mulroney, est, pour les journaux, réglée. Certes, Bertrand qualifie le rapatriement de défaite, mais nous avons constaté que les autres journaux se désintéressent de la question. Puisque ce fut le cheval

---

<sup>10</sup> André Rhéaume, « La F.F.H.Q. et le Secrétariat d'État. Il faudrait respecter les divers organismes », *Le Nord* (Hearst), 22 juin 1983, p. A2. BCUH.

de bataille de la Fédération, elle n'a peut-être pas réussi à renouveler son discours de sorte à intéresser la presse. La deuxième hypothèse serait de constater que la Constitution du Canada, en renouvelant la Confédération, accélère l'érosion de la référence canadienne-française. En effet, les francophones du pays vont trouver dans la *Charte* au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix un véritable outil pour leur développement institutionnel. De fait, la défaite de 1982 se transforme rapidement en victoire. Perpétuer la lutte contre un outil comme la *Charte* perd donc rapidement son sens<sup>11</sup>.

#### *La crise linguistique du Manitoba et la peur d'un ressac imminent*

En cette même année éclate une crise linguistique au Manitoba au sujet du bilinguisme et de la traduction des lois provinciales qui indigne la presse franco-ontarienne. Un jugement de la Cour suprême du Canada en 1981 statuant que le Manitoba a des obligations constitutionnelles envers le français, notamment quant au bilinguisme dans les lois adoptées, indigne le Parti conservateur, qui est opposé au jugement. Or les conservateurs de Sterling Lyon sont renversés en 1981 par les néodémocrates. L'ancien premier ministre de la province de l'Ouest et maintenant chef de l'Opposition refuse toute négociation portant sur les droits des Franco-Manitobains. Les néodémocrates, pour leur part, sont en pourparlers avec la Société franco-manitobaine pour établir un échéancier pour la traduction des lois. La Société cherche,

---

<sup>11</sup> Serge Dupuis, « On prévoyait le déluge! La résistance franco-ontarienne au rapatriement de la Constitution canadienne : 1977-1982 », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 33 (2008), p. 7-39.

pour sa part, à profiter de la situation pour négocier de nouveaux droits en matière de services en français<sup>12</sup>.

Les Franco-Manitobains tentent par l'entremise de leur réseau associatif de rétablir le français en tant que langue officielle dans la province et donc de revenir au statut juridique qu'avait la langue en 1870<sup>13</sup>. Ce militantisme toutefois est mal accueilli par certains Manitobains qui vandalisent avec des graffitis la maison du président de la Société franco-manitobaine, ainsi que le Club belge de St-Boniface et le bureau de Georges Forest, celui qui, plusieurs semaines plus tôt, a contesté une contravention unilingue anglaise pour enclencher le processus de traduction des lois manitobaines<sup>14</sup>. De plus, Lyon affirme que la traduction des lois est une entreprise inutile<sup>15</sup>. Jetant encore plus d'huile sur le feu, il exige des élections référendaires sur la question du français au Manitoba<sup>16</sup>, de sorte que la FFHQ doit intervenir pour calmer le jeu et rappeler les engagements qu'a pris la Province envers la langue française<sup>17</sup>. Jugeant que la situation a dépassé les bornes de ce qui est acceptable, Pierre Tremblay au *Droit* compare Lyon à un dinosaure et estime qu'il est la figure « contemporain[e] de l'obscurantisme [...] irraison[né]<sup>18</sup> ». Selon l'éditorialiste, les Franco-Manitobains doivent désormais mobiliser les tribunaux afin de forcer la main de la Province. Avec l'absence de volonté

---

<sup>12</sup> [S.a.], « Les droits des Franco-Manitobains sont-ils négociables? », *L'Express de Toronto*, 18 janvier 1983, p. 1. CRCCF PER 1512.

<sup>13</sup> [S.a.], « Manitoba. La législation provinciale au secours du français? », *L'Express de Toronto*, 1<sup>er</sup> février 1983, p. 3. CRCCF, PER 1512.

<sup>14</sup> [S.a.], « No more French! Graffiti et actes de violence contres les Franco-Manitobains », *L'Express de Toronto*, 15 février 1983, p. 1. PER 1512; [Suzanne Durocher], « Les Franco-Manitobains s'inquiètent. L'opposition au bilinguisme est devenue violente », *Le Rempart*, 23 février 1983, p. 2. WPL.

<sup>15</sup> [S.a.], « Bilinguisme au Manitoba. Une démarche inutile, estime Sterling Lyon », *Le Droit*, 21 mai 1983, p. 4. BMUO.

<sup>16</sup> [S.a.], « Le français au Manitoba. Le chef de l'Opposition a réclamé des élections », *Le Droit*, 18 juin 1983, p. 3. BMUO.

<sup>17</sup> [S.a.], « La FFHQ exhorte le Manitoba à ne pas reculer sur ses engagements », *L'Express de Toronto*, 13 septembre 1983, p. 3. PER 1512.

<sup>18</sup> Pierre Tremblay, « Le dernier des dinosaures », *Le Droit*, 17 septembre 1983, p. 6. BMUO.

politique, Tremblay estime qu'il faut en revenir au juridique, une voie qu'exploiteront plusieurs francophones afin d'accélérer les réformes en leur faveur. Mais l'opposition au bilinguisme est vive, et ses protagonistes insistent pour que soient tenus des référendums sur la question linguistique dans la province<sup>19</sup>.

Malheureusement pour les Franco-Manitobains, plusieurs villes manitobaines tiennent des plébiscites sur le bilinguisme, une pratique qui est condamnée par l'ensemble des intervenants francophones. François Bergeron s'insurge contre cette pratique, qui fait « prendre conscience à plusieurs des limites de la démocratie<sup>20</sup> ». Il abonde toutefois dans le même sens que le président de l'ACFO, André Cloutier, comme quoi un quart de la population a voté pour le bilinguisme, démontrant qu'il existe des appuis pour les Franco-Manitobains. Pour Hector Bertrand à Sudbury, « [c]e refus, à 75%, d'accepter le bilinguisme au Manitoba prouve, encore une fois, que le fanatisme anti-français n'est pas mort », quoiqu'il soit encourageant de constater que « 19% des anglophones ont voté pour le bilinguisme »<sup>21</sup>. Bertrand aiguise de nouveau ses couteaux en février 1984, lorsqu'il affirme que l'attitude des opposants n'est ni plus ni moins du « racisme »<sup>22</sup>. Au *Droit*, ce sont l'éditorialiste Pierre Tremblay et le caricaturiste Bado qui mènent la barque pour dénoncer un « *Friendly Manitoba* » qui n'a que de l'hostilité pour les Franco-Manitobains. En effet, dans la caricature figurent un membre du Ku Klux Klan et une grenouille sous laquelle il est écrit « on vous aime à mort!<sup>23</sup> ».

---

<sup>19</sup> [S.a.] « Bilinguisme officiel au Manitoba, FFHQ condamne la tenue de référendums pour décider du sort des minorités », *L'Express de Toronto*, 11 octobre 1983, p. 3. CRCCF, PER 1512; François Bergeron, « Attention à la démocratie », *L'Express de Toronto*, 1<sup>er</sup> novembre 1983, p. 3. CRCCF, PER 1512.

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> Hector Bertrand, « La crise du français au Manitoba », *Le Voyageur*, 16 novembre 1983, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>22</sup> Hector Bertrand, « Le racisme n'est pas encore mort au Manitoba! », *Le Voyageur*, 29 février 1984, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>23</sup> Pierre Tremblay, « Friendly Manitoba », *Le Droit*, 4 février 1984, p. 6. BMUO.

Revenant à la charge deux semaines plus tard, Tremblay affirme qu'il faut menacer de retourner devant les tribunaux afin d'exiger des réformes linguistiques au Manitoba<sup>24</sup>.

Cette linguistique touche une corde sensible en Ontario français. Les Franco-Manitobains forment aussi une minorité linguistique et le sort réservé à ces derniers par le gouvernement provincial peut, en principe, se reproduire chez les Franco-Ontariens. Jean-M. Filion espère que la question du Manitoba ne se répétera pas en Ontario et renvoie à Don Boudria, le député libéral fédéral de la région, qui affirme qu'il faut enchâsser le français comme langue officielle en Ontario dans la Constitution du Canada pour éviter une reprise des hostilités en terre ontarienne<sup>25</sup>. Preuve du fait que la situation inquiète, la Cité de Vanier refuse de participer au congrès de la Fédération des municipalités du Canada à Winnipeg en raison de la question linguistique<sup>26</sup>.

Il est aussi intéressant de noter que cette question préoccupe les éditorialistes franco-ontariens qui, jusqu'à maintenant, sont rarement intervenus sur les dossiers à l'extérieur du Québec et de l'Ontario. Est-ce qu'il existe un déplacement des intérêts des journaux de l'Ontario vers la francophonie canadienne? Il est impossible de répondre de manière définitive à cette question dans le cadre de cette thèse, mais des études plus poussées sur la presse franco-ontarienne en rapport avec les questions juridiques qui se posent à l'extérieur de la province — l'arrêt Mahé vient en tête — pourraient apporter un nouvel éclairage sur le sujet.

*Trudeau, le Manitoba et les langues officielles : un legs durable?*

---

<sup>24</sup> Pierre Tremblay, « Vers une troisième et définitive résolution des Communes », *Le Droit*, 25 février 1983, p. 6. BMUO.

<sup>25</sup> Jean-M. Filion « La sempiternelle question », *Le Carillon*, 18 avril 1984, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>26</sup> Alain Dexter, « Bravo Vanier! », *Le Droit*, 24 mars 1984, p. 6. BMUO.

Alors que la crise linguistique du Manitoba bat son plein, Pierre Elliott Trudeau annonce son départ imminent de la politique canadienne. La presse franco-ontarienne en profite pour faire le bilan de ses années au pouvoir. Le premier à commenter la nouvelle est François Bergeron, à *L'Express*, dans un éditorial intitulé « Fini les folies! »<sup>27</sup>. Pour Bergeron, les langues officielles et la *Charte* sont les accomplissements les plus importants de l'homme politique. Cela étant dit, « l'absurde débat sur le bilinguisme officiel au Manitoba » démontre que les mesures ne font toujours pas l'unanimité au pays. Fait intéressant, Bergeron estime que le premier ministre a « réintroduits [*sic*] » les « peuples fondateurs » les uns aux autres et a mis fin aux « deux solitudes »<sup>28</sup>. Est-ce que l'éditorialiste torontois croit que Trudeau a réussi à forger une nouvelle nation unie? La crise manitobaine démontre plutôt le contraire. Malheureusement, Bergeron ne fait pas de suivi sur son commentaire.

Pour Jean-M. Filion du *Carillon*, qui a souvent montré son accord avec Trudeau, il est trop tôt pour analyser « objectivement » le travail du premier ministre, notamment en raison du fait que l'application de la *Loi sur les mesures de guerre* est toujours fraîche dans la mémoire collective et qu'il existe trop de préjugés à son égard. Il affirme néanmoins que, malgré les progrès du bilinguisme, la crise linguistique du Manitoba montre à voir que la relation entre les Canadiens et les langues officielles « s'est envenimé[e] au point où tous les maigres progrès des récentes années ont effectué un net recul. Souhaitons que les effets ne se [fassent] pas sentir en Ontario et que nos nombreux

---

<sup>27</sup> François Bergeron, « Fini les folies! », *L'Express de Toronto*, 6 mars 1984, p. 3. CRCCF, PER 1512.

<sup>28</sup> *Ibid.*

gains des récentes années ne [soient] pas en jeu<sup>29</sup> ». Filion s'inquiète d'un ressac possible contre les Franco-Ontariens.

Hector Bertrand en profite pour sa part pour crier haro sur le baudet. Bien qu'il « reconna[isse ...] l'homme d'État qui a gouverné [...] de façon indiscutablement efficace<sup>30</sup> », le jésuite passe vite à la critique et sans y aller de main morte. En effet, selon lui, Trudeau passera à l'histoire « [p]our avoir trahi de façon sordide les [f]rancophones hors Québec<sup>31</sup> ». Le talent de Trudeau a été de tenir tête à l'opposition, de sorte qu'il « passera donc à l'histoire pour avoir gouverné de façon génial[e]<sup>32</sup> ». Cela dit, en refusant d'imposer l'article 133 de l'AANB à toutes les provinces, un « article qui aurait “bilinguisé” le Canada d'un océan à l'autre et, du coup, [aurait] protégé à tout jamais les droits linguistiques des [f]rancophones hors Québec », Trudeau a « trahi les [f]rancophones »<sup>33</sup>. La conjoncture politique n'augure pas bien non plus pour les francophonies selon l'éditorialiste : « Les [f]rancophones hors Québec, eux, devront recommencer la lutte pour leur survivance comme l'indique la récente crise linguistique au Manitoba. Cette lutte aurait dû même se terminer avec le rapatriement de la Constitution, si M. Trudeau l'avait voulu<sup>34</sup>. » Le jésuite ne cache pas son parti pris nationaliste et rappelle à ses lecteurs que le rapatriement a été une défaite pour les francophones.

Le départ de Trudeau n'est pas commenté en éditorial au *Rempart*. L'hebdomadaire préfère reproduire un texte qui s'inspire d'un communiqué de presse de la FFHQ. Ce dernier affirme que « Trudeau quittera son poste sans avoir pu obtenir

<sup>29</sup> Jean-M. Filion, « Un 29 février mémorable », *Le Carillon*, 7 mars 1983, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>30</sup> Hector Bertrand, « Trudeau démissionne! », *Le Voyageur*, 7 mars 1984, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> *Ibid.*

l'adhésion de la presque totalité des provinces canadiennes à sa vision d'un Canada où le français et l'anglais auraient un véritable statut d'égalité<sup>35</sup> ». Dans sa déclaration, le président de la FFHQ, Léo Létourneau, se réfère aussi à la crise linguistique au Manitoba qui « [laisse] planer beaucoup d'incertitude quant à l'avenir des langues officielles au Canada<sup>36</sup> ».

On peut lire dans *Le Droit* du 24 mars sous la plume de Michel Gratton que les droits des minorités sont un « héritage dont personne ne veut<sup>37</sup> ». Gratton invoque le doute que sème John Turner, le successeur de Trudeau, sur la question après qu'il eut « jeté de l'huile sur les tisons du Manitoba [là] où on n'[en] avait vraiment pas besoin [...]»<sup>38</sup> ». L'avenir des minorités linguistiques n'est pas gagné : « À la veille du départ du symbole du bilinguisme et du biculturalisme au Canada, Pierre Elliott Trudeau, le pays et le gouvernement qui n'[ont] eu qu'un peu plus d'une décennie pour rattraper cent ans d'histoire, semble[nt] pris de panique. Y a-t-il une vie après Trudeau? » se demande Gratton<sup>39</sup>. Serge Joyal, interviewé pour un article qui paraît à la même page, cherche à calmer les inquiétudes en affirmant que la « révolution » est « irréversible »<sup>40</sup>.

*Le Nord* ne commente pas le départ de Trudeau. Nous pouvons toutefois retenir que la crise linguistique du Manitoba et l'avenir du bilinguisme inquiètent une bonne partie de la presse franco-ontarienne. Cette épreuve démontre aux journaux que le bilinguisme est toujours très impopulaire — les plébiscites au Manitoba au cours

---

<sup>35</sup> [S.a.], « L'égalité linguistique : l'œuvre inachevée de M. Trudeau », *Le Rempart*, 14 mars 1984, p. 2. WPL.

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> Michel Gratton, « Trudeau et les droits des minorités. L'héritage dont personne ne veut », *Le Droit*, 24 mars 1984, p. 3. BMUO.

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> Rudy LE Cours [*sic*], « Le bilinguisme “survivra à Trudeau”. La révolution est irréversible, dit Joyal », *Le Droit*, 24 mars 1984, p. 3. BMUO.

desquels le concept est rejeté à 75 % lors de certaines élections municipales en sont des preuves probantes. De plus, avec le départ de Trudeau, la figure qui a donné vie et qui a défendu farouchement l'idée du bilinguisme officiel, l'avenir des droits linguistique angoisse les éditorialistes. Les journaux ont l'impression pour la plupart de devoir recommencer à neuf et que les Franco-Ontariens devront s'orienter vers les tribunaux en raison d'une volonté politique qui diminue de plus en plus. D'ailleurs, les dossiers fédéraux, à l'exception de ceux qui entourent la crise linguistique du Manitoba, ne semblent pas inspirer les journaux. Cela dit, cette crise mobilise la presse franco-ontarienne, qui critique vertement la province et les anglophones qui résistent toujours au bilinguisme.

Il semble que, en raison du rapatriement et de la fin du conflit constitutionnel, la presse franco-ontarienne peut désormais consacrer ses efforts à faire accepter le bilinguisme à l'intérieur des provinces. L'autonomisation des minorités francophones dans leur province respective prend donc une importance qui éclipse en partie la question fondamentale des droits des Canadiens français dans leur ensemble. Compte tenu de l'intérêt diminuant qu'accorde la presse aux questions québécoises, ce que nous soulèverons dans la prochaine section, il est possible de constater que le champ de bataille des minorités se déplace de l'arène fédérale à l'arène provinciale. La FFHQ, en définitive, semble vouloir emprunter cette voie<sup>41</sup>. L'assise symbolique d'un Canada français *a mari usque ad mare* en est peut-être mise à l'épreuve.

## II) L'Ontario français et le Québec : une prise de distance

---

<sup>41</sup> Michel Bock, « La Fédération... », *loc. cit.*

Dans les deux chapitres précédents, nous avons montré qu'il existait dans la presse un intérêt vif pour la politique québécoise et que, contrairement à l'historiographie dominante, il se manifestait une certaine solidarité entre le Québec et les minorités francophones à de multiples reprises, notamment par rapport à la question de la souveraineté et au moment de la crise constitutionnelle. Or, le Québec, politiquement isolé lors du rapatriement unilatéral de 1982, est affaibli sur l'échiquier politique canadien. D'ailleurs, tout porte à croire à une remontée du Parti libéral piloté par Robert Bourassa. De plus, les deux principaux partis de la province multiplient les maladresses à l'égard des francophones hors Québec. Sans un combat commun, il semble que les deux groupes, au mieux, s'ignorent et, au pire, travaillent l'un contre l'autre.

Dès le début de 1983, François Bergeron à *L'Express de Toronto* estime que le Québec (ou la « nation canadienne-française » selon lui) est divisé, à la fois entre « séparatistes » et fédéralistes et entre « socialistes » et libéraux. Pour l'éditorialiste, « [l]a maison canadienne-française est profondément divisée et ses membres devront un jour se résoudre à faire certains choix [...]. Une seule chose est claire : les leaders actuels ont failli à cette tâche<sup>42</sup> », notamment en raison du fait que la Cour suprême statue que le Québec n'a jamais détenu le droit de veto sur les amendements constitutionnels que revendique la Province. Pour Pierre Tremblay du *Droit*, il faut regretter le refus des provinces d'accorder un droit de veto au Québec, car « [u]n refus généralisé [...] sera le plus utile argument au service du parti qui voudra faire une prochaine campagne électorale sur le thème de l'isolement de la province qui se bute à

---

<sup>42</sup> François Bergeron, « La maison canadienne-française est divisée », *L'Express de Toronto*, 11 janvier 1983, p. 3. CRCCF, PER 1512.

l'hostilité des autres<sup>43</sup> ». Tremblay croit donc que les provinces encouragent la tenue d'une élection qui risque de revigorer les forces souverainistes et de plonger le pays dans une nouvelle crise d'unité nationale.

C'est aussi lors de cette période qu'est contestée la *Loi 101* par les groupes de pression anglophones du Québec. La *Charte*, qui garantit des droits scolaires aux Canadiens, est interprétée de sorte à renverser la clause Québec, un article de la *Loi 101* qui limite l'accès à l'école anglaise aux enfants dont les parents ont obtenu une éducation en anglais au Québec. Pour Pierre Tremblay, ce revers sera utilisé à des fins politiques : « Les défenseurs de la clause-Québec diront encore que la [C]harte canadienne des droits et libertés fait injure au Québec. Nous dirons plutôt qu'elle rend justice aux minorités canadiennes de langue officielle<sup>44</sup>. » Tremblay touche un point important : le sort de la minorité anglo-québécoise est maintenant lié à celui des francophonies minoritaires. Il semble que plusieurs journaux se rangent progressivement derrière cette idée.

Après avoir été des « compagnons d'armes<sup>45</sup> » lors du débat constitutionnel, les francophones hors Québec sont mis à distance par le PQ. Pour le ministre de l'Immigration du Québec, Gérald Godin, la question du français au Manitoba est une cause perdue et il faut se résigner au fait que le Canada est anglais et le Québec est français<sup>46</sup>. Ceci provoque Hector Bertrand à répondre deux fois plutôt qu'une aux propos du ministre. Dans un éditorial dans lequel il fustige à la fois Robert Bourassa, prétendant à la chefferie libérale, et Gérald Godin, Bertrand affirme que ces politiciens sont ni plus

<sup>43</sup> Pierre Tremblay, « L'isolement brisé », *Le Droit*, 8 janvier 1983, p. 6. BMUO.

<sup>44</sup> Pierre Tremblay, « La clause-Québec », *Le Droit*, 11 juin 1983, p. 6. BMUO.

<sup>45</sup> Nous empruntons l'expression à Michel Bock, « La Fédération des francophones hors Québec... », *loc. cit.*

<sup>46</sup> [S.a.], « Le français langue officielle au Manitoba. Une cause perdue dit Gérald Godin », *Le Droit*, 17 septembre 1983, p. 2. BMUO.

ni moins des traîtres. Bourassa trahirait les francophones en assouplissant la *Loi 101* afin « de gagner des votes à la chefferie du parti libéral », ce qui « suinte la trahison pour tout [f]rancophone bien pensant<sup>47</sup> ». Du côté de Godin, l'éditorialiste reproduit certaines citations du ministre péquiste selon lesquelles bilinguiser le Manitoba serait une « manœuvre “stupide” », et les minorités n'ont pas besoin « d'égalité entière ». Bertrand affirme qu'il a « rarement vu quelqu'un entasser autant de sottises en si peu de mots » et refuse de commenter davantage<sup>48</sup>. Il estime que, pour le bien des francophones, les politiciens ont intérêt à « réfléchir un peu avant de parler, ou [à se] fermer tout simplement la “trappe”<sup>49</sup> ». La semaine suivante, le jésuite en rajoute en qualifiant les deux politiciens de traîtres. Cherchant à clarifier ses propos, Bertrand indique que Godin ignore la question manitobaine et fait « chanter notre service funèbre » au lieu de « nous aider à nous épanouir<sup>50</sup> ». Le prêtre estime que Bourassa tente de gagner la faveur des anglophones en modifiant la *Loi 101* : « si vous êtes prêt à trahir les vôtres alors que [v]ous n'êtes pas encore [c]hef du Parti libéral, qu'en sera-t-il quand vous deviendrez [p]remier ministre [...]?<sup>51</sup> ». Le rejet par Godin des minorités francophones et le peu d'intérêt que semble accorder Bourassa, à la question culturelle et linguistique fragilisent l'avenir des francophonies minoritaires et laissent croire qu'il s'opère une transition dans la politique québécoise. L'intérêt pour les francophones hors Québec diminue, selon Bertrand. L'intervention de Godin à propos du Manitoba est notable en raison du fait qu'elle survient après l'adoption de la *Charte*. Le document met la minorité anglophone

---

<sup>47</sup> Hector Bertrand, « Messieurs les politiciens, voulez-vous, s'il vous plaît, vous fermer la “trappe” » *Le Voyageur*, 28 septembre 1983, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> *Ibid.*

<sup>50</sup> Hector Bertrand, « Bourassa et Godin : deux traîtres ! », *Le Voyageur*, 5 octobre 1983, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>51</sup> *Ibid.*

du Québec sur le même pied d'égalité juridique que les minorités francophones. Le PQ, si on s'en tient à Godin, n'a plus intérêt à défendre les francophones hors Québec, puisque les gains des minorités linguistiques peuvent miner la liberté du Québec en matière de politique linguistique.

Entre 1984 et 1986, le Québec n'inspire que peu de réflexions dans les hebdomadaires franco-ontariens. *Le Droit* fait cas d'exception, sans doute en raison de sa vente à UniMédia en début de 1983 et du lectorat de l'Outaouais québécois. Si en 1969, le journal ottavien affirmait en grande pompe que « *LE DROIT* [était] au service de tout l'Ontario et des régions de l'Ouest de la province de Québec, [qu']il [servait] les intérêts des Canadiens et particulièrement ceux des minorités de langue française du Canada<sup>52</sup> », les intérêts du journal semblent changer progressivement. Les élites francophones d'Ottawa, notamment Omer Deslauriers et Lucien Bradet, actifs au sein de l'ACFO, constatent un relâchement du *Droit* dans sa mission auprès des Franco-Ontariens et exigent en 1973, lors du départ de Marcel Gingras, un éditorialiste nationaliste (ce dont nous avons traité au deuxième chapitre); ils formulent d'autres revendications à l'endroit du quotidien, notamment le maintien d'un poste de journaliste à *Queen's Park* pour couvrir la politique franco-ontarienne<sup>53</sup>. Il semble que, après 1983 et malgré la brochette de journalistes qui sont sympathiques aux Franco-Ontariens, le quotidien prenne un peu plus ses distances envers la mission que s'étaient donnée les Oblats, historiquement. Une étude portant directement sur l'évolution du *Droit* aiderait à mieux clarifier les transformations qu'il subit. Contrairement aux autres quotidiens francophones hors Québec, *L'Évangéline* et, plus tard, *L'Acadie Nouvelle*, le journal

---

<sup>52</sup> [S.a.], « Déclaration de principe du *Droit* », *Le Droit*, 8 mars 1969, p. 1. BMUO.

<sup>53</sup> [S.a.], « Des demandes très précises au *Droit* », *Le Droit*, 17 novembre 1973, p. 3. BMUO.

ottavien est coincé en quelque sorte entre le Québec et l'Ontario français, dont les intérêts semblent diverger de plus en plus, en plus d'être acquis par des intérêts québécois. Pour le reste, ce sont essentiellement François Bergeron — un Québécois qui commente surtout les questions sociales et économiques de la province — de *L'Express* et Hector Bertrand du *Voyageur* qui s'intéressent à l'actualité québécoise, et ce, sporadiquement.

Comment expliquer cette prise de distance? Le bouleversement juridique que provoque le rapatriement y est sans doute pour beaucoup. La dualité nationale qui dominait la pensée canadienne-française et québécoise pendant plus d'un siècle et qui a réussi à survivre en raison de l'ambiguïté qui entourait le sens de la Confédération<sup>54</sup> subit un coup dur. Le Canada devient sans l'ombre d'un doute une fédération composée de dix provinces et de deux territoires après 1982, ce qui porte un important coup contre l'idée d'un État binational. La dualité nationale perd donc son sens, de sorte que l'« alliance » entre francophones hors Québec et Québécois est difficilement maintenue. La *Charte* institutionnalise aussi des droits équivalents pour les minorités francophones et anglophones du pays, ce qui n'est pas sans porter atteinte à cette « alliance ». En effet, les propos de Godin au sujet des Franco-Manitobains n'ont un sens que s'ils sont mis en relation avec la situation du Québec. Lorsque Godin affirme que le Canada est anglais et le Québec est français, il tente de conserver la priorité du français dans sa province. Rendre le Manitoba bilingue peut donner un élan aux anglophones qui souhaitent que le Québec devienne une province officiellement bilingue, ce qui est contraire aux intérêts des péquistes et, pouvons-nous ajouter, des libéraux provinciaux. *Le Voyageur*, pourtant le plus grand défenseur de l'autonomie québécoise parmi les journaux franco-ontariens,

---

<sup>54</sup> Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire...*, *op. cit.*

ne réfléchit pas en ce sens et souhaite plutôt un retour à cette « alliance » culturelle qui semblait exister auparavant. Pour le reste de la presse, le Québec cesse d'être un acteur important. Il est possible qu'un regain d'intérêt surgisse lors des accords du Meech et de Charlottetown et lors du référendum de 1995, ce que notre étude du *Nouvel Ontarien* laisse certainement entendre<sup>55</sup>. D'autres recherches devront être effectuées afin de mieux saisir la présence du Québec dans la presse franco-ontarienne. Malgré les disparités, il semble que cette prise de distance démontre, enfin, une accélération de l'étiollement de la réalité symbolique du Canada français, du moins en ce qui a trait à l'alliance entre le Québec et les minorités francophones. Après l'éclatement *structurel* des années 1960, cette distance face au Québec porte un coup important, à notre avis, à la continuité *symbolique*, ou, du moins, à l'idée que le Québec forme le « foyer national » du Canada français, comme le disait Groulx. Des recherches supplémentaires sur la période suivant 1986 permettraient de vérifier cette hypothèse.

### **III) L'autonomie institutionnelle de l'Ontario français**

La gestion scolaire, le parachèvement du financement des écoles séparées au palier secondaire et l'adoption d'une loi sur les services en français sont sans contredit les trois plus importants dossiers qui préoccupent les Franco-Ontariens et leur presse de 1983 à 1986. L'échec qu'essuie le leadership franco-ontarien à faire imposer l'article 133 de l'AANB à l'Ontario ne calme pas l'ardeur de la presse à faire adopter par la Province des politiques favorables aux Franco-Ontariens. Qui plus est, l'Ontario subit une transformation politique importante au cours des années quatre-vingt, notamment

---

<sup>55</sup> Miville, Serge, « Une continuité après la rupture? L'Ontario français ethnique et nationalitaire dans *Le Nouvel Ontarien* de Sudbury (1985-1989) », article inédit.

avec la démission de Bill Davis en 1984 et le renversement du gouvernement minoritaire progressiste-conservateur en 1985 par les libéraux et les néodémocrates, ce qui, tout en marquant la fin de plus de quarante années de règne progressiste-conservateur, enclenche le processus d'adoption d'une loi sur les services en français. La presse, témoin des événements, en est aussi un acteur important en contribuant au débat sur ces questions.

Puisque les trois dossiers s'entrecroisent chronologiquement, nous les traiterons séparément afin d'alléger la lecture. Nous aborderons donc en ordre la question de la gestion scolaire, du parachèvement et de la loi-cadre sur les services en français. Il est important de noter que la presse franco-ontarienne n'est pas nécessairement informée des jeux de coulisses politiques qui s'engagent entre les associations franco-ontariennes, la FFHQ et le gouvernement ontarien. L'étude de Michael Behiels sur la gouvernance scolaire est donc un guide important pour obtenir une meilleure idée du lobbying effectué par le réseau associatif<sup>56</sup>.

### *Vers l'autonomisation : la gestion scolaire*

Le dossier prioritaire de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle pour les Franco-Ontariens est sans aucun doute la question scolaire. Après l'obtention des écoles secondaires de langue française avec la loi 141 en 1968, la question de la gestion de ces écoles réapparaît. Les crises scolaires ont démontré à plusieurs reprises que les conseils scolaires dans lesquels les anglophones composent la majorité des conseillers ne sont pas ouverts aux doléances des Franco-Ontariens. Avec des administrations scolaires souvent hostiles aux aspirations du leadership franco-ontarien, la gestion autonome des

---

<sup>56</sup> Michael Behiels, *op. cit.*, p. 83-138.

écoles élémentaires et secondaires de langue française devient, lors des années quatre-vingt, l'enjeu principal. Toutefois, le gouvernement n'acquiesce pas si rapidement à la demande. *Queen's Park* se contente d'octroyer une gestion partielle des écoles par l'entremise d'une représentation garantie, ce qui ne fait pas que des heureux, surtout dans les conseils scolaires où les Franco-Ontariens forment la majorité.

Au début de 1983, Bill Davis annonce certaines dispositions dans les conseils scolaires en réponse à une requête de l'ACFO auprès des tribunaux sur la question de l'article 23 de la *Charte* qui, selon l'association, garantit le droit à la gestion scolaire des Franco-Ontariens. Selon ce que propose Davis, les conseils scolaires devront créer des sections de langue française composées de conseillers élus par la minorité linguistique<sup>57</sup>. La première incursion éditoriale sur ce sujet vient de Sylvain Leclerc au *Nord* qui estime que Davis joue un jeu politique pour préparer le terrain à un saut en politique fédérale : « Mais a-t-il fait assez pour paraître [comme] un premier ministre convenable aux yeux des francophones du pays?<sup>58</sup> » se demande Leclerc. Hector Bertrand au *Voyageur*, croit que Davis se compromet. Il estime « quelque peu illogique, d'une part, d'accorder un droit et, d'autre part de refuser les moyens d'exercer ce droit<sup>59</sup> ». Le moyen, selon l'éditorialiste, est d'octroyer la gestion scolaire complète aux francophones : « En d'autres mots, malgré cette concession appréciable de M. Davis, nos écoles françaises demeureraient, quand même, sous le contrôle des [a]nglophones! Nous serions

---

<sup>57</sup> [S.a.], « “Rien à voir” avec un saut de Davis sur la scène fédérale... *Queen's Park* accorde aux francophones le droit à une forme de gestion scolaire », *L'Express de Toronto*, 29 mars 1983, p. 3. CRCCF, PER 1512.

<sup>58</sup> Sylvain Leclerc, « Bill Davis: stop ou encore? », *Le Nord*, 30 mars 1983, p. 3. BCUH.

<sup>59</sup> Hector Bertrand, « Bill Davis se compromet! », *Le Voyageur*, 6 avril 1983, p. 4. CRCCF, PER 1519.

totale­ment libres en théorie, mais à moitié libre seulement en pratique »<sup>60</sup>. Il faut donc, selon lui, une gestion entièrement autonome des écoles de langue française.

La croisade de l'ACFO et du leadership franco-ontarien pour l'obtention de la gestion scolaire et des écoles homogènes n'attire pas toutefois la faveur de Jean-M. Filion en 1983. Filion rédige un éditorial pour commenter le congrès de l'ACFO régionale de Prescott-Russell lors duquel cette association a condamné l'école secondaire mixte et professé son désir d'obtenir un plan de développement global. D'une part, pour l'éditorialiste, l'idée du développement global est « aride » et ne rallie pas les gens en raison du fait qu'elle est « beaucoup plus la responsabilité d'organismes comme la [FFHQ] (qui répète d'ailleurs la rengaine depuis sa création) ou d'intellectuels qui ne savent pas quoi faire de leurs temps libre<sup>61</sup> ». Filion croit que l'ACFO régionale doit mettre sur pied une campagne de relations publiques importante si elle veut réellement percer, car les propositions sont, estime-t-il, impopulaires : les écoles mixtes ont la cote à Prescott-Russell. Les éliminer serait une entreprise impopulaire. Sans être fondamentalement contre la proposition, Filion estime qu'elle n'a que peu d'écho.

Malgré les réticences de l'éditorialiste, l'Association des enseignants franco-ontariens (AEFO) et l'ACFO maintiennent leur requête en cour et accumulent les preuves de la nécessité de la gestion scolaire. En effet, à Iroquois Falls, la demande effectuée par des parents pour l'obtention d'une école française est rejetée<sup>62</sup>. D'autre part, selon ce qu'écrit Bertrand au *Voyageur*, un conseiller scolaire anglophone aurait tenu des propos injurieux et « racistes » envers les francophones tout en « condamn[ant]

---

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> Jean-M. Filion, « Concentrons sur deux points », *Le Carillon*, 11 mai 1983, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>62</sup> [S.a.], « Rejet du projet d'entité française à Iroquois Falls. Pas d'autre action avant septembre », *Le Nord*, 22 juin 1983, p. 1. BCUH.

sans réserve les intentions du gouvernement Davis de vouloir améliorer la situation des Canadiens français en Ontario, en leur accordant des écoles françaises »<sup>63</sup>. L'AFCSO affirme alors en octobre 1983 que son but ultime est la création de conseils scolaires homogènes francophones<sup>64</sup>, un objectif qui semble être réalisable à Ottawa et, selon le Conseil des écoles catholiques de Prescott-Russell (CECPR), dans cette région aussi<sup>65</sup>, ce qu'appuie aussi le Conseil des évêques catholiques de l'Ontario<sup>66</sup>. Il semble donc exister une volonté politique de la part de plusieurs groupes franco-ontariens d'aller de l'avant avec la gestion scolaire.

La situation s'envenime entre décembre 1983 et janvier 1984, lorsque le projet de loi sur l'éducation franco-ontarienne meurt au feuilleton suite à la prorogation des travaux parlementaires<sup>67</sup>. En effet, les élèves du secondaire de Dubreuilville se font refuser, selon l'AEFO, leur droit à obtenir une éducation en français à l'école secondaire de Wawa en raison d'un règlement du Conseil scolaire régional qui bloque l'accès à l'école pour ces élèves<sup>68</sup>. Le conseil scolaire, majoritairement anglophone, adopte ce règlement en guise de protestation contre le projet de loi visant à garantir une représentation minimale aux Franco-Ontariens dans les conseils scolaires<sup>69</sup>. Son

---

<sup>63</sup> Hector Bertrand, « Le racisme dans Algoma! », *Le Voyageur*, 22 juin 1983, p. 8. CRCCF, PER 1519.

<sup>64</sup> [S.a.], « Association française des conseils scolaires de l'Ontario. But ultime : la création de conseils homogènes », *Le Nord*, 19 octobre 1983, p. B15. BCUH.

<sup>65</sup> [S.a.], « Le CECPR réitère sa position. Un conseil homogène de langue française, rien de moins », *Le Carillon*, 2 novembre 1983, p. A20. CRCCF, PER 1509.

<sup>66</sup> [Jean Mongenais], « Les évêques de l'Ontario appuient le principe d'autonomie pour la gestion scolaire », *Le Rempart*, 7 décembre 1983, p. 1. WPL.

<sup>67</sup> [S.a.], « Le nouveau projet de loi sur l'éducation franco-ontarienne meurt au feuilleton de l'Assemblée législative », *L'Express de Toronto*, 20 décembre 1983, p. 3. CRCCF, PER 1512.

<sup>68</sup> [S.a.], « Palier secondaire à Dubreuilville en Ontario. Les élèves n'auront plus l'éducation en français », *Le Droit*, 17 décembre 1983, p. 22. BMUO.

<sup>69</sup> Régis Talbot, « Les élèves francophones de Dubreuilville “servent de pions” — Penner », *Le Nord* (Hearst), 8 février 1984, p. 1. BCUH.

intervention amène Bertrand à condamner le geste, tout en soulignant son appui indéfectible aux élèves et parents<sup>70</sup>.

Les ténors de la gestion scolaire obtiennent une première victoire en cour d'appel dans ce que le directeur de l'école secondaire L'Essor de Windsor nomme « la victoire la plus importante depuis la [C]onquête du Canada français sur les plaines d'Abraham<sup>71</sup> ». Le jugement garantit le droit aux Franco-Ontariens à une éducation en langue française et « [ouvre] la porte à une gestion exclusive de leurs institutions scolaires<sup>72</sup> ». Cette nouvelle réjouit l'éditorialiste Jean-M. Fillion du *Carillon*. En effet, ne cachant pas son dégoût pour le jeu politique entre Ottawa, Toronto et le réseau associatif franco-ontarien, il affirme, rappelant l'époque de la « bonne entente », que :

Ce ne sont ni Trudeau, ni Mulroney, ni Broadbent, ni Turner, ni Lévesque, ni Cloutier et son ACFO, ni Matte et son AEFO, qui [...] proclament [le droit à la gestion scolaire]. Ce sont cinq juges de la Cour d'appel, symboles mêmes de la justice, de l'équité; des anglophones, ceux-là dont Davis craint tant le ressac. Les excuses ne sont plus valables<sup>73</sup>.

Bien qu'il soit sensible à la gestion scolaire, Fillion estime que les tribunaux sont mieux placés pour régler le contentieux. C'est, d'après lui, la raison pour laquelle la *Charte* a été adoptée.

Fillion incite aussi ses lecteurs à signer une lettre qu'il reproduit à la fin de l'éditorial et de l'envoyer à Davis afin qu'il ne tarde pas à réagir favorablement à la décision de la cour. Il termine son éditorial en affirmant, d'ailleurs, que « [n]ous lui [Davis] avons envoyé un message [en élisant] Don Boudria<sup>74</sup> au dernier scrutin;

---

<sup>70</sup> Hector Bertrand, « Soixante élèves francophones chassés de l'école mixte! », *Le Voyageur*, 4 janvier 1984, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>71</sup> [Michel Naubert], « Le droit à l'éducation en français et à la gestion scolaire sont garantis par la [C]onstitution », *Le Rempart*, 4 juillet 1984, p. 1. WPL.

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> Jean-M. Fillion, « Bill n'a plus rien à craindre... », *Le Carillon*, 4 juillet 1984, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>74</sup> Député libéral provincial dans Prescott-Russell.

envoyons-lui directement cette fois<sup>75</sup> ». Hector Bertrand de son côté affirme que les Franco-Ontariens pourront enfin de « sentir chez [eux] » suite à ce jugement, en raison du fait qu'ils « prendront désormais en main leurs moyens d'éducation par le biais de conseils scolaires homogènes », une « heureuse et réconfortante nouvelle » qui constitue une « réparation des injustices passées »<sup>76</sup>. Bertrand estime normal que les Franco-Ontariens s'autonomisent; la dualité nationale n'est pas morte. Au contraire, la *Charte* semble, paradoxalement et contre toute attente, l'institutionnaliser en raison des droits scolaires qu'elle octroie<sup>77</sup>.

Malgré la décision de la cour, la question de la gestion scolaire tarde à être réglée et se bute à une opposition de la part des enseignants de langue anglaise<sup>78</sup>. Au même moment éclate la question du parachèvement, qui vient brouiller les cartes. Le leadership franco-ontarien en est donc à espérer un règlement définitif de la question en 1985, c'est-à-dire avant les élections<sup>79</sup>. Toutefois, le scrutin du 2 mai donne aux progressistes-conservateurs un gouvernement minoritaire. De plus, les libéraux de David Peterson se sont engagés dans des pourparlers avec les troupes de Bob Rae au NPD afin de former un gouvernement de coalition. Ce drame politique, fait remarquer Alain Dexter au *Droit* en juin, fait courir le risque de faire mourir au feuilleton le projet de loi sur la gestion

---

<sup>75</sup> *Ibid.*

<sup>76</sup> Hector Bertrand, « Enfin, nous serons chez nous en Ontario », *Le Voyageur*, 11 juillet 1984, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>77</sup> Behiels affirme que l'ACFO ne croyait pas au début que l'article 23 de la *Charte* garantissait ces droits. L'interprétation de l'article a donc été pour plusieurs surprenante. Michael Behiels, *op. cit.*, p. 136-137.

<sup>78</sup> [S.a.], « Les enseignants anglophones du secondaire s'opposent à la gestion scolaire par les francophones », *Le Rempart*, 31 octobre 1984, p. 4. WPL; [S.a.], « L'OSSTF s'oppose aux droits des francophones : indignation à l'AEFO », *Le Nord*, 7 novembre 1984, p. A10. BCUIH.

<sup>79</sup> Jean-Guy Arsenault, « Une loi sur la gestion scolaire des francophones d'ici l'été? », *Le Droit*, 23 mars 1985, p. 35. BMUO.

scolaire, advenant la chute du gouvernement de David Miller. Dexter espère donc que la question sera réglée avant qu'une autre élection ne soit déclenchée<sup>80</sup>.

C'est sans surprise qu'un accord survient entre le NPD et les libéraux ontariens mettant fin à quarante-deux ans de règne progressiste-conservateur en Ontario. La grande déception pour l'Ontario français, c'est que le dossier de la gestion scolaire revient à la case de départ<sup>81</sup> sous prétexte que la loi conservatrice ne répond pas aux attentes des Franco-Ontariens, au grand désarroi — du moins publiquement<sup>82</sup> — de Serge Plouffe, président de l'ACFO, et de l'AEFO<sup>83</sup>. Le gouvernement Peterson décide donc de lancer un comité d'étude afin de régler la question. La presse franco-ontarienne ne cache pas sa déception et son impatience. En effet, pour *Le Droit*, les Franco-Ontariens doivent se contenter d'un comité plutôt que d'obtenir ce que les tribunaux leur ont garanti, alors que *Le Rempart* laisse entendre que les démarches administratives traînent et qu'un nouveau comité ne fera que retarder l'inévitable<sup>84</sup>. En définitive, la première incursion libérale sur le front de la gestion scolaire est froidement accueillie<sup>85</sup>.

---

<sup>80</sup> Alain Dexter, « Un horizon plein de "si" », *Le Droit*, 1<sup>er</sup> juin 1985, p. 6. BMUO.

<sup>81</sup> Jean-Guy Arsenaault, « Gestion scolaire : *Queen's Park* préfère tout repenser », *Le Droit*, 13 juillet 1985, p. 1. BMUO.

<sup>82</sup> Jean-Guy Arsenaault, « Gestion : projet reporté. Plouffe est un peu déçu », *Le Droit*, 13 juillet 1985, p. 11. BMUO. Nous sommes surpris de lire dans l'étude de Behiels que l'ACFO souhaitait que le gouvernement libéral reparte le projet à neuf alors que, publiquement, le président de l'association laisse entendre qu'il est déçu de la décision. Existe-t-il un double discours au sein de l'ACFO? Michael Behiels, *op. cit.*, p. 121.

<sup>83</sup> [S.a.], « Gestion scolaire, L'AEFO a des sueurs froides », *L'Express de Toronto*, 23 juillet 1985, p. 1. CRCCF, PER 1512.

<sup>84</sup> Roger Clavet, « Gestion scolaire : Conway prudent. Les francophones doivent se contenter d'un comité », *Le Droit*, 27 juillet 1985, p. 33. BMUO; [s.a.], « Un autre comité pour étudier la gestion scolaire », *Le Rempart*, 7 août 1985, p. 1. CRCCF, PER 1511.

<sup>85</sup> Marie Martin, « Projet de loi sur la gestion scolaire. "Nous sommes déçus" [sic] », *Le Droit*, 23 novembre 1985, p. 42. BMUO; [s.a.], « La gestion scolaire : [l]e projet de loi Conway est froidement accueilli », *Le Carillon*, 27 novembre 1985, p. A7. CRCCF, PER 1509.

Selon les dires de Jean Mongenais du *Rempart*, le nouveau projet de loi n'offre que peu de nouveau aux Franco-Ontariens<sup>86</sup>.

Il est intéressant de noter qu'il se déroule, lors de ce débat, des manifestations contre la création d'un conseil scolaire homogène à Prescott-Russell. En effet, *Le Carillon* du 13 novembre 1985 rapporte que 1 500 élèves des écoles mixtes de Hawkesbury, Plantagenet et de Vankleek Hill se sont rués vers les bureaux du conseil scolaire pour revendiquer que l'on maintienne le statu quo<sup>87</sup>. Ce qui est plus remarquable encore est la photo qui est publiée dans le *Carillon* pour accompagner l'article dans laquelle on peut apercevoir quelques-unes des affiches que brandissent les manifestants. Aucune d'entre elles n'est en français. La nouvelle rend perplexe, mais n'inquiète pas particulièrement le journal. En effet, Rouleau note dans son article que

les porte-parole des étudiants [dont plusieurs francophones ...] ont participé à une conférence de presse. Bombardés de question[s] par les journalistes, ils ont été quelque peu inconséquents dans leurs réponses démontrant qu'ils ne possédaient pas parfaitement le dossier. Ils ont toutefois affirmé [...] que les anglophones sont plus sujets à l'assimilation dans Prescott-Russell que les francophones [...] et qu'ils ne comprennent pas pourquoi «les conseillers scolaires veulent effectuer une chirurgie à un patient qui paraît en pleine santé»<sup>88</sup>.

L'idée que l'assimilation guette les anglophones de Prescott-Russell est ridiculisée par une caricature dans la même édition du journal, dans laquelle on peut voir un élève francophone de Prescott-Russell défendre un géant anglophone contre un homme costaud en tenue de motard et vêtu d'un veston de cuir sur lequel il est écrit « Assimilation ». L'élève francophone dit au motard de ne pas « [t]ouche[r] à mon copain anglophone!<sup>89</sup> ». Pour l'éditorialiste Filion, il faut écouter les jeunes au nom de la

<sup>86</sup> [Jean Mongenais], « Gestion scolaire par les [f]rancophones. M. Conway ne propose pas beaucoup de nouveau », *Le Rempart*, 4 décembre 1985, p. 1. CRCCF, PER 1511.

<sup>87</sup> Yves Rouleau, « Pour le statu quo. Plus de 1500 élèves des écoles secondaires mixtes manifestent », *Le Carillon*, 13 novembre 1985, p. C1. CRCCF, PER 1509.

<sup>88</sup> *Ibid.*

<sup>89</sup> Michel Lavigne, « [Caricature] », *Le Carillon*, 13 novembre 1985, p. A5. CRCCF, PER 1509.

liberté d'expression, sans pour autant acquiescer<sup>90</sup>, car si les francophones de Prescott-Russell sont à l'abri de l'assimilation pour le moment dans les écoles bilingues, ce n'est qu'une question de temps avant que ne se produise un revirement à cet égard<sup>91</sup>. L'exceptionnalisme de Prescott-Russell a donc certaines limites pour Filion. Il semble, tout compte fait, que Filion se rallie à la gestion scolaire pour les Franco-Ontariens. D'ailleurs, malgré le fait que l'éditorialiste souhaite écouter les doléances des élèves, il n'a aucunement l'intention de céder à leurs demandes.

Jean Mongenais au *Rempart*, dans un article publié en janvier 1986 qui trahit son impatience, affirme de nouveau l'importance de la question de l'éducation pour les Franco-Ontariens : « Et voilà qu'en début de 1986, le destin de nos écoles, institutions toujours aussi vitales au développement de notre communauté, continuera à dominer l'actualité<sup>92</sup>. » Il constate que le casse-tête est loin d'être résolu et, du même souffle, élargit pour une rare fois les horizons du *Rempart* afin d'englober l'ensemble de l'Ontario français. Malheureusement, nous ne pouvons pas déterminer si cette idée se maintient au *Rempart* après 1986.

Un débat important risquant de provoquer la division semble se dessiner lors de l'assemblée annuelle de l'AFCSO en avril 1986. En effet, selon ce qu'en disent les médias, l'association risque d'être divisée sur la question du parachèvement du financement des écoles secondaires séparées. Or, à la surprise générale et au grand bonheur d'Hector Bertrand, une telle confrontation n'a pas lieu. C'est tout le contraire, affirme le jésuite, qui se réjouit de l'unité refaite au sein de l'association qui, lors du

---

<sup>90</sup> Jean-M. Filion, « De la liberté d'expression », *Le Carillon*, 27 novembre 1985, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>91</sup> Jean-M. Filion, « Les comtés encore à l'abri », *Le Carillon*, 4 décembre 1985, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>92</sup> Jean Mongenais, « Éducation : encore le problème de l'heure », *Le Rempart*, 8 janvier 1986, p. 4. CRCCF, PER 1511.

congrès, canalise ses énergies pour trouver des solutions à la question de la gestion scolaire<sup>93</sup>.

La tournure des événements ravit Jean Mongenais au *Rempart*; il affirme que l'Ontario, avec sa loi 75<sup>94</sup> sur la gestion scolaire — qui permet la création de modules francophones pour gérer les écoles de langue française à l'intérieur des conseils scolaires existants —, laisse présager la création de conseils scolaires francophones partout en province et, plus particulièrement, dans le Sud-Ouest, ce qui répond à une vieille revendication du *Rempart*<sup>95</sup>. Ce projet de loi garantissant une représentation minimale à la minorité linguistique ne fait pas que des heureux. *Le Carillon* s'inquiète en effet de la façon dont elle sera mise en vigueur dans Prescott-Russell. Pour Jean-M. Filion, « la loi 75 constitue un net recul et nos conseillers scolaires ont raison de s'inquiéter de ses conséquences sur la gestion scolaire<sup>96</sup> ». En effet, cela minerait la gestion scolaire qu'ont les francophones de la région en réservant plusieurs postes de conseillers scolaires à des anglophones, rendant presque impossible la bonne gestion des écoles. L'éditorialiste estime juste que les conseils catholiques et publics de la région s'allient pour s'opposer au plan du ministre de l'Éducation, Sean Conway. La création de conseils scolaires homogènes pour l'ensemble de l'Ontario français est donc la seule façon, selon Filion, de garantir aux Franco-Ontariens la gestion exclusive de leurs institutions scolaires.

---

<sup>93</sup> Hector Bertrand, « L'affrontement n'a pas eu lieu », *Le Voyageur*, 16 avril 1986, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>94</sup> Cette loi garantit une gestion scolaire pour les minorités francophones et anglophones de la province. Voir Michael Behiels, *op. cit.*, p. 124.

<sup>95</sup> [Jean Mongenais], « Gestion scolaire : deux étapes franchies du même coup! », *Le Rempart*, 23 juillet 1986, p. 3; [Jean Mongenais], « Un conseil scolaire homogène dans le sud-ouest? », *Le Rempart*, 6 août 1986, p. 8. CRCCF, PER 1511.

<sup>96</sup> Jean-M. Filion, « Un objectif scolaire souhaitable », *Le Carillon*, 30 juillet 1986, p. A5. CRCCF, PER 1509.

La gestion scolaire ne sera donnée aux Franco-Ontariens en définitive qu'en 1997, à la suite d'une restructuration et d'une rationalisation de la part du gouvernement progressiste-conservateur de Mike Harris. Entre temps, un premier conseil scolaire est créé en 1988 à Ottawa-Carleton. Un autre à Toronto voit le jour en 1989, alors que la cohabitation impossible entre les conseillers des écoles séparées et publiques provoque une scission au conseil d'Ottawa-Carleton, séparant le conseil en deux<sup>97</sup>. En 1992 est aussi créé un conseil scolaire homogène séparé à Prescott-Russell.

La presse franco-ontarienne s'empresse dans l'ensemble d'appuyer le principe de la gestion scolaire autonome. Après avoir participé à de nombreuses luttes au fil des ans, pensons à celles de Sturgeon Falls, de Cornwall, de Windsor et de Penetanguishene pour ne nommer que celles-là, il n'est pas surprenant que les journaux appuient le projet. Toutefois, les modalités de l'octroi de la gestion divisent les journaux. Là où les Franco-Ontariens sont minoritaires, la nouvelle d'une gestion partagée avec des postes de conseillers réservés à la minorité linguistique est assez bien accueillie. Mais dans Prescott-Russell, où les francophones sont majoritaires, une telle disposition porte atteinte en quelque sorte à la gestion scolaire effective qu'ils réussissent déjà à exercer en raison des postes de conseillers éventuellement réservés à la minorité anglophone. On peut s'imaginer que c'est le même cas à Hearst. Malheureusement, l'hebdomadaire s'intéresse davantage au parachèvement qu'à la question de la gestion scolaire. Il est possible, en raison du fait que l'école secondaire de Hearst, une école mixte, sont depuis longtemps gérée à la fois par des anglophones et des francophones, qu'il n'existe aucun problème de cohabitation, tel qu'il en existe ou peut en exister ailleurs. *L'Express* pour

---

<sup>97</sup> Le livre de Behiels démontre bien que la gestion conjointe par les sections catholique et publique au nouveau conseil scolaire d'Ottawa-Carleton crée beaucoup de bisbille, en paralysant même la gestion. Michael Behiels, *op. cit.*

sa part se contente pour le moment d'observer et de rapporter les avancées sur le front de la gestion. Toutefois, les francophones de Toronto ont tenté sans grand succès d'établir un conseil scolaire en février 1980, ce qui est qualifié par *L'Express* de véritable « fiasco<sup>98</sup> ». Il faudra attendre 1989 pour que soit créé un conseil scolaire de langue française dans la Ville-Reine. Au *Voyageur*, rappelons que Bertrand affirme en 1984 avec le jugement de la cour d'appel de l'Ontario sur la gestion scolaire que les Franco-Ontariens vont enfin se sentir chez eux. Tout compte fait, il faut retenir que la presse semble, globalement, être en faveur de cette autonomie institutionnelle. Étant du coup lors des crises scolaires, elle va jusqu'au bout de la logique de l'autonomie institutionnelle en appuyant le principe de la gestion scolaire.

*Nostalgie ou fait sociétal? Le parachèvement des écoles séparées*

Le Canada français avait comme institution centrale l'Église catholique. Autour de la paroisse, noyau du réseau institutionnel, se développaient d'autres institutions, dont les hôpitaux, les orphelinats, et, sans doute la plus importante pour la transmission de la langue, de la culture et de la foi, l'école. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) consacre en Ontario deux systèmes d'éducation, l'un public et l'autre catholique dit séparé. Or les francophones n'ont droit à l'école secondaire de langue française publique financée par l'État qu'à partir de 1969. Une partie de la population franco-ontarienne a préféré tout au long du XX<sup>e</sup> siècle s'éduquer au sein du système séparé — notamment en raison de l'absence d'écoles élémentaires publiques de langue française pendant plusieurs décennies — qui, à partir de la 10<sup>e</sup> année, ne jouit pas d'un

---

<sup>98</sup> [S.a.], « L'«Assemblée [c]onstituante» d'un conseil scolaire francophone : un fiasco », *L'Express de Toronto*, 1<sup>er</sup> février 1980, p. 4. CRCCF, PER 1512.

financement étatique<sup>99</sup>. Le premier ministre Davis annonce soudainement, en 1985, que son gouvernement s'apprête à parachever le financement des écoles séparées. Les études présentes ne permettent pas d'arriver à une conclusion sur les raisons politiques derrière le parachèvement, bien qu'il paraisse clair que Davis veuille attirer vers son parti l'électorat catholique. De plus, puisque le parachèvement divise l'Ontario français, la stratégie peut réussir à faire tarder l'adoption d'une loi sur les services en français. En effet, contrairement à la gestion scolaire qui jouit d'un soutien presque unanime, le parachèvement provoque des remous, ce que nous aurons l'occasion d'étudier.

L'annonce de Davis en 1984 est une véritable surprise. En effet, un article du *Carillon* stipule que la nouvelle « laisse perplexe<sup>100</sup> », notamment en raison de l'ambiguïté qui entoure la mise en œuvre du projet. Le *Voyageur* note de son côté qu'il s'agit « d'un pas important dans la lutte quasi centenaire que mènent les catholiques de la province pour obtenir la parité en matière d'éducation<sup>101</sup> ». La nouvelle, bien qu'elle réjouisse le conseil catholique de la région sudburoise, ne fait pas que des heureux, notamment à l'*Ontario Secondary School Teachers' Federation*, qui craint une saignée des effectifs scolaires publics<sup>102</sup>.

La nouvelle, bien qu'elle soit une victoire pour les ténors du système séparé, en inquiète plusieurs, dont l'AEFO<sup>103</sup>. C'est toutefois chez Jean-M. Fillion que s'affiche

---

<sup>99</sup> Stéphane Lang a rédigé une thèse de doctorat fort pertinente au sujet des écoles publiques et séparées dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Stéphane Lang, *La communauté franco-ontarienne et l'enseignement secondaire, 1910-1968*, Thèse de doctorat (histoire), Ottawa, Université d'Ottawa, 2003, 302 p.

<sup>100</sup> MMC, « L'enseignement secondaire catholique. La déclaration du premier ministre laisse perplexe », *Le Carillon*, 20 juin 1984, p. A2. CRCCF, PER 1509.

<sup>101</sup> Pierre Lemelin, « Bill Davis se décide. Les écoles catholiques financées jusqu'à la 13<sup>e</sup> année », *Le Voyageur*, 20 juin 1984, p. 1. CRCCF, PER 1519.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 5. Michael Behiels, *op. cit.*, p. 115.

<sup>103</sup> [S.a.], « Le financement des écoles catholiques jusqu'en 13<sup>e</sup> année. Une victoire, mais certaines inquiétudes à l'AEFO », *L'Express de Toronto*, 19 juin 1984, p. 2. CRCCF, PER 1512.

dans la presse la plus grande grogne contre le parachèvement. L'éditorialiste du *Carillon* y voit ni plus ni moins une « guerre » qui s'annonce entre nos deux conseils scolaires régionaux », une « guerre » dans laquelle l'enfant est ignoré<sup>104</sup>. Fillion accuse le Conseil des écoles catholiques de Prescott-Russell de vouloir semer la bisbille :

Il présume que tout le monde ne rêve que d'écoles catholiques. Il oublie qu'il existe dans les comtés deux personnes sur dix, au moins, qui pratiquent une autre religion et que, dans une très forte proportion, ce sont ces deux mêmes personnes qui contrôlent un très fort pourcentage des taxes industrielles et commerciales<sup>105</sup>.

L'éditorialiste estime qu'il faut plutôt créer un seul conseil avec des modules catholique et public afin d'économiser au niveau des impôts scolaires, et souligne l'existence d'une minorité non catholique dans la région, vraisemblablement des anglophones dans la plupart des cas, pour justifier cette prise de position. Fillion s'inquiète d'ailleurs que le parachèvement risque de diviser les Franco-Ontariens et de donner la vie dur aux institutions publiques. Il vaut mieux, pour l'éditorialiste, de tuer le projet dans l'œuf et se concentrer sur la gestion scolaire.

En janvier 1985, l'éditorialiste creuse de nouveau sa pensée sur un conseil unique à deux volets comme solution idéale, au lieu du parachèvement du financement pour les écoles secondaires. Selon lui, un jugement de la cour suprême statuant qu'un conseil scolaire peut congédier un enseignant dans une école catholique si ce dernier ne suit pas les dogmes établis par Rome peut avoir des « conséquences dangereuses<sup>106</sup> ». Il estime que le « fanatisme religieux » est beaucoup trop susceptible d'abuser les enseignants et les élèves qui, dans Prescott-Russell, ne pourront tout simplement pas

---

<sup>104</sup> Jean-M. Fillion, « L'absence d'un mot important », *Le Carillon*, 21 novembre 1984, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>105</sup> *Ibid.*

<sup>106</sup> Jean-M. Fillion, « Une porte grande ouverte », *Le Carillon*, 16 janvier 1985, p. A5. CRCCF, PER 1509.

obtenir un nouvel emploi ou s'inscrire à une différente école. Filion alimente son argumentaire de principes économiques et moraux :

Il sera tout simplement impossible d'offrir à la population deux systèmes pleinement indépendants non confessionnels et catholiques dans chacune des deux langues. Qu'arrivera-t-il aux familles francophones non-pratiquantes [*sic* ...]? Regardez simplement autour de vous et comptez les cas de séparés, divorcés, concubins. Va-t-on congédier et refuser l'enseignement aux homosexuels<sup>107</sup>?

La seule solution possible, selon l'éditorialiste, est d'éliminer tout simplement la création de conseils de langue française autonomes : « [P]ourquoi le premier ministre Davis n'a-t-il pas plutôt suggérer [*sic*] la création d'un système entièrement non confessionnel basé sur la langue, avec pleins droits d'organiser des événements et des cours de nature religieuse pour les intéressés? C'est de ça que nous avons plutôt besoin<sup>108</sup>. » Filion touche à trois points intéressants : le premier, bien qu'il sorte du cadre de cette étude, est l'hypothèse que Davis n'a pas intérêt à donner la gestion scolaire aux Franco-Ontariens et a plus à gagner politiquement à financer les écoles séparées au palier secondaire, ce qui concerne non seulement certains Franco-Ontariens, mais aussi les catholiques de langue anglaise. Le second touche aux moyens : est-ce que l'Ontario français peut s'offrir deux systèmes scolaires? Enfin, la question des tensions possibles entre les valeurs catholiques et les droits individuels est un contentieux possible.

Kathryn Fournier au *Nord* est plus nuancée dans son analyse. Tout en affirmant que la décision de Davis était « non-attendue [*sic*] », elle constate que plusieurs catholiques et francophones ont bien accueilli la nouvelle. Elle s'interroge à savoir si l'éducation en langue française serait exclusivement offerte par des conseils catholiques, compte tenu de la population scolaire élémentaire : « Est-ce que la nouvelle loi veut dire

---

<sup>107</sup> *Ibid.*

<sup>108</sup> *Ibid.*

que toute l'éducation catholique sera en français et vice versa<sup>109</sup>? » Fournier entrevoit que la question risque de diviser la population en raison des « problèmes potentiels [qui] ne seront nulle part plus exacerbés que dans la région du nord-est où l'éducation catholique n'est pas un sujet marginal n'affectant qu'une petite minorité<sup>110</sup> ». Elle s'inquiète donc pour l'éducation des Franco-Ontariens qui ne souhaitent pas fréquenter des écoles confessionnelles. Elle relève, comme Filion, et malgré son appui, que le parachèvement a le potentiel de diviser les Franco-Ontariens.

À *L'Express*, François Bergeron se porte à la défense du parachèvement. Selon l'éditorialiste, il est évident que Davis a fait l'annonce afin de donner la chance à son successeur, Frank Miller, d'obtenir la faveur de l'électorat lors des élections de 1985. Bien que l'annonce ait été faite pour des raisons politiques, Bergeron, contrairement à Filion, estime que la politique « a du sens » du point de vue économique, parce qu'elle préserve la liberté des parents de choisir leur système scolaire, un véritable contraste avec les premières années de *L'Express* durant lesquelles l'hebdomadaire penchait fortement vers la gauche : « on accorde une plus grande liberté de choix, tandis qu'on stimule entre les deux systèmes [public et séparé] une saine compétition qui peut les inciter à offrir un meilleur produit et de meilleurs services<sup>111</sup> ». Outre l'argument de la concurrence, Bergeron mobilise l'idée que le parachèvement comporte un élément de réparation historique : « la reconnaissance officielle qui est accordée aujourd'hui au système catholique et, d'une façon plus générale, au pluralisme de notre société, vient compenser les injustices qui ont pu être commises envers plusieurs institutions privées,

---

<sup>109</sup> Kathryn Fournier, « La tâche ne sera pas facile », *Le Nord* (Hearst), 13 février 1985, p. A4. BCUH.

<sup>110</sup> *Ibid.*

<sup>111</sup> François Bergeron, « Financement public de l'enseignement catholique : anomalie? », *L'Express de Toronto*, 26 mars 1985, p. 3. CRCCF, PER 1512.

communautés catholiques et minorités francophones lorsque le pouvoir politique a pris [sic] le contrôle de l'éducation<sup>112</sup> ». Ce qui étonne de l'intervention de Bergeron est l'argument de la libre entreprise auquel s'ajoute l'idée de réparation historique pour les catholiques et les Franco-Ontariens. Un autre aspect étonnant est le langage libéral qu'utilise l'éditorialiste pour l'éducation : le parachèvement améliore l'offre des « services » aux « clients » en raison de la concurrence qu'il impose entre les deux systèmes, puisqu'il élimine le monopole du financement étatique que détient le système public. Le lecteur doit toutefois se questionner sur les raisons pour lesquelles l'État ne finance pas l'ensemble des écoles privées et religieuses, toutes dénominations confondues. En effet, Bergeron soutient que le parachèvement se justifie en raison du pluralisme de la société ontarienne, en même temps qu'il revendique des « réparations historiques » envers notamment les francophones, ce qui, à notre avis, est très significatif : les Franco-Ontariens doivent être dédommagés en raison des actions de l'État contre eux par le passé. D'une part, la mémoire des luttes et des injustices qu'ont subies les Franco-Ontariens est mobilisée pour justifier cette mesure. Bergeron justifie aussi, d'autre part, ce financement en raison de la pluralité religieuse de l'Ontario. N'est-ce pas une contradiction que d'éliminer le particularisme canadien-français tout en soulignant la nécessité d'une réparation historique? L'idée de financer les écoles des autres confessions religieuses revient aussi dans *Le Voyageur* sous la plume d'Hector Bertrand. Il faut se questionner, toutefois, sur le sérieux de la proposition, particulièrement lorsque nous tenons compte du fait que l'existence des écoles séparées en Ontario est garantie par l'AANB et qu'il n'existe aucune obligation constitutionnelle concernant les droits scolaires des autres religions en Ontario.

---

<sup>112</sup> *Ibid.*

Le projet de parachèvement tel que repris par le nouveau gouvernement Peterson doit être, selon Alain Dexter du *Droit*, abordé « avec énormément de prudence ». Cela étant dit, l'éditorialiste croit qu'il a été abordé de façon « bien inspirée », en ce sens qu'il est fidèle au projet des pères de la Confédération :

Comme le [p]rojet de loi 30 vise à éviter tout préjudice en s'inscrivant dans la foulée de la réflexion fondamentale qu'on retrouve à l'article 93 de la Constitution de 1867 qui, pour ce qui est de l'Ontario, garantit les droits scolaires des catholiques, il est facile de comprendre que la notion de parachèvement [...] est essentiellement fidèle à la pensée des Pères de la Confédération<sup>113</sup>.

Dexter admet toutefois que le dénominateur commun des Franco-Ontariens demeure la langue et non la religion. En effet, la question de la gestion scolaire n'est toujours pas réglée. Pour l'éditorialiste ottavien, « [c]e sera [...] une autre étape à franchir... avant longtemps<sup>114</sup> ». C'est de nouveau le recours à une certaine idée du Canada français qui, ici, justifie le parachèvement du financement des écoles séparées.

Hector Bertrand appuie lui aussi le projet de parachèvement. Dans un court éditorial, Bertrand affronte deux interrogations d'importance sur le parachèvement : le financement et la sécurité d'emploi pour les enseignants. Pour la première, le jésuite estime que l'État a bien choisi lorsqu'il a embauché Ian MacDonald, ancien recteur de l'Université York, pour effectuer une étude sur le financement des écoles séparées. Il estime que les recommandations seront songées et régleront les différends avant qu'ils ne fassent surface<sup>115</sup>. Le rapport donnera lieu au dépôt du projet de loi 75<sup>116</sup>. Sur le second point, Bertrand affirme que les enseignants doivent absolument jouir d'une

---

<sup>113</sup> Alain Dexter, « Le [p]rojet de loi 30. Fidèle à la pensée des Pères de la Confédération », *Le Droit*, 6 juillet 1985, p. 6. BMUO.

<sup>114</sup> *Ibid.*

<sup>115</sup> Hector Bertrand, « Deux questions parmi d'autres », *Le Voyageur*, 17 juillet 1985, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>116</sup> Michael Behiels, *op. cit.*, p. 124.

sécurité d'emploi<sup>117</sup>. Dans un second éditorial, le jésuite s'attaque à des néodémocrates de Toronto qui s'opposent au financement des écoles séparées : « il y a du fanatisme dans les rangs des [n]éo-démocrates », affirme Bertrand, mais il « serait [...] prématuré de conclure à un support massif de ces réfractaires »<sup>118</sup>. Le jésuite défend de nouveau le parachèvement en décembre de la même année contre l'archevêque anglican Lewis Garnsworthy de Toronto, qui critique le gouvernement Peterson : « [Garnsworthy est] un critique acharné du parachèvement [du] financement des écoles séparées catholiques [qui] aurait incité les Anglicans à continuer leur lutte contre les écoles catholiques<sup>119</sup> ». Selon l'éditorialiste, il vaut mieux construire que détruire et donc aller de l'avant avec le parachèvement plutôt que de démanteler le système d'écoles catholiques. Ceux qui s'opposent au parachèvement ne cherchent qu'à détruire : « Que les écoles catholiques séparées bénéficient d'[un] enseignement religieux, le tout financé par le gouvernement, cela est normal. Celà [*sic*] est légitime. Que les autres religions puissent bénéficier des mêmes services, celà [*sic*] est encore normal, Celà [*sic*] est encore légitime<sup>120</sup> », estime-t-il. Or, aucune obligation constitutionnelle n'engage la province à créer des écoles correspondant à d'autres confessions, ce que le jésuite sait fort bien. De fait, son ouverture envers les autres religions tombe un peu à plat. Tout compte fait, *Le Voyageur* se range résolument en faveur du parachèvement. Il ne réfléchit pas toutefois sur les raisons qui le justifient, ce qui est inhabituel pour Bertrand; sur les dossiers politiques, sociaux et économiques, ce dernier est connu pour ses prises de position tranchantes et

---

<sup>117</sup> Hector Bertrand, « Deux questions parmi d'autres », *loc. cit.*

<sup>118</sup> Hector Bertrand, « Le NPD va-t-il céder? » *Le Voyageur*, 25 septembre 1985, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>119</sup> Hector Bertrand, « Unis nous serons forts; divisés, nous serons faibles », *Le Voyageur*, 4 décembre 1985, p. 4. CRCF, PER 1519.

<sup>120</sup> *Ibid.*

tranchées. Cela dit, en tant que jésuite et ancien recteur de l'Université de Sudbury<sup>121</sup>, une institution catholique, et en tant que nationaliste traditionaliste canadien-français, il aurait été très surprenant qu'il rejette le projet.

Michel Naubert, qui signe l'éditorial du *Rempart* en mars 1985, affirme lui aussi que le parachèvement « marqu[e] la fin d'une injustice qui durait depuis plusieurs années<sup>122</sup> ». Malgré cette réparation historique, Naubert affirme qu'il existe des inquiétudes : la division possible de la population franco-ontarienne, la possibilité de perte d'emplois pour les enseignants et le risque d'une perte importante du financement des écoles publiques. Notons que L'Essor est, à ce moment, une école publique. Fermerait-elle ses portes en raison d'une guerre entre les conseils séparé et public? Malgré ces inquiétudes, Naubert est d'avis que le projet tombe à point : « il ne faut pas oublier qu'il s'agit de redresser une injustice » et qu'il « ne faudra pas blâmer sur [*sic*] le parachèvement les problèmes administratifs des conseils qui sont causés par les baisses d'inscriptions du[e]s à la dénatalité »<sup>123</sup>. Bref, Naubert sait que la majorité de la population franco-ontarienne est catholique et risque de converger vers les écoles séparées, de sorte que le financement des écoles publiques est en danger de s'écrouler. Quoi qu'il en soit, l'éditorialiste affirme que le parachèvement serrait, pour les Franco-Ontariens, une réparation historique, ce qui justifie le risque d'une importante vague de fermetures d'école ou d'une prise de possession des écoles secondaires publiques par les conseils catholiques. La langue et la foi semblent toujours liées pour Naubert.

---

<sup>121</sup> DÉOF, « Chef de file... Homme d'actualité. (Rev. Père Hector Louis Bertrand, S. J.) Sa jeunesse. Ses études. Ses mandats. Son œuvre hospitalière. Sa présence. Sa pensée. Son œuvre francophone hors Québec. Ses éphémérides. Émergence. Documentaire à l'intention des bénéficiaires hospitaliers et des francophones hors Québec », dans Gaétan Gervais et Jean-Pierre Pichette, *Dictionnaire des écrits de l'Ontario français. 1613-1993*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2010, p. 153-154.

<sup>122</sup> Michel Naubert, « La question du parachèvement du système des écoles séparées a plusieurs ramifications », *Le Rempart*, 6 mars 1985, p. 4. CRCCF, PER 1511.

<sup>123</sup> *Ibid.*

La question du parachèvement divise davantage que la gestion scolaire. En effet, les inquiétudes liées à sa mise en œuvre amènent un débat dans les journaux franco-ontariens qui, tout compte fait, et dans la majeure partie des cas, voient l'entreprise d'un bon œil. Les ténors des écoles séparées estiment que le parachèvement est une forme de réparation historique, ce qui justifie sa mise en œuvre, en dépit des incertitudes en rapport avec la sécurité d'emploi des enseignants et l'avenir des écoles publiques. C'est Jean-M. Filion du *Carillon*, isolé par rapport aux autres journaux, qui montre le plus d'opposition au projet. Il estime que Prescott-Russell a trop à perdre avec le parachèvement et qu'il vaut mieux obtenir la gestion scolaire selon la langue plutôt que de continuer avec la gestion confessionnelle existante. En effet, la gestion des écoles par les Franco-Ontariens de la région court le risque de s'effondrer en raison des projets de loi garantissant des postes de conseiller scolaires à la minorité linguistique. Si l'Ontario français met tous ses œufs dans le panier du parachèvement, il risque de perdre l'élan qu'il avait dans le dossier de la gestion scolaire. Mais, le parachèvement aura lieu et le Conseil des écoles catholiques de Prescott-Russell (CECPR) prendra de l'ampleur, mettant sur pied le premier conseil scolaire homogène catholique lors des années quatre-vingt-dix.

Ce qui surprend dans le dossier du parachèvement, c'est l'appui qu'il obtient de la presse un peu partout en Ontario français, exception faite, encore une fois, du *Carillon*. En effet, les journaux laissent entendre qu'il existe un réel appui pour les écoles séparées à ce moment, alors qu'il était impensable d'instaurer un tel système en 1970. De plus, le parachèvement devient le symbole d'une réparation historique pour les Franco-Ontariens. Comment pouvons-nous expliquer le détour par le nationalisme canadien-français autrement qu'en l'attribuant à un certain attachement non seulement

au symbole, à l'ancienne structure du Canada français, pourtant largement démantelée depuis les années soixante. La question du parachèvement complique l'analyse. En effet, les journaux — du moins, ceux qui appuient le parachèvement — prennent une distance face au Québec et face à la valeur symbolique du Canada français suite à l'adoption de la *Charte*, mais ils mobilisent la mémoire du Canada français, en particulier sa dimension catholique, pour justifier le financement des écoles séparées. S'agit-il d'une opération de bricolage symbolique? Le Canada français, pour les journaux, peut-il vivre sans le Québec? Il nous paraît que ce paradoxe ne gêne nullement la presse, qui n'y voit peut-être pas une contradiction. En effet, au même moment il nous semble, le gouvernement Bourassa prend lui-même une distance vis-à-vis du Canada français. Il faudra vérifier cette hypothèse avec davantage de recherches dans la presse. Tout compte fait, cet appui au parachèvement, l'une des revendications les plus anciennes du Canada français et de l'Ontario français, surprend. Elle démontre sans aucun doute l'existence d'une la filiation nationaliste avec le Canada français qui persiste au-delà des années 1960.

*De la légitimité sociétale au compromis linguistique : la loi sur les services en français*

L'échec qu'essuient le leadership et les journaux franco-ontariens à imposer à l'Ontario le bilinguisme officiel et les dispositions de l'article 133 de l'AANB lors du débat constitutionnel est un coup dur. Il semble pour ces derniers que tout est à recommencer, alors que tous les espoirs étaient permis avant le rapatriement. Or, au lendemain de 1982, l'Ontario n'est pas bilingue et le gouvernement Davis ne déroge pas de sa politique de petits pas en matière de droits linguistiques.

En 1983, c'est la crise linguistique du Manitoba qui bat son plein. En Ontario, c'est le « *blue backlash* » — la formule qu'emploie Adrien Cantin au *Droit* — qui explique l'inquiétude qu'ont les libéraux de David Peterson et le refus du parti à prendre position officiellement en faveur du bilinguisme ontarien<sup>124</sup>. Ce fond conservateur ontarien risque, selon les libéraux, d'être mobilisé par les progressistes-conservateurs pour écraser toutes les chances des libéraux de ravir le pouvoir et d'effectuer des réformes linguistiques pour les Franco-Ontariens. François Bergeron à *L'Express* trouve quelque peu ironique que le chef des libéraux, David Peterson, utilise l'idée du « ressac », une vieille formule des progressistes-conservateurs, pour justifier le refus de ce parti de s'engager à plein régime dans le développement des droits linguistiques. L'éditorialiste affirme que « [I]es hésitations de M. Peterson tombent particulièrement mal, alors que le cruel débat sur les droits des Franco-Manitobains se trouvait jusqu'à maintenant à réveiller en Ontario une population qui s'était rendormie immédiatement après le référendum québécois et la conférence constitutionnelle passés<sup>125</sup> ». En effet, la valse-hésitation du parti libéral, qui a proposé en 1978 une première loi sur les services en français, n'augure rien de bon pour les Franco-Ontariens. De son côté, l'ACFO du Grand-Sudbury estime que le ressac est « un faux problème » et que rien n'empêche la province d'offrir des garanties constitutionnelles aux Franco-Ontariens<sup>126</sup>.

Dans *Le Nord*, ce sont les militants de l'ACFO régionale qui exercent des pressions sur le député progressiste-conservateur provincial de la région, René Piché,

---

<sup>124</sup> Adrien Cantin, « Le bilinguisme en Ontario : les libéraux de Peterson craignent de se mouiller... "Davis nous ferait des problèmes infroyables" », *Le Droit*, 1<sup>er</sup> octobre 1983, p. 1. BMUO; Adrien Cantin, « Le bilinguisme en Ontario et les libéraux provinciaux. La hantise du "blue backlash" », *Le Droit*, 1<sup>er</sup> octobre 1983, p. 7. BMUO.

<sup>125</sup> François Bergeron, « Les hésitations de M. David Peterson », *L'Express de Toronto*, 11 octobre 1983, p. 3. CRCCF, PER 1512.

<sup>126</sup> [S.a.], « Le bilinguisme en Ontario », *Le Voyageur*, 9 novembre 1983, p. 2. CRCCF, PER 1519.

afin qu'il adopte une position favorable à celle de l'association : le bilinguisme officiel pour la province. Selon une déclaration à la fin mars 1983, Piché affirme que les Franco-Ontariens sont satisfaits des progrès dans le dossier des droits linguistiques, ce que réfute l'ACFO régionale<sup>127</sup>. À la suite du jugement de la Cour suprême statuant que le Manitoba est une province bilingue, Piché se dit sûr qu'une politique sur le bilinguisme sera adoptée par l'Ontario éventuellement, sans pour autant se prononcer en faveur d'une telle réforme<sup>128</sup>. En janvier 1984, suite aux pressions de l'ACFO, il affirme qu'il prendra position sur le bilinguisme officiel en Ontario à la fin du mois<sup>129</sup>, ce qui, au grand étonnement de tous, n'est toujours pas fait à la fin février<sup>130</sup>. L'hésitation de Piché entraîne la publication d'un éditorial non signé le 29 février 1984 dénonçant le silence du député :

Les Canadiens-français [*sic*] de l'Ontario ne sont pas des citoyens de deuxième ordre et les dossiers concernant les francophones ne doivent pas être relégués en dernier rang d'importance, par les hommes politiques présentement en place [...]. Et si un des deux seuls députés francophones [conservateurs] n'a pas encore pris position, après deux ans de mandat, comment le gouvernement au pouvoir peut-il en venir à une préoccupation face aux besoins des [f]rancophones du nord<sup>131</sup>.

Piché, selon l'éditorialiste anonyme, met en danger la fragile volonté politique qui existe pour rendre l'Ontario bilingue, en raison de son refus de prendre position. Or son collègue en chambre, Noble Villeneuve, indique l'éditorial, a pour sa part indiqué son appui à une telle disposition. En dépit de l'éditorial, Piché n'a toujours pas, au mois de mai, pris position, prétextant qu'il attendait « un moment plus opportun, autant pour les

<sup>127</sup> Sylvain Leclerc, « Bill Davis : stop ou encore? », *Le Nord* (Hearst), 30 mars 1983, p. 4. BCUH.

<sup>128</sup> [S.a.], « Le Manitoba officiellement bilingue : Piché confiant pour l'Ontario », *Le Nord* (Kapusksing), 25 mai 1983, p. B3. BCUH.

<sup>129</sup> Marcel Ménard, « Bilinguisme officiel en Ontario. Piché précisera sa position en janvier », *Le Nord* (Kapusksing), 4 janvier 1984, p. 1. BCUH.

<sup>130</sup> Marcel Ménard, « Piché prendra position sur les langues officielles », *Le Nord* (Hearst), 22 février 1984, p. A3. BCUH.

<sup>131</sup> [S.a.], « Le temps de prendre position », *Le Nord* (Hearst), 29 février 1984, p. A4. BCUH.

francophones que pour lui<sup>132</sup> ». L'hésitation de Piché surprend notamment en raison du fait que plusieurs municipalités du corridor de la route 11, à l'exception de Kapuskasing, le fief du député, se sont prononcées en faveur du bilinguisme officiel, suite aux demandes en ce sens à la Fédération des municipalités de l'Ontario (FMO) qu'a faites la Cité de Vanier en 1984 et 1985. En définitive, Piché ne se prononcera jamais sur le bilinguisme. Le député perdra ses élections en 1985 et ne retournera plus sur la scène provinciale. Tout compte fait, le refus du député d'appuyer le bilinguisme sert de munitions au *Nord* et à l'ACFO régionale, qui tentent de persuader l'opinion publique de la nécessité d'une telle politique en Ontario. La controverse sur le bilinguisme à Kapuskasing ne fera qu'alimenter la ferveur du journal sur le dossier.

La lutte politique pour le bilinguisme officiel se manifeste aussi à travers les municipalités. La Cité de Vanier, îlot francophone entre Ottawa et le village de Rockcliffe Park, propose en 1984 à la FMO une résolution voulant que l'Ontario adopte le bilinguisme officiel. Plusieurs conseils municipaux se rallient à la demande. C'est le cas de la ville de Hearst en avril et du conseil de la ville de Windsor au début de juin<sup>133</sup>. Ce qui choque, pour *Le Nord*, c'est le refus du maire T. K. Jewell de Kapuskasing d'apporter son appui à la résolution, et ce, malgré le fait que la ville est composée majoritairement de francophones. Dans un éditorial non signé du 2 mai, *Le Nord* dénonce le conseil municipal « qui ne s'intéresse pas à la cause française » et réfute les raisons derrière l'opposition de certains échevins au bilinguisme officiel<sup>134</sup>. La

---

<sup>132</sup> Marcel Ménard, « Piché s'obstine à ne pas prendre position sur les dossiers francophones », *Le Nord* (Hearst), 2 mai 1984, p. A5. BCUH.

<sup>133</sup> [S.a.], « Afin de rendre l'Ontario bilingue. Hearst appuierait la demande de Vanier », *Le Nord* (Hearst), p. A15. BCUH; Michel Naubert, « Le Conseil municipal de Windsor appuie le bilinguisme provincial officiel », *Le Rempart*, 6 juin 1984, p. 1. WPL.

<sup>134</sup> [S.a.], « Refus du Conseil de Kap d'appuyer le bilinguisme officiel en Ontario », *Le Nord* (Hearst), 2 mai 1984, p. A4. BCUH.

proposition de 1984 de la Cité de Vanier sur le bilinguisme est défaite par 152 voix contre 143<sup>135</sup>.

La défaite ne décourage pas la Cité de Vanier, qui revient à la charge l'année suivante avec la même proposition. *Le Nord* constate que Kapuskasing aura de nouveau la chance de se prononcer sur la question, qui devient soudainement un enjeu municipal d'importance<sup>136</sup>. Cette nouvelle tentative réussit et la FMO donne son aval à la résolution<sup>137</sup>, et ce, malgré le refus de Kapuskasing<sup>138</sup>. La résolution de Vanier fait d'ailleurs le bonheur de D'Iberville Fortier, le Commissaire aux langues officielles<sup>139</sup> et est accueillie favorablement par les journaux<sup>140</sup>. L'importance de la résolution de Vanier est liée au fait qu'elle remet la question du bilinguisme à l'ordre du jour et démontre qu'il existe une volonté politique pour faire avancer le bilinguisme officiel dans la province. L'élan que donne la résolution de Vanier ne réussit pas à persuader *Queen's Park* d'adopter une position analogue à celle du Nouveau-Brunswick, province officiellement bilingue, mais a le mérite de mousser l'idée des services en français en Ontario. D'ailleurs, les journaux semblent tous être d'accord sur le principe et aucun d'entre eux ne produit un texte pour critiquer la démarche de Vanier.

---

<sup>135</sup> [S.a.], « La résolution de Vanier défaite par 152 à 143. Les maires et échevins de la province débattent la question du bilinguisme officiel », *L'Express de Toronto*, 28 août 1984, p. 3. CRCCF, PER 1512; [S.a.], L'Association des municipalités faillit adopter une résolution favorisant le bilinguisme », *Le Rempart*, 5 septembre 1984, p. 1. WPL.

<sup>136</sup> Un long débat houleux se dessine au conseil municipal de Kapuskasing entre certains échevins francophones et le maire Jewell qui refuse de céder à la pression pour bilinguiser la ville. Le conseil adopte éventuellement une résolution en faveur du bilinguisme au grand désarroi du maire.

<sup>137</sup> Claude Lévesque, « Bilinguisme : 33 municipalités appuient la résolution de Vanier », *Le Droit*, 25 mai 1985, p. 4. BMUO.

<sup>138</sup> Bruno Marquis, « Position de Kapuskasing sur le bilinguisme officiel : de quoi avoir honte? », *Le Nord* (Hearst), 4 septembre 1985, p. 4. BCUH; [S.a.], « Malgré l'opposition de Kapuskasing. La proposition de Vanier est acceptée », *Le Nord* (Hearst), 4 septembre 1985, p. A6. BCUH.

<sup>139</sup> Germain Dion, « Enchâssement du français. Vanier reçoit les éloges de Fortier » *Le Droit*, 24 août 1985, p. 1. BMUO.

<sup>140</sup> [S.a.], « Bilinguisme officiel et municipalités. Sensibilisez vos échevins à la proposition de Vanier », *L'Express de Toronto*, 4 juin 1985, p. 3. CRCCF, PER 1512; [s.a.], « Congrès à Ottawa. Les municipalités sont en faveur du bilinguisme », *Le Carillon*, 28 août 1985, p. A15. CRCCF, PER 1509.

La défaite du gouvernement de Frank Miller par un accord entre les libéraux et les néodémocrates en 1985 change la donne au chapitre des services en français. En effet, le nouveau ministre des Affaires municipales et ministre délégué aux Affaires francophones, Bernard Grandmaître, en fait son projet personnel. Malgré son enthousiasme, il affirme qu'il faut avant tout passer par l'étape d'une loi-cadre sur les services en français avant d'enchâsser le bilinguisme dans la Constitution<sup>141</sup>. Le nouveau premier ministre Peterson, pour sa part, donne raison aux Franco-Ontariens d'espérer que l'Ontario deviendra bilingue, lorsqu'il affirme que c'est, au final, l'objectif de la province<sup>142</sup>.

Malgré l'euphorie des premières semaines de la prise de pouvoir par Peterson, la lune de miel entre les libéraux et les Franco-Ontariens est de courte durée. Alain Dexter signe un éditorial dans *Le Droit* dans lequel il affirme que le compromis est maintenant au menu du nouveau gouvernement : « Le problème est qu'en voulant éviter un ressac à l'endroit du fait français dans les milieux particulièrement réactionnaires, le gouvernement conservateur est parvenu au cours des années 70 à politiser le débat sur la problématique du bilinguisme institutionnel en Ontario<sup>143</sup>. » Dexter estime qu'un comité législatif sur la question de la langue n'encouragerait que des manifestations de la part des opposants au bilinguisme officiel. D'ailleurs, le débat qui fait rage sur le

---

<sup>141</sup> Jean-Guy Arsenault, « Selon Bernard Grandmaître. D'abord une loi-cadre », *Le Droit*, 6 juillet 1985, p. 32. BMUO.

<sup>142</sup> [S.a.], « Le bilinguisme est le but de l'Ontario », *Le Voyageur*, 10 juillet 1985, p. 1. CRCCF, PER 1519; [s.a.], « Deux membres francophones au Cabinet provincial. Les libéraux se dirigent vers le bilinguisme officiel en Ontario », *Le Rempart*, 17 juillet 1985, p. 1. CRCCF, PER 1511; [s.a.], « Les droits des Franco-Ontariens seront bientôt étendus », *Le Voyageur*, 14 août 1985, p. 9. CRCCF, PER 1519; « Le plan d'action du CAFO. Le bilinguisme officiel plus que jamais la priorité numéro un », *L'Express de Toronto*, 20 août 1985, p. 1. CRCCF, PER 1512.

<sup>143</sup> Alain Dexter, « Bernard Grandmaître et la problématique du bilinguisme officiel. L'art du compromis », *Le Droit*, 7 septembre 1985, p. 6. BMUO.

parachèvement ne contribue aucunement à l'adoption d'un statut officiel pour le français :

L'idéal [par rapport à un comité législatif] serait plutôt de créer un comité du cabinet qui serait chargé d'évaluer, entre ministres et fonctionnaires, l'impact d'un engagement dans la voie du bilinguisme institutionnel à qui il ne manque plus que quelques compléments, dont la création de conseils scolaires de langue française, et une proclamation officielle qui devrait venir lorsque la poussière soulevée par le débat sur le parachèvement du financement des écoles catholiques sera retombée<sup>144</sup>.

Dexter ne souhaite donc pas une enquête publique sur la question. Une telle démarche ne ferait que mobiliser la population anglophone. Bien que l'éditorialiste estime que la marche inexorable vers le bilinguisme officiel est entamée, le parachèvement semble être une embûche à cette politique, du moins dans l'opinion publique. L'idée d'un ressac anglophone, pourtant rejetée à maintes reprises par l'ensemble des journaux comme un mythe pour mettre en veilleuse le développement des droits linguistiques, est soudainement utilisée de façon convaincante par un éditorialiste franco-ontarien pour empêcher la création d'une commission publique et pour encourager le cabinet libéral à forcer le dossier à la législature en utilisant sa majorité avec le NPD.

Les choses se gâtent en 1986 lorsque Grandmaître affirme dès janvier que le bilinguisme officiel ne sera pas adopté à court terme<sup>145</sup>. Ce revirement pousse l'ACFO, selon ce qu'écrit Alain Dexter, à se demander si le gouvernement Peterson a réellement la volonté politique d'aller de l'avant avec sa promesse de rendre l'Ontario bilingue. Selon Dexter, « le seul fait que le cabinet ait refusé à quatre occasions de se prononcer officiellement sur la question, alors qu'il a été pressé de le faire par le ministre responsable des Affaires francophones, Bernard Grandmaître, devrait suffire à confirmer

---

<sup>144</sup> *Ibid.*

<sup>145</sup> [S.a.], « Le ministre Grandmaître le confirme. L'Ontario ne deviendra pas officiellement bilingue en '86 », *Le Voyageur*, 8 janvier 1986, p. 1. CRCCF, PER 1519.

les soupçons d'« à peu près tout le monde<sup>146</sup> ». Le gouvernement Peterson, au pouvoir depuis à peine six mois, s'essouffle, selon Dexter : « Le gouvernement du premier ministre David Peterson n'a pas actuellement suffisamment d'énergie morale pour remplir la promesse qu'il faisait à la francophonie ontarienne au milieu de la campagne électorale du printemps dernier<sup>147</sup>. » Malgré certaines avancées, notamment la traduction simultanée à l'assemblée législative<sup>148</sup>, il semble de plus en plus évident que l'Ontario dévie de la voie du bilinguisme officiel. Dexter s'impatiente devant la volte-face du ministre. Cela dit, un projet de loi sur les services en français est déposé en mai 1986.

Le dépôt du projet de loi sur les services en français encourage la presse. Au *Droit*, on affirme que le projet de loi est « cruciale » pour les Franco-Ontariens<sup>149</sup>. Le ministre Grandmaître maintient donc le cap et dépose son projet de loi-cadre. Hector Bertrand accueille bien la nouvelle, malgré le fait que Grandmaître nie désormais que la prochaine étape est le bilinguisme officiel. Le jésuite ne s'en indigne pas, au contraire, il estime tout simplement que l'Ontario n'est pas encore prêt à entériner le bilinguisme officiel<sup>150</sup>. La presse franco-ontarienne semble être prête au compromis en acceptant tout simplement une loi sur les services en français plutôt que sur le bilinguisme officiel. François Bergeron estime, pour sa part, que les libéraux ont avec le dépôt de ce projet de loi tenu leur promesse en matière de droits linguistiques<sup>151</sup>. Tout compte fait,

---

<sup>146</sup> Alain Dexter, « Où êtes-vous M. Peterson? », *Le Droit*, 15 février 1986, p. 6. BMUO.

<sup>147</sup> *Ibid.*

<sup>148</sup> [S.a.], « La traduction simultanée pour les membres de l'Assemblée législative », *L'Express de Toronto*, 18 février 1986, p. 3. CRCCF, PER 1511.

<sup>149</sup> Jean-Guy Arsenault, « Le projet de loi Grandmaître. Étape cruciale pour la minorité », *Le Droit*, 10 mai 1986, p. 23. BMUO.

<sup>150</sup> Hector Bertrand, « Le bilinguisme fait un pas en avant », *Le Voyageur*, 14 mai 1986, p. 4. CRCCF, PER 1519.

<sup>151</sup> François Bergeron, « Le [p]rojet de loi sur les services en français. Grandmaître et Peterson tiennent leurs promesses », *L'Express de Toronto*, 20 mai 1986, p. 3. CRCCF, PER 1512.

Grandmaître affirme être « convaincu que l’Ontario sera un jour officiellement bilingue<sup>152</sup> ».

La loi sur les services en français est interprétée comme un tremplin vers le bilinguisme officiel. Difficile d’affirmer le contraire, puisque le ministre Grandmaître tente de vendre le projet de loi-8, du moins dans un premier temps, ainsi. Au *Rempart*, Gaétan Harvey signe un article dans lequel il écrit que les « chefs de file de la communauté francophone du comté d’Essex [estiment que] le projet de loi 8 adopté en troisième lecture [...] est un pas vers le bilinguisme officiel en Ontario<sup>153</sup> ». Dans *Le Nord*, Francis Bouchard indique qu’André Rhéaume, qui commente pour le compte de l’ACFO régionale et qui a souvent signé des éditoriaux pour l’hebdomadaire de Hearst, affirme lui aussi que la loi forme un tremplin pour le bilinguisme<sup>154</sup>. Jean-M. Fillion abonde dans le même sens que le ministre Grandmaître lorsque ce dernier incite les Franco-Ontariens à affirmer leurs nouveaux droits en les utilisant et en participant activement à la vie politique<sup>155</sup>. Une ambiguïté demeure : est-ce que Grandmaître et son projet de loi cherchent à encourager l’autonomie ou plutôt l’intégration des Franco-Ontariens à la société ontarienne? Est-ce que le projet de loi marque un revirement dans l’intention de ces derniers de « faire société »? Notre étude du *Nouvel Ontarien* laisse entendre que cette intention persiste au-delà de 1986<sup>156</sup>. Toutefois, il nous semble que le rapport à la référence canadienne-française est déjà plus trouble qu’auparavant.

---

<sup>152</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>153</sup> [Gaétan Harvey], « Projet de loi 8. “Un autre grand pas vers le bilinguisme officiel” » *Le Rempart*, 26 novembre 1986, p. 1. CRCCF, PER 1511.

<sup>154</sup> Francis Bouchard, « “Un pas de plus vers le bilinguisme officiel” André Rhéaume », *Le Nord* (Kapuskasing), 7 mai 1986, p. B10. BCUH.

<sup>155</sup> Jean-M. Fillion, « La responsabilité de chacun », *Le Carillon*, 19 novembre 1986, p. A5. CRCCF, PER 1509.

<sup>156</sup> Serge Miville, « Une continuité après la rupture? », *loc. cit.*

Ce qui surprend est le peu de débats que suscite le dossier sur les services en français. En effet, lorsque Peterson signe l'accord avec les néo-démocrates pour rafler le pouvoir à *Queen's Park* en juin 1986, tout porte à croire que l'Ontario est sur une voie menant directement au bilinguisme. Or, le nouveau gouvernement ontarien dévie rapidement du plan de match qu'il a présenté lors des élections. Curieusement, les journaux, vraisemblablement emportés par l'idée d'enfin obtenir une disposition officielle sur la langue française dans la province, se laissent séduire par l'idée que la loi-cadre forme un tremplin vers le bilinguisme officiel. D'ailleurs, les journaux ne mettent que peu de pression sur le ministre Grandmaître et sur le gouvernement Peterson. Seul Alain Dexter du *Droit* semble s'inquiéter de la tournure des événements. Malgré l'enthousiasme de la presse, l'Ontario n'a pas à l'époque, ni par après, rendu bilingue cette province, mesure que revendiquaient le leadership et les journaux franco-ontariens depuis plus de quinze ans. Mais avec les nombreux gains institutionnels qu'obtiennent les Franco-Ontariens, il est possible que la presse se contente de la législation, y voyant une victoire qui en annonce d'autres, notamment sur le front postsecondaire, qui s'ouvre vers la fin des années quatre-vingt. Chaque victoire compte, l'envolée des victoires institutionnelles semble avoir fait oublier le volet symbolique des revendications. Or, c'est dans une large mesure la valeur symbolique du Canada français et de la dualité nationale qui a légitimé et justifié, jusqu'à présent, les revendications franco-ontariennes.

\*\*\*

La période suivant le rapatriement de la Constitution nous montre qu'il s'est opéré un important revirement en Ontario français par rapport aux périodes étudiées

précédemment. La crise linguistique du Manitoba a largement marqué la presse franco-ontarienne. Le ressac des anglophones de la province de l'Ouest l'inquiète : il se peut que l'Ontario sévisse contre les droits linguistiques des Franco-Ontariens. La presse laisse aussi entendre plus ou moins explicitement que l'ancienne solidarité qui existait entre le Québec et l'Ontario français lors des luttes politiques et constitutionnelles s'est rapidement étiolée après 1982. L'attention que prêtent les journaux au Québec est largement diminuée, comparativement à la couverture médiatique des deux périodes précédentes. D'ailleurs, lors de la crise linguistique du Manitoba, le gouvernement péquiste ne fait rien pour obtenir des alliés parmi les minorités, allant jusqu'à rejeter l'idée du bilinguisme dans l'Ouest. Il nous paraît que, faute de luttes communes et en raison d'une certaine barrière structurelle érigée par la *Charte*, il est difficile d'élaborer des luttes politiques conjointes. Par conséquent, les vieilles alliances n'ont plus nécessairement leur raison d'être. De fait, un fossé semble effectivement se creuser entre l'Ontario français et le Québec. La distance prise vis-à-vis du Québec est importante : elle démontre que l'idée selon laquelle les francophones du Québec et des autres provinces partagent un destin commun s'érode. Or, comment faire vivre la réalité symbolique du Canada français sans le « foyer national », pour ainsi dire?

Le regard des journaux se déplace rapidement après 1982 vers l'Ontario en raison l'importance que prennent les dossiers de la gestion scolaire, du parachèvement du financement des écoles secondaires séparées et de la loi-cadre sur les services en français. Dans Prescott-Russell, les projets de gestion scolaire divisent : il est possible que les Franco-Ontariens de la région perdent le contrôle de leurs écoles, en raison d'une disposition qui garantit un minimum de conseillers scolaires pour la minorité linguistique. C'est ce que soutient, en tout cas, *Le Carillon*. Les journaux ne sont donc

pas d'accord sur les moyens d'appliquer la gestion scolaire. La presse, étonnamment, s'est surtout préoccupée du parachèvement afin d'appuyer le principe. Les « réparations historiques » constituent un argument de taille pour la presse, qui estime que les Franco-Ontariens ont été lésés par le passé sur la question de l'éducation confessionnelle. Le parachèvement rectifie donc une injustice vieille de plus de cent ans. Encore une fois, *Le Carillon* fait cavalier seul, alors que Filion refuse catégoriquement d'appuyer le parachèvement, estimant que la gestion linguistique des conseils scolaires est plus importante que le financement des écoles secondaires séparées. Au même moment que la presse prend une distance avec le Québec, elle renoue avec un certain nationalisme et une certaine mémoire canadiennes-françaises en ce qui a trait au parachèvement. Peut-être les éditorialistes estiment-ils que le Québec a finalement abandonné le Canada français après 1982, de sorte que la responsabilité de faire vivre le Canada français hors Québec revient exclusivement aux minorités? Enfin, le bilinguisme officiel est un enjeu de taille lors de cette période. C'est surtout *Le Nord* que le dossier intéresse, notamment en raison de l'opposition du député Piché et du maire Jewell de Kapuskasing. Lorsque le gouvernement libéral traite du dossier, le bilinguisme officiel cède rapidement la place à une politique sur les services en français, ce qui, paradoxalement, n'est pas critiqué par les journaux. En effet, la loi-cadre est perçue comme un tremplin vers un Ontario bilingue, de sorte que la majorité des journaux démontrent leur enthousiasme pour le projet. Ce n'est qu'Alain Dexter qui demeure sceptique sur les intentions de la Province et qui s'inquiète pour l'avenir du bilinguisme. En définitive, la Province a réussi à mettre la question du bilinguisme officiel en veilleuse en faisant adopter la *Loi 8*. L'abandon apparent par la presse du bilinguisme officiel, qui était fondé sur la dualité nationale,

correspond-il à un recul relatif de la valeur symbolique de la thèse des deux peuples fondateurs?

## CONCLUSION

Les chercheurs s'intéressant à l'Ontario français ont souvent, depuis les années soixante-dix, étudié la francophonie ontarienne à partir d'apriorismes ou de suppositions selon lesquelles les années soixante sont le lieu de la rupture du Canada français. Le postulat de départ des études sur l'Ontario français a été, dans bien des cas, que les Franco-Ontariens ont largué leur identité et leur mémoire canadiennes-françaises au profit d'une nouvelle identité qui s'est forgée au lendemain des États généraux du Canada français. Le danger du postulat selon lequel une telle identité s'est façonnée si rapidement est qu'il passe sous silence les éléments de continuité qui gouvernent aussi l'évolution identitaire et mémorielle de l'Ontario français.

Cette thèse avait pour but de faire ressortir ces éléments de continuité en Ontario français en analysant une partie de ce qui lui tient lieu d'espace public : la presse franco-ontarienne. La presse, l'une des trois principales composantes, avec les institutions scolaires et le réseau associatif, de ce que l'on peut qualifier, avec réserve, d'espace public franco-ontarien, est un objet privilégié par lequel nous sommes en mesure de mieux comprendre l'évolution de l'Ontario français après les États généraux en tant qu'entité possédant des velléités sociétales. D'ailleurs, la presse fait le lien entre le réseau associatif, les institutions et le grand public, de sorte que sa place dans l'échiquier franco-ontarien est non négligeable.

Notre étude s'est intéressée principalement au comportement nationalitaire — et parfois carrément nationaliste — de la presse franco-ontarienne en raison de ses racines dans le Canada français. En effet, lorsque l'élite franco-ontarienne formule une revendication qu'un journal appuie, il est important de noter le sens que donne l'organe de presse au projet. Faut-il appuyer les écoles secondaires afin de rééquilibrer le statut

socio-économique des francophones de la province ou est-ce que la création des institutions scolaires se justifie en raison du fait que les Franco-Ontariens forment, avec l'ensemble des francophones du pays, un peuple fondateur? Dans la majorité des cas, nous avons constaté que la dualité nationale représente la pierre angulaire sur laquelle s'articulent les revendications que met de l'avant la presse franco-ontarienne.

Il ne faut pas conclure à la lecture de cette thèse que le Canada français de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle continue d'exister dans sa forme historique après les années soixante-dix. Pendant les années 1960, de profondes ruptures surviennent au chapitre du réseau institutionnel canadien-français. Il ne faut pas non plus tomber dans le piège consistant à affirmer qu'une identité franco-ontarienne, s'éloignant de la référence canadienne-française, n'est pas en voie de formation au cours de la période étudiée. Au contraire, il faut plutôt retenir qu'il existe une grande complexité dans la relation qu'entretient l'Ontario français avec son identité et sa mémoire canadiennes-françaises. En effet, malgré les nombreuses ruptures que plusieurs avant nous ont relevées, des éléments importants de continuité apparaissent pour nourrir la pensée des éditorialistes franco-ontariens. Il n'y a aucun doute que la dualité nationale demeure, selon la presse francophone, un outil mémoriel à exploiter afin de justifier les nombreuses luttes qu'elle engage. En effet, la « référence » dont parle Dumont, sans être dépourvue de tension, semble néanmoins se maintenir à certains égards, contrairement aux affirmations de plusieurs, dont le sociologue de l'Université Laval lui-même<sup>1</sup>.

La question scolaire domine tout au long de notre étude et démontre de façon convaincante l'importance que prennent la langue et de la culture françaises dans la presse franco-ontarienne. L'école est, pour les journaux, la clef de voûte de la survie des

---

<sup>1</sup> Fernand Dumont, « Essor et déclin du Canada français... », *loc. cit.*

Franco-Ontariens en tant que collectivité autonome, et nombreux sont les éditorialistes qui affirment l'importance pour l'Ontario français de se doter d'un réseau scolaire et de la gestion des institutions. Ce nerf de la guerre réussit à rallier les journaux de tous les coins de l'Ontario à la cause de l'autonomisation institutionnelle. En effet, par l'étude des éditoriaux, nous avons pu déceler un important comportement nationalitaire en matière d'éducation; le désir d'autonomie malgré l'impossibilité de l'indépendance collective. La dualité nationale, une idée bien ancrée dans le nationalisme traditionaliste canadien-français, est un argument qui revient sous diverses formes pour justifier les revendications scolaires durant les nombreuses crises scolaires. En effet, l'histoire des Canadiens français, les réparations historiques dues aux Franco-Ontariens, les droits acquis ou en voie de l'être, ainsi que le particularisme des francophones comparativement aux minorités ethniques de la province, sont des idées qui reviennent pour justifier les revendications franco-ontariennes. En résumé, la presse a tendance à légitimer le développement d'institutions scolaires et la gestion de ces dernières par la communauté franco-ontarienne en raison de l'appartenance des Franco-Ontariens à une minorité « nationale » : le Canada français. La continuité à cet égard est remarquable.

L'impatience de bon nombre d'acteurs dans la presse franco-ontarienne par rapport au gouvernement Davis en raison de sa politique des « petits pas » donne lieu à d'autres exemples de mobilisation nationaliste. Les journaux, à plusieurs reprises, exigent l'égalité avec les anglophones de la province. Ils ne réclament pas l'intégration des Franco-Ontariens à la majorité; ils demandent plutôt, lorsqu'ils réclament des services en français et que la province soit déclarée officiellement bilingue, la reconnaissance de leur particularisme et une certaine autonomie : le caractère nationalitaire est on ne peut plus clair.

Notre étude a aussi tenté de mieux saisir la position des journaux sur les questions québécoises. S'il y a réellement une rupture entre le Québec et l'Ontario français, l'intérêt que maintient la presse franco-ontarienne pour la province doit forcément être moindre. Or, nous avons bien vu que les journaux tentent de faire du Québec, pour reprendre l'expression de Michel Bock, un « compagnon d'armes » dans la lutte que livrent les Franco-Ontariens pour une reconnaissance officielle à l'échelle canadienne. Le Québec n'est pas une province comme les autres et tous les journaux, sauf *Le Carillon* dans Prescott-Russell, se portent à la défense de la province sur les questions de législation linguistique, et même sur l'épineux dossier référendaire. Rappelons par exemple que le jésuite Hector Bertrand, pourtant un Franco-Ontarien de naissance, exige d'Ottawa un statut particulier pour le Québec ainsi qu'une reconnaissance officielle pour l'Ontario français, à défaut de quoi il affirme devoir appuyer la cause des souverainistes. Survient par contre un revirement important après le rapatriement de la Constitution : le sort des Franco-Ontariens est lié juridiquement à celui des Anglo-Québécois, de sorte que l'alliance informelle qui existait entre le Québec et les minorités francophones hors Québec ne va plus de soi. Le fossé que tant de chercheurs ont constaté en 1969 semble plutôt s'être creusé en 1982 en raison du bouleversement du cadre juridique canadien. Renouer avec les anciennes solidarités semble être, du moins pour le moment, une entreprise particulièrement difficile en raison de ces transformations.

L'ACFO, l'organisme phare de l'Ontario français depuis 1910, est vertement remise en question tout au long de notre période d'étude. Le vent de contestation emporte une bonne partie de la presse en Ontario français — à l'exception de la région de Windsor —, ce qui incite l'organisme à réformer ses structures jugées

antidémocratiques et à vouloir être plus représentatif de l'ensemble des Franco-Ontariens. L'étude des journaux tend à montrer une presse franco-ontarienne qui participe pleinement à un débat de société sur l'avenir de cette association, la plus importante institution politique de l'Ontario français. Une véritable guerre idéologique à laquelle participe la presse s'empare de l'ACFO. De plus, les revendications que met de l'avant l'association ont un écho dans les pages des journaux. Les propositions de l'organisme, que ce soit pour l'obtention d'écoles secondaires, pour la gestion scolaire ou pour soumettre l'Ontario à l'article 133 de l'AANB afin de rendre bilingues les institutions juridiques et politiques de l'Ontario, sont toutes discutées dans les journaux et font avancer le débat sociétal franco-ontarien. La presse est donc une source complémentaire non négligeable pour tout chercheur intéressé par l'ACFO. De notre côté, la presse nous démontre l'importance de l'organisme dans la vie politique franco-ontarienne ainsi que le climat politique tendu qui gouverne l'évolution de l'Ontario français tout au long de la période retenue. En effet, pour la presse, il ne s'agit pas de détruire la structure, mais de la réformer et de mieux l'accorder aux réalités nouvelles. Percevons-nous une lueur de « néonationalisme » franco-ontarien? La question est posée.

Certains journaux agissent surtout sur la scène locale. En effet, un hebdomadaire communautaire a pour mission première de servir la population régionale. Il n'a pas la prétention d'être un journal d'actualité provinciale ou nationale, comme *Le Droit* ou *Le Devoir* le sont. Malgré le mandat plutôt communautaire et la portée locale ou régionale de certains hebdomadaires à l'étude, il n'en demeure pas moins que les prises de position sur les dossiers locaux et leur mise en sens dévoilent elles aussi un comportement nationalitaire à l'échelle régionale. En effet, *Le Nord* avec l'ACFO

régionale et le bilinguisme à Kapuskasing, et *Le Carillon* avec l'enjeu sur la gestion scolaire et le parachèvement, sont deux exemples qui révèlent ce comportement malgré le fait que l'enjeu a un caractère régional et qu'il ne rejoint pas, contrairement à d'autres enjeux, l'ensemble des régions de l'Ontario français. *Le Rempart* est l'exemple type de ce phénomène : un journal dans une région isolée des grandes communautés de l'Ontario français et qui lutte bon gré, mal gré, pour l'amélioration du sort des Franco-Ontariens du Sud-Ouest. Certes, le journal prend peu position sur les enjeux nationaux et provinciaux, mais il n'en demeure pas moins qu'il participe, à sa façon, au débat public franco-ontarien et à l'élaboration d'une réflexion sur le destin commun des francophones de la province.

L'Ontario français vit donc, à notre avis un riche débat d'idées sur son état et son avenir au Canada et en Ontario. La presse, un des plus importants acteurs de ce débat, participe largement à son élaboration et fournit d'importants indicateurs de continuité avec le passé canadien-français des Franco-Ontariens. La dualité nationale, une idée selon laquelle les Franco-Ontariens, comme tous les Canadiens français, forment un peuple fondateur et, par conséquent, ont droit à l'épanouissement collectif par l'entremise d'un réseau complet d'institutions scolaires ainsi que d'une reconnaissance symbolique, demeure le principal argument sur lequel s'appuient les revendications qu'avance la presse franco-ontarienne. Les droits dont les Franco-Ontariens estiment jouir — parfois avant même que l'État ne les octroie — sont défendus d'arrache-pied par la presse qui participe à leur donner un sens. Toutefois, force est d'admettre que notre étude n'a touché qu'à une petite partie du complexe débat collectif qui alimente le questionnement sur l'avenir de l'Ontario français.

Plusieurs sujets demeurent en friche et de nombreuses questions sans réponse à la suite de cette étude. En effet, une analyse plus approfondie de la réception que réservent les journaux à la communauté artistique franco-ontarienne est la prochaine étape dans le processus d'élucidation de l'énigme identitaire en Ontario français. Les journaux sont-ils réceptifs aux artistes? Est-ce que leurs œuvres influencent leur réflexion sur l'Ontario français? Une telle étude aurait le mérite de faire converger les études produites chez les chercheurs du domaine littéraire et théâtral en Ontario français. Ces dernières affirment notamment qu'il existe une rupture en raison de l'explosion culturelle des années soixante-dix. Une étude de la réception par les journaux de cette création artistique peut nuancer la thèse avancée et nous donner une meilleure idée de l'impact qu'a le mouvement culturel et contre-culturel des années soixante-dix sur l'identité et la mémoire en Ontario français.

Le cadre de cette étude ne l'a pas permis, mais une étude prosopographique sur les journalistes en Ontario français pourrait s'avérer on ne peut plus intéressante pour mieux saisir l'orientation générale des journalistes. De quel milieu proviennent ces journalistes et en quoi cela influence-t-il les prises de position éditoriales du journal? À titre d'exemple, nous savons qu'Hector Bertrand est jésuite et que Jean Mongenais a participé dès son jeune âge au réseau associatif franco-ontarien. Les deux éditorialistes ont d'ailleurs des positions qui se rapprochent clairement du nationalisme traditionaliste canadien-français. Or, Paul Tanguay de Hearst, plus jeune, laisse entrevoir une position beaucoup plus à la gauche de l'échiquier idéologique. Bien que chacun arrive au même résultat, c'est-à-dire la revendication de l'amélioration du sort des Franco-Ontariens, ils n'ont pas nécessairement la même façon d'arriver au but. D'ailleurs, si les sources le permettent, une étude approfondie de la pensée des principaux éditorialistes de l'époque

en Ontario français, Marcel Gingras, Pierre Tremblay, Hector Bertrand, Jean Mongenais, Jean-M. Filion et François Bergeron, pour ne nommer que ceux-là, ferait progresser encore plus notre compréhension de la presse franco-ontarienne ainsi que le débat d'idées qu'elle alimente. Enfin, qu'en est-il de la position des journaux sur d'autres dossiers? Sur l'économie? Les questions sociales et morales, l'avortement et la pornographie? De telles études comparatives livreraient d'intéressants résultats qui dévoileraient toute la complexité de la presse franco-ontarienne. Voilà autant de sujets qui méritent chacun son historien.

\*\*\*

À la lecture des journaux, nous croyons avoir montré la diversité et la richesse de l'échiquier intellectuel franco-ontarien. En effet, une orientation plus caractéristique de la gauche est particulièrement présente dans *Le Nord*, tout comme au *Toronto Express* de la « première mouture », c'est-à-dire celui de François Taisne entre 1976 et 1978. En contre-partie, le néolibéralisme fait son entrée à l'hebdomadaire torontois en même temps que François Bergeron. Cette « deuxième mouture » du journal montre donc une transformation particulièrement prononcée dans l'orientation politique et économique du journal. Toutefois, il semble qu'il se maintient néanmoins une continuité certaine en ce qui a trait à sa volonté de prendre la défense des Franco-Ontariens. À l'inverse, *Le Rempart* est particulièrement près du traditionalisme canadien-français, comme le démontre la mise en sens de nombreuses revendications et de la fête de la Saint-Jean-Baptiste. Il rejoint donc Hector Bertrand, ce jésuite et éditorialiste au *Voyageur*, qui montre une véritable filiation avec le groulxisme, dont on pouvait pourtant croire qu'il était révolu à l'époque. Au *Carillon*, l'éditorialiste principal, Jean-Maurice Filion,

démontre toute la difficulté d'être nationaliste canadien-français et fédéraliste convaincu à l'époque étudiée : comment empêcher la souveraineté du Québec tout en assurant l'épanouissement et l'autonomie des francophones du pays? Filion y arrive difficilement, et non sans contradictions. Pierre Tremblay, un Québécois, constate lui aussi au *Droit* cette difficulté, comme le révèle sa réaction aux travaux de la Commission Pépin-Robarts. L'importance est, pour ce dernier, de régler la question du Québec, la question des minorités francophones passant au second rang.

Les débats sont vastes : que faire avec l'ACFO? *Le Rempart* et *Le Voyageur* tiennent à cette structure, alors que *Le Nord* cherche à décentraliser l'institution ottavienne. *Le Droit*, sous la plume d'Alain Dexter, souhaite qu'elle se « technocratise », alors que *Le Carillon*, sous la plume de Filion, estime que Prescott-Russell doit maintenir une position de leadership au sein de l'association. Il n'y a donc pas d'unanimité dans la presse en Ontario français. Voilà un truisme. Toutefois, l'élément qui ressort de cette étude est l'existence en Ontario français d'une forme de nationalisme qui n'a pas complètement rompu avec la référence canadienne-française. Certes, chaque journal aborde la question à sa façon, mais globalement il semble y avoir ce consensus : la nécessité de défendre et de faire épanouir l'Ontario français en raison du fait qu'il forme, comme l'ensemble des Canadiens français, un peuple fondateur.

Le Canada français survit-il à la « rupture » des années soixante? Nous croyons que oui, du moins à l'intérieur de certaines limites, car il est clair que le réseau institutionnel s'effondre au courant des années soixante et que ce sont surtout certaines idées du Canada français qui persistent dans la mémoire collective des journaux : la dualité nationale et l'idée de former un peuple fondateur, une histoire particulière et une intention de « faire société ». Cela étant dit, la structure est à jamais transformée par les

bouleversements que provoque l'émergence de l'État-providence. Nous ne pouvons pas parler d'un Canada français institutionnel en 1986, ni même en 1969. Le réseau institutionnel est bel et bien démolé avec la prise en main des institutions éducatives par les provinces, et il y a une importante transformation au sein de l'Église catholique. Nous ne pouvons plus postuler l'existence d'une « Église-nation » en 1986, malgré les interventions non négligeables qu'apportent certains acteurs, dont l'archevêque d'Ottawa, M<sup>gr</sup> Plourde. À cet effet, il ne reste que le symbole du Canada français pour nourrir l'imaginaire de la presse. Effectivement, le Canada français de Lionel Groulx ne se transpose pas dans l'Ontario français de 1969 ou de 1986. Il reste toutefois qu'il demeure une réalité symbolique qui continue d'exister et de nourrir le militantisme de la presse et le débat public franco-ontarien. D'ailleurs, la question du parachèvement du financement des écoles séparées montre qu'il y a peut-être un certain retour pour plusieurs à une certaine idée du nationalisme traditionaliste canadien-français, et ce, même en 1986. L'intention nationaliste dans la presse, nourrie du symbole du Canada français, est donc très présente, même près d'une vingtaine d'années après la « rupture » de la nation. C'est ce que nous avons cherché à démontrer.

Malgré tout, un phénomène d'érosion des assises symboliques du Canada français semble se manifester au lendemain du rapatriement de la Constitution. Nous ne sommes pas en mesure de pousser plus loin l'analyse du phénomène dans le cadre de cette étude, mais la distance que prennent les journaux franco-ontariens face au Québec au profit des enjeux provinciaux, laisse entrevoir d'importants changements. En effet, le Québec, en partie en raison de sa réorientation politique, semble ne plus être, du moins pour un bon nombre de journaux, le « foyer de la nation ». L'Ontario français semble pouvoir exister sans son concours ou du moins sans la nécessité de s'y référer. Il faut

comprendre que « l'alliance » qui semblait exister entre le Québec et les minorités francophones résultait partiellement d'une lutte commune qui, après le rapatriement, perd rapidement son sens : le sort des minorités francophones est, avec l'adoption de la *Charte*, lié à celui des Anglo-Québécois. Cette transformation est importante, en liant le sort des deux minorités linguistiques, une barrière *structurelle* s'érige entre les intérêts du Québec et ceux des francophones hors Québec. L'obstacle est difficilement surmontable. D'ailleurs, la réorientation de la FFHQ que démontre Bock<sup>2</sup> laisse entendre un revirement au sein de l'organisme, datant toutefois après le rapatriement, non pas dès sa création en 1976 comme l'estime Patricia-Anne De Vriendt<sup>3</sup>. Sommes-nous passés d'un « Canada français » à une « francophonie canadienne » qui exclut le Québec? Il faudra voir ce qu'en disent les journaux lors des crises entourant les accords du Lac Meech et de Charlottetown. Notre étude du *Nouvel Ontarien*<sup>4</sup> laisse entendre que la transformation est plus complexe et qu'il existe toujours un lien au moins culturel avec le Québec. Bornons-nous à affirmer que les assises symboliques du Canada français sont encore une fois mises rudement à l'épreuve avec le rapatriement de la Constitution. Il reste à voir si cet événement en vient à y porter le coup de grâce. La question est lancée et l'hypothèse est à vérifier.

---

<sup>2</sup> Michel Bock, « La Fédération des francophones hors Québec devant le gouvernement québécois (1976-1991) : groupe de pression ou compagnon d'armes? », *loc. cit.*

<sup>3</sup> Patricia-Anne De Vriendt, « De l'identité des francophonies minoritaires canadiennes : analyse du parcours de la FFHQ et de la FCFA du Canada, 1975-1995 », *loc. cit.*

<sup>4</sup> Serge Miville, « Une continuité après la rupture? L'Ontario français ethnique et nationalitaire dans *Le Nouvel Ontarien* de Sudbury (1985-1989) », *loc. cit.*

## BIBLIOGRAPHIE

### SOURCES

*Le Carillon*, 1969-1986.

*Le Droit*, 1969-1986.

*Le Nord*, 1976-1986.

*Le Rempart*, 1968-1974; 1976-1986.

*Le Toronto Express/L'Express de Toronto*, 1976-1978; 1978-1986.

*Le Voyageur*, 1969-1986.

### PUBLICATIONS OFFICIELLES

Assemblée législative de l'Ontario, *Journal des débats (Hansard)*, 2<sup>e</sup> session, 31<sup>e</sup> Parlement, vol. 2, Toronto, Imprimeur de la reine pour l'Ontario, 1978, 2702 p.

Canada, *Un choix national : les langues officielles du Canada : exposé du gouvernement du Canada sur une politique linguistique nationale*, Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Service Canada, 1977, 78 p.

Statistiques Canada, *Profil des communautés de 2006*, disponible en-ligne [<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/search-recherche/lst/page.cfm?Lang=F&GeoCode=35>].

### ÉTUDES, ARTICLES ET THÈSES

Allaire, Gratien, « Le triangle canadien-français au tournant des années 1960 : le Conseil de la vie française en Amérique, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et l'Ordre de Jacques-Cartier », *Francophonies d'Amérique*, n<sup>o</sup> 17 (2004), p. 108-117.

\_\_\_\_\_, « De l'Église à l'État : le financement des organismes des francophones de l'Ouest, 1945-1970 », dans Jean Lafontant *et al.* (dir.), *L'État des minorités*, Saint-Boniface, Éditions du Blé et Presses universitaires de Saint-Boniface, 1993, p. 229-245.

Bédard, Éric et Xavier Gélinas, « Critique d'un néo-nationalisme en histoire du Québec », dans Stéphane Kelly (dir.), *Les idées mènent le Québec. Essais sur une sensibilité historique*, Québec, PUL, 2003, p. 73-91.

Behiels, Michael, *Canada's Francophone Minority Communities : Constitutional Renewal and the Winning of School Governance*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2004, 438 p.

\_\_\_\_\_, *Prelude to Quebec's Quiet Revolution : Liberalism versus Neo-Nationalism, 1945-1960*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 1985, 366 p.

Bellavance, Marcel, « La rébellion de 1837 et les modèles théoriques de l'émergence de

la nation et du nationalisme », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 53, n° 3 (2000), p. 367-400.

Bernard Roger, *Le Canada français : entre mythe et utopie*, Ottawa, Le Nordir, 1997, 238 p.

\_\_\_\_\_, « Les contradictions fondamentales de l'école minoritaire », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 23, n° 3 (1997), p. 509-526.

\_\_\_\_\_, *De Québécois à Ontariens*, Ottawa, Le Nordir, 1996 [1988], 179 p.

\_\_\_\_\_, « Culture et identité franco-ontarienne », dans Jean-Pierre Pichette (dir.), *L'œuvre de Germain Lemieux, s.j. Bilan de l'ethnologie en Ontario français*, Sudbury, Centre franco-ontarien de folklore et Prise de parole, 1993, p. 449-462.

Bertrand, Hector L., « Aperçu historique du Voyageur », dans Alain Baudot, Jean-Claude Jaubert et Ronald Sabourin (dir.), *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques (III). Colloque tenu au Collège Glendon de l'Université York à Toronto, Ontario, Canada, du 2 au 5 juin 1976*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme. 1980, p. 202-204.

Bock, Michel, « De la "tradition" à la "participation" : les années 1960 et les mouvements de jeunesse franco-ontariens », *Cahiers Charlevoix n° 8*, 2010, p. 111-196.

\_\_\_\_\_, « Se souvenir et oublier : la mémoire du Canada français, hier et aujourd'hui », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, 2007, p. 184-185.

\_\_\_\_\_, *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, HMH, 2004, 452 p.

\_\_\_\_\_, *Comment un peuple oublie son nom. La crise identitaire franco-ontarienne et la presse française de Sudbury (1960-1975)*, Sudbury, Prise de parole/Institut franco-ontarien, 2001, 119 p.

\_\_\_\_\_, « L'ACFO du Grand Sudbury inc., 1982-1987 », Guy Gaudreau (dir.), *Bâtir sur le roc. De l'ACFÉO à l'ACFO du Grand Sudbury (1910-1987)*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, coll. « Documents historiques n° 92 », 1994, p. 131-190.

\_\_\_\_\_, « Jeter les bases d'une "politique franco-ontarienne" : le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle à l'heure des grandes ruptures (1967-1970), à paraître dans *Cahiers Charlevoix 9*.

\_\_\_\_\_, « La Fédération des francophones hors Québec devant le gouvernement

québécois (1976-1991) : groupe de pression ou compagnon d'armes? », article inédit.

\_\_\_\_\_, « Une association nouvelle pour une ère nouvelle : l'Association canadienne-française de l'Ontario (1969 à 1982) », article inédit.

Bouchard, Gérard, *Genèse des nations et cultures du nouveau monde : essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal, 2001, 503 p.

Cardinal, Linda Cardinal et Marie-Ève Hudon, « La dualité linguistique au Canada : les Réactions des minorités francophones hors Québec à la Commission de l'unité canadienne, 1977-1979 », Jean-Pierre Wallot (dir.), *Le débat qui n'a pas eu lieu. La Commission Pépin-Robarts, quelque vingt ans après*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, coll. « Amérique française », 2002, p. 48-58.

Cardinal, Linda et Stéphane Lang, « Roy McMurtry, les droits des Franco-Ontariens et la nation canadienne », *Mens*, vol. 7 n° 2 (printemps 2007), p. 279-311.

Cardinal, Linda, « Sortir de la nostalgie, en finir avec le ressentiment : les francophones hors Québec et la coopération interprovinciale », dans Simon Langlois et Jean-Louis Roy (dir.), *Briser les solitudes. Les francophonies canadiennes et québécoise*, [s.l.], Nota bene, 2003, p. 15-31.

\_\_\_\_\_, « Le Canada français à la lumière des États généraux : critique de la thèse de la rupture », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, CRCCF, 1998, p. 213-232.

Carrière, Fernan, « La métamorphose de la communauté franco-ontarienne, 1960-1985 », dans Cornelius J. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 305-340.

Cayen, Jean-Yves, « Les régionalismes au sein de l'Association canadienne-française de l'Ontario », Thèse de maîtrise, Université de Montréal, 1984, 102 f.

Choquette, Robert, *L'Ontario français, historique*, Saint-Laurent, Éditions Études Vivantes, 1980, 272 p.

Dionne, René, « La littérature franco-ontarienne : esquisse historique », dans Cornelius Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 341-417.

Dumont, Fernand, « Essor et déclin du Canada français », *Recherches sociographiques*, vol. 38, n° 3 (1997), p. 419-467.

\_\_\_\_\_, *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1995, 255 p.

\_\_\_\_\_, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993, 393 p.

- \_\_\_\_\_, *Le lieu de l'homme. La culture comme distance et mémoire*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971 [1968], 233 p.
- Dupuis, Serge, « On prévoyait le déluge! La résistance franco-ontarienne au rapatriement de la Constitution canadienne : 1977-1982 », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 33 (2008), p. 7-39.
- Faucher, Rolande, *Jean-Robert Gauthier : « Convaincre... sans révolution et sans haine »*, Sudbury, Prise de parole, 2008, 609 p.
- Frenette, Yves (avec la collaboration de Martin Pâquet), *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Boréal, 1998, 209 p.
- Gauvreau, Michael, *Les origines catholiques de la Révolution tranquille*, Montréal, Fides, 2008, 464 p.
- Gérin-Lajoie, Diane, « La problématique identitaire et l'école de langue française en Ontario », *Francophonies d'Amérique*, 18 (2004), p. 171-179.
- Gervais, Gaétan et Jean-Pierre Pichette, *Dictionnaire des écrits de l'Ontario français. 1613-1993*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2010, 1097 p.
- Gervais, Gaétan, « L'Ontario français dans toutes ses régions », *Les régionalismes de l'Ontario français. Actes de la table ronde de la Société Charlevoix. Salon du livre de Toronto 2002*, Société Charlevoix et Éditions du Gref, 2005, p. 7-15.
- \_\_\_\_\_, *Des gens de résolution : le passage du « Canada français » à l'« Ontario français »*, Sudbury, Institut franco-ontarien/Prise de parole, 2003, 230 p.
- \_\_\_\_\_, « La stratégie de développement institutionnel de l'élite canadienne-française de Sudbury ou le triomphe de la continuité (1883-1983) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 5 (1983), p. 67-92.
- Gould, Jean, « La genèse catholique d'une modernisation bureaucratique », dans Stéphane Kelly (dir.), *Les idées mènent le Québec. Essais sur une sensibilité historique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003, p. 145-175.
- Grisé, Yolande, « *Ontariens, on l'est encore!* », Ottawa, Le Nordir, 2002, 435 p.
- Habermas, Jürgen, *L'Espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, traduit de l'allemand par Marc Launay, Paris, Payot, 1993, 324 p.
- Harvey, Fernand, « La Commission P[é]pin-Robarts, le Québec et la francophonie

canadienne », Jean-Pierre Wallot (dir.), *Le débat qui n'a pas eu lieu. La Commission Pépin-Robarts, quelque vingt ans après*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, coll. « Amérique française », 2002, p. 29-45.

\_\_\_\_\_, « Le Québec et le Canada français : histoire d'une déchirure », dans Simon Langlois (dir.), *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 49-64.

Heller, Monica, « Quel(s) français et pour qui? Discours et pratiques identitaires en milieu scolaire franco-ontarien », dans Normand Labrie et Gilles Forlot (dir.), *L'enjeu de la langue en Ontario français*, Sudbury, Prise de parole, p. 129-165.

High, Steve, « “Le St-Léonard des franco-ontariens” : Langue et classe sociale dans Sturgeon Falls », communication présenté dans le cadre du 63<sup>e</sup> congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, octobre 2010 à l'Université d'Ottawa.

Hotte, Lucie et Johanne Melançon (dir.), *Introduction à la littérature franco-ontarienne*, Sudbury, Prise de parole, 2010, 277 p.

Hotte, Lucie, « Littérature et conscience identitaire : l'héritage de CANO », dans Andrée Fortin (dir.), *Produire la culture, produire l'identité?*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 53-68.

Juteau-Lee, Danielle et Jean Lapointe, « Identité culturelle et identité structurelle dans l'Ontario francophone : analyse d'une transition », dans Alain Baudot *et al.* (dir.), *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques (III)*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, 1980, p. 60-71.

Kelly, Stéphane (dir.), *Les idées mènent le Québec : essais sur une sensibilité historique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003, 222 p.

Lafrenière, Julie, « Des luttes au consensus. 1965-1982 », dans Guy Gaudreau (dir.), *Bâtir sur le roc. De l'ACFÉO à l'ACFO du Grand Sudbury (1910-1987)*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, coll. « Documents historiques n° 92 », 1994, p. 95-129.

Lafrenière, Sylvie, *Représentation sociale du Canada français et des Canadiens français dans le discours médiatique en Ontario français, de 1965 à 1998*, thèse de doctorat (Sociologie), UQÀM, 2005, 342 p.

Lamonde, Yvan, *Histoire sociale des idées au Québec*, vol. 1 : 1760-1896, Montréal, Fides, 2000, 572 p.

Lang, Stéphane, *La communauté franco-ontarienne et l'enseignement secondaire, 1910-1968*, Thèse de doctorat (Histoire), Ottawa, Université d'Ottawa, 2003, 302 p.

- Laporte, Luc, *Le journal [L]e Droit, miroir de l'identité franco-ontarienne*, Thèse de maîtrise (Histoire), Université Laval, 1986, 102 f.
- Lebel, Marie, *Prise de parole et mondes de l'engagement intellectuel dans le Nouvel-Ontario (1970-1995)*, Thèse de doctorat (Histoire), Québec, Université Laval, 2009, 494 p.
- Linteau, Paul-André, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain*, deuxième édition révisée, 2 volumes, Montréal, Boréal, 1989.
- Martel, Marcel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec. Une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 2010, p. 136.
- Martel, Marcel, « 'Hors du Québec, point de salut!'. Francophone Minorities and Quebec Nationalism, 1945-1969 », dans Michael D. Behiels et Marcel Martel (dir.), *Nation, Ideas, Identities : Essays in Honour of Ramsay Cook*, Don Mills, Oxford University Press, 2000, p. 130-140.
- \_\_\_\_\_, « Les politiques gouvernementales fédérales et québécoise à l'égard des minorités francophones du Canada, 1960-1980 », *Francophonies d'Amérique*, n° 9 (1999), p. 204.
- \_\_\_\_\_, *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttés et dérouté du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, 203 p.
- \_\_\_\_\_, « De la certitude au doute : l'identité canadienne-française de l'Ontario de 1937 à 1967 », dans Linda Cardinal (dir.), *Une langue qui pense. La recherche en milieu minoritaire francophone au Canada*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 65-76.
- McRoberts, Kenneth, *Un pays à refaire. L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal, 1999, 483 p.
- Meunier, E.-Martin et Jean-Philippe Warren, « De la question sociale à la question nationale : le cas de la revue *Cité libre* », *Recherches sociographiques*, vol. 39, n° 2-3 (1998), p. 291-316.
- \_\_\_\_\_, *Sortir de la grande noirceur : l'horizon personnaliste de la Révolution tranquille*, Sillery, Septentrion, 2002, 207 p.
- Melançon, Johanne, « Le Nouvel-Ontario: espace réel, espace imaginé, espace imaginaire », *Quebec Studies*, vol. 46 (automne 2008/hiver 2009), p. 49-69.
- Miville, Serge, « Une continuité après la rupture? L'Ontario français ethnique et nationalitaire dans *Le Nouvel Ontarien* de Sudbury (1985-1989) », article inédit.

- \_\_\_\_\_, « Deux capitaines d'un même navire? : DJ, la FESFO et le Secrétariat d'État (1971-1996) », dans Amélie Bourbeau (dir.), *Engagement et contestation : la jeunesse franco-ontarienne (1960-1993)*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, coll. « Documents historiques n° 101 », 2010, p. 43-82.
- Rabier Christiane, « Du compromis à l'antagonisme : l'axe Québec-Ottawa-Toronto et l'Ontario français, 1960-1982 », *Francophonies d'Amérique*, n° 9 (1999), p. 183-197.
- Rudin, Ronald, *Faire de l'histoire au Québec*, Québec, Septentrion, 1998, 278 p.
- Savard, Pierre, « Relations avec le Québec », dans Cornelius J. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 232-263.
- Savas, Daniel, « L'impact des politiques d'aide du Secrétariat d'État sur l'évolution financière de la Fédération des Franco-Colombiens », dans Monique Bournot-Trites (dir.), *Les outils de la francophonie*, Saint-Boniface, Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, 1988, p. 11-54.
- Séguin, Maurice *et al.*, *Les Normes de Maurice Séguin : le théoricien du néo-nationalisme*, Montréal, Guérin, 1999, 273 p.
- Simard, François-Xavier et Jean Yves Pelletier, *Omer Deslauriers (1927-1999). Visionnaire, rassembleur et bâtisseur*, Ottawa, Vermillion, coll. « Visages », 2008, 386 p.
- Sylvestre, Paul-François, *Les journaux de l'Ontario français, 1858-1983*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, coll. « Documents historiques n° 81 », 1984, 55 p.
- Tardif-Carpentier, Lucie, « Le “parapluie du Québec” : *Le Droit* de 1967 à 1994 », dans Jacques Cotnam, Yves Frenette et Agnès Whitfield (dir.), *La francophonie ontarienne : bilan et perspectives de recherche*, Hearst, Le Nordir, 1995, p. 309-323.
- Thériault, Joseph Yvon, *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, *Prise de parole*, coll. « Agora », 2007, p. 384.
- \_\_\_\_\_, « Entre la nation et l'ethnie : sociologie, société et communautés minoritaires francophones », *Sociologies et sociétés*, vol. 26 n° 1 (1994), p. 15-32.
- Thériault, Joseph Yvon et E.-Martin Meunier, « Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français? », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, 2007, p. 205-238.

De Tocqueville, Alexis, *De la démocratie en Amérique II. Première et deuxième parties*, [1840]. Édition électronique réalisée à partir de la 13<sup>e</sup> édition. Disponible en ligne sur le site Web des *Classiques des sciences sociales*, [[http://classiques.uqac.ca/classiques/De\\_tocqueville\\_alexis/democratie\\_2/democratie\\_t2\\_1.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/democratie_2/democratie_t2_1.pdf)].

De Vriendt, Patricia-Anne, « De l'identité des francophonies minoritaires canadiennes : Analyse du parcours de la FFHQ et de la FCFA du Canada, 1975-1995 », dans Simon Langlois et Jocelyn Létourneau (dir.), *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 293-307.

Welch, David, « La lutte pour les écoles secondaires franco-ontariennes : une nouvelle perspective », *Revue du Nouvel-Ontario*, n<sup>os</sup> 13-14 (1991-1992), p. 109-131.